

Premier amendement au Document d'enregistrement universel 2022

INCLUANT LE
RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL DE LA BFCM
AU 30 JUIN 2023



SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	5	5	COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	88	
	1.1 Organigramme au 30 juin 2023	5		5.1 États financiers consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	88	
	1.2 Évènements récents	6		5.2 Notes annexes aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	95	
				5.3 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	169	
2	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BFCM	7		6	COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM	171
	2.1 Environnement économique et réglementaire au 1 ^{er} semestre 2023	7		6.1 États financiers consolidés de la BFCM	171	
	2.2 Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	12		6.2 Notes annexes aux comptes consolidés de la BFCM	178	
	2.3 Résultats consolidés de la BFCM	32		6.3 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	254	
3	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	35		7	COMPLÉMENTS SUR LES INFORMATIONS PUBLIÉES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022	256
	3.1 Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Rapport sur le gouvernement d'entreprise	35				
	3.2 BFCM – Rapport sur le gouvernement d'entreprise	56		8	CAPITAL SOCIAL DE LA BFCM	261
4	RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3	76		9	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	263
	4.1 Chiffres clés	76		9.1 Documents accessibles au public	263	
	4.2 Facteurs de risque	78		9.2 Responsable de l'information	263	
				9.3 Responsable du document	264	
				9.4 Responsables du contrôle des comptes	264	
				9.5 Tables de concordance	265	

Premier amendement au Document d'enregistrement universel 2022

incluant le rapport financier semestriel
de la BFCM au 30 juin 2023

Ce document de présentation globale est rédigé par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) dans le cadre de l'élargissement de sa base d'investisseurs, afin de répondre à la spécificité de certains marchés sur lesquels elle se présente.

Afin de donner le même niveau d'information à l'ensemble des investisseurs se situant sur le continent européen, en Amérique du Nord et dans la région d'Asie Pacifique, la BFCM a décidé, pour plus de clarté et de lisibilité, de mettre en place un document d'enregistrement universel unique reprenant les informations financières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale [qui offre une vision économique complète des activités du groupe] et celles de la BFCM [l'émetteur]. Ce document sera utile à l'ensemble des programmes de refinancement de la BFCM [Programme *Euro Medium-Term Notes* ; *U.S. Medium-Term Notes Program* ; *Euro Commercial Paper* ; *Titres de créances négociables*].

Les comptes ne sont pas audités mais font l'objet d'un examen limité.

Document d'enregistrement universel 2022 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 avril 2023 sous le numéro D.23-0268.

Premier amendement au document d'enregistrement universel 2022 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 août 2023 sous le numéro D.23-0268-A01.



Ce premier Amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 10 août 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

PRÉAMBULE

Des résultats solides au service des territoires et de la solidarité

« Crédit Mutuel Alliance Fédérale démontre l'excellente résistance de son modèle en réalisant un solide premier semestre en dépit d'une forte instabilité monétaire et du ralentissement de l'économie qui pèsent en particulier sur la banque de détail en France. Les résultats confirment à nouveau la pertinence de la bancassurance universelle au service de l'utilité collective. »

Nicolas Théry, Président

« Crédit Mutuel Alliance Fédérale boucle les six premiers mois de l'année avec une très belle dynamique commerciale et un solide résultat, preuve de l'efficacité opérationnelle du groupe. Nos 77 500 collaborateurs et 15 500 élus mutualistes se sont mobilisés pour poursuivre l'accompagnement des clients particuliers, professionnels et entreprises dans un contexte inflationniste fort et de hausse des taux. »

Daniel Baal, Directeur général

Un semestre de mobilisation aux côtés des sociétaires et clients

La guerre en Ukraine et les tensions géopolitiques inhérentes continuent de bouleverser les perspectives économiques, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels et entreprises. Bancassureur mutualiste et première banque à avoir adopté le statut d'entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a poursuivi ce semestre sa forte mobilisation pour accompagner ses clients, en particulier les plus touchés par les crises successives. Un modèle relationnel pertinent qui a été récompensé par le Podium de la Relation Client 2023 ^[1].

Une banque utile pour ses clients et sociétaires

Aux côtés de ses clients particuliers, professionnels et entreprises, le groupe mutualiste poursuit ses financements au service de leurs projets. L'encours de crédits atteint ainsi 510 milliards d'euros (+5,0 %) malgré un recul significatif des débloquages sur le crédit à l'habitat sur le premier semestre (-29,4 %) pour retrouver un niveau proche de celui de 2019. L'activité de crédit à la consommation est soutenue, avec un encours progressant de +9,6 % pour atteindre 53,5 milliards d'euros. Le groupe poursuit également l'accompagnement des professionnels et entreprises, avec un encours de crédit à l'équipement et de crédit-bail atteignant 138 milliards d'euros (+8,3 %).

La protection et le développement de l'épargne des clients est un pilier majeur du groupe. L'encours de dépôts se fixe au 30 juin 2023 à 461 milliards d'euros, en progression de +2,2 %.

Une banque qui répond à des besoins de solidarité croissants

Avec une hausse des prix à la consommation à +4,5 % sur un an en France ^[2] – dont +13,7 % sur l'alimentation –, le cycle inflationniste initié après l'agression de l'État russe en Ukraine continue de peser sur le pouvoir d'achat des clients, en particulier des plus fragiles. Fidèle à ses valeurs mutualistes, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait de la solidarité et de la proximité son fer de lance.

Ses 30 000 conseillers ont été mobilisés pour accompagner les ménages, notamment à travers l'épargne réglementée. La collecte du Livret A - revalorisé à 3 % en février 2023 et sécurisé à ce haut niveau jusqu'à fin 2024 - atteint ainsi 6,5 milliards d'euros ; l'encours se fixant à 51,4 milliards d'euros (+14,4 %).

Le compte solidaire à 1 € net par mois qui permet aux personnes en situation de fragilité financière de bénéficier de tous les avantages d'une banque universelle de proximité et d'un conseiller dédié sans facturation de frais d'incident se poursuit. Lancée en août 2022, cette offre solidaire bénéficie à plus de 55 000 clients. Destinée aux personnes les plus touchées par la situation économique actuelle, cette offre a reçu le Prix d'Or de la Good Economie 2023 ^[3].

Les violences urbaines, qui ont marqué la fin du semestre, ont également eu des conséquences sur les particuliers et professionnels. À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Les Assurances du Crédit Mutuel et CIC Assurances ont ainsi supprimé les franchises pour les particuliers assurés pour ces dommages en automobile et habitation.

Les tensions sociales ont également eu des conséquences sur de nombreux commerçants. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé de prendre des mesures fortes pour accompagner les entreprises et petits commerçants victimes des dégradations. En qualité d'assureur, les premières avances de trésorerie pour les artisans, commerçants et professionnels sont intervenues sans délai. Une « charge sinistres » estimée à 10 millions d'euros. Enfin, en qualité de banquier, les réseaux Crédit Mutuel et CIC ont proposé des solutions adaptées au cas par cas, dont la suspension des échéances de crédit.

[1] Podium de la Relation Client 2023 – catégorie Banque / Kantar & BearingPoint

[2] Indice des prix à la consommation (IPC), INSEE, Juin 2023.

[3] Prix d'Or de la Good Economie 2023, catégorie « Favoriser l'impact social - Produits & Services ».

Une banque mutualiste aux côtés de ses salariés

Défendant un contrat social fort, le groupe a de nouveau fait preuve de son engagement vis-à-vis de ses collaborateurs. En janvier 2023, une augmentation générale des salaires de +3 % a été accordée aux salariés du groupe, en complément des dispositifs d'intéressement et participation. Le forfait mobilité durable est passé de 400 € à 700 € tandis que la prise en charge de l'abonnement transport est passée de 50 % à 75 %. Cette politique sociale forte vis-à-vis des salariés est mise au service du développement du groupe et de ses filiales. Elle vise également à accroître notre attractivité pour attirer toujours plus de nouveaux talents.

SOLIDARITE AVEC LES RESTOS DU COEUR

5 millions d'euros pour faire face à la montée de la précarité alimentaire

L'inflation a conduit à un accroissement de la fréquentation des centres des Restaurants du Cœur. Pour pouvoir y faire face, l'ONG a lancé un appel aux entreprises. Face à cette urgence, Crédit Mutuel Alliance Fédérale mobilise sans attendre le Dividende sociétal et fait, via sa Fondation, un don exceptionnel de 5 millions dont 2 millions ciblés sur l'aide prioritaire à la petite enfance.

Une dynamique commerciale portée par la force de notre modèle diversifié

En dépit d'un contexte économique instable et d'une pression réglementaire qui nie les avantages de la bancassurance universelle, la mobilisation collective et l'efficacité du modèle de bancassurance universelle de proximité se sont traduites par une croissance du produit net bancaire de +4 %. Au 30 juin 2023, il s'élève à près de 8 milliards d'euros, plus haut niveau atteint.

Performance de la banque de détail et des activités d'assurance

Le produit net bancaire de la banque de détail progresse de +1,9 %, pour atteindre 6 milliards d'euros.

Le produit net bancaire des réseaux bancaires est stable, à +0,7 %, tandis que le crédit à la consommation progresse quant à lui de +5,5 %.

L'activité crédit à la consommation (produit net bancaire de 1,5 milliard d'euros) est notamment tirée par la performance de TARGOBANK en Allemagne. Avec une activité stable au premier semestre, Cofidis Group poursuit son développement en Europe.

Acteur majeur de l'assurance en France avec 37,2 millions de contrats (+1,6 %), le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) affiche une belle performance au premier semestre 2023 avec un chiffre d'affaires record de 7,5 milliards d'euros (+13,6 %). À noter que le GACM España a été cédé à AXA Seguros Generales le 12 juillet 2023. Le développement des revenus du semestre est notamment porté par l'assurance-vie dont le chiffre d'affaires atteint 4,2 milliards d'euros (+16,7 %).

L'assurance-vie bénéficie d'une collecte nette en euros positive (+181 millions d'euros), soutenue par l'annonce en début d'année des taux servis pour 2022 sur les fonds en euros de +1 point (soit un rendement moyen de 2,30 %).

À fin juin 2023, le nombre de clients du réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel progresse à plus de 8,7 millions (+1,0 %) tandis que les cinq banques régionales du CIC et le réseau CIC en Île-de-France atteignent 5,6 millions de clients (+1,1 %).

Dynamique soutenue de la banque de l'entreprise et des métiers spécialisés

La performance des métiers spécialisés représente près des trois quarts de la hausse du produit net bancaire du groupe. On note le fort rebond des revenus de la banque privée (+41,2 %), de la banque de financement (+38,1 %) et des activités de marché (+63,3 %).

La banque de financement voit son produit net bancaire progresser grâce à l'accroissement de la marge d'intérêt sur les dépôts et à une bonne production de crédits aux entreprises. Le soutien du groupe à la dynamique entrepreneuriale se reflète également à travers les activités d'investissements portées par Crédit Mutuel Equity dans toutes les régions.

Près de 140 millions d'euros ont ainsi été investis au premier semestre dans plus de 31 entreprises.

La banque privée bénéficie à la fois d'un effet marché et d'une collecte positive. Elle performe dans tous les pays : en France, en Belgique, en Suisse et au Luxembourg grâce à la Banque Transatlantique, la Banque de Luxembourg et Banque CIC Suisse.

La gestion d'actifs réalise un bon semestre, avec des revenus stables, à 267 millions d'euros.

Enfin, les activités de marché réalisent un très bon premier semestre, tiré par une forte dynamique commerciale.

Des résultats solides dans un contexte de tensions monétaires et de ralentissement économique

Dans une période de transition des politiques monétaires, la résistance du modèle de bancassurance universelle est une nouvelle fois démontrée. Le groupe est en bonne voie pour atteindre les objectifs financiers de son plan stratégique 2019-2023 ensemble#nouveau monde plus vite, plus loin, qui s'achèvera en fin d'année.

Un résultat net semestriel porté par les activités d'assurance et les métiers spécialisés

Le résultat net semestriel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à près de 2 milliards d'euros, en baisse de 7,3 % sur un an. Il est notamment affecté par la baisse de la marge d'intérêt de la banque de détail en France [-3,7 %] dans un environnement hexagonal spécifique de crédits à l'habitat à taux fixe, d'épargne réglementée protectrice du pouvoir d'achat des ménages, ou des engagements de la profession à limiter la hausse des tarifs des particuliers au-dessous de 2 % en 2023.

Le résultat global du groupe bénéficie de la belle performance de l'assurance [443 millions d'euros, soit +9,0 %] et des métiers spécialisés [558 millions d'euros, soit +13,4%], démontrant la force du modèle intégré de bancassurance universelle.

Les activités de gestion d'actifs et de banque privée réalisent un résultat de 161 millions d'euros, en hausse de +39 %. La banque de financement atteint un résultat de 105 millions d'euros, en hausse de +17 %. Le capital-investissement retrouve une performance normative après deux années exceptionnelles [181 millions d'euros].

Une efficacité opérationnelle confirmée

Le groupe mutualiste conserve une efficacité opérationnelle parmi les plus fortes des banques européennes, avec un coefficient d'exploitation de 58,2 %.

Les frais généraux s'élèvent à 4,6 milliards d'euros [+6,7 %]. Ils reflètent les choix stratégiques forts avec, notamment, des investissements humains (53 % de la hausse) et technologiques. Première entreprise française à rejoindre l'IBM Quantum Network, Euro-Information a annoncé poursuivre ses investissements dans l'informatique quantique. Au terme d'une phase initiale couronnée de succès, des cas d'usage spécifiques dans de nombreux domaines revêtant un intérêt pour les services financiers ont été identifiés, notamment la recherche en matière d'expérience client, de gestion de la fraude et de gestion des risques.

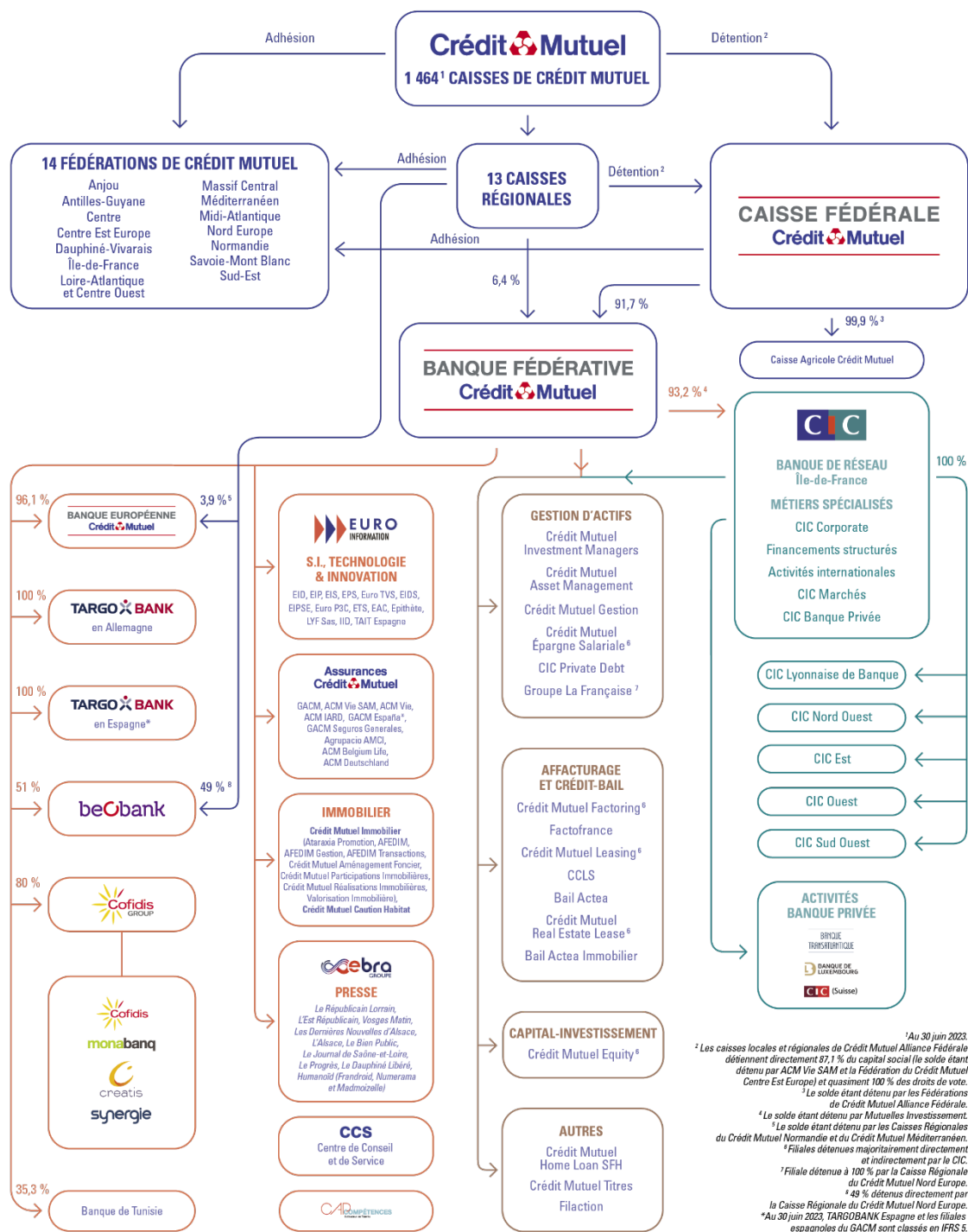
Ces investissements s'inscrivent dans la stratégie d'innovation menée depuis 2015, notamment sur l'intelligence artificielle. En 2023, un volume équivalent à 1 700 ETP a été libéré pour réaliser de nombreuses tâches administratives (saisie, signature, recherche) au profit des clients et sociétaires qui souhaitent une relation plus étroite avec leur conseiller dédié de proximité.

Le semestre est également marqué par un accroissement du coût du risque qui revient à un niveau normatif. Doté de 679 millions d'euros, il est en hausse de +44 %. En particulier, le coût du risque est affecté par la progression du risque avéré sur la clientèle des réseaux, du crédit à la consommation ainsi qu'en banque de financement.

Le taux de créances douteuses [2,7 %] reste inférieur à celui de fin 2019 [3,1 %]. Le ratio coût du risque clientèle s'élève à 24 points de base, proche également du niveau de fin 2019 [27 points de base].

1 PRÉSENTATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

1.1 ORGANIGRAMME AU 30 JUIN 2023



¹Au 30 juin 2023.
² Les caisses locales et régionales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale détiennent directement 87,1 % du capital social (le solde étant détenu par ACM Vie SAM et la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe) et quasiment 100 % des droits de vote.
³ Le solde étant détenu par les Fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
⁴ Le solde étant détenu par Mutuelles Investissement.
⁵ Le solde étant détenu par les Caisses Régionales du Crédit Mutuel Normandie et du Crédit Mutuel Méditerranéen.
⁶ Filiales détenues majoritairement directement et indirectement par le CIC.
⁷ Filiale détenue à 100 % par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe.
⁸ 49 % détenus directement par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe.
⁹ Au 30 juin 2023, TARGOBANK Espagne et les filiales espagnoles du GACM sont classés en IFRS 5.

1.2 ÉVÈNEMENTS RÉCENTS

1.2.1 Résultat du premier semestre 2022 retraité IFRS17

À partir du premier janvier 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale applique la norme comptable IFRS 17 « contrats d'assurance » au niveau du groupe ainsi que la norme IFRS 9 « instruments financiers » pour ses entités d'assurance.

Afin d'avoir une référence homogène, les données du premier semestre 2022 ont été retraitées proforma.

Les deux métiers impactés sont :

- l'**assurance** d'une part avec deux principaux effets :
 - l'amortissement sur la durée de vie des contrats des profits futurs attendus (*CSM - Contractual Service Margin*) des contrats pluriannuels (assurance-vie, emprunteurs dépendance et obsèques) ;
 - le reclassement des frais rattachables aux contrats d'assurance, des frais généraux vers le produit net bancaire ;
- les « **autres métiers** », d'autre part, avec le reclassement en produit net bancaire des frais engagés par le réseau au titre de la distribution des contrats d'assurance ; afin de ne pas nuire à l'analyse des performances des activités, ce reclassement a été positionné en « autres métiers ».

En complément, deux éléments viennent impacter les comptes du premier semestre 2022 retraités :

- la déconsolidation, avec effet au 1^{er} janvier 2022, de certaines filiales du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) : notamment des entités MTRL, Sérénis Assurance, ACM Belgium (ex Partners Assurances), ICM Life et ACM Courtage ;
- la comptabilisation, en produit net bancaire du réseau bancaire, des charges liées aux aides aux caisses nouvelles (« plans de développement ») auparavant enregistrées dans le secteur « autres métiers ».

1.2.2 Première mise en œuvre du dividende sociétal

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a annoncé en début d'année la création du Dividende sociétal, mesure consistant à affecter chaque année 15 % de son résultat net au financement de projets de transformation environnementale et solidaire. Avec le Dividende sociétal, le Crédit Mutuel souhaite ainsi participer activement à changer la société pour un modèle plus inclusif et plus durable.

Dans le cadre du Dividende sociétal, Crédit Mutuel Alliance Fédérale facilite l'accession de toutes et tous aux mobilités actives en lançant une offre de financement exclusive pour les particuliers et professionnels : un Prêt Vélo à 0 % et sans frais de dossier pour tous. La charge d'intérêt relative à cette offre sera affectée au Dividende sociétal.

De plus, le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait don via sa Fondation pour 79 millions d'euros d'enveloppe mécénat à des associations dont l'action correspondait aux objectifs du groupe en matière de Dividende sociétal.

1.2.3 Acquisition de Magyar Cetelem Bank par Cofidis

Le 24 mai 2023, Cofidis Group a annoncé la signature d'un accord d'acquisition des actions de Magyar Cetelem Bank (filiale hongroise du groupe BNPP PF) par Cofidis SA. Le rachat devrait être effectif au 1^{er} trimestre 2024 sous réserve de l'obtention des différentes autorisations réglementaires. Pour Cofidis Group, cette acquisition offre l'opportunité de poursuivre le développement de ses activités en Hongrie et plus généralement dans les pays d'Europe centrale.

1.2.4 Vente GACM España

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA a finalisé la cession de GACM España S.A.U à Axa Seguros Generales, S.A. le 12 juillet 2023. Au 30 juin 2023, GACM España reste consolidée, avec TARGOBANK Espagne, en normes IFRS5 (actifs destinés à être cédés).

2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BFCM

2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE AU PREMIER SEMESTRE 2023

2.1.1 Environnement économique

Premier semestre 2023 : la persistance de l'inflation

Le premier semestre a été marqué par un retour des craintes concernant les perspectives de croissance concomitantes à la poursuite du resserrement monétaire par les banques centrales. La persistance de l'inflation, en particulier sous-jacente, a conduit la Banque centrale européenne (BCE), la Fed et la Banque d'Angleterre (BoE) à poursuivre leur resserrement monétaire. A cela s'est ajouté un épisode de turbulences financières relatives à la défaillance de banques régionales américaines et de Crédit Suisse. Le mouvement d'aversion pour le risque a également été alimenté par les négociations sur la suspension du plafond de la dette fédérale américaine et la perspective d'un risque de défaut, dans le cas où le Trésor américain ne parvenait pas à faire face à ses engagements en juin. Meilleure qu'attendu, l'activité économique a néanmoins manifesté des signes de ralentissement, notamment en zone euro, entrée en récession technique au premier trimestre. En Chine, après un premier trimestre marqué par un rebond substantiel de la croissance économique suite à la réouverture post pandémie, la reprise de l'activité a déçu, notamment dans l'industrie, pesant sur les cours des matières premières et alimentant les attentes d'un renforcement du soutien budgétaire et monétaire des autorités.

En **zone euro**, les pressions inflationnistes se sont montrées persistantes, notamment celles sous-jacentes - hors énergie et alimentation - qui ont ralenti à +5,4 % en juin en glissement annuel vs +5,5 % pour la partie totale. Cela a conduit la BCE à relever ses taux directeurs à quatre reprises depuis le début de l'année de 150 points de base, à 3,5 % pour le taux de rémunération des dépôts. Elle a également accéléré la baisse de la taille de son bilan *via* le non réinvestissement des titres acquis dans la cadre du programme d'achat d'actifs historique et le remboursement des opérations de prêts à long terme des banques. Ces mesures ont contribué au durcissement des conditions financières et entraîné un ralentissement des octrois de crédits. Les investisseurs financiers ont un temps anticipé une politique monétaire un cran moins restrictive, en raison des craintes relatives au risque d'une crise bancaire systémique, à la suite des difficultés aux Etats-Unis mais également en Suisse (rachat de Crédit Suisse par UBS). La BCE a cependant affirmé sa confiance dans la résilience du système bancaire de la zone euro et a rappelé sa capacité à déployer des mesures d'urgence en cas de nécessité pour assurer la stabilité financière. Face à un marché de l'emploi encore sous tensions et propice à des effets de second tour *via* les pressions salariales, les membres de l'institution ont réitéré la nécessité de poursuivre le resserrement monétaire. Cela a conduit à une nette appréciation des taux souverains européens à deux ans de près de 50 pb sur le semestre, tandis que leurs pairs à dix ans se sont légèrement repliés par rapport à leur niveau du début de l'année. En parallèle, bien que meilleure qu'attendu, la croissance économique a montré des signes d'affaiblissement avec l'entrée en récession technique de la zone euro (deux trimestres consécutifs de contraction, à -0,1 % en rythme séquentiel au T1 2023 et T4 2022), en particulier dans l'industrie à l'instar de **l'Allemagne**. Du reste, à la faveur d'une réduction de l'aversion au risque et d'une activité économique résiliente en **Italie**, le *spread* de taux souverains à dix ans Italie-Allemagne s'est nettement resserré en fin de semestre de 50 pb.

En **France**, la croissance au T1 2023 est repassée en territoire positif en rythme séquentiel à +0,2 % vs +0 % au T4 2022, à la faveur d'un rebond du commerce extérieur avec une forte hausse des exportations dans les transports et une réduction des importations énergétiques, tandis que les composantes domestiques restent pénalisées. Les indices de confiance auprès des entreprises et des ménages se sont dégradés au cours du T2 2023, y compris dans les services dorénavant en territoire de contraction. L'agence de notation Fitch a dégradé la notation souveraine de la France de AA à AA-, avec une perspective passant de négative à stable, en raison de réserves relatives à la trajectoire des finances publiques et au contexte social qui a suivi la promulgation de la réforme des retraites, compliquant les perspectives de réformes du gouvernement selon eux. Toutefois, l'agence S&P a ensuite maintenu sa notation inchangée à AA avec une perspective négative.

Au **Royaume-Uni**, la persistance de l'inflation, en glissement annuel à +8,7 % en mai pour la totale et à +7,1 % pour la sous-jacente, et des tensions sur le marché de l'emploi, bien au-delà de ses projections, a conduit la BoE à accélérer le relèvement de ses taux directeurs de 150 pb à 5 % en quatre réunions, avec un retour à 50 pb lors de la dernière en juin. La perspective d'un resserrement monétaire additionnel a contribué à la forte appréciation des taux souverains (à 10 ans : +70 pb) en particulier à courte échéance, dépassant même les pics atteint à l'automne 2022 (à 2 ans : +160 pb), et de la livre sterling (+3,2 % face à l'euro). L'activité est jusque-là restée résiliente, en témoignent la croissance au T1 2023 à +0,1 % en rythme séquentiel et la robustesse des indices d'activité PMI.

Aux **Etats-Unis**, les faillites de banques régionales puis les craintes d'un défaut souverain américain ont émaillé le premier semestre et contribué à des mouvements substantiels de volatilité. La faillite de banques régionales en mars, notamment Silicon Valley Bank, a contraint la Fed et les régulateurs à déployer des mesures exceptionnelles de garantie des dépôts et d'accès à la liquidité des établissements de crédit

américains (près de 300 milliards de dollars de liquidité). Depuis, à l'exception du rachat de First Republic, les signaux de stress bancaire se sont apaisés comme en témoignent la stabilisation des dépôts et la stabilité du marché interbancaire. Les craintes d'un défaut souverain, qui aurait pu intervenir début juin selon le Trésor américain, ont ensuite pris le relais alors que le plafond de la dette fédérale avait été atteint mi-janvier. La Maison-Blanche et l'opposition républicaine au Congrès sont parvenues, fin mai, à une loi de suspension du plafond jusqu'en 2025, soit après les élections présidentielles de novembre 2024, en contrepartie de dépenses publiques limitées pour les années fiscales 2024 et 2025. Malgré ces épisodes qui ont contribué à la volatilité des taux souverains, la Fed a consacré ses efforts à la lutte contre l'inflation sous-jacente persistante (indice PCE préféré par la Fed qui s'est établi à +4,6 % sur un an en mai) et à une normalisation du marché de l'emploi encore insuffisante. Elle a relevé ses taux directeurs de 75 pb en quatre réunions portant la fourchette cible à 5 %-5,25 %, ce qui a contribué au net rebond des taux souverains de court terme, de 50 pb à 2 ans. Si la Fed a décidé d'observer une pause en juin en laissant ses taux directeurs inchangés, elle a toutefois évoqué d'éventuelles hausses prochaines de taux directeurs, une analyse qui se fonde sur une demande encore résiliente. La croissance économique est en effet restée dynamique au premier trimestre (+0,5 % en rythme séquentiel) et l'activité des services a continué d'évoluer en territoire d'expansion malgré son ralentissement. Ces dynamiques, conjuguées à la vague d'engouement pour l'intelligence artificielle, ont notamment permis aux indices actions américains de surperformer très nettement leurs pairs européens, à +15 % pour le S&P 500 vs +4 % pour le Stoxx Europe 600.

En **Chine**, après un rebond substantiel de la croissance économique au premier trimestre (+2,2 % en rythme séquentiel) avec la réouverture post-Covid de l'économie, essentiellement dans les services, la dynamique a montré des signes d'essoufflement, en particulier dans l'industrie fragilisée par une demande domestique et extérieure affaiblie. Dans ce contexte et compte tenu d'une inflation très faible, la Banque populaire de Chine a renforcé son soutien monétaire en réduisant ses principaux taux d'intérêt à court et moyen terme, afin de soutenir l'investissement et la consommation. Ceci a néanmoins accentué la dépréciation du yuan de 4,8 % face au dollar. En outre, les tensions géopolitiques avec les Etats-Unis se sont amplifiées notamment au sujet de soupçons d'espionnage et de la guerre en Ukraine, un an après le début de l'invasion russe. S'agissant des **pays émergents**, au **Brésil**, le gouvernement de Lula s'est engagé à réduire le déficit public et a bénéficié d'un regain de confiance des investisseurs dont témoignent l'appréciation du real et l'augmentation de l'indice action Bovespa. Si l'inflation a continué de ralentir substantiellement, la banque centrale brésilienne a maintenu ses taux directeurs à leur niveau tout au long du semestre.

S'agissant des **matières premières**, la faiblesse de l'industrie chinoise a pesé sur les cours du pétrole (-13 % à 75 \$/baril) et ce malgré les décisions des pays de l'OPEP+ de réduire leur production de 2,66 millions de barils par jour afin de soutenir les cours. Cette réduction s'est matérialisée par une baisse de 1,16 millions b/j à partir de mai auxquelles se sont ajoutés la prolongation de la baisse de 500 000 b/j de la production russe jusqu'à la fin de l'année et la décision de l'Arabie saoudite de réduire sa production de 1 million de b/j à partir de juillet. Le cours des métaux industriels, un temps en hausse en début de semestre, a également été affecté par la faiblesse de la demande en Chine. Enfin, le cours du gaz européen s'est replié de 35 % à 37 €/MWh en raison de conditions météorologiques favorables, des efforts de baisse de la demande et de la diversification des approvisionnements.

2.1.2 Environnement réglementaire

Les mesures réglementaires, adoptées par les différentes autorités au plan européen et international, impactent significativement Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans les pays où il opère. La mise en conformité avec ces règles concerne tous les métiers, activités et marchés géographiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et exige la mobilisation de moyens humains et matériels importants.

Les événements de ce premier semestre 2023 ont rappelé le besoin fondamental d'un cadre réglementaire et illustrent la matérialisation des risques liés aux vulnérabilités de certains acteurs dans un environnement de taux élevés. En effet, **le système financier a connu des tensions importantes au cours de ce semestre**, dans le sillage des faillites de banques régionales aux États-Unis et en Suisse. Par ailleurs, certains risques structurels demeurent élevés, notamment celui de cyberattaques qui s'est accru dans un contexte de tensions géopolitiques fortes dans plusieurs régions du monde.

Risques de crédit

Dans un contexte d'inflation élevée et sous l'impulsion de la normalisation des politiques monétaires, la remontée des taux d'intérêt dans la zone euro constitue toujours le facteur d'influence majeur du risque de crédit en 2023.

Selon la Banque Centrale Européenne (BCE), **les critères d'octroi de crédit**, c'est-à-dire les directives internes des banques ou les critères d'approbation des prêts, pour les prêts notamment immobiliers ou les lignes de crédit aux entreprises, **se sont encore sensiblement durcis au premier et second trimestres 2023**. La demande de prêts a pour sa part fortement diminué, sous l'effet de la hausse rapide des taux d'intérêt, de la baisse de l'investissement fixe et de l'affaiblissement des marchés de l'immobilier. Mi-juin, le Haut conseil de stabilité financière (HCSF), organisme chargé de veiller à la stabilité du système financier, a décidé d'assouplir certains critères encadrant l'octroi de crédits par les banques, mais en optant pour des ajustements techniques très à la marge.

Le Comité européen du risque systémique (CERS) **a publié, par ailleurs, une recommandation sur les vulnérabilités du secteur de l'immobilier commercial dans l'espace économique européen**. Le CERS recommande aux autorités européennes et nationales d'améliorer la surveillance des risques systémiques découlant du secteur de l'immobilier commercial. L'analyse montre en effet que des évolutions défavorables dans le secteur de l'immobilier commercial pourraient avoir un impact systémique sur le système financier et l'économie réelle.

Les législateurs de l'Union Européenne (UE) sont parvenus à **un accord politique sur la directive sur le crédit à la consommation (CCD2)** destinée à remplacer la directive 2008/48/CE. Elle vise à assurer le bon fonctionnement des marchés du crédit, tout en garantissant un

niveau élevé de protection des consommateurs. Le texte prévoit des règles plus strictes en matière d'information du consommateur et de publicité en faveur des crédits en ligne, ainsi qu'une évaluation plus rigoureuse de la solvabilité des emprunteurs.

Risques de marché

Les tensions de marchés survenues au cours des derniers mois - marchés de l'énergie, fonds de pension britanniques, faillites de banques régionales américaines, crise en « domino » et rachat du Crédit Suisse - montrent que des vulnérabilités localisées peuvent rapidement avoir des répercussions généralisées sur les prix des actifs financiers, leur liquidité et leur volatilité.

Selon le Conseil de stabilité financière, environ 14 % des actifs financiers mondiaux sont gérés par des intermédiaires financiers non bancaires exposés à des risques semblables à ceux des banques. Ces acteurs pourraient connaître des besoins de financement importants en cas de choc de marché, par le biais d'appels de marges ou de demandes de rachats, et ainsi renforcer les dynamiques adverses de marchés à travers des ventes forcées d'actifs. Les acteurs dont le recours à l'effet de levier est élevé seraient particulièrement vulnérables à ces dynamiques. Il est donc essentiel de renforcer le cadre réglementaire qui leur est applicable.

L'Autorité bancaire européenne (ABE) a lancé, entre autres, une **révision des règles relatives aux exigences de déclarations spécifiques concernant les risques de marché** (déclaration FRTB ^[1]), dans le but de fournir aux autorités de surveillance les outils nécessaires pour contrôler ces risques et renforcer le calcul des exigences de fonds propres pour les risques de marché.

Destinés à acheminer de l'investissement à long terme pour contribuer au financement des transitions écologique et numérique, les fonds européens d'investissement à long terme (ELTIF) disposent désormais d'un cadre réglementaire moins contraignant permettant de soutenir des projets européens y compris pour les petites et moyennes entreprises. **Le Parlement européen a adopté le règlement dit ELTIF 2.0 qui entrera en vigueur fin 2023.**

Le cadre réglementaire et prudentiel de la titrisation est, par ailleurs, en cours de révision pour s'adapter aux impératifs de financement de l'économie, notamment au label sur les titrisations Simples, Transparentes et Standardisées, et aux exigences de durabilité [*Green Bonds Standard*].

Risques de solvabilité

La **finalisation de la mise en œuvre de Bâle III**, dans le cadre du paquet bancaire, par sa transposition réglementaire en cours en Europe - CRR3 ^[2] et CRD6 ^[3], ainsi que la revue de Solvabilité II - contribuent au renforcement de la stabilité financière européenne, par un ajustement des exigences prudentielles applicables tant aux établissements de crédit qu'aux organismes d'assurance.

Le HCSF a décidé en décembre 2022 de relever à 1,0 % le taux de la réserve de protection du crédit (coussin de fonds propres bancaires contracyclique) et a confirmé récemment ne pas envisager de hausse supplémentaire en 2023. Cette exigence prendra effet au 2 janvier 2024.

L'ABE a lancé pour 2023 **un nouveau test de résistance à l'échelle de l'UE** destiné à évaluer la résilience du secteur bancaire européen dans l'environnement macroéconomique actuellement instable. Les hypothèses du scénario adverse sont plus sévères que pour les précédents *stress tests*. Les résultats, publiés fin juillet 2023, seront utilisés dans la fixation des exigences du pilier 2 des banques.

Les banques françaises continuent d'afficher des niveaux élevés de solvabilité et de liquidité. Elles sont, à ce stade, positionnées pour s'adapter au resserrement de la politique monétaire et pour bénéficier de la remontée des taux d'intérêt.

Risques informatiques

Les banques doivent s'attaquer aux vulnérabilités et aux risques découlant d'une dépendance opérationnelle accrue à l'égard des systèmes informatiques, des services fournis par des tiers et des technologies innovantes.

Les menaces cyber, dont les probabilités d'occurrence sont renforcées par la crise géopolitique, figurent dans les priorités de supervision de la BCE.

Le CERS a publié un rapport visant à faire progresser les outils macroprudentiels pour la cyber-résilience. À cette fin, les autorités de l'UE sont encouragées à progresser sur trois éléments : les tests de scénarios de cyber-résilience, les objectifs de tolérance à l'impact systémique et les outils de gestion des crises financières.

Le **règlement *Digital Operational Resilience Act***, applicable début 2025, crée un cadre réglementaire sur la résilience opérationnelle numérique en vertu duquel les entités financières devront s'assurer qu'elles peuvent résister, répondre et se rétablir face à toute perturbation opérationnelle grave liée aux technologies de l'information et de la communication. Parallèlement, la **nouvelle directive NIS2** ^[4] qui vise à

[1] FRTB : *Fundamental Review of the Trading Book*

[2] CRR3 : *Capital Requirements Regulation*

[3] CRD6 : *Capital Requirements Directive*

[4] « *Network and Information Security* » - *December 2022*.

harmoniser et à renforcer la cybersécurité du marché européen, prise en remplacement de la directive 2016/1148, entrera en vigueur au second semestre 2024.

Concernant la régulation des actifs numériques, le Parlement européen a approuvé les **premières règles de l'UE pour tracer les transferts de crypto-actifs** (comme les bitcoins et les jetons de monnaie électronique) et prévenir le blanchiment d'argent, ainsi que des règles communes sur la protection des clients dans le cadre d'un règlement sur les marchés de cryptoactifs [MiCA ^[1]].

Par ailleurs, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (Groupe des gouverneurs des banques centrales et des responsables du contrôle bancaire) a approuvé une **norme prudentielle finalisée sur l'exposition des banques aux crypto-actifs** (y compris les actifs traditionnels tokenisés, les *stablecoins* et les cryptoactifs non adossés) ainsi qu'un programme de travail et des priorités stratégiques pour 2023-24.

Une réflexion réglementaire est également en cours au niveau français et européen sur la finance désintermédiée [DeFi ^[2]].

Risques climatiques

Le rapport de synthèse du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, publié le 20 mars 2023, conclut que les risques climatiques sont beaucoup plus élevés que les estimations précédentes.

La Commission européenne se donne dans les deux prochaines années pour objectif de :

- prendre de nouvelles mesures en matière de comptabilité, de notation de crédit et de réglementation prudentielle et macroprudentielle pour l'ensemble du secteur financier afin de maîtriser au mieux le risque en matière de durabilité ;
- améliorer la fiabilité et la comparabilité des notations ESG ^[3] ;
- veiller à la transition ordonnée du système financier et à en garantir l'intégrité.

Les superviseurs financiers portent donc une attention croissante à l'évaluation et au suivi des risques de transition et des risques physiques associés au changement climatique. La BCE a intégré ces mesures dans ses priorités de supervision pour 2023 /2024.

Un premier moyen d'évaluation est la conduite de **tests de résistance** [*stress test*]. L'exercice du *stress test* climatique réalisé fin 2022 par la BCE démontre qu'un long processus d'évaluation et de calcul des actifs investis dans des activités économiques durables doit être progressivement déployé par le secteur financier. De son côté et pour ce début 2023, l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles [*European Insurance and Occupational Pensions Authority*] a conduit son premier exercice de *stress test* climatique. Enfin, la Commission européenne a mandaté les trois agences européennes de supervision pour conduire un *stress test* en 2023-2024 évaluant la résilience du secteur financier à moyen terme, en lien avec le risque de transition impliqué par le paquet « fit-for-55 » ^[4].

Un second moyen est le **suivi de l'exposition des institutions financières aux risques physique et de transition** qui commence à se développer notamment par la mise en application d'un ensemble d'indicateurs statistiques liés au climat, qui cherchent à mesurer l'empreinte carbone des secteurs financiers des pays de la zone euro et leur exposition aux risques physiques.

Aussi, la **directive CSRD** [*Corporate Sustainability Reporting Directive*] a été publiée fin 2022. Elle remplace la directive NFRD [*Non Financial Reporting Directive*] de 2017 et comporte les nouvelles obligations auxquelles devront se conformer les sociétés en matière de déclaration des performances extra-financières et s'appliquera progressivement à compter du 1er janvier 2024. L'objectif principal de la CSRD est d'harmoniser le *reporting* de durabilité des entreprises (incluant les banques) et d'améliorer la disponibilité et la qualité des données ESG publiées. Ces évolutions permettront de répondre aux besoins d'information des acteurs financiers, eux-mêmes soumis à des obligations de *reporting* ESG. La CSRD modifie quatre textes européens existants : la directive Comptable, la directive Transparence, la directive Audit et le règlement Audit.

La **directive sur les *Green claims*** (allégations vertes) est en négociation et vise à encadrer les allégations environnementales utilisées par les entreprises en accompagnant et renforçant les mesures contre toute forme d'écoblanchiment ou *Greenwashing*. Les allégations de « neutralité carbone » devraient ainsi être interdites dans l'UE si elles ne sont pas accompagnées de « preuves détaillées ». Par ailleurs, un règlement relatif aux chaînes d'approvisionnement « zéro déforestation » est en cours d'élaboration et doit garantir que certains biens essentiels placés sur le marché de l'UE ne contribueront plus à la déforestation et à la dégradation des forêts.

Enfin, en juin 2023, le Parlement européen a adopté son **projet de résolution législative sur la proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité**, projet qui va donc entrer en négociation au niveau interinstitutionnel (trilogue).

[1] Markets in Crypto-Assets.

[2] La finance décentralisée ou désintermédiée (« DeFi ») désigne un ensemble de services sur crypto-actifs, comparables à des services financiers et effectués sans l'intervention d'un intermédiaire. S'appuyant sur le principe de décentralisation popularisé par les technologies blockchain, elle s'est développée dans le sillage des innovations liées aux crypto-actifs, notamment la généralisation d'automates exécuteurs de clauses (ou smart contracts).

[3] ESG : Environnement, Social et Gouvernance, trois principaux facteurs permettant d'évaluer le caractère durable d'un investissement.

[4] Ajustement à l'objectif 55 "[Fit-For-55]" fait référence à l'objectif de l'UE visant à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030. Le paquet législatif proposé vise à aligner la législation de l'UE sur l'objectif fixé pour 2030.

Risque de conformité

Des travaux conséquents et impactant pour le secteur bancaire sur la commercialisation des instruments financiers aux particuliers sont en cours au niveau européen.

La Commission européenne a adopté en mai 2023 un **train de mesures (ou paquet) sur les investissements de détail**. Il se compose d'une directive modificative « Omnibus » dite *Retail Investment Strategy* qui révisé les règles existantes énoncées dans la directive MiFID II ^[1], la directive DDA ^[2], la directive OPCVM, la directive AIFM ^[3], la directive Solvabilité II ^[4] complétée d'un règlement modificatif qui révisé le règlement PRIIPs ^[5]. Ce paquet législatif prévoit de nombreuses mesures afin notamment : d'améliorer les informations fournies aux investisseurs de détail sur les produits et services d'investissement, de rendre les coûts plus transparents et comparables en imposant une présentation et une terminologie normalisées, de protéger les investisseurs de détail des pratiques commerciales trompeuses, de maintenir des normes élevées en matière de qualification professionnelle des conseillers financiers et, de remédier aux conflits d'intérêts potentiels dans la distribution des produits d'investissement, en interdisant entre autres, les rétrocessions pour les ventes réalisées sans fourniture d'aucun conseil. Enfin, les rémunérations des distributeurs seraient soumises à des garde-fous plus stricts et à des obligations de transparence renforcées, leurs mesures d'application étant actuellement soumises à consultation.

La Commission européenne a, par ailleurs, publié en 2022 une proposition de **réforme des règles en vigueur dans l'UE en matière de commercialisation à distance de services financiers** auprès des consommateurs (marché numérique et protection numérique). Les négociations interinstitutionnelles vont débiter à l'issue d'un accord provisoire entre le Conseil et le Parlement en juin 2023.

Les députés européens ont approuvé **des règles plus strictes en vue de renforcer la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le contournement des sanctions dans l'UE**. Le paquet législatif comprend le règlement unique de l'UE, la sixième directive relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le règlement instituant l'Autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux. Le Parlement européen est prêt à entamer des négociations sur ce paquet législatif LCB/FT.

La crise en Ukraine a conduit l'UE à adopter de nouvelles mesures restrictives à l'égard de la Russie dans le cadre d'un dixième paquet de sanctions depuis le 24 février 2022.

Pour renforcer l'effectivité de ces mesures, la Commission européenne a proposé **une directive relative au recouvrement et à la confiscation d'avoirs** (dans le cadre de la lutte mondiale contre le crime organisé, la corruption et le blanchiment d'argent) visant à garantir des opérations de gel rapides et efficaces partout dans l'UE et une indemnisation plus rapide des victimes.

Risque de l'assurance

Plusieurs chantiers réglementaires entamés en 2022 se poursuivent en 2023 :

- la publication des **normes techniques d'exécution** concernant la déclaration, à des fins de surveillance, des concentrations de risques et des transactions intragroupes, en application de la Directive sur les conglomerats financiers. Ce texte précise la portée et la fréquence de la déclaration des transactions importantes intragroupe et des concentrations importantes de risques au sein des conglomerats financiers. Il définit les formats déclaratifs à respecter et s'appliquera à fin 2023 ;
- la préparation de la mise en place en 2023 de la **norme comptable IFRS 17**, qui induit des changements significatifs en matière d'évaluation des passifs d'assurance et du résultat des compagnies d'assurance ;
- le projet de **refonte de la directive Solvabilité II relative aux exigences de solvabilité des sociétés d'assurance**.

D'autres sujets réglementaires sont en cours de discussion :

- les **travaux sur le futur euro numérique** sont en progression et connaissent des réticences des régulateurs de certains pays de l'UE ;
- le **droit au virement instantané** est en préparation ;
- une nouvelle **directive sur les services de paiement (DPS3)** est en phase de réflexion ;
- la création du **Point Unique d'Accès Européen – PUAE** (*European Single Access Point*) qui permettra de fournir un accès électronique centralisé à l'information financière et non-financière des entreprises ;
- la création d'un **devoir de vigilance européen normalisé** (trilogue en cours de discussion) : *Corporate Sustainability Due Diligence Directive* (CSDDD ou CS3D).

[1] La Directive concernant les Marchés d'Instruments Financiers (MiFID).

[2] La Directive de l'IDD (Insurance Distribution Directive) ou DDA (Directive sur la Distribution d'Assurance).

[3] La Directive Alternative Investment Fund Manager (AIFM) fournit un cadre réglementaire aux gestionnaires de fonds alternatifs en Europe.

[4] La directive Solvabilité II a pour but de moderniser et d'harmoniser les règles de solvabilité applicables aux entreprises d'assurances.

[5] Le règlement européen PRIIPs (Packaged Retail Investment and Insurance-based Products) vise à uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers packagés (fonds d'investissement, produits dérivés, produits d'assurance vie en mode épargne, etc.) proposés à des investisseurs non professionnels.

2.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

2.2.1 Analyse de l'activité et des résultats

2.2.1.1 Évolution de l'activité au premier semestre 2023

Dépôts de la clientèle

<i>(en milliards d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022	évolution en %	31/12/2022
Comptes courants	197,2	231,8	-14,9 %	221,7
Livrets Bleu & A	51,4	44,9	+14,4 %	47,6
Autres livrets	75,2	78,0	-3,6 %	78,0
Épargne logement	39,9	41,8	-4,6 %	42,0
Dépôts négociés ⁽¹⁾	77,6	42,0	+84,6 %	52,4
Autres	19,2	12,2	+57,0 %	15,3
DÉPÔTS de la clientèle	460,5	450,7	+2,2 %	457,0

(1) Comptes à terme et PEP.

Les encours de dépôts s'élèvent à 460,5 milliards d'euros à fin juin 2023, en hausse de 2,2 % sur un an. Au 30 juin 2023, la collecte reste particulièrement importante sur les livrets Bleu et A dont les encours ont progressé de 14,4 % sur un an atteignant plus de 51,4 milliards d'euros. Cette hausse s'explique, notamment, par la poursuite des mesures favorables de l'épargne réglementée traduisant une hausse de rémunération des livrets. Par ailleurs, le contexte des marchés financiers encourage les clients à se tourner vers des produits à la fois liquides et sûrs. Nous observons une décollecte des comptes courants au profit des livrets mieux rémunérés (livret A, comptes à terme et PEP). Ainsi, les dépôts négociés (comptes à terme et PEP) ont progressé de près de 85 % sur un an s'élevant à près de 78 milliards d'euros. En revanche, les comptes courants ont connu une forte décollecte de plus de 34,5 milliards tout comme les dépôts sur les comptes épargne logement qui diminuent de près de 5 %.

Crédits à la clientèle

<i>(en milliards d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022	évolution en %	31/12/2022
Habitat	258,1	248,0	+4,1 %	254,4
Consommation	53,5	48,8	+9,6 %	51,0
Équipement et crédit-bail	138,0	127,4	+8,3 %	134,8
Fonctionnement ⁽¹⁾	52,1	55,4	-5,9 %	54,5
Autres	8,3	6,4	+30,5 %	7,4
CRÉDITS à la clientèle	510,1	485,9	+5,0 %	502,1

(1) Comptes courants débiteurs & crédits de trésorerie.

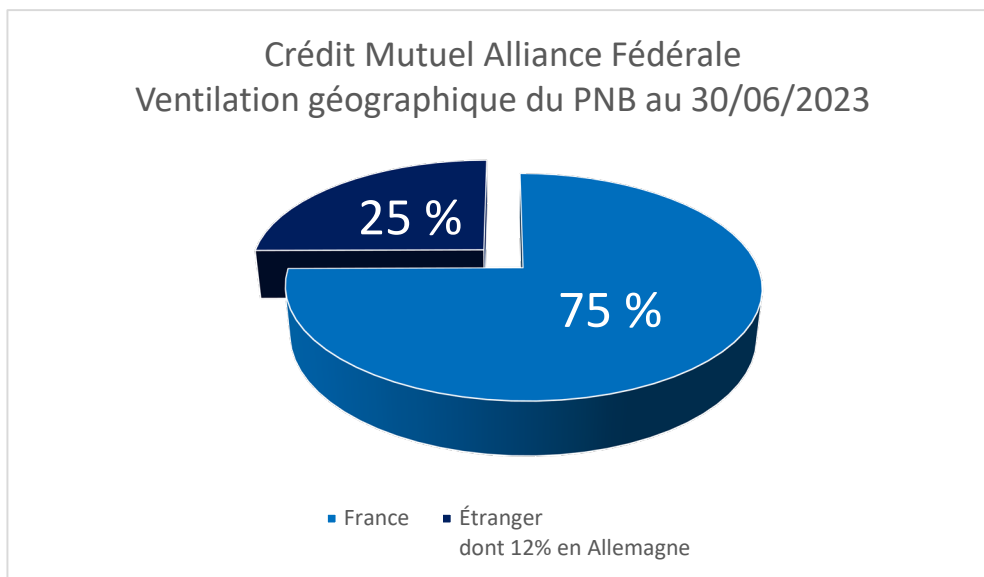
À la fin du premier semestre 2023, les encours de crédits dépassent les 510 milliards d'euros, en hausse de 5,0 % sur un an. En dépit de la hausse des taux, la croissance des encours de crédits reste favorable pour les principales catégories de prêts :

- + 4,1 % pour les encours de crédits habitat, à 258,1 milliards d'euros ;
- + 9,6 % pour les crédits à la consommation, représentant 53,5 milliards d'euros ;
- + 8,3 % pour les crédits d'équipement et crédit-bail, à près de 138,0 milliards d'euros.

Par rapport à 2022, la croissance des encours se ralentit ; elle était de 13,4 % au 30 juin 2022 et de 12,9 % au 31 décembre 2022.

2.2.1.3 Ventilation géographique des revenus

L'activité du groupe en France représente les trois quarts du produit net bancaire des métiers commerciaux ⁽¹⁾ du groupe (75 % au 30 juin 2023). À l'international, le groupe dispose d'activités importantes en Allemagne et, dans une moindre mesure, au Benelux. Le CIC dispose également de succursales internationales à Londres, Bruxelles, New York, Hong Kong et Singapour, et de bureaux de représentation dans plusieurs autres pays. Ces activités internationales représentent un quart (25 %) du produit net bancaire des métiers commerciaux du groupe.



2.2.1.4 Résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

<i>[en millions d'euros]</i>	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre proforma 2022	Évolution
Produit net bancaire	7 984	7 681	+4,0 %
Frais de fonctionnement	-4 649	-4 358	+6,7 %
<i>dont contributions au fonds de résolution unique, aux frais de supervision et aux cotisations au FGD ⁽¹⁾</i>	-281	-368	-23,6 %
Résultat brut d'exploitation	3 335	3 322	+0,4 %
Coût du risque	-679	-470	+44,4 %
<i>coût du risque avéré</i>	-653	-350	+86,4 %
<i>coût du risque non avéré</i>	-26	-120	-78,5 %
Résultat d'exploitation	2 656	2 852	-6,9 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽²⁾	18	46	-60,6 %
Résultat avant impôt	2 674	2 898	-7,7 %
Impôt sur les bénéfices	-711	-781	-8,9 %
Résultat net	1 962	2 117	-7,3 %
Intérêts minoritaires	87	98	-11,0 %
Résultat net part du groupe	1 875	2 019	-7,1 %

⁽¹⁾ FGD = Fonds de garantie des dépôts.

⁽²⁾ MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

⁽¹⁾ Hors métier « holding ».

Produit net bancaire (PNB)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale enregistre une croissance de 4 % de son produit net bancaire au premier semestre 2023 à 8 milliards d'euros, grâce à de solides performances des métiers spécialisés, hors capital-investissement, ainsi que des activités d'assurance. La banque de détail enregistre une progression de 1,9 % malgré une modification brutale et profonde des conditions économiques.

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre proforma 2022	Évolution
Banque de détail	6 062	5 947	+1,9 %
<i>dont réseaux bancaires</i>	<i>4 194</i>	<i>4 167</i>	<i>+0,7 %</i>
<i>dont crédit à la consommation</i>	<i>1 532</i>	<i>1 452</i>	<i>+5,5 %</i>
Assurance	641	567	+13,0 %
Métiers spécialisés	1 455	1 229	+18,4 %
Gestion d'actifs & banque privée	646	531	+21,7 %
Banque de financement	296	214	+38,1 %
Activités de marché	293	180	+63,3 %
Capital-investissement	220	304	-27,8 %
Autres métiers	-174	-63	x 2,7
TOTAL PNB CM Alliance Fédérale	7 984	7 681	+4,0 %

La **banque de détail** affiche une hausse de 1,9 % de ses revenus au premier semestre 2023 dépassant les 6 milliards d'euros. L'activité crédit à la consommation explique l'essentiel de la hausse.

L'activité **assurance** affiche une hausse de 13 % du produit net bancaire en grande partie liée à un environnement économique plus favorable qu'en 2022 marqué par le début du conflit en Ukraine et à une moindre sinistralité.

Le produit net bancaire de la **gestion d'actifs et banque privée** est en progression de 21,7 %. Malgré un contexte macroéconomique incertain, l'activité a bénéficié d'un bon développement commercial.

La **banque de financement** affiche une hausse de 38,1 % du produit net bancaire. L'activité a été soutenue en financements de projets et en financements d'actifs. L'activité grands comptes a bénéficié de la poursuite des opérations d'investissement et des projets à moyen terme des clients.

Les **activités de marché** affichent une hausse de 63,3 % du produit net bancaire. Le contexte de marchés financiers volatils, subi principalement en mars 2023, n'a pas affecté les résultats qui affichent un niveau de produit net bancaire robuste (293 millions d'euros) en forte progression par rapport au premier semestre 2022.

Le produit net bancaire du **capital-investissement** (220 millions d'euros, contre 304 millions au premier semestre 2022) reste solide dans un contexte macroéconomique incertain.

Le produit net bancaire des autres métiers se trouve affecté des retraitements IFRS 17 relatifs aux activités d'assurance portées par le réseau bancaire.

Frais de fonctionnement et résultat brut d'exploitation

Au premier semestre 2023, les frais de fonctionnement ressortent à 4,6 milliards d'euros, en hausse de 6,7 %.

Les frais de personnel représentent plus de 53 % de la hausse totale des frais de fonctionnement. Ils intègrent l'effet hausse des salaires. Les autres charges d'exploitation sont impactées par la hausse des coûts de l'énergie, les frais d'investissements informatiques et l'enveloppe mécénat inscrite dans le cadre du Dividende sociétal. Les frais de supervision et de contribution au fonds de résolution unique diminuent de 24 %.

Le coefficient d'exploitation se dégrade de 1,5 point par rapport au premier semestre 2022 à 58,2 % mais reste conforme aux objectifs du plan stratégique 2019-2023.

Le résultat brut d'exploitation est en légère hausse (+0,4 %), à 3,3 milliards d'euros. La hausse du PNB a permis d'absorber la hausse des frais de fonctionnement.

Coût du risque et résultat d'exploitation

Le coût du risque global ressort à 679 millions d'euros en hausse de 44,4 % par rapport au premier semestre 2022.

Cette hausse s'explique par deux tendances inverses :

- une progression du coût du risque avéré sur la clientèle des réseaux, du crédit à la consommation ainsi qu'en banque de financement en raison du déclassement de dossiers de place. Cette dégradation reflète le contexte macroéconomique incertain qui perdure depuis la crise Covid-19 ;
- une baisse du coût du risque non avéré lié aux transferts des encours sains vers des encours douteux générant une diminution du coût du risque non avéré et une augmentation du coût du risque avéré.

Le taux de créances douteuses est de 2,7 %, en progression depuis fin 2022, mais reste inférieur au niveau atteint fin 2019 (3,1 %).

Rapporté aux encours de crédits, le coût du risque clientèle est de 24 points de base, également en progression depuis fin 2022. Il atteint le niveau de fin 2019 (27 points de base).

<i>Encours en millions d'euros</i>	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Crédits à la clientèle (encours nets au bilan)	510 090	485 933	502 097
Crédit bruts	519 956	495 603	511 668
Créances douteuses brutes	13 938	12 363	13 181
Provisions pour dépréciation des créances	-9 866	- 9 670	- 9 571
<i>dont provisions pour dépréciations sur encours douteux (Statut 3)</i>	<i>-6 546</i>	<i>- 6 199</i>	<i>- 6 278</i>
<i>dont provisions pour dépréciations sur encours sains (Statuts 1 & 2)</i>	<i>- 3 320</i>	<i>- 3 471</i>	<i>- 3 293</i>
Part des douteux dans les crédits bruts	2,7 %	2,5%	2,6 %

Compte tenu de cette hausse du coût du risque, le résultat d'exploitation est en baisse de 6,9 % par rapport au premier semestre 2022.

Autres éléments

Le poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE » s'établit à 18 millions d'euros et intègre exclusivement les quotes-parts dans le résultat net des entreprises mises en équivalence. Au premier semestre 2022 (46 millions d'euros), le poste intégrait la plus-value résultant de la vente de FLOA à BNP Paribas.

Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt est en recul de 7,7 % par rapport au premier semestre 2022.

Résultat net

Dans un contexte macroéconomique incertain, le résultat net ressort à 2 milliards d'euros. Il est en baisse de 155 millions d'euros (-7,3 %). Le résultat net part du groupe ressort à 1,9 milliard d'euros (-7,1 %).

2.2.1.5 Résultats par activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2.2.1.5.1 Banque de détail et crédit à la consommation en France et en Europe

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre proforma 2022	Évolution
Produit net bancaire	6 062	5 947	+1,9 %
Frais de fonctionnement	-3 962	-3 798	+4,3 %
Résultat brut d'exploitation	2 100	2 149	-2,3 %
Coût du risque	-614	-461	+33,1 %
<i>coût du risque avéré</i>	-548	-336	+63,0 %
<i>coût du risque non avéré</i>	-66	-125	-47,4 %
Résultat d'exploitation	1 486	1 687	-11,9 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	2	2	ns
Résultat avant impôt	1 488	1 689	-11,9 %
Impôt sur les bénéfices	-456	-523	-12,7 %
Résultat net	1 032	1 167	-11,6 %

(1) MEE = Mises en équivalence - quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le secteur de la banque de détail regroupe trois métiers :

- le réseau bancaire constitué des caisses locales de Crédit Mutuel des 14 fédérations, du réseau CIC, de la Banque Européenne du Crédit Mutuel, de Beobank et de TARGOBANK en Espagne ⁽¹⁾ ;
- le crédit à la consommation composé de Cofidis Group et de TARGOBANK en Allemagne ;
- les filiales métiers regroupant les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par les réseaux : crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, vente et gestion immobilière.

Le réseau bancaire

Réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel, Beobank et BECM

Réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel et de Beobank

À fin juin 2023, le réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel et de Beobank - cœur de l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale - représente plus de 25 % du produit net bancaire global. Le produit net bancaire du réseau progresse de 0,5 %, s'élevant à 2 milliards d'euros, tiré par la marge d'intérêt [+0,5 %] et les commissions [+1,3 %]. Hors Beobank, la marge d'intérêt diminue de 3,1 % et les commissions augmentent de +1,4 %.

Les frais de fonctionnement augmentent de 4 % à près de 1,6 milliard d'euros ; l'évolution intègre la réduction de la contribution au FRU (nouvelle assiette de calcul en 2023) se traduisant par une diminution de la charge de 36 millions d'euros.

Le coût du risque global est en forte hausse de 39,3 % se portant à 79 millions d'euros, principalement expliquée par la forte hausse du coût du risque avéré passant de 39 millions d'euros à 75 millions d'euros à fin juin 2023.

Sur le réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel hors Beobank, le coût du risque avéré reste encore faible en pourcentage des crédits : 8 points de base au premier semestre 2023 contre 5 points de base à fin juin 2022.

Le résultat avant impôt diminue de 15,8 % [-74 millions d'euros], atteignant près de 400 millions d'euros.

Ainsi, le résultat net contributif s'inscrit en baisse de 14 %, s'élevant à 273 millions d'euros à fin juin 2023 contre 317 millions d'euros un an plus tôt.

(1) TARGOBANK en Espagne est classé en IFRS5 (actifs destinés à être cédés) au 30 juin 2023 suite à l'annonce par le groupe le 22 décembre 2022 de sa cession potentielle à ABANCA.

Activité du périmètre des caisses de Crédit Mutuel

À la fin du premier semestre 2023, le nombre de clients du réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel atteint plus de 8,7 millions en hausse de 1 % (+90 000). Les particuliers, représentant 86 % du total de la clientèle, progressent de 0,7 %. Sur le marché des entreprises et des professionnels, la croissance est plus forte avec respectivement +7 % (+3 800 clients) et +4,5 % (+ 30 000 clients).

Les encours de dépôts s'élèvent à 253,1 milliards d'euros à fin juin 2023, en hausse de 4,7 % sur un an.

À fin juin 2023, dans un contexte de rémunération attractive, la collecte sur les comptes à terme se traduit par une hausse significative des encours de dépôts (+88,7 %) atteignant 14,8 milliards d'euros. Cette évolution est aussi observée pour les livrets Bleu et A dont les encours ont progressé de 8,1 % sur un an, à près de 73,5 milliards d'euros.

Les crédits sont en progression de 4,3 % atteignant 182,2 milliards d'euros au 30 juin 2023. Cette hausse est portée par les crédits d'investissements et à l'habitat qui augmentent respectivement de 9,1% et 4 %.

La stratégie multiservice se traduit par des niveaux d'équipement de nos clients en progression :

- le stock de contrats d'assurance de biens et de personnes (hors assurance-vie et assurance emprunteur) atteint 13,1 millions et s'est accru de 2,5 % sur un an ;
- les contrats de téléphonie mobile sont au nombre de 853 000 en augmentation de 1 % sur un an ;
- le nombre d'abonnements de télésurveillance du domicile est en hausse de 5,4 %, à plus de 221 000 contrats.

En matière de résultat, le réseau des caisses de Crédit Mutuel enregistre une diminution de son produit net bancaire (-0,8 %) qui atteint plus de 1,8 milliard d'euros, portée par une légère évolution des commissions (+1,5 %) couplée à la diminution de la marge d'intérêt (-3 %).

Les frais de fonctionnement progressent de +4,3 %, à plus de 1,4 milliard d'euros.

Le coefficient d'exploitation se dégrade de 3,7 points de pourcentage à 77 % et le résultat brut d'exploitation baisse de plus de 14 % à 429 millions d'euros.

Le coût du risque global est en dotation nette de 75 millions d'euros contre une dotation nette de

54 millions à la fin du premier semestre 2022. Cette hausse est portée par le coût du risque avéré qui progresse de 85 % sur un an traduisant une forte dégradation des contreparties douteuses.

À fin juin 2023, le résultat avant impôt, à 355 millions d'euros, est en recul de plus de 21 %.

Ainsi, le résultat net s'élève à 245 millions d'euros à la fin du mois de juin 2023, en réduction de 19,4 % sur un an.

Activité de Beobank

À fin juin 2023, Beobank enregistre de très bons résultats sur la plupart des lignes de produits dans un contexte toujours tendu suite au resserrement monétaire et à la hausse des taux. Beobank a poursuivi son développement sur ses relais de croissance, à savoir une progression des encours sur les marchés des crédits hypothécaires (+4,3 %), des crédits aux professionnels (+ 8 %), des crédits à la consommation (+2,3 %) et des assurances IARD dont le portefeuille est en hausse de 12,9 %. L'encours des cartes de crédit continue à croître, +5 % versus le premier semestre 2022.

À fin juin, les encours de crédits s'établissent à 8,3 milliards d'euros (+3,8 %) et ceux des dépôts à 7,3 milliards d'euros, en hausse de +4,1 %, soutenus par les comptes à terme.

Beobank présente un produit net bancaire contributif de 159 millions d'euros à la fin du premier semestre (+18,7 % comparé à fin juin 2022) et un résultat net de près de 28 millions (x 2,2 comparativement aux résultats à fin juin 2022).

Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)

La BECM est la filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au service de l'économie des régions, sur le marché des entreprises et des professionnels de l'immobilier. S'appuyant sur l'expertise de ses collaborateurs et l'ensemble des services des centres de métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la BECM accompagne près de 21 000 clients. Constitué de 45 points de vente, le réseau commercial est organisé par marché avec 31 agences pour le marché des entreprises et 14 agences pour celui des professionnels de l'immobilier.

La production de crédits d'investissement au premier semestre représente 769,2 millions d'euros pour les entreprises et 744,3 millions d'euros pour les foncières et investisseurs immobiliers. Impactés par la baisse des réservations de logements neufs, les accords de crédits à court terme aux professionnels de l'immobilier atteignent 984,4 millions d'euros.

Mesurés en capitaux moyens mensuels, les crédits à la clientèle progressent de 0,5 % sur six mois, à 18,1 milliards d'euros. Les ressources comptables augmentent de 2,2 % sur six mois à 10,4 milliards d'euros.

Le produit net bancaire, à périmètre constant 1, est en diminution de 4,8 % à 165,9 millions d'euros et le résultat net est de 72,2 millions, en baisse de 20,5 % par rapport au premier semestre 2022.

Réseau de bancassurance du CIC

Le nombre de clients du réseau bancaire s'établit à plus de 5,6 millions à fin juin 2023, en hausse de 1,1 % sur un an, soit près de 44 000 clients supplémentaires. Sur le marché des professionnels et des entreprises (près de 1 million de clients), la hausse est respectivement de 3,2 % et 4,1 % ; sur celui des particuliers (79 % du total des clients), elle est de 1 %.

Les encours de dépôts s'élèvent à 241,8 milliards d'euros à fin juin 2023, en hausse de 3,8 %.

Au 30 juin 2023, l'activité est particulièrement importante sur les comptes à terme dont l'encours a triplé sur 12 mois, atteignant 32,6 milliards d'euros. La collecte sur les livrets reste stable sur un an avec un stock de 41,5 milliards d'euros.

De manière générale la collecte continue de profiter du contexte de taux haussiers et de la recherche par les clients de produits liquides et sûrs dans un contexte de marchés financiers instables.

À fin juin 2023, les encours de crédits atteignent 225,6 milliards d'euros, en hausse de 3,6 % sur un an. Ainsi, sur le premier semestre 2023, la croissance des encours de crédits reste favorable pour les principales catégories de prêts :

- +5,2 % pour les encours de crédits habitat, à 100,4 milliards d'euros ; sur le premier semestre 2023, le montant des débloqués cumulés est en baisse de 29,8 %, à 7,2 milliards d'euros, suite au ralentissement constaté depuis le début second semestre 2022 ;
- +9,8 % pour les encours de crédits d'investissement, à 52,9 milliards d'euros ;
- +5,9 % pour les encours de crédits à la consommation, à 6,4 milliards d'euros ;

La stratégie multiservice se concrétise par des niveaux d'équipement des clients en progression :

- le stock de contrats d'assurance de biens et de personnes (hors assurance-vie et assurance emprunteur) qui atteint 6,4 millions s'est accru de 3,3 % sur un an ;
- les contrats de téléphonie mobile sont au nombre de 567 000, en augmentation de 1,1 % sur un an ;
- le nombre d'abonnements de télésurveillance du domicile est en hausse de 4,3 %, à plus de 120 000 contrats.

En matière de résultat, le réseau bancaire du CIC enregistre une hausse de son produit net bancaire (+1,1 %) qui atteint près de 2 milliards d'euros, portée par la progression des commissions [+4,5 %] couplée à la diminution de la marge d'intérêt de 2,3 %.

Les frais de fonctionnement évoluent de +5,4 % à près de 1,3 milliard d'euros ; l'évolution intègre la réduction de la contribution au FRU se traduisant par une diminution de la charge de 10 millions d'euros.

Le coefficient d'exploitation se détériore de 2,7 points à 65,4 % et le résultat brut d'exploitation baisse de 6,3 % à 671 millions d'euros.

Le coût du risque est en dotation nette de 100 millions d'euros contre une dotation nette de 80 millions à la fin du premier semestre 2022. Cette hausse est portée par le coût du risque avéré qui est multiplié par 4, traduisant une dégradation des contreparties douteuses.

À fin juin 2023, le résultat avant impôt à 570 millions d'euros est en recul de 10,1 %.

Ainsi, le résultat net s'élève à 406 millions d'euros à la fin du mois de juin 2023, en réduction de 10 % comparé à fin juin 2022.

Le crédit à la consommation

Cofidis Group

Cofidis Group déploie son activité à travers trois marques commerciales : Cofidis, Créatis et Monabanq. Présent dans neuf pays européens (France, Belgique, Espagne, Italie, Portugal, République tchèque, Hongrie, Slovaquie et Pologne), il emploie près de 5 740 collaborateurs.

En termes d'activité, Cofidis Group réalise un très bon premier semestre avec une production de 4,8 milliards d'euros, conforme au niveau d'activité du premier semestre 2022, malgré un ralentissement volontaire des investissements marketing, dans le contexte de taux de refinancement élevés. Ce bon niveau d'activité s'observe surtout sur le canal partenariat qui progresse de 17 %. Le recrutement en direct est en retrait de 12 % pour les raisons évoquées infra. L'activité e-commerce progresse de 16 % par rapport à juin 2022. L'encours de crédits progresse de 12 % par rapport à juin 2022 et s'établit à 18,8 milliards d'euros.

La stratégie d'accélération du développement de l'activité banque à distance de Monabanq porte ses fruits avec des dépôts qui ont augmenté de 14 %, comme le nombre de comptes.

Le fait marquant de ce début d'exercice est la poursuite de la remontée des taux de refinancement qui pénalise nettement le produit net bancaire. La hausse significative des encours et le développement des commissions permettent néanmoins de limiter la baisse du produit net bancaire qui s'établit à 678,8 millions d'euros.

Les frais généraux sont quasiment stables, les hausses mécaniques liées au développement de l'activité étant compensées par le ralentissement des investissements commerciaux.

Le coût du risque reste sur un niveau maîtrisé, s'établissant à 2,5 % en taux sur encours, niveau supérieur de 30 points de base à l'exercice précédent. Les entrées en impayés et les performances au recouvrement sont meilleures ou proches de la période avant Covid-19. Le risque 2023 augmente néanmoins par rapport à 2022, mais celui-ci bénéficiait encore de la période Covid-19 avec des impayés historiquement faibles.

Le résultat net est en retrait de 74 % par rapport à fin juin 2022, s'établissant à 23,1 millions d'euros.

TARGOBANK en Allemagne

Implantée dans plus de 250 villes allemandes, TARGOBANK répond aux besoins de 3,7 millions de clients particuliers et d'entreprises en proposant des solutions de banque au quotidien, de crédit à la consommation, d'assurances pour les particuliers, d'affacturation et de crédit-bail pour les entreprises ainsi qu'une couverture globale des besoins des entreprises du segment haut du Mittelstand.

La production de prêts personnels amortissables s'élève à près de 3 milliards d'euros en juin 2023, en léger retrait par rapport à juin 2022.

En matière d'activité retail banking, les encours de crédits affichent une croissance de 10 % par rapport au premier semestre 2022 pour atteindre 20,8 milliards d'euros, et les volumes de dépôts clientèle atteignent 25,5 milliards d'euros.

La contribution de TARGOBANK au résultat net du métier crédit à la consommation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est de 181 millions d'euros, soit une amélioration de 29 % par rapport à la même période de l'année précédente.

L'environnement de taux d'intérêt plus favorable et la croissance du portefeuille dans le secteur de la banque de détail ont principalement contribué à cette évolution. Le produit net bancaire est en croissance de 14 %.

Les activités entreprises, classées dans les secteurs « réseau bancaire » et « filiales métiers », sont en nette reprise avec une progression des métiers d'affacturation et de crédit-bail.

Cette année encore et pour la 17^e fois consécutive, TARGOBANK figure parmi les établissements désignés

Meilleur employeur par l'institut Top Employers. Le jury a en particulier reconnu la cohérence des actions mises en œuvre en matière de santé, les valeurs de l'entreprise ainsi que son engagement en termes de RSE. À titre d'exemple, depuis février, TARGOBANK fait partie de l'alliance « Ensemble contre le sexisme ». En avril, TARGOBANK a signé un partenariat stratégique avec le club de football de deuxième division Fortuna Düsseldorf. L'objectif de Fortuna pour tous, initiative unique en Allemagne, est de rendre le football aux supporters en assurant notamment l'entrée gratuite aux matchs à domicile du club ou encore une utilisation du stade comme lieu de promotion d'engagements sociétaux envers les jeunes.

Les filiales métiers

Au sein de la banque de détail, les métiers d'appui – crédit-bail, affacturation, immobilier – dégagent, après reversement au réseau, un produit net bancaire de 336,1 millions d'euros (+2,4 %) et un résultat net de 62,4 millions à la fin du premier semestre 2023 (contre 66,8 millions à fin juin 2022).

2.2.1.5.2 L'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre proforma 2022	Évolution
Produit net assurance	641	567	+13,0 %
Frais de fonctionnement	-58	-51	+14,8 %
Résultat brut d'exploitation	583	517	+12,8 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	-5	-1	x 5,6
Résultat avant impôt	578	516	+12,0 %
Impôt sur les bénéfices	-135	-110	+23,1 %
Résultat net	443	406	+9,0%

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) est le fruit d'une innovation de plus de 50 ans : la bancassurance. Au service des clients sociétaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, son activité est portée par la force des réseaux de proximité et l'intégration technologique favorisant les synergies.

À 7,5 milliards d'euros, le chiffre d'affaires assurance est en hausse de 13,6 % par rapport au premier semestre 2022. Dans la continuité de l'exercice 2022, l'activité d'assurance-vie poursuit sa dynamique avec une collecte brute de 4,2 milliards d'euros, en progression de 16,7 %. Réalisée majoritairement en France (4,1 milliards d'euros, en hausse de +16,2 %), elle est portée par la forte croissance des versements sur le fonds euros. En contrepartie, la part des unités de compte dans la collecte diminue à 29 % (contre 43 % à fin juin 2022). Dans un marché en situation de forte décollecte nette en euros à fin mai, le GACM, en France, se démarque par une collecte nette positive sur le fonds euros (+ 0,2 milliard d'euros). La collecte nette en UC est également positive à 0,9 milliard d'euros.

Le chiffre d'affaires en assurances de risques s'établit à 3,3 milliards d'euros. Les assurances de biens sont en hausse de 4,8 % dont +4,0 % en automobile et +5,7 % en habitation, tandis que les assurances de personnes progressent de 4,9 % dont + 4,7 % en santé, + 4,8 % en prévoyance et + 5,0 % en assurance des emprunteurs. Au global, le portefeuille de contrats s'élève à 37 millions, en croissance de 1,6 % sur le semestre.

Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales internationales s'élève à 303 millions d'euros, dont 87 millions en Belgique et 216 millions en Espagne. Le GACM a cédé le 12 juillet 2023 l'intégralité du capital de GACM España à Axa Seguros Generales, S.A. de Seguros y Reaseguros, pour environ 310 millions d'euros. Cette cession sera matérialisée dans les comptes du second semestre 2023.

Les commissions versées aux réseaux progressent et s'élèvent à 1,0 milliard d'euros, dont 0,8 milliard d'euros pour les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

À 443 millions d'euros, le résultat net contributif du GACM au 30 juin 2023, premier résultat semestriel évalué selon les normes IFRS 17 et IFRS 9, est en hausse de 9,0 % par rapport au résultat contributif proforma IFRS 17/9 au 30 juin 2022 (406 millions d'euros) du fait d'une sinistralité climatique et d'un contexte de marché plus favorables qu'au premier semestre 2022. Par rapport au résultat contributif publié en juin 2022 en normes IFRS 4 (422 millions d'euros), il est en hausse de 5,0 %.

La contribution du GACM au produit net bancaire s'élève à 641 millions d'euros, en progression de 13,0 %. En application de la norme IFRS 17, il intègre les frais rattachables aux contrats d'assurance ⁽¹⁾, soit la grande majorité des frais. Seuls les frais non rattachables apparaissent dorénavant dans les frais généraux. La progression du PNB est portée principalement par la hausse du résultat financier, dans un environnement économique plus favorable qu'en 2022 marqué par le début du conflit en Ukraine. En 2023, la hausse des marchés actions entraîne une évolution positive de la valorisation des titres adossés aux portefeuilles de fonds propres du GACM classés en juste valeur par résultat sous IFRS 9.

Le résultat des activités d'assurance et de réassurance est quant à lui en léger repli. En assurances de biens, il est impacté négativement par les effets de l'inflation sur le coût des sinistres.

Cette évolution est tempérée par une moindre charge des événements naturels au premier semestre 2023, le seul événement majeur étant le séisme qui a frappé l'ouest de la France en juin dernier et dont le coût pour le GACM est estimé à 20 millions d'euros. Au premier semestre 2022, le résultat était grevé par une forte sinistralité climatique dont la charge dans les comptes sociaux s'élevait à 211 millions d'euros.

Le ratio combiné des assurances de biens du GACM en normes IFRS 17 s'établit ainsi à 96,3 % ⁽²⁾ au premier semestre 2023.

Les capitaux propres du GACM s'élèvent à 11,1 milliards d'euros, en progression de 0,3 milliard d'euros par rapport à fin 2022. La variation des actifs financiers classés en juste valeur par capitaux propres est partiellement compensée par le changement d'actualisation des passifs, le GACM ayant retenu l'option OCI ⁽³⁾ ouverte par la norme IFRS 17.

Conformément aux ambitions stratégiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les Assurances du Crédit Mutuel continuent de se développer sur l'ensemble des marchés :

- particulier : une nouvelle offre multirisque habitation a été déployée fin mai 2023. Elle propose des garanties adaptées aux différents profils des assurés et des parcours de souscription simplifiés ;

(1) Le reclassement des frais engagés par le réseau bancaire au titre de la distribution des contrats d'assurance est comptabilisé dans le secteur « autres métiers ».

(2) Hors GACM España, net de réassurance.

(3) Other comprehensive income : autres éléments du résultat global.

- professionnel et entreprise : un partenariat de coassurance a été signé avec Allianz afin de proposer à la clientèle entreprise et agricole des réseaux bancaires du Crédit Mutuel et du CIC de nouvelles offres d'assurance, complémentaires à celles de la gamme développée par les Assurances du Crédit Mutuel ;
- international : le projet d'implantation en Allemagne a franchi une nouvelle étape avec la création de trois sociétés et le dépôt à venir des demandes d'agrément auprès du régulateur allemand (BaFin).

Tous ces développements se poursuivent dans une logique mutualiste et de solidarité. Aussi, en soutien aux assurés particuliers et professionnels, victimes de dégradation de leurs biens lors des violences urbaines de fin juin / début juillet, les Assurances du Crédit Mutuel ont pris plusieurs mesures exceptionnelles pour améliorer et faciliter l'indemnisation des assurés concernés.

2.2.1.5.3 Métiers spécialisés

Banque privée et gestion d'actifs, banque de financement, activités de marché et capital-investissement complètent l'offre de bancassurance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces quatre métiers contribuent à hauteur de 16 % au produit net bancaire ⁽¹⁾ et de 27 % au résultat net des métiers opérationnels ⁽²⁾.

Gestions d'actifs et banque privée

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre proforma 2022	Évolution
Produit net bancaire	646	531	+21,7 %
Frais de fonctionnement	-430	-392	+9,6 %
Résultat brut d'exploitation	216	139	+55,9 %
Coût du risque	-2	-3	-48,0 %
Résultat d'exploitation	215	136	+58,2 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	2	15	-87,1 %
Résultat avant impôt	217	150	+44,1 %
Impôt sur les bénéfices	-56	-35	+62,4 %
Résultat net	161	116	+38,6 %

⁽¹⁾ MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le métier gestion d'actifs et banque privée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'articule autour de :

- cinq entités de gestion (Crédit Mutuel Asset Management, Crédit Mutuel Gestion, Crédit Mutuel Épargne Salariale, CIC Private Debt et Cigogne Management), ainsi que la plateforme de distribution Crédit Mutuel Investment Managers ;
- le groupe La Française, rassemblant cinq sociétés de gestion et une plateforme de distribution ;
- la Banque Transatlantique, la Banque de Luxembourg et Banque CIC Suisse.

Le produit net bancaire du métier gestion d'actifs et banque privée, à 646 millions d'euros, représente

7 % du produit net bancaire des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et s'apprécie de 21,7 %.

Cette hausse s'explique principalement par un excellent niveau de marge d'intérêt pour les entités de banque privée (100 millions d'euros, +88,8 %) ainsi que par une activité commerciale soutenue, tandis que les revenus de la gestion d'actifs sont stables malgré une collecte légèrement négative.

À fin juin 2023, les frais de fonctionnement sont en hausse de 9,6 %. Grâce à la bonne progression du produit net bancaire, le résultat brut d'exploitation progresse de près de 56 % à 216 millions d'euros.

Le poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE » s'établit à 2 millions d'euros contre 15 millions au premier semestre 2022 qui comprenait un produit non récurrent lié à l'effet de première consolidation de Crédit Mutuel Investment Managers et de CIC Private Debt.

Ainsi, le résultat net est de 161 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 116 millions à fin juin 2022. Ces données n'intègrent pas l'activité banque privée logée au sein du réseau du CIC et de ses cinq banques régionales, soit 108 millions d'euros de produit net bancaire [-8 %] et 42 millions de résultat net [-16 %].

ACTIVITÉ GESTION D'ACTIFS

La filière gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'articule autour de cinq entités de gestion et de la plateforme de distribution **Crédit Mutuel Investment Managers**. Depuis le 1^{er} janvier 2022 et l'arrivée de Crédit Mutuel Nord Europe au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le groupe La Française - rassemblant cinq sociétés de gestion et une plateforme de distribution - complète cette filière. Un pôle

⁽¹⁾ Hors opérations réciproques et holding.

⁽²⁾ Hors holding

regroupant l'ensemble des activités de gestion et de distribution est en cours de constitution, pour une mise en place en 2024 dans le cadre du nouveau plan stratégique 2024-2027 du groupe.

Crédit Mutuel Investment Managers et le groupe La Française proposent un large éventail d'offres pour une clientèle diversifiée française et internationale : investisseurs institutionnels, grandes entreprises, distributeurs externes (réseaux de distribution tiers, banques privées, sélectionneurs de fonds, CGP...). Ils accompagnent, par ailleurs, les réseaux tous marchés y compris à l'international. La filière est présente via différentes implantations en Europe et en Asie.

L'activité du premier semestre s'inscrit dans un contexte général marqué par la permanence d'une situation géopolitique tendue impactant les trajectoires économiques et financières avec pour corollaires : une inflation élevée, un niveau des taux contraignant, des perspectives de croissance économique contrastées et une urgence de la transition énergétique et climatique.

Dans ce contexte, la poursuite du resserrement monétaire et les interrogations sur la solidité du système bancaire international entretiennent l'attente des investisseurs en matière d'immobilier. Aussi, la collecte ralentit du côté des investisseurs retail et est nettement freinée pour les investisseurs institutionnels, très attentistes eu égard au niveau des valorisations des actifs, notamment de bureaux.

Les encours de la filière gestion d'actifs s'élèvent à 170 milliards d'euros à fin juin.

Les fonds monétaires, activité importante pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, conservent un intérêt pour les investisseurs avec la remontée des taux. Les encours de 38 milliards d'euros, au 30 juin, sont stables par rapport au 31 décembre 2022.

Au premier semestre, la filière gestion d'actifs tous produits hors fonds monétaires enregistre une collecte nette positive d'un montant total de 1,8 milliard d'euros dont 0,7 sur des fonds immobiliers. Parmi ceux-ci, les produits structurés - EMTN construits par le CIC sous la marque **CIC Market Solutions** - maintiennent une collecte active de 1,8 milliard d'euros tant auprès des réseaux grand public, entreprises et banque privée que de la clientèle externe avec des émissions de produits nouveaux à un rythme soutenu.

Cet exercice demeure marqué par la dimension durable, avec l'achèvement de la mise en place des diverses réglementations (SFDR, CSRD, taxonomie...). Cela se traduit par exemple par la nécessité de répondre au mieux en termes de produits aux contraintes des distributeurs (solution de gestion pilotée durable au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale).

Au 30 juin, l'offre comporte 137 fonds promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales (article 8) et 27 fonds ayant un objectif d'investissement durable (article 9). 52 fonds bénéficient d'un label attribué par des organismes externes. De nouveaux fonds à impact thématique ont été créés afin de répondre aux nouveaux besoins des investisseurs dont le fonds Révolution environnementale et solidaire, lancé par Crédit Mutuel Impact dans le cadre du Dividende sociétal.

À fin mars 2023, **La Française Real Estate Managers**, pilier immobilier du groupe La Française, maintient sa position de leader en matière de capitalisation sur le marché français de l'immobilier collectif sur le segment des SCPI.

Cette attractivité de la marque a été saluée pour la deuxième année consécutive par l'European Real Estate Brand Institute en juin.

Sur le segment retail BtoC, la plateforme 100 % digitale Moniwan a sophistiqué encore son approche au cours du premier semestre en lançant un produit structuré et en intégrant de la gestion pilotée dans le contrat d'assurance-vie, Moniwan Vie.

Suite à l'annonce du lancement de la phase 2 de l'initiative Tibi, New Alpha amorce la reprise de la commercialisation de son fonds Emergence Techs for Good qui avait collecté 100 millions d'euros lors de son premier closing.

À fin juin, le total des revenus de la filière s'élève à 267 millions d'euros avec un résultat net avant impôt de 73 millions d'euros.

ACTIVITÉ BANQUE PRIVÉE

Malgré un contexte macroéconomique incertain, le premier semestre du **Groupe Banque Transatlantique** se caractérise par un développement dynamique de ses activités. Le volume d'affaires affiché par les métiers s'inscrit, en France comme à l'international, à la hausse.

Les performances commerciales enregistrées par les différentes filiales et lignes métiers permettent d'afficher un produit net bancaire en hausse de 8 %, s'établissant à 106,5 millions d'euros contre 99 millions d'euros à fin juin 2022.

L'évolution du produit net d'intérêt, en partie inhérente à la hausse des taux de crédit, progresse de 55 % pour atteindre 40,5 millions d'euros contre 26,1 millions d'euros à fin juin 2022. Le résultat net s'élève à 32,9 millions d'euros à la fin du semestre, contre 27,7 millions d'euros à fin juin 2022. Le coefficient d'exploitation s'affiche à 57,4 %, en hausse de 0,7 point par rapport au premier semestre 2022.

La collecte brute de capitaux reste dynamique sur le premier semestre, en hausse de 3,3 milliards d'euros comparé à fin 2022, pour atteindre 60,6 milliards d'euros d'encours d'épargne.

La production d'encours de crédits reste soutenue depuis le début de l'année, le stock s'établissant à 4,8 milliards d'euros, contre 4,7 milliards d'euros à fin 2022.

Malgré le contexte de hausse des taux directeurs - taux de facilités de dépôts relevés de +3 % par la banque centrale européenne à fin juin 2023 -, l'activité de crédit immobilier enregistre depuis le début de l'année une certaine dynamique en nombre de dossiers (+10,6 %) ainsi qu'en volume (+3,1 %).

Au cours du semestre, la Banque de Luxembourg a continué de bénéficier d'un environnement de taux d'intérêt favorable couplé à un bon développement commercial sur l'ensemble de ses métiers destinés aux particuliers, aux entreprises et aux professionnels de la gestion d'actifs.

Le produit net bancaire s'établit à 214 millions d'euros à fin juin 2023, en net progrès de 32 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. La marge nette d'intérêt passe de 33,3 millions d'euros à 95,6 millions d'euros à fin juin 2023. Dans le même temps, les

commissions nettes se tassent de 7 % à 116,3 millions d'euros dans un contexte de marchés boursiers moins dynamiques. Les encours d'épargne clientèle restent stables à plus de 120 milliards d'euros à fin juin 2023.

En avril 2023, la **Banque de Luxembourg** a obtenu la certification B Corp™. Ainsi, elle rejoint la communauté des plus de 7 000 entreprises certifiées à travers le monde, répondant à des exigences élevées au niveau sociétal et environnemental, ainsi que de la gouvernance et de la transparence. La Banque de Luxembourg continue à s'engager en faveur d'une économie plus inclusive, équitable et régénératrice, essayant de concilier but lucratif et intérêt général.

À fin juin 2023, **Banque CIC Suisse** enregistre un résultat en nette hausse. Le total de bilan s'établit à 13 milliards d'euros.

Plusieurs segments d'activité ont été en croissance sur le premier semestre : l'épargne totale déposée est en hausse de 0,4 %, à 17,9 milliards d'euros, tandis que le volume des crédits est en croissance de 3,3 %, à 10,1 milliards d'euros.

Le produit net bancaire, en hausse de 42 %, s'élève à 129,2 millions d'euros. Les revenus ont été plus largement diversifiés, permettant d'atteindre un résultat net record à 35,7 millions d'euros, en croissance de 46 % par rapport à l'année précédente.

La banque de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre proforma 2022	Évolution
Produit net bancaire	296	214	+38,1 %
Frais de fonctionnement	-87	-82	+6,2 %
Résultat brut d'exploitation	209	132	+58,0 %
Coût du risque	-64	-13	x 4,7
<i>Coût du risque avéré</i>	-97	-22	x 4,4
<i>Coût du risque non avéré</i>	34	9	x 3,8
Résultat avant impôt	145	119	+22,2 %
Impôt sur les bénéfices	-40	-29	+40,0 %
Résultat net	105	90	+16,6 %

Avec ses équipes basées à la fois en France et dans les succursales du CIC à l'étranger (Londres, Bruxelles, New York, Singapour et Hong Kong), la banque de financement offre des services à une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels, dans le cadre d'une approche globale de leurs besoins. Elle appuie également l'action des réseaux « entreprises » pour leur grande clientèle, et contribue au développement de l'activité internationale ainsi qu'à la mise en œuvre de financements spécialisés (acquisitions, actifs, projets).

Les engagements de la banque de financement sont stables à 59,8 milliards d'euros, dont 23,4 milliards d'encours tirés.

Le produit net bancaire est en hausse de 38,1 %, à 296 millions d'euros, à la fin du premier semestre 2023. Il bénéficie d'une forte hausse des revenus de l'activité grandes entreprises et de celle des financements structurés (notamment le financement d'actifs et de projets).

Le coût du risque est multiplié par 4,7 se traduisant par une dotation nette de -64 millions d'euros contre 13 millions à fin juin 2022, en raison notamment du provisionnement de dossiers de place.

Le résultat net s'inscrit donc en progression de 16,6 %, à 105 millions d'euros au 30 juin 2023, contre 90 millions au 30 juin 2022.

L'activité des **financements structurés** - financement d'acquisitions, financement de projets, financement d'actifs et titrisation - s'inscrit globalement en hausse au premier semestre 2023. L'activité a été particulièrement soutenue en financements de projets et en financements d'actifs. La production de crédits est solide et totalise 1,6 milliard d'euros sur les 6 premiers mois de 2023. Les résultats à périmètre comparable sont en hausse de 29 % par rapport au 30 juin 2022, alors que le coût du risque avéré est resté nul sur la période malgré la hausse des coûts de refinancement du portefeuille. Le résultat avant impôt est de 98,6 millions d'euros. Le produit net bancaire atteint 134,2 millions d'euros.

L'**activité grands comptes (CIC Corporate)** accompagne, dans leur développement et dans le cadre d'une relation à long terme, les grandes entreprises et institutions financières françaises ou étrangères, cotées ou non, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions d'euros. Le premier semestre 2023 a été marqué par la poursuite des opérations d'investissement et des projets à moyen terme des clients ainsi qu'un net rebond du marché obligataire et des opérations d'émissions Corporate. Les revenus sont en forte hausse, liée à un environnement de taux beaucoup plus favorable, à une bonne production de crédits et à une progression des commissions sur des opérations patrimoniales ou structurantes rémunératrices.

De nombreux facteurs ont pesé ces derniers mois sur l'efficacité des chaînes d'approvisionnement des entreprises. Dans cet environnement, la **direction des activités internationales** intensifie son accompagnement des entreprises dans la réalisation de leurs projets à l'international. Pour illustration, les crédits documentaires export ont enregistré une progression en capitaux de +15,3 % comparé au premier semestre 2022.

Afin d'accélérer, sécuriser et simplifier le développement à l'international des clients entreprises ce semestre, l'attention des équipes a porté sur :

- la capacité à accompagner les clients dans les enjeux environnementaux et sociétaux en adaptant les offres CIC Aidexport : 139 entreprises ont été accompagnées au cours de ce premier semestre ;

- la maîtrise des risques à l'international et, notamment, la conformité des opérations ;
- la volonté d'animer un réseau de dirigeants dans le cadre du Club CIC International composé de 1 084 entreprises adhérentes, en augmentation de 21 % sur les six premiers mois de l'année.

Les activités de marché

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre proforma 2022	Évolution
Produit net bancaire	293	180	63,3 %
Frais de fonctionnement	-139	-129	8,2%
Résultat brut d'exploitation	154	51	x 3
Coût du risque	-1	-0	ns
Résultat avant impôt	153	51	x 3
Impôt sur les bénéfices	-41	-15	x 2,7
Résultat net	112	35	x 3,1

CIC Marchés regroupe les activités commerciales de marché – sous la marque CIC Market Solutions – à destination de la clientèle entreprises et institutions financières, l'activité investissement ainsi que les prestations de post-marché au service de ces activités.

Le premier semestre 2023 des activités de marché, marqué par des conditions de marché favorables et une bonne dynamique commerciale, affiche une forte hausse de 63,3 % du produit net bancaire à 293 millions d'euros.

Après une hausse de 8,2% des frais de fonctionnement, le résultat brut d'exploitation est multiplié par 3 à 154 millions d'euros.

Le résultat net global des activités de marché est de 112 millions d'euros au 30 juin 2023, contre 35 millions d'euros au 30 juin 2022.

CIC Market Solutions poursuit une bonne dynamique globale sur le premier semestre. Le produit net bancaire s'établit ainsi à 113,7 millions d'euros, contre 54,6 millions d'euros à fin juin 2022.

Cette croissance est portée globalement par les différents métiers du périmètre.

Le métier **Investissement** – incluant la France, les succursales de New York, de Singapour et de Londres – génère, sur les six premiers mois de l'année, un produit net bancaire de 156,6 millions d'euros contre 112,3 millions au premier semestre 2022.

Le produit net bancaire des différents pôles en France et à l'étranger est largement positif. Le métier a bénéficié d'opportunités issues de périodes de volatilité dans les marchés sur le premier semestre 2023.

Capital-investissement

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre proforma 2022	Évolution
Produit net bancaire	220	304	-27,8 %
Frais de fonctionnement	-40	-38	+6,0 %
Résultat brut d'exploitation	180	267	-32,6 %
Résultat avant impôt	180	267	-32,6 %
Impôt sur les bénéfices	1	-16	ns
Résultat net	181	251	-27,9 %

Crédit Mutuel Equity accompagne des projets de développement principalement en France via ses huit implantations en région – Paris, Lyon, Nantes, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Marseille et Toulouse – mais aussi à l'international au travers de ses filiales en Allemagne, en Belgique, en Suisse ou au Canada. Crédit Mutuel Equity regroupe l'ensemble des métiers de « haut de bilan » du groupe : capital innovation, capital développement, capital transmission, mais également investissements dans des projets d'infrastructures et conseil en fusions-acquisitions.

Crédit Mutuel Equity investit durablement les fonds propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et s'engage aux côtés des dirigeants pour leur permettre de mener les transformations nécessaires de leurs modèles d'affaires et de créer de la valeur financière et extra-financière, de franchir des paliers de développement économique, social ou environnemental.

Preuve de cet engagement dans le temps : plus d'un quart des 333 participations sont détenues depuis plus de dix ans. La rotation du portefeuille reste pour autant dynamique et adaptée aux cycles économiques des participations.

Au premier semestre 2023, plus de 140 millions d'euros ont été investis avec la prudence requise compte tenu des incertitudes géopolitiques, de leurs conséquences économiques sur la croissance attendue des entreprises et des multiples de valorisation induits. Sur quatre ans, plus de 2 milliards d'euros ont été déployés dans le financement de nouveaux projets ou l'accompagnement d'entreprises du portefeuille.

Le portefeuille en encours investis atteint 3,4 milliards d'euros, démontrant la forte dynamique de ces métiers sur l'ensemble de leurs segments : de l'innovation à la transmission.

Avec 220 millions d'euros au premier semestre 2023, le total des produits reste solide et composé à plus de deux tiers de plus-values générées par le portefeuille, démontrant la qualité de gestion des participations dans le contexte économique actuel et qui offrent globalement de bonnes performances.

CIC Conseil connaît de nouveau une forte dynamique au cours de ce semestre après un exercice 2022 déjà exceptionnel.

La contribution au résultat net s'établit à 181 millions d'euros ; un très bon niveau après deux années exceptionnelles post-Covid qui marque un retour à une solide performance normative.

Investisseur socialement engagé, Crédit Mutuel Equity porte une vision utile, durable et humaine de ses métiers, en privilégiant des montages financiers équilibrés et en respectant la temporalité des projets dans le souci permanent d'une juste répartition de la valeur entre tous les acteurs.

2.2.1.5.4 Autres métiers : informatique, logistique, presse et autres

Ce secteur rassemble principalement :

- le métier « logistique » incluant les sociétés informatiques du groupe et les structures à vocation logistique ;
- l'activité de presse quotidienne régionale composée de neuf titres : Vosges Matin, Le Dauphiné Libéré, Le Bien Public, L'Est Républicain, Les Dernières Nouvelles d'Alsace, L'Alsace, Le Progrès de Lyon, Le Républicain Lorrain, Le Journal de Saône et Loire. Ces titres de presse régionale sont diffusés dans 23 départements de l'Est de la France ;
- les activités « holding ».

Le produit net bancaire du secteur « Autres métiers » ressort à -174 millions d'euros, contre -63 millions à fin juin 2022, en raison de produits non récurrents comptabilisés au premier semestre 2022. Le résultat brut d'exploitation est négatif [-107 millions d'euros], en baisse par rapport à la fin du premier semestre 2022, marqué par :

- une hausse de la charge nette de l'activité holding ;
- une dégradation pour l'activité « presse » ;
- une baisse du résultat pour la logistique reflétant notamment la hausse des investissements technologiques.

Zoom sur l'activité presse

Au cours de ce semestre, le groupe EBRA a continué d'augmenter son portefeuille d'abonnés numériques avec un objectif de croissance annuelle de +30 % par rapport à l'année dernière. Néanmoins, les revenus ont été impactés par un contexte économique et social tendu, avec une baisse structurelle de la vente au numéro et du marché publicitaire de la presse.

Les efforts de maîtrise des coûts ont compensé la tension sur le prix de l'énergie et des matières premières, avec des perspectives d'amélioration sur le prix de la tonne de papier en fin d'année. Les résultats à fin juin 2023 sont en recul par rapport au premier semestre 2022.

Dans le même temps, les efforts de diversification des revenus se poursuivent et, notamment, sur l'activité événementielle. Dans ce cadre, une participation majoritaire a été prise dans la société KCIOP qui organise et commercialise des événements outdoor dont la plus grande course de chiens de traîneaux d'Europe, la Grande Odyssée. Le groupe a également acquis la société Live Event, organisatrice d'événements sportifs et conviviaux inter-entreprises.

La société Media des massifs français a été créée avec l'École du Ski Français pour lancer le site mon-sejour-en-montagne.com qui ambitionne de devenir le leader de la thématique montagne en toute saison.

Enfin, Humanoid, filiale du groupe EBRA, a lancé un nouveau média intitulé Survoltés dédié à l'information sur les véhicules électriques.

2.2.1.6 Situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2.2.1.6.1 Bilan

La structure de bilan est le reflet de l'activité de banque commerciale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des mesures prises par le groupe pour renforcer sa structure financière en vue de satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires qui seront applicables dans les années à venir. En particulier:

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale finance une plus grande partie des crédits à la clientèle au moyen des dépôts, cette évolution s'inscrivant dans le prolongement de la stratégie déployée au cours des dernières années. Le ratio crédits/dépôts s'est progressivement amélioré : il s'est établi à 110,8 % au 30 juin 2023 contre 107,8 % au 30 juin 2022 ;
- le risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait l'objet d'une gestion stricte dans le cadre d'un dispositif piloté par la BFCM sur la base d'un système de gestion centralisée du risque. Ainsi, une progression significative est réalisée dans le cadre des ratios de liquidité Bâle 3 qui s'affichent au-delà du seuil de 100 % ; le LCR ressort à 164,4 % en moyenne sur le premier semestre 2023.

Actifs

Synthèse. Les actifs consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élèvent à 901,9 milliards d'euros au 30 juin 2023 contre 883,7 milliards au 31 décembre 2022 proforma (+ 2,1 %).

Cette hausse de 2,1 % du total des actifs (+ 18,2 milliards d'euros) découle principalement de la hausse des prêts et créances sur la clientèle (+ 8 milliards soit + 1,6 %), des prêts et créances sur les établissements de crédits (+5,3 milliards soit 9,3 %) des actifs financiers à la juste valeur par résultat (+ 3,5 milliards soit + 12 %) et de la baisse des comptes de caisses et banques centrales (- 5,7 milliards soit - 5,1 %).

Prêts et créances sur les établissements de crédit. Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont constitués des dépôts à vue, des prêts interbancaires et des prises en pension de titres. Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 62,5 milliards d'euros au 30 juin 2023 contre 57,2 milliards au 31 décembre 2022 proforma.

Passifs (hors capitaux propres)

Synthèse. Les passifs consolidés du groupe hors capitaux propres s'élèvent à 841,4 milliards d'euros au 30 juin 2023 contre 825,2 milliards au 31 décembre 2022 proforma (+ 2 %). Ces passifs comprennent des dettes subordonnées à hauteur de 11,1 milliards d'euros au 30 juin 2023 contre 9,9 milliards d'euros au 31 décembre 2022 profoma. La hausse des passifs hors capitaux propres constatée au premier semestre 2023 provient principalement de la hausse des dettes représentées par un titre au coût amorti (+ 15,8 milliards soit + 12 %) et de celle des contrats d'assurance émis (+5,5 milliards soit 5 %).

Les dettes à la clientèle (dépôts principalement) sont en hausse de 3,5 milliard entre le 30 juin 2023 et le 31 décembre 2022 proforma à 460,5 milliards d'euros.

Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés part du groupe s'établissent à 58,5 milliards d'euros au 30 juin 2023 contre 56,5 milliards au 31 décembre 2022 proforma.

Les intérêts minoritaires passent de 1 992 millions d'euros au 30 juin 2023 proforma à 1 931 millions au 31 décembre 2022.

2.2.1.6.2 Liquidité et refinancement ^[1]

La gestion de la trésorerie centrale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale repose sur des règles prudentes et un dispositif efficace d'accès aux ressources de marché.

Les impasses de la banque commerciale sont couvertes par des ressources à moyen et long terme alors que le coussin ou buffer de liquidité fait appel à des refinancements de marché monétaire. Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose de nombreux programmes d'émission bien adaptés permettant l'accès aux investisseurs des principales zones au niveau international, à des émissions publiques et privées. Le dispositif est complété par la détention d'une réserve de liquidité confortable adaptée au respect des ratios réglementaires ainsi qu'à la résistance à des stress sévères.

Au cours du premier semestre 2023, la volatilité est restée forte sur les marchés avec des anticipations changeantes sur la poursuite de la hausse des taux, les craintes de ralentissement économiques et les discours « faucons » des banquiers centraux.

Malgré ce contexte incertain, les marchés ont fait preuve de résilience puisque même la crise bancaire du printemps – avec la faillite de SVB et de Crédit Suisse – n'a pas eu de conséquences durables sur la bonne santé des marchés obligataires et actions.

Par ailleurs, la poursuite de la hausse de taux des banques centrales en Europe et aux États-Unis commence à faire baisser l'inflation mais l'inflation sous-jacente reste forte à un niveau bien supérieur à l'objectif de 2 %. La BCE et la FED ont poursuivi leur politique restrictive et le taux principal atteint désormais 5,25 % et 3,50 % aux USA et en Zone Euro, et de nouvelles hausses restent programmées.

En dépit de cette volatilité, les émetteurs obligataires ont pu compléter rapidement leur programme de refinancement. En effet, cette offre en forte augmentation a rencontré une demande des investisseurs également en croissance induite par la hausse des rendements obligataires.

[1] Pour plus de détails, se reporter aux informations complémentaires au point 6.1 du présent communiqué.

Ainsi, la BFCM a pu bien avancer son programme de refinancement de 20 milliards d'euros (+11 %) avec une production à fin juin de 15,1 milliards d'euros, soit 76 % du programme.

Au total, l'encours des ressources externes levées sur les marchés ressort à 163,0 milliards d'euros à fin juin 2023, soit une hausse de près de 4 % par rapport à la fin d'année 2022.

En effet, les ressources courtes de marché monétaire (moins d'un an) représentent un encours de 60,3 milliards d'euros à fin juin 2023 et augmentent de 19,0 % par rapport à l'exercice précédent. Elles représentent 37 % de l'ensemble des ressources de marché levées, soit une hausse de 5 points par rapport à 2022. Cette hausse de l'encours a été décidée par précaution pour faire face à une éventuelle réduction de la liquidité bancaire suite au remboursement du TLTRO du 28 juin 2023. Cette réduction de liquidité n'a au final pas eu lieu grâce à la forte demande des fonds monétaires.

Les ressources à moyen et long terme (MLT) ressortent à 102,6 milliards d'euros à fin juin 2023, soit une réduction de 3,2 % par rapport à l'année 2022. Au 30 juin 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a levé 15,1 milliards d'euros de ressources à MLT en utilisant majoritairement la signature BFCM, mais également celle de Crédit Mutuel Home Loan SFH, son entité émettrice d'obligations à l'habitat (Covered bonds) qui bénéficie du meilleur échelon de notation par les agences. 81,7 % de ces ressources à MLT ont été levées en euros et le solde en devises étrangères (dollar US, livre sterling, et franc suisse), illustrant la bonne diversification de la base d'investisseurs.

La répartition entre les émissions publiques et les placements privés s'établit respectivement à 88 % et 12 %. La durée moyenne des ressources à moyen et long terme levées au 30 juin 2023 a été de 6,09 ans, comparable à celle constatée en 2022.

Programme de refinancement 2023

Au 30 juin 2023, les émissions sous un format public ont représenté une contre-valeur de 13,3 milliards d'euros et se répartissent de la manière suivante :

- BFCM sous format EMTN senior :
 - 3,25 milliards d'euros sous le format senior à 5, 6 et 10 ans, émis en mars, et juin,
 - 1,0 milliard de livres sterling à 3 et 5 ans, émis en janvier et mai,
 - 235 millions de francs suisses à 4 ans émis en janvier,
 - 1,25 milliard de dollars US à 3 ans, émis en janvier sous un format US144A ;
- BFCM sous format EMTN Non Preferred Senior : 2,75 milliards d'euros à 5, 7 et 10 ans, émis en janvier et mai dans le cadre de la gestion du MREL ;
- BFCM sous format EMTN Tier2 : 1,25 milliard d'euros à 10 ans, émis en janvier ;
- Crédit Mutuel Home Loan SFH : 3,5 milliards d'euros à +4, 6, et 10 ans réalisés en février et avril

LCR et *buffer* de liquidité

Sur le périmètre consolidé, la situation de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est la suivante :

- un ratio LCR moyen sur l'année 2023 de 164,4 % [vs 153,3 % en 2022] ;
- des actifs moyens de liquidité HQLA (High Quality Liquid Asset) de 128,1 milliards d'euros, dont 81 % déposés auprès des banques centrales (principalement la BCE).

Le total des réserves de liquidité sur le périmètre consolidé se répartit de la façon suivante

Crédit Mutuel Alliance Fédérale <i>[en milliards d'euros]</i>	30/06/2023
Cash déposé en banques centrales dont encaisses	101,0
Titres LCR (après haircut LCR)	25,7
<i>dont titres HQLA Level 1</i>	20,4
Autres actifs éligibles banques centrales (après haircut BCE)	42,7
TOTAL DES RESERVES DE LIQUIDITE	169,4

La réserve de liquidité couvre très largement les tombées de ressources de marché à 12 mois.

MREL

Le groupe Crédit Mutuel (le « Groupe », le « Crédit Mutuel ») a reçu sa notification actualisée d'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles sur base consolidée pour le groupe de résolution, composé de l'organe central (Confédération Nationale du Crédit Mutuel), ses entités affiliées dont la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, et toutes leurs filiales (« l'exigence de MREL »).

L'exigence de MREL externe du Crédit Mutuel est fixée à 20,99 % des actifs pondérés par le risque (« RWA ») du Groupe, et à 6,54 % en assiette de levier. Elle doit être couverte par les fonds propres consolidés du Groupe et les engagements éligibles émis directement par l'organe central et ses entités affiliées.

L'exigence du MREL de subordination est à 14,35 % des RWA et à 6,54 % en assiette de levier.

Opérations de refinancement ciblées

Les différentes enveloppes allouées par la BEI ont vu leurs affectations aux bénéficiaires finaux du réseau Crédit Mutuel Alliance Fédérale se poursuivre lors du premier semestre 2023.

Ainsi, l'affectation de l'enveloppe « Jeunes Agriculteurs & Action Climatique » a été finalisée et une nouvelle enveloppe à hauteur de 80 millions d'euros a été initiée.

De plus, les enveloppes « BEI PME & ETI III » et « Prêts aux professions médicales » se sont poursuivies au cours du premier semestre 2023, permettant aux clients concernés d'être accompagnés dans ce cadre.

2.2.1.6.3 Solvabilité et gestion du capital

Au 30 juin 2023, les capitaux propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élèvent à 60,5 milliards d'euros contre 58,5 milliards à fin décembre 2022 proforma.

Les impacts IFRS17 et IFRS9, pour le métier assurance, sont évalués à 1,7 milliard d'euros à la date du 31 décembre 2022, soit moins de 3 % des capitaux propres.

En termes de CET1, l'impact est évalué à 20 points de base au 31 décembre 2022 contre un impact de première application de 5 points au 1^{er} janvier 2022.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale affiche une solvabilité très solide, avec un ratio Common Equity Tier 1 (CET1) au 30 juin 2023 de 18,5 % ⁽¹⁾.

2.2.1.6.4 Notations

La solidité financière et la pertinence du modèle d'affaires sont reconnues par les trois agences de notation qui notent Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le groupe Crédit Mutuel :

	Contrepartie LT/CT **	Émetteur/ Dette senior préférée LT	Perspective	Dette senior préférée CT	Notation intrinsèque ***	Date de la dernière publication
Standard & Poor's ⁽²⁾	AA-/A- 1+	A+	Stable	A-1	a	30/11/2022
Moody's ⁽³⁾	Aa2/P-1	Aa3	Stable	P-1	a3	21/07/2023
Fitch Ratings ^{*(4)}	AA-	AA-	Stable	F1+	a+	30/012/2022

* La note "Issuer Default Rating" est stable à A+.

** Les notes de contrepartie correspondent aux notations des agences suivantes : Resolution Counterparty chez Standard & Poor's, Counterparty Risk Rating chez Moody's et Derivative Counterparty Rating chez Fitch Ratings.

*** La notation intrinsèque correspond à la note « Stand Alone Credit Profile (SACP) » chez Standard & Poor's, à la note « Adjusted Baseline Credit Assessment (Adj. BCA) » chez Moody's et à la note « Viability Rating » chez Fitch.

Les trois principales agences de notation financière ont confirmé, en 2022 et en juillet 2023, les notations externes et les perspectives stables attribuées à Crédit Mutuel Alliance Fédérale et au Groupe Crédit Mutuel. Ceci reflète l'efficacité opérationnelle, la récurrence des résultats, le faible profil de risque ainsi que la solidité des fondamentaux financiers.

[1] L'intégration du résultat dans les fonds propres est soumise à l'approbation de la BCE.

[2] Standard & Poor's : note groupe Crédit Mutuel.

[3] Moody's : notes Crédit Mutuel Alliance Fédérale/BFCM et CIC.

[4] Fitch Ratings : note Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

2.2.1.7 Indicateurs alternatifs de performance

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) – ARTICLE 223- 1 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF/ORIENTATIONS DE L'ESMA (ESMA/20151415)

Libellé	Définition/mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
Coefficient d'exploitation	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommes des postes « charges de personnel », « autres charges générales d'exploitation » et « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles ») et le « produit net bancaire »	Mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque
Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits <i>(exprimé en % ou en points de base)</i>	Coût du risque clientèle de la note de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts de fin de période	Permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciels
Coût du risque	Poste « coût du risque de contrepartie » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau de risque
Crédits à la clientèle	Poste « prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » de l'actif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de crédits
Coût du risque avéré	Actifs dépréciés (S3), voir note annexe « coût du risque de contrepartie »	Mesure le niveau de risque avéré (encours douteux)
Coût du risque non avéré	Pertes attendues à 12 mois (S1) + pertes attendues à maturité (S2), voir note annexe « coût du risque de contrepartie ». Application de la norme IFRS 9.	Mesure le niveau de risque non avéré (sur encours sains)
Dépôts de la clientèle ; dépôts comptables	Poste « dettes envers la clientèle au coût amorti » du passif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilanciels
Épargne assurance	Encours d'assurance-vie détenus par nos clients – données de gestion (compagnie d'assurance)	Mesure de l'activité clientèle en matière d'assurance-vie
Épargne financière bancaire, épargne gérée et conservée	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM...) – données de gestion (entités du groupe)	Mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan (hors assurance-vie)
Épargne totale	Somme des dépôts comptable, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire	Mesure de l'activité clientèle en matière d'épargne
Frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion	Sommes des lignes « charges de personnel », « autres charges générales d'exploitation » et « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau des frais de fonctionnement
Marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : ▪ intérêts reçus = poste « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat consolidé publiable ▪ intérêts versés = poste « intérêts et charges assimilés » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure représentative de la rentabilité
Ratio crédits/dépôts ; coefficient d'engagement	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle et des dépôts de la clientèle	Mesure de la dépendance aux refinancements externes
Taux de couverture	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S3) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3)	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »)
Part des douteux dans les crédits bruts	Rapport entre les encours de créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3) et les encours de crédits clientèle bruts (calcul à partir de l'annexe « Prêts et créances sur la clientèle » des comptes consolidés : créances brutes + location financement)	Indicateur de qualité des actifs

2.2.1.8 Chiffres clés

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ⁽¹⁾ (en millions d'euros)

Structure financière et activité	30/06/2023	31/12/2022 proforma ⁽²⁾
Total du bilan	901 853	883 669
Capitaux propres (y compris résultat de l'exercice et avant distribution)	60 473	58 469
Crédits à la clientèle	510 090	502 097
Épargne totale	856 784	846 890
- dont dépôts de la clientèle	460 487	456 983
- dont épargne assurance	104 727	102 057
- dont épargne financière bancaire (gérée et conservée)	291 570	287 850
Chiffres clés	30/06/2023	30/06/2022
Effectifs inscrits fin de période (des entités sous contrôle du groupe)	77 639	76 379
Nombre de points de vente	4 465	4 525
Nombre de clients (en millions)	30,8	29,6
Nombre de sociétaires (en millions)	6,2	6,0
Ratios clés		
Coefficient d'exploitation	58,2 %	56,7 % (proforma)
Coût du risque clientèle rapporté aux encours de crédits - annualisé	24 pb	20 pb
Crédits / dépôts	110,8 %	107,8 %
Ratio global de solvabilité (estimé pour le 30 juin 2023)	20,9 %	20,9 % (publié)
Ratio CET1	18,5 %	18,2 % (publié)

(1) Chiffres consolidés des caisses Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Île-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranéen, Anjou, Antilles-Guyane, Massif Central et Nord Europe, de leur caisse fédérale commune, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et l'ensemble de ses filiales, notamment le CIC, Euro-Information, les Assurances du Crédit Mutuel (ACM), TARGOBANK, Cofidis Group, la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM).

(2) À partir du 1^{er} janvier 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale applique la norme comptable IFRS 17 « contrats d'assurance » au niveau du groupe ainsi que la norme IFRS 9 « instruments financiers » pour ses entités d'assurance. Afin d'avoir une référence homogène, les données du premier semestre 2022 ont été retraitées proforma.

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) : RECONCILIATION AVEC LES COMPTES

(en millions d'euros)

Coefficient d'exploitation	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022 (profoma)
Frais généraux	- 4 649	- 4 358
Produit net bancaire	7 984	7 681
Coefficient d'exploitation	58,2 %	56,7 %

Crédits / dépôts	30/06/2023	30/06/2022
Crédits nets à la clientèle	510 090	485 933
Dépôts de la clientèle	460 487	450 728
Crédits / dépôts	110,8 %	107,8 %

Taux de couverture sur créances douteuses	30/06/2023	30/06/2022
Crédits nets à la clientèle	- 6 546	- 6 199
Dépôts de la clientèle	13 938	12 363
Crédits / dépôts	47,0 %	50,1 %

Taux de couverture	30/06/2023	30/06/2022
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3)	- 9 866	-9 670
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	13 938	12 363
Taux de couverture global	70,8 %	78,2 %

Taux de créances douteuses	30/06/2023	30/06/2022
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	13 938	12 363
Crédits bruts à la clientèle	519 956	495 603
Taux de créances douteuses	2,7 %	2,5 %

Coût du risque clientèle rapporté aux encours de crédits – annualisé	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022 (profoma)
Coût du risque clientèle	- 632	- 470
Crédits bruts à la clientèle moyen	515 812	466 670
Coût du risque clientèle rapporté aux encours de crédits (en pdb) – annualisé	24	20

2.2.2 Évolutions récentes et perspectives

Dans une période de transition des politiques monétaires, la résistance du modèle de bancassurance universelle a une nouvelle fois été démontrée au premier semestre 2023.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est en bonne voie pour atteindre les objectifs financiers de son plan stratégique 2019-2023 *ensemble#nouveau monde plus vite, plus loin*, qui s'achèvera en fin d'année 2023. Le deuxième semestre de cette année sera donc l'occasion de terminer les travaux de définition du futur plan stratégique destiné à bâtir une feuille de route ambitieuse à horizon 2027.

Les récents résultats [28 juillet 2023] du stress test organisé par la Banque Centrale Européenne au niveau du groupe Crédit Mutuel, dont Crédit Mutuel Alliance Fédérale est une composante majeure, ont démontré une nouvelle fois sa solidité financière et la force de son modèle de développement.

2.3 RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

2.3.1 Analyse du compte de résultat consolidé

Les résultats de la BFCM sur périmètre consolidé au titre du premier semestre 2023 ont été portés par les mêmes facteurs qui ont influé sur les résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	Évol. à perim. constant
Produit net bancaire	5 947	5 663	+ 5,0 %
Frais de fonctionnement	-3 096	-2 945	+ 5,1 %
Résultat brut d'exploitation	2 851	2 718	+4,9 %
Coût du risque	-603	-415	+45,2 %
<i>coût du risque avéré</i>	<i>-580</i>	<i>-311</i>	<i>+86,6 %</i>
<i>coût du risque non avéré</i>	<i>-23</i>	<i>-104</i>	<i>-78,0 %</i>
Résultat d'exploitation	2 248	2 302	-2,4 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	25	60	-58,4 %
Résultat avant impôt	2 273	2 362	-3,8 %
Impôt sur les bénéfices	-595	-596	-0,2 %
Résultat net	1 678	1 766	-5,0 %
Intérêts minoritaires	180	169	+6,5 %
Résultat net part du groupe	1 498	1 597	-4,6 %

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

BFCM enregistre un produit net bancaire au premier semestre 2023 de 5,9 milliards d'euros en hausse de 5,0 %, grâce notamment à de solides performances des métiers spécialisés, hors capital-investissement. Le crédit à la consommation enregistre une croissance de 5,5 % malgré une modification brutale et profonde des conditions économiques.

Au premier semestre, les frais de fonctionnement ressortent à 3,1 milliards d'euros en hausse de 5,1 %. Les frais de personnel intègrent l'effet hausse des salaires. Ils représentent 58 % de la hausse totale. Les autres charges d'exploitation et amortissements évoluent de 4,5 %. Les frais de supervision et de contribution au fonds de résolution unique diminuent de 15,5 %.

Le coefficient d'exploitation se dégrade légèrement de 0,1 point par rapport au premier semestre 2022 à 52,1 %.

Le **résultat brut d'exploitation** est en hausse 4,9 % à 2,9 milliards d'euros.

Le **coût du risque** global ressort à 603 millions d'euros en hausse de 45,2 % par rapport au premier semestre 2022. Cette hausse s'explique par deux tendances inverses :

- (2) une progression du coût du risque avéré sur la clientèle des réseaux, du crédit à la consommation ainsi qu'en banque de financement en raison du déclassement de dossiers de place. Cette dégradation reflète le contexte macroéconomique incertain qui perdure depuis la crise Covid-19 ;
- (3) une baisse du coût du risque non avéré lié aux transferts des encours sains vers des encours douteux générant une diminution du coût du risque non avéré et une augmentation du coût du risque avéré.

Le **résultat d'exploitation** est en baisse de 2,4 % par rapport au premier semestre 2022.

Le poste « **Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE** » à 25 millions d'euros contre 60 millions au premier semestre 2022, intègre exclusivement les quotes-parts dans le résultat net des entreprises mises en équivalence. Au premier semestre 2022 le poste intégrait la plus-value nette résultant de la vente de FLOA à BNP Paribas.

Le **résultat avant impôt** est en recul de 3,8 % par rapport au premier semestre 2022.

Dans un contexte macroéconomique incertain, le **résultat net** ressort à 1,7 milliard d'euros. Il est en baisse de 88 millions d'euros (-5,0 %).

Le **résultat net part du groupe** ressort à 1,5 milliard d'euros.

Résultats par métiers

Banque de détail

Le produit net bancaire de la banque de détail est de 4,2 milliards d'euros [+3,2 %]. Les frais de fonctionnement évoluent de 4,3 % à 2,5 milliards. Le coût du risque est en hausse (+132 millions d'euros) à 539 millions dont 476 millions sur le risque avéré [+60,1 %]. Le risque non avéré diminue à 63 millions d'euros [-42,6 %].

Il en ressort un résultat net de 786 millions d'euros [-8,8 %].

Assurance

Le chiffre d'affaires de l'assurance augmente de 12,5 % sur un an à 650 millions d'euros porté notamment par une bonne dynamique de collecte en assurance-vie (+16,7 %) et une sinistralité climatique plus favorable qu'au premier semestre 2022. Les frais généraux de 57 millions d'euros correspondent aux seuls frais non rattachables aux contrats.

Le résultat net contributif à 453 million d'euros est en hausse de 8,8 % par rapport à fin juin 2022.

Gestion d'actifs et banque privée

Le produit net bancaire du métier gestion d'actifs et banque privée de la BFCM totalise 569 millions d'euros, il augmente de 26,1 % sur un an. Cette hausse s'explique principalement par un excellent niveau de marge d'intérêt pour les entités de banque privée (213 millions d'euros +88,8 %) ainsi qu'une activité commerciale soutenue, tandis que les revenus de la gestion d'actifs sont stables malgré une collecte légèrement négative.

A fin juin, les frais de fonctionnement sont en hausse de 8,9 %. Grâce à la bonne progression du produit net bancaire, le résultat brut d'exploitation progresse de 71,3 % à 213 millions d'euros.

Le poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE » est nul au premier semestre contre 13 millions au premier semestre 2022 qui comprenait un produit non récurrent lié à l'effet de première consolidation de Crédit Mutuel Investment Managers et CIC Private Debt.

Ainsi, le résultat net est de 161 millions d'euros au 30 juin contre 105 millions à fin juin 2022.

Ces données n'intègrent pas l'activité banque privée logée au sein du réseau du CIC et de ses cinq banques régionales soit 108 millions d'euros de produit net bancaire (-8 %) et 42 millions de résultat net (-16 %).

Banque de financement

Le produit net bancaire est en hausse de 38,1 % à 296 millions d'euros à la fin du premier semestre 2023. Il bénéficie d'une forte hausse des revenus de l'activité grandes entreprises et de celle des financements structurés (notamment le financement d'actifs et de projet).

Le coût du risque est multiplié par 4,7 se traduisant par une dotation nette de 64 millions d'euros contre 13 millions à la fin juin 2022, en raison notamment du provisionnement de dossiers de place.

Le résultat net s'inscrit donc en progression de 16,6 % à 105 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 90 millions l'année précédente.

Activités de marché

Le premier semestre 2023, marqué par des conditions de marché favorables et une bonne dynamique commerciale, affiche une forte hausse de 63,3 % du produit net bancaire à 293 millions d'euros.

Après une hausse de 8,2 % des frais de fonctionnement, le résultat brut d'exploitation est multiplié par 3 à 154 millions d'euros.

Le résultat net global des activités de marché est de 112 millions d'euros contre 35 un an plus tôt.

Capital-investissement

Au premier semestre, plus de 140 millions d'euros ont été investis avec la prudence requise compte tenu des incertitudes géopolitiques, de leurs conséquences économiques sur la croissance attendue des entreprises et des multiples de valorisation induits. Sur quatre ans, plus de 2 milliards d'euros ont été déployés dans le financement de nouveaux projets ou l'accompagnement d'entreprises du portefeuille.

Le portefeuille en encours investis atteint, quant à lui, 3,4 milliards d'euros, démontrant la forte dynamique de ces métiers sur l'ensemble de leurs segments : de l'innovation à la transmission.

Avec 220 millions d'euros au premier semestre, le total des produits reste solide et composé à plus de 2/3 de plus-values générées par le portefeuille, démontrant la qualité de gestion des participations dans le contexte économique actuel et qui offrent globalement de bonnes performances.

La contribution au résultat net s'établit à 181 millions d'euros, un très bon niveau après deux années exceptionnelles post-Covid, et marque un retour à une solide performance normative.

2.3.2 Évolutions de l'activité au premier semestre 2023

Les encours de dépôts s'élèvent à 282,2 milliards d'euros à fin juin 2023 en hausse de 0,7 % sur un an.

Sur le semestre, la collecte reste particulièrement importante sur les livrets A dont les encours ont progressé de 19,9 % sur un an à 14,5 milliards d'euros. Cette hausse s'explique notamment par la poursuite des mesures favorables de l'épargne réglementée traduisant une hausse de rémunération des livrets. Par ailleurs, le contexte des marchés financiers encourage les clients à se tourner vers des produits à la fois liquides et sûrs. Ainsi, les dépôts négociés (comptes à terme et PEP) ont progressé de près de 92,9 % sur un an s'élevant à près de 61,7 milliards d'euros et les comptes courants voient leur collecte s'améliorer de 4,8 % à 7,0 milliards au premier semestre. En revanche, les dépôts sur les comptes épargne logement diminuent de 4,9 % à 11,7 milliards d'euro.

À la fin du premier semestre, les encours de crédits sont de 327,9 milliards en hausse de 5,3 % sur un an.

En dépit de la hausse des taux, la croissance des encours de crédits reste favorable pour les principales catégories de prêts :

- + 4,1 % pour les encours de crédits habitat à 117,1 milliards d'euros ;
- + 16,7 % pour les crédits à la consommation représentant 44,8 milliards d'euros ;
- + 8,6 % pour les crédits d'équipement et crédit-bail à près de 90,4 milliards d'euros.

2.3.3 Opérations avec les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Au 30 juin 2023, les encours de crédits accordés aux entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du périmètre consolidé de la BFCM s'établissent à 34,8 milliards d'euros.

Le résultat brut d'exploitation du périmètre consolidé de la BFCM est issu, à hauteur de - 542 millions d'euros, d'opérations réalisées avec des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du périmètre consolidé de la BFCM (principalement les caisses locales et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel). Au premier semestre 2023, les revenus nets d'intérêts issus de ces opérations totalisent - 75 millions d'euros, les commissions nettes versées s'élèvent à - 16 millions d'euros et le solde net des autres produits et charges et des frais généraux enregistré par ces entités ressortent à - 451 millions d'euros.

2.3.4 Évolutions récentes et perspectives

Dans une période de transition des politiques monétaires, la résistance du modèle de bancassurance universelle a une nouvelle fois été démontrée au premier semestre 2023.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dont la BFCM détient les principales filiales et assume la fonction de refinancement, est en bonne voie pour atteindre les objectifs financiers de son plan stratégique 2019-2023 *ensemble#nouveaumonde plus vite, plus loin*, qui s'achèvera en fin d'année 2023. Le deuxième semestre de cette année sera donc l'occasion de terminer les travaux de définition du futur plan stratégique destiné à bâtir une feuille de route ambitieuse à horizon 2027.

Les récents résultats (28 juillet 2023) du stress test organisé par la Banque Centrale Européenne au niveau du groupe Crédit Mutuel, dont Crédit Mutuel Alliance Fédérale est une composante majeure, ont démontré une nouvelle fois sa solidité financière et la force de son modèle de développement.

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL- RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1.1 Composition des organes de direction au 30 juin 2023

Présentation du conseil d'administration au 30 juin 2023

LES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Âge ⁽¹⁾	Sexe	Début de mandat	Fin de mandat	Comités ⁽²⁾	Assiduité en conseil
Nicolas THÉRY <i>Président</i>	57	H	2014	2025	CSRG	100 %
Hélène DUMAS <i>Vice-présidente</i>	66	F	2022	2026	Nominations	100 %
Marie-Jean BOOG	61	F	2022	2024	-	100 %
Monique BOUGHÉLILBA	57	F	2023	2026	-	N/A ⁽³⁾
Gérard CORMORECHE	65	H	1995	2025	CACG	100 %
Bernard DALBIEZ	64	H	2019	2025	Nominations	100 %
Nicolas HABERT	61	H	2020	2024	CSRG	100 %
Marie JOSSO	44	F	2022	2025	Rémunérations	100%
Christine LEENDERS	67	F	2017	2026	CSRG Rémunérations	100 %
Jean-Louis MÂTRE	66	H	2019	2025	-	100 %
Elia MARTINS	53	F	2018	2024	-	50 %
Frédéric RANCHON	57	H	2018	2024	-	100 %
Agnès ROUXEL	65	F	2017	2026	Nominations	100 %
Daniel SCHOEPF	68	H	2018	2026	CSRG	100 %
Jacques SIMON	66	H	2022	2024	-	100 %
Annie VIROT	68	F	2017	2026	Rémunérations	100 %
Alex WEIMERT	69	H	2020	2026	-	89 %
Luc WYNANT	57	H	2022	2025	CACG	100 %
Audrey HAMMERER <i>Administratrice représentant les salariés</i>	45	F	2016	2025	Rémunérations	100 %
Laurent TORRE <i>Administrateur représentant les salariés</i>	55	H	2020	2025	-	100%

Dans la colonne Comités, les présidents des Comités figurent en bleu gras.

(1) Âge au 30/06/2023.

(2) CSRG : Comité de suivi des risques Groupe - CACG : comité d'audit et des comptes Groupe - Rémunérations : comité des rémunérations - Nominations : comité des nominations.

(3) Monique Boughelilba a été nommée lors de l'assemblée générale du 10 mai 2023, elle n'a pas encore participé à un conseil d'administration au cours du premier semestre de l'année 2023.

LES CENSEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Âge ⁽¹⁾	Sexe	Début de mandat	Fin de mandat	Comité ⁽²⁾	Assiduité en conseil
Chantal CETTOUR MEUNIER	67	F	2023	2026	-	N/A ⁽³⁾
Philippe COULOIGNER	64	H	2022	2025	-	100 %
Philippe GALLIENNE	67	H	2019	2025	Rémunérations	100 %
Patrice GARRIGUES	65	H	2022	2025	CACG	100 %
Charles GERBER	69	H	2020	2026	CACG	100 %
Damien LIEVENS	52	H	2017	2026	-	100 %
Olivier OGER	71	H	2022	2025	-	100 %
Philippe RAGE	62	H	2020	2026	-	100 %
Thierry REBOULET	60	H	2021	2024	Nominations	100 %
Edwige SCHMITT-BORTOT	64	F	2022	2025	-	100 %
Alain TÊTEDOIE	59	H	2017	2026	-	100 %
Philippe TUFFREAU	68	H	2017	2026	-	100 %
Didier VIEILLY	66	H	2015	2024	-	100 %

Dans la colonne Comités, les présidents des Comités figurent en bleu gras.

(1) Âge au 30/06/2023.

(2) CSRG : Comité de suivi des risques Groupe - CACG : comité d'audit et des comptes Groupe - Rémunérations : comité des rémunérations - Nominations : comité des nominations.

(3) Chantal Cettour Meunier a été nommée lors du conseil d'administration du 6 avril 2023, elle n'a pas encore participé à un conseil d'administration au cours du premier semestre de l'année 2023.

LES QUATRE COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité des rémunérations		Comité des nominations		Comité d'audit et des comptes groupe		Comité de suivi des risques groupe	
6 membres		6 membres		7 membres et 9 membres associés représentants des fédérations		6 membres et 10 membres associés représentants des fédérations	
2 réunions	100 % d'assiduité	6 réunions	93 % d'assiduité	2 réunions	82,35 % d'assiduité	4 réunions	89,06 % d'assiduité

Le taux d'assiduité s'applique aux membres et aux membres associés.

Autres participants

- Conformément à l'article L.2312-72 du Code du travail, deux représentants du comité social et économique assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration ;
- Les statuts de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel prévoient également que trois représentants des organisations syndicales représentatives, autres que celles ayant désigné des administrateurs représentant les salariés, assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

Direction générale

- Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif ;
- Éric Petitgand, directeur général adjoint et dirigeant effectif ;
- Frantz Rublé, directeur général adjoint.

3.1.2 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Administrateurs

Nicolas Théry

Né le 22 décembre 1965
Nationalité Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Nicolas Théry a débuté sa carrière à l'inspection des finances en 1989 avant de rejoindre la direction du Trésor en 1993. De 1997 à 2000, il est conseiller au cabinet du ministre de l'économie et des finances, chargé des questions monétaires et financières puis des questions internationales et européennes. En 2000, il devient directeur de cabinet de Florence Parly, Secrétaire d'État au Budget. De 2000 à 2002, il est secrétaire confédéral à la CFDT, chargé des questions économiques. Il a participé à la création du Comité intersyndical de l'épargne salariale et de l'agence de notation sociale et environnementale Vigeo, dirigée par Nicole Notat. De 2002 à 2009, il travaille à la Commission européenne comme directeur de cabinet de Pascal Lamy, Commissaire au Commerce international avant de rejoindre la direction générale des entreprises et de devenir directeur à la direction générale de l'environnement où il a notamment travaillé sur le climat. En 2009, il rejoint le Crédit Mutuel. Président-directeur général de CIC Est de 2012 à 2016, il préside depuis 2014 la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le Crédit Industriel et Commercial. Depuis 2016, il est président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Il préside également le conseil de surveillance du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Il a été président de la Fédération bancaire française du 1^{er} septembre 2021 à septembre 2022.

Nicolas Théry est diplômé de Sciences Po Paris et de l'École Nationale d'Administration (ENA) – major de la Promotion « Liberté, Égalité, Fraternité » – et diplômé d'un master de Droit, Économie, Gestion – mention Droit des affaires.

Président du conseil d'administration
Membre du comité de suivi des risques groupe
Nomination au conseil : 2014
Echéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Banque CIC Est

Assurances du Crédit Mutuel Vie SA

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

ACM IARD SA

Président du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges

Crédit Mutuel Capital Privé

Musée Rodin

Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit

Mutuel, administrateur

ACM GIE

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre

Est Europe, membre du conseil de direction

Euro-Information

Membre

Comité d'éthique de la Défense

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président

Fédération bancaire française

Membre du conseil de direction

Euro-Information

Président du conseil d'administration

Banque CIC Nord Ouest

Dialogues

Hélène Dumas

Née le 9 septembre 1957
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Place de l'Europe –
105 rue du Faubourg Madeleine
45920 Orléans

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence d'économie et de gestion et du Diplôme d'Études Comptables Supérieures (DECS), Hélène Dumas a exercé différentes fonctions dont celles de Sous-Directeur puis de Directeur adjoint chargé des fonctions support tels que les Ressources Humaines, l'Informatique et la logistique au sein de la Mutualité sociale agricole, avant de prendre sa retraite en 2013. Dès 1998, elle devient administratrice de la caisse de Crédit Mutuel d'Orléans Châtelet, qu'elle préside désormais depuis 2017. Depuis 2020, elle est administratrice au sein de la Fédération et de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre.

Vice-présidente du conseil d'administration
Membre du comité des nominations
Première nomination au conseil : 2022
Échéance au mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel d'Orléans Châtelet

Vice-présidente du conseil d'administration

Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel du Centre

Administratrice

Caisse régionale de Crédit Mutuel du Centre

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Marie-Jean Boog

Née le 30 août 1961
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Après l'obtention en 1982 de son diplôme d'État, Marie-Jean Boog débute sa carrière en tant qu'infirmière, jusqu'en 1988. La même année, elle intègre l'association Saint Christophe Walscheid et devient cadre de soins. Elle obtient en 1991 son diplôme universitaire en gérontologie puis effectue une formation de cadre en soins infirmiers en 1992. En 1998, elle suit une formation de directeur d'établissement de santé et d'ESMS lui permettant de devenir directrice des établissements au sein de l'Association Saint Christophe Walscheid. Dès 2000 elle devient membre de la Caisse de Crédit Mutuel Bièvre et Vosges et en prend la présidence en 2010. En 2018, elle est nommée membre du conseil de surveillance de la Banque Européenne du Crédit Mutuel et administratrice de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, présidente du District de Sarrebourg. Depuis 2022, elle est membre du comité de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Administratrice
Première nomination au conseil : 2022
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Administratrice et présidente du District de Sarrebourg

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Bièvre et Vosges

Directrice des établissements

Association Saint Christophe Walscheid

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Monique Boughelilba

Née le 19 octobre 1965

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

130-132 avenue Victor-Hugo

26009 Valence cedex

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Monique Boughelilba a débuté sa carrière en qualité d'assistante administrative. Titulaire d'un diplôme de Baccalauréat G1, elle intègre la fonction publique territoriale. Elle obtiendra ensuite un diplôme de rédacteur au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, elle rejoint Grenoble Alpes Métropole en 1997 en qualité de chargée du développement du réseau de transports publics, puis en tant que chargée du suivi administratif et financier d'opérations d'investissements, avant de devenir cheffe de projet.

En 2016, elle est élue présidente du conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel Fontaine, elle devient ensuite Vice-Présidente du conseil d'administration de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais, de la caisse de Crédit Mutuel de la Vallée du Rhône et membre du conseil de surveillance du Cautionnement Mutuel de l'Habitat.

Administratrice**Première nomination au conseil : 2023****Échéance : 2026***Autres mandats exercés au 30 juin 2023***Présidente du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel Fontaine

Vice-Présidente du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais

Caisse régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais

Caisse de Crédit Mutuel de la Vallée du Rhône

Membre du conseil de surveillance

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Gérard Cormorèche

Né le 3 juillet 1957

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

8 rue Rhin et Danube

69009 Lyon

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Supérieure d'Agricultures d'Angers, Gérard Cormorèche est gérant d'une exploitation de céréales et de légumes et de la SARL CORMORECHE spécialisée dans la transformation et cuisson de betteraves rouges. Il a reçu l'insigne de Chevalier du mérite agricole en 1999. Dès 1993, il est élu à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national. Depuis 1995, il est président de la Fédération et de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est. Il est également président du conseil d'administration de la Caisse Agricole du Crédit Mutuel depuis 2004.

Administrateur**Membre du comité d'audit et des comptes groupe****Première nomination au conseil : 1995****Échéance du mandat : 2025***Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023***Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse Agricole Crédit Mutuel (CACM)

CECAMUSE

Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône

Vice-président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

MTRL

Assurances du Crédit Mutuel pour l'éducation et la prévention en santé

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Représentant permanent de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

SICA d'habitat Rural du Rhône et de la Loire

Censeur

CIC Lyonnaise de Banque

Gérant

SCEA CORMORECHE Jean-Gérard

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Censeur**

Crédit Industriel et Commercial

Gérant

SARL CORMORECHE

Bernard Dalbiez

Né le 7 août 1958

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

494 avenue du Prado

13008 Marseille

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un baccalauréat, Bernard Dalbiez a été conducteur de ligne et formateur au sein de la SNCF avant de prendre sa retraite en 2008. En parallèle de son activité principale, il a été officier de réserve de l'Armée de l'air, sous contrat jusqu'en juin 2019. En 2010, il est élu président de la caisse locale de Crédit Mutuel de Marseille Pelletan. En 2018, il devient président de District et vice-président de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen. Depuis 2021, il est président de la Fédération et Caisse Régionale de Crédit Mutuel Méditerranéen et président du conseil de surveillance de Centre de Conseil et de Service.

Administrateur**Membre du comité des nominations**

Première nomination au conseil : 2019

Échéance du mandat : 2025

*Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023***Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen

Caisse de Crédit Mutuel Marseille Pelletan

Caisse Méditerranéenne de Financement (CAMEFI)

Président du conseil de surveillance

Société Actimut

Centre de Conseil et de Service

Vice-président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Ghisonaccia

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel de Lunel

Caisse de Crédit Mutuel de Lozère

Représentant de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel**Méditerranéen, administrateur**

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Président du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel Saint Laurent du Var

Caisse de Crédit Mutuel de Saint Cyr sur Mer

Caisse de Crédit Mutuel Sainte Maxime - Cogolin

Vice-Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Nice Saint Isidore

Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Nicolas Habert

Né le 27 avril 1962
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
6 rue de la Tuilerie
31130 Balma

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'ISEP et de l'ESSEC et titulaire d'une formation à l'actuariat, Nicolas Habert est consultant indépendant auein de NH Consulting depuis 2007. En 1987, il débute sa carrière à la Banque Nationale de Paris en qualité de chargé de clientèle avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en 1989 puis la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 1993. De 1988 à 2012 il intervient en tant que formateur vacataire pour diverses entités du Centre de Formation de la Profession Bancaire ainsi qu'à l'École d'ingénieurs de Purpan de 1996 à 2007 en tant que professeur de gestion, finance et commerce international.

Dès 2001, il devient administrateur à la création d'une caisse locale de Crédit Mutuel avant d'en devenir le président en 2010. Depuis 2017, il est administrateur fédéral. En mai 2020, il a été nommé président de la Caisse Régionale et de la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique.

Administrateur

Membre du comité de suivi des risques groupe

Première nomination au conseil : 2020

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Caisse du Crédit Mutuel de Toulouse Purpan

Administrateur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

Représentant permanent de Marsovalor, administrateur

Banque CIC Sud Ouest

Censeur

Confédération Nationale de Crédit Mutuel

Caisse centrale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil de surveillance

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Marie Josso

Née le 29 décembre 1978
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
275, Boulevard Marcel Paul Exapole
44800 Saint-Herblain

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un master de psychologie du travail, Marie Josso a fondé et préside depuis 2013 l'entreprise Ad Potentiel qui intervient sur des prestations d'audit psychosocial, d'accompagnement managérial et de recrutements.

Dès 2012, elle devient administratrice de la Caisse de Crédit Mutuel Isac Saint Gildas des Bois. Depuis 2018, elle est présidente du conseil d'administration du bailleur social Atlantique Habitations et de la coopérative d'accession La Maison Familiale de Loire-Atlantique. En 2020, elle devient vice-présidente de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest.

Administratrice**Membre du comité des rémunérations****Première nomination au conseil : 2022****Échéance du mandat : 2025***Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023***Présidente du conseil d'administration**

Atlantique Habitations

La Maison Familiale de la Loire-Atlantique

Demeures et traditions

Présidente du conseil de surveillance

Société de coordination Uniter

Présidente

Ad Potentiel

Vice-présidente du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest

Caisse régionale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest

Administratrice

Caisse de Crédit Mutuel Isac Saint Gildas des Bois

Livie

Membre du conseil de surveillance

Batigère en Ile de France

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Christine Leenders

Née le 21 février 1956
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
1 place Molière
49000 Angers

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée d'un BTS Tourisme et titulaire d'une formation *coaching and mentoring*, Christine Leenders est dirigeante du Haras des Landes.

En 2001, elle est nommée administratrice de la caisse de Crédit Mutuel de Durtal-Seiches-sur-le-Loir avant d'être élue présidente de cette caisse en 2003.

Depuis 2006, elle est administratrice de la caisse de Crédit Mutuel agricole et rurale de l'Anjou ainsi qu'administratrice de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou depuis 2010. Depuis 2017, elle est membre du conseil de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Administratrice**Membre du comité de suivi des risques groupe et du comité des rémunérations****Première nomination au conseil : 2017****Échéance du mandat : 2026***Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023***Présidente du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel de Durtal-Seiches-sur-le-Loir

Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Anjou

Caisse régionale du Crédit Mutuel d'Anjou

Caisse de Crédit Mutuel Agricole et Rural de l'Anjou

Gérante

Les Landes

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Présidente**

Le pied à l'étrier

Écurie le mors aux dents

Jean-Louis Maître

Né le 26 février 1957

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

99 avenue de Genève

74054 Annecy

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une formation en expertise comptable, Jean-Louis Maître a exercé sa carrière en expertise comptable pendant 39 ans dont 26 ans comme directeur d'un cabinet de dix personnes avant de prendre sa retraite le 1er mars 2017.

Élu au sein du conseil d'administration de la caisse locale de Crédit Mutuel de Bourg Saint Maurice le 15 mars 1989, vice-président du conseil d'administration de cette même caisse locale le 16 mars 1994 puis président de ce même conseil le 16 mars 2000. En 2000, il devient administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc. Censeur à la Confédération Nationale et à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel depuis 2018, il est devenu administrateur en 2022. Il est également administrateur au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel depuis le 10 mai 2019. En 2020, il est devenu président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc. Depuis 2022, il est membre du comité de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Administrateur**Première nomination au conseil : 2019****Échéance du mandat : 2025***Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023***Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Caisse de Crédit Mutuel de Bourg Saint-Maurice

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel**Savoie-Mont Blanc, administrateur**

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Censeur**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Élia Martins

Née le 4 juin 1970

Nationalité : Portugaise

Adresse professionnelle :

18 rue de la Rochefoucauld

75009 Paris

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DEA en droit européen de l'Université Paris 1 et d'un CAPA de l'EFB Paris, Elia Martins est juriste au sein du groupe L'ORÉAL depuis 2006. Auparavant, elle exerçait en tant que collaboratrice au sein du cabinet d'avocats Pierre Haïk.

En 2013, elle est élue présidente du conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel Paris 8 Europe. De 2017 à 2023, elle est membre du conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Île-de-France.

Administratrice**Première nomination au conseil : 2018****Échéance du mandat : 2024***Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023***Présidente du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel Paris 8 Europe

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Vice-Présidente**

Fédération du Crédit Mutuel Île-de-France

Administratrice

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Frédéric Ranchon

Né le 22 juin 1966

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

61 rue Blatin

63000 Clermont-Ferrand

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de la faculté de pharmacie de Châtenay-Malabry, Frédéric Ranchon a débuté sa carrière en tant que délégué médical ville et hospitalier en 1988 avant de suivre des formations en entrepreneuriat auprès de l'ESC de Clermont-Ferrand et de l'ESSEC Paris et de prendre la gérance de boutique Orchestra en 2003. De 2005 à 2019, Key Account Manager pour les Laboratoires ABBOTT/ABBVIE (chargé grands comptes hospitaliers). Il est président de la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central depuis 2017 ainsi que président de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central depuis 2016.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2018

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Massif Central

Caisse régionale du Crédit Mutuel Massif Central

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Chamalières

Représentant permanent de la Caisse régionale du Crédit Mutuel

Massif Central, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Membre du conseil de surveillance

Groupe ESC Clermont Auvergne Développement

Gérant

VILLARS CHAMALIERES

SAXO

MAM

SAXO MOD

FARGES

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Membre

CCI du Puy-de-Dôme

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Clermont les 9 Soleils

Caisse de Crédit Mutuel Cebazat

Membre du conseil de surveillance

Groupe ESC Clermont Auvergne Développement

Agnès Rouxel

Née le 20 avril 1958
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
17 rue du 11 novembre
14052 Caen

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Agnès Rouxel a suivi un diplôme universitaire de formateur pour adultes. Elle est gérante des sociétés JP2A et GENÈSE, deux cabinets internationaux de conseil et de formation en performance humaine. En parallèle de son activité principale, elle est membre du conseil européen des entreprises et commerce et conseiller technique à la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire et membre du MEDEF Seine Estuaire et du Conseil européen Femmes Entreprises et Commerce. Depuis 2018, elle est présidente de la caisse de Crédit Mutuel Sainte-Adresse et membre du conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie.

Administratrice

Membre du comité des nominations
Première nomination au conseil : 2017
Échéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Sainte-Adresse

Représentante permanente de la caisse de Crédit Mutuel de Sainte Adresse, administrateur

Caisse régionale du Crédit Mutuel Normandie

Conseiller technique

Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire

Membre du conseil

Conseil européen des entreprises et commerce – Conseil du commerce de France

Gérante

JP2A

Genèse

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil d'administration

MEDEF Seine Estuaire

Titulaire et présidente de la Commission élus

Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire

Daniel Schoepf

Né le 9 mars 1955
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un BTS Action commerciale et de multiples formations dans les domaines informatiques, de la gestion et du management, Daniel Schoepf a effectué sa carrière dans le secteur informatique pendant presque quarante ans avant de prendre sa retraite en 2015. Dès 1996, il est élu président de l'Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Saverne de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. En 2014, il est élu président de la caisse de Crédit Mutuel Dettwiller. Il est président du comité de suivi des risques groupe depuis 2016.

Administrateur

Président du comité de suivi des risques groupe
Première nomination au conseil : 2018
Échéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Dettwiller

Administrateur et président du District de Saverne

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Administrateur

Éditions des dernières nouvelles d'Alsace

SAP L'Alsace

Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Jacques Simon

Né le 16 août 1956

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

26 rue de France

88300 Neufchâteau

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un certificat technique de l'école supérieure d'application de Bourges, Jacques Simon a exercé, en parallèle de sa formation, en tant que sous-officier au sein de l'armée de terre. Il a ensuite exercé pendant 18 ans les fonctions de Cadre de direction d'un établissement médico-social, avant d'évoluer en 2010 en tant que directeur d'établissements médico-sociaux avant de prendre sa retraite le 1er mai 2017. Entraîneur d'athlétisme et ancien sportif de haut niveau, il est également président d'une association sportive depuis 2012.

Dès 2002, il est membre du conseil de la Caisse de Crédit Mutuel de la Plaine des Vosges, il en devient président en 2013. En 2018, il devient président du district des Vosges, administrateur à la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe puis censeur à la Banque Fédérative de Crédit Mutuel. Depuis 2019, il préside le conseil d'administration de Cautionnement Mutuel de l'Habitat.

Administrateur**Première nomination au conseil : 2022****Échéance du mandat : 2024***Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023***Président**

La Tricolore Néocastrienne

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel la Plaine des Vosges

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Administrateur et président du District d'Epinal

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Représentant permanent de Cautionnement Mutuel de l'Habitat, administrateur

SCI Quai de Paris

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Annie Virot

Née le 6 mars 1955

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen

67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un CAPES en mathématiques de l'Université de Reims, Annie Virot a exercé en tant que professeur de mathématiques pendant une vingtaine d'années avant d'exercer en tant que consultante puis en tant que formatrice.

En 2007, elle est élue présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Dijon Darcy. Elle est présidente du District Bourgogne Champagne de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe depuis 2018. Depuis 2020, elle est présidente du comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. En 2021, elle est devenue administratrice et membre du comité des rémunérations au sein de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Administratrice**Présidente du comité des rémunérations****Première nomination au conseil : 2017****Échéance du mandat : 2026***Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023***Présidente du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel de Dijon Darcy

Vice-présidente du conseil d'administration et Présidente du District de Bourgogne-Champagne

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Administratrice

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Alex Weimert

Né le 23 mai 1954

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

Rue du Prof Raymond Garcin

97201 Fort de France

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme en agro-économie et diplômé d'études supérieures spécialisées, Alex Weimert a débuté sa carrière en qualité de directeur de la Coopérative Fruitière de Guyane avant de devenir conseiller technique et pédagogique au ministère de la Jeunesse et des Sports. En 1984 il fonde l'IFODES, un organisme de formation professionnelle puis en 1988, il fonde Guyane Technologiques Systèmes, une société de services et ingénierie en informatique, Monsieur Alex Weimert est aujourd'hui retraité.

Dès 1992, il devient président de la caisse locale de Crédit Mutuel de Guyane avant de devenir président du Crédit Mutuel Antilles-Guyane en octobre 2016. Depuis 2021, il a rejoint la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en tant qu'administrateur.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2020

Échéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles Guyane

Caisse de Crédit Mutuel Le Crédit Populaire Guyanais

Administrateur

Confédération Nationale de Crédit Mutuel

Caisse Centrale de Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel

Antilles-Guyane, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel VIE SAM

Associé-Gérant

Guyane Technologie Systèmes

Ifodes

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Luc Wynant

Né le 19 février 1966

Nationalité : Belge

Adresse professionnelle :

4, place Richebé

59000 Lille

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence de droit de l'Université de KU Leuven et d'un MBA de la Vlerick Business School, Luc Wynant associé fondateur du cabinet d'avocats Van Olmen & Wynant à Bruxelles depuis 1993 et responsable du département de droit des sociétés. Pendant plusieurs années, il a été assistant universitaire et maître de conférences à la faculté de droit KU Leuven.

En 2012, il est nommé membre du conseil d'administration de Beobank NV/SA avant de rejoindre, en 2019, la Fédération et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe en tant qu'administrateur.

Administrateur

Membre du comité d'audit et des comptes groupe

Première nomination au conseil : 2022

Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Membre du conseil d'administration

Beobank NV/SA

Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe

ACM Belgium Life (Bruxelles)

Membre

Belgian Venture Capital and Private Equity Association

European Private Equity and Venture Capital Association

Associé fondateur

Val Olmen & Wynant

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Administrateurs représentant les salariés

Audrey Hammerer

Née le 8 janvier 1978
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
8 avenue Alsace Lorraine
38000 Grenoble

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence en histoire géographie et d'une licence ABF, Audrey Hammerer a rejoint le Crédit Mutuel dès 2002 en tant que conseillère d'accueil puis a occupé le poste de chargée de clientèle professionnelle au sein du Pôle professionnel de Grenoble de Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs. Depuis 2016, elle est administratrice représentant les salariés au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Depuis 2022, elle est directrice de la Caisse de Crédit Mutuel Tullins et membre du Comité de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Administratrice représentant les salariés
Membre du comité des rémunérations
Première nomination au conseil : 2016
Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Laurent Torre

Né le 5 août 1967
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une Maîtrise en Droit privé, Laurent Torre est responsable d'activité juridique au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Il a débuté sa carrière en 1995 en qualité de juriste au sein des Assurances du Crédit Mutuel avant de rejoindre la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en 2000. Depuis janvier 2020, il est administrateur représentant les salariés au sein du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Depuis 2022, il est membre du comité de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Administrateur représentant les salariés
Première nomination : 2020
Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Néant

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Administrateurs dont les mandats ont pris fin au cours du premier semestre 2023

Laurence Miras

Née le 4 avril 1965
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
130-132 avenue Victor Hugo
26009 Valence

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une maîtrise en droit à la faculté de Droit d'Aix-Marseille et d'un diplôme de notaire, Laurence Miras a exercé divers postes dans des études de notaires en qualité de clerc puis a exercé en tant que notaire pendant dix ans avant de devenir jardinier paysagiste en entreprise individuelle en 2013. En 2014, elle est élue présidente du conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel Agriculture de Valréas et devient membre du conseil d'administration de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné Vivaraïs.

Administratrice
Première nomination au conseil : 2017
Échéance : 2023

Autres mandats exercés au 30 juin 2023

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Agriculture de Valréas

Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs

Caisse régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Dirigeants

Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen

67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Daniel Baal a débuté sa carrière en 1979, en tant que rédacteur crédits au siège de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, avant d'exercer diverses fonctions de siège et de réseau à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. En 1995, il devient directeur des Engagements à la direction régionale Sud de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe, puis devient directeur de la caisse de Crédit Mutuel Mulhouse-Europe en 1999. Il a été directeur général adjoint de la société du Tour de France et directeur des activités « cyclisme » Sport Amaury Organisation de 2001 à 2004. En 2004, il devient directeur à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France. Puis en 2010, il est nommé directeur général adjoint de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel puis directeur général adjoint du Crédit Industriel et Commercial en 2014 et directeur général de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 2015.

Depuis 2017, il est directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, directeur général du Crédit Industriel et Commercial, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et membre du Directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Daniel Baal est diplômé de l'EDC Paris Business School, option gestion financière.

Directeur général et dirigeant effectif

Première nomination : 2017

Échéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Directeur général

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Membre du Directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Président du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Group

Euro-Information Production

Vice-président du conseil d'administration

Banque de Luxembourg

Administrateur

Crédit Mutuel Capital Privé

Membre du conseil de surveillance

Targobank AG

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, administrateur

Fonds de dotation pour un sport propre

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration

CIC Sud-Ouest

CIC Ouest

Président du conseil de surveillance

CIC Iberbanco

Vice-président du conseil de surveillance

Targo Deutschland GmbH

TARGOBANK AG

Targo Management AG

Administrateur

Fivory SA

Fivory SAS

Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Île-de-France, membre du conseil de direction

Euro-Information

Éric Petitgand

Né le 4 février 1964
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Éric Petitgand a débuté sa carrière en 1987 en qualité de responsable du back-office trésorerie au sein de BTP puis Renault Crédit International. En 1992, il rejoint la Caisse Centrale du Crédit Mutuel en tant que responsable des back-offices marchés. En 1996, il devient chargé de missions auprès du directeur général et directeur commercial au sein du Crédit Mutuel Centre Est Europe. En 1999, il est nommé directeur régional de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc en 2003, puis vice-président et chef d'exploitation du centre des services partagés du réseau des caisses Desjardins en 2013.

Depuis 2016, il est directeur général adjoint de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et directeur général adjoint de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Depuis 2017, il est également directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Antilles Guyane et de la Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane. Depuis 2022, il est directeur général de la Caisse Agricole Crédit Mutuel et administrateur unique de CCS depuis le 1^{er} janvier 2023.

Éric Petitgand est titulaire d'un DESS en contrôle de gestion et d'audit de l'IAE de l'Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne.

Directeur général adjoint et dirigeant effectif

Première nomination : 2016

Sans limitation de durée

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Président et représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Bischenberg

Administrateur unique

Centre de Conseil et de Service - CCS

Directeur général

Caisse Régionale de Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Caisse Agricole Crédit Mutuel

Directeur général adjoint

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Président du conseil d'administration

CIC Sud Ouest

Administrateur

2SF – Société des services fiduciaires

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du comité de direction

Euro-Information

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration

LYF

Vice-président

Monetico International

Administrateur

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Membre du conseil de surveillance

Euro-Information Production

Centre de Conseil et de Service - CCS

Membre du conseil de direction

Euro-Information Direct Services

Euro-Information Télécom

Représentant permanent de Placinvest, administrateur

Crédit Mutuel Investment Managers

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de direction

Euro-TVS

Euro-Information Épithète

Représentant permanent du CIC Associés, administrateur

Crédit Mutuel Asset Management

3.1.3 Préparation et organisation des travaux du conseil

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

Pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, il n'a pas été mentionné à ce jour de situation de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Les membres du conseil et de la direction générale sont soumis aux obligations légales et réglementaires applicables en matière de conflits d'intérêts. Chacun des dirigeants, administrateurs et censeurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel adhèrent aux valeurs et engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale décrits dans son recueil de déontologie. Ce recueil vise à prévenir et le cas échéant, à gérer les situations de conflits d'intérêts.

Par ailleurs, le fonctionnement du conseil est régi par son règlement intérieur qui affirme que « le membre du conseil s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Aussi, il s'engage à ne pas favoriser directement ou indirectement ses intérêts personnels ou professionnels ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts du Crédit Mutuel dans son ensemble ou d'une de ses entités. Il informe le conseil de tout conflit

d'intérêt, y compris potentiel, dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement et dans ce cas, il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés. »

3.1.4 Les travaux du conseil au cours du premier semestre 2023

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

Au 30 juin 2023 le conseil d'administration s'est réuni deux fois. Le taux moyen de présence aux conseils a été de 95 % en ce qui concerne les administrateurs.

Réunion des 7 et 8 février 2023

Le conseil des 7 et 8 février 2023 a notamment porté sur les sujets suivants :

- présentation du bilan et des comptes consolidés au 31 décembre 2022 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- observations des commissaires aux comptes ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 2 février 2023 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- présentation des comptes au 31 décembre 2022 de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ;
- arrêté des comptes sociaux, globalisés et consolidés au 31 décembre 2022 de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ;
- conventions réglementées de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ;
- actualités, enjeux et perspectives ;
- approbation du procès-verbal des réunions du 24 novembre, 2 décembre et 20 décembre 2022 ;
- synthèse des CSRG des 11 janvier 2022 et 1^{er} février 2022 ;
- point sur les relations superviseurs ;
- point sur les dépassements du cadre d'appétence aux risques au 30 septembre 2022 ;
- proposition de revue 2023 du cadre d'appétence aux risques y compris les modifications concernant les risques de taux et de liquidité ;
- point sur le suivi des risques et point ALM ;
- point sur la délégation de suivi du risque informatique du GACM ;
- point sur la mise à jour du plan préventif de redressement et de résolution ;
- activité 2022 de la fonction de vérification de la conformité ;
- principales zones de risque ;
- épargne, crédits, assurances, services ;
- plan de développement ;
- comité de taux, règlement financier ;
- agréments, crédits aux collectivités et crédits spéciaux ;
- frais généraux 2022 – réalisations définitives ;
- renouvellement du directeur général ;
- rapport du comité des rémunérations des 1^{er} et 5 février 2023 ;
- rapport du comité des nominations des 20 décembre 2022 et 1^{er} février 2023 ;
- calendrier et modalités de la révision coopérative ;
- validation de la contribution annuelle de la CFdeCM à la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Réunion du 6 avril 2023

Le conseil du 6 avril 2023 a notamment porté sur les sujets suivants :

- point d'actualité ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 27 mars 2023 ;
- présentation et examen du rapport annuel sur le contrôle interne ;
- approbation du rapport annuel sur le contrôle interne LCB-FT ;
- synthèse du comité de suivi des risques groupe du 31 mars 2023 ;
- relations superviseurs ;

- dépassements du RAF au 31 décembre 2022 ;
- suivi des risques au 31 décembre 2022 ;
- validation de la cartographie des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- validation de l'ICAAP de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- validation de l'ILAAP de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- validation de la mise à jour du référentiel risque de crédit ;
- rapport du comité des rémunérations du 3 avril 2023 et rapport sur la politique et les pratiques de rémunération 2022 ;
- validation de la liste des preneurs de risques et de l'enveloppe globale de rémunération versée aux personnes régulées visées par la réglementation ;
- répartition de l'enveloppe globale d'indemnités au titre de la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils ;
- rapport du comité des nominations des 28 février, 15 mars et 4 avril 2023 ;
- validation de l'ensemble des évaluations des comités et prise d'acte des évaluations des fonctions clés, y compris l'évaluation de la direction générale ;
- renouvellement de la vice-présidence du conseil ;
- censeurs : renouvellements, nomination et fin de mandat ;
- mouvements au sein des comités règlementaires ;
- « Dividende sociétal » : validation de la mise en allocation dès 2023 ;
- prise d'acte du règlement intérieur de la commission interfédérale de formation des élus ;
- convention règlementée ;
- rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- rapport du comité de mission ;
- engagements entreprise à mission ;
- préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2023.

3.1.5 Les comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est doté de quatre comités spécialisés qui interviennent sur le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : le comité des rémunérations, le comité des nominations, le comité d'audit et des comptes groupe et le comité de suivi des risques groupe. Les dispositions encadrant la composition, le fonctionnement, le cadre réglementaire et les missions des comités règlementaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont détaillées dans le règlement intérieur du conseil d'administration mis à jour le 24 novembre 2022.

Les comités sont composés de trois à huit membres du conseil d'administration de la CFCM et de ses principales filiales, la BFCM, la BECM et le CIC, nommés par le conseil d'administration sur proposition du président du conseil pour la durée de leur mandat d'administrateur. À ces membres peuvent s'ajouter des membres associés qui peuvent être censeurs de la CFCM, de la BFCM ou de la BECM ou uniquement administrateurs des fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Un des membres du comité des rémunérations est obligatoirement un administrateur salarié.

Comité des rémunérations : composition et réunions sur le premier semestre 2023

Au 30 juin 2023, le comité des rémunérations se compose d'un président et de cinq membres dont un administrateur salarié.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité au 1 ^{er} semestre 2023
Annie Virot	Présidente	100 %
Philippe Gallienne	Membre	100 %
Audrey Hammerer	Membre (administrateur salarié)	100 %
Christine Leenders	Membre	100 %
Brigitte Stein	Membre	100 %
Marie Josso	Membre	N/A ^[1]

[1] Marie Josso a rejoint le comité le 6 avril 2023, elle n'a pas encore participé à une réunion du comité au cours du premier semestre 2023.

Comité des nominations : composition et réunions sur le premier semestre 2023

Au 30 juin 2023, le comité des nominations se compose d'un président et de cinq membres.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité au 1 ^{er} semestre 2023
Thierry Reboulet	Président	100 %
Bernard Dalbiez	Membre	100 %
Pascal David	Membre	83,33 %
Hélène Dumas	Membre	100 %
Simone Muller	Membre	83,33 %
Agnès Rouxel	Membre	83,33 %

Comité d'audit et des comptes groupe : composition et réunions sur le premier semestre 2023

Au 30 juin 2023, le comité d'audit et des comptes se compose d'un président, de six membres et de neuf membres associés.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité au 1 ^{er} semestre 2023
Bich Van Ngo	Présidente	100 %
Gérard Cormorèche	Membre	100 %
Charles Gerber	Membre	100 %
Albert Mayer	Membre	100 %
Jean-François Parra	Membre	50 %
René Schwartz	Membre	100 %
Luc Wynant	Membre	100 %
Jean-Pierre Bertin	Membre associé	100 %
Didier Belloir	Membre associé	100 %
Noël Bouverat	Membre associé	N/A ^[1]
Christian Fouchard	Membre associé	0 %
Patrice Garrigues	Membre associé	50 %
Jean-Claude Lordelot	Membre associé	100 %
Alexandre Martial	Membre associé	100 %
Stéphane Servantie	Membre associé	100 %
Christian Triviero	Membre associé	100 %

[1] Noël Bouverat a rejoint le comité le 6 avril 2023, il n'a pas encore participé à une réunion du comité au cours du premier semestre 2023.

Comité de suivi des risques groupe : composition et réunions sur le premier semestre 2023

Au 30 juin 2023, le comité de suivi des risques se compose d'un président, de cinq membres et de dix membres associés.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité au 1 ^{er} semestre 2023
Daniel Schoepf	Président	100 %
Pierre Bertholier	Membre	100 %
Nicolas Habert	Membre	100 %
Catherine Lamblin Messien	Membre	100 %
Christine Leenders	Membre	100 %
Nicolas Théry	Membre	75 %
Gilles Berrée	Membre associé	100 %
Bernard Basse	Membre associé	100 %
Didier Benonie	Membre associé	100 %
Laurent Benoît	Membre associé	50 %
Hubert Chauvin	Membre associé	100 %
Patrick Hoche	Membre associé	75 %
Jean-François Jouffray	Membre associé	100 %
Jean-Yves Perthuis	Membre associé	100 %
Marc Taleb	Membre associé	25 %
Pascal Tissot	Membre associé	100 %

3.1.6 Direction générale

Composition de la direction générale

La direction générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est composée de :

- M. Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif ;
- M. Éric Petitgand, directeur général adjoint et dirigeant effectif ;
- M. Frantz Rublé, directeur général adjoint.

Prérogatives de la direction générale

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs des dirigeants effectifs, mais le règlement intérieur définit les cas dans lesquels une approbation préalable du conseil d'administration est requise, à savoir, les projets de prise ou de cession de participations (hors opérations de placements financiers) d'un montant supérieur à 100 millions d'euros.

3.2 BFCM - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.2.1 Composition des organes de direction au 30 juin 2023

Présentation du conseil d'administration

	Âge ⁽¹⁾	Sexe	Début de mandat	Fin de mandat	Comités ⁽²⁾	Assiduité
Nicolas THÉRY <i>Président</i>	57	H	2014	2026	CSRG	100 %
Philippe TUFFREAU <i>Vice-président</i>	68	H	2021	2024	/	100 %
Jean-Marc BUSNEL <i>Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur</i>	64	H	2018	2024	/	100%
Chantal CETTOUR MEUNIER <i>Administrateur</i>	67	F	2023	2026	/	N/A ⁽³⁾
Gérard CORMORÈCHE <i>Administrateur</i>	66	H	2001	2025	CACG	100 %
Claude COURTOIS <i>Administrateur</i>	68	H	2019	2025	/	100 %
Philippe GALLIENNE <i>Administrateur</i>	67	H	2019	2025	Rémunérations	100 %
Charles GERBER <i>Administrateur</i>	68	H	2020	2026	CACG	100 %
Olivier GUIOT <i>Administrateur</i>	55	H	2020	2026	/	100 %
Nicolas HABERT <i>Administrateur</i>	61	H	2020	2024	CSRG	100 %
Catherine LAMBLIN MESSIEN <i>Administrateur</i>	58	F	2022	2025	CSRG	100 %
Albert MAYER <i>Administrateur</i>	67	H	2018	2024	CACG	100 %
Franck MOGADE <i>Administrateur</i>	49	H	2023	2026	/	N/A ⁽³⁾
Bich Van NGO <i>Administratrice</i>	66	F	2021	2024	CACG	100 %
Thierry REBOULET <i>Administrateur</i>	60	H	2021	2024	Nominations	100 %
René SCHWARTZ <i>Administrateur</i>	66	F	2018	2024	CACG	100 %
Francis SINGLER <i>Administrateur</i>	66	H	2018	2024	/	100 %
Alain TÊTEDOIE <i>Administrateur</i>	59	H	2007	2024	/	100 %
Joel DERVIN <i>Censeur</i>	66	H	2022	2025	/	100 %
Christian GUILBARD <i>Censeur</i>	65	H	2021	2024	/	100 %
Caroline KALTENBACH <i>Censeur</i>	54	F	2022	2025	/	100 %
Michel KOCHER <i>Censeur</i>	64	H	2022	2025	/	100 %
Jean-Claude LORDELLOT <i>Censeur</i>	69	H	2018	2024	CACG	100 %
Jean-Michel PFINDEL <i>Censeur</i>	68	H	2022	2025	/	100 %

Dans la colonne Comités, les présidents des Comités figurent en bleu gras.

(1) Âge au 30/06/2023.

(2) CSRG : comité de suivi des risques Groupe - CACG : comité d'audit et des comptes Groupe - Rémunérations : comité des rémunérations - Nominations : comité des nominations.

(3) Chantal Cettour Meunier et Franck Mogade ont été nommés lors de l'assemblée générale du 10 mai 2023, ils n'ont pas encore participé à un conseil d'administration au cours du premier semestre de l'année 2023.

Au cours du premier semestre de l'année 2023, les mandats d'administrateur de Gislhaine Ravel et Elio Gumbs ont pris fin.

Autres participants

- Conformément à l'article L.2312-72 du Code du travail, deux représentants du comité social et économique assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

Direction générale

- Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif ;
- Éric Charpentier, directeur général délégué et dirigeant effectif ;
- Alexandre Saada, directeur général adjoint et dirigeant effectif.

3.2.2 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Administrateurs

Nicolas Théry

Né le 22 décembre 1965

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen

67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Nicolas Théry a débuté sa carrière à l'inspection des finances en 1989 avant de rejoindre la direction du Trésor en 1993. De 1997 à 2000, il est conseiller au cabinet du ministre de l'économie et des finances, chargé des questions monétaires et financières puis des questions internationales et européennes. En 2000, il devient directeur de cabinet de Florence Parly, Secrétaire d'État au Budget. De 2000 à 2002, il est secrétaire confédéral à la CFDT, chargé des questions économiques. Il a participé à la création du Comité intersyndical de l'épargne salariale et de l'agence de notation sociale et environnementale Vigeo, dirigée par Nicole Notat. De 2002 à 2009, il travaille à la Commission européenne comme directeur de cabinet de Pascal Lamy, Commissaire au Commerce international avant de rejoindre la direction générale des entreprises et de devenir directeur à la direction générale de l'environnement où il a notamment travaillé sur le climat. En 2009, il rejoint le Crédit Mutuel. Président-directeur général de CIC Est de 2012 à 2016, il préside depuis 2014 la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le Crédit Industriel et Commercial. Depuis 2016, il est président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Il préside également le conseil de surveillance du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Il a été président de la Fédération bancaire française du 1^{er} septembre 2021 à septembre 2022.

Nicolas Théry est diplômé de Sciences Po Paris et de l'École Nationale d'Administration (ENA) - major de la promotion « Liberté, Égalité, Fraternité » - et diplômé d'un master de Droit, Économie, Gestion - Mention Droit des affaires.

Président du conseil d'administration
Membre du comité de suivi des risques groupe de la Caisse
Fédérale de Crédit Mutuel
Nomination au conseil : 2014
Echéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Banque CIC Est

Assurances du Crédit Mutuel Vie SA

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

ACM IARD SA

Président du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges

Crédit Mutuel Capital Privé

Musée Rodin

Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur

ACM GIE

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, membre du conseil de direction

Euro-Information

Membre

Comité d'éthique de la Défense

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président

Fédération bancaire française

Membre du conseil de direction

Euro-Information

Président du conseil d'administration

Banque CIC Nord Ouest

Dialogues

Philippe Tuffreau

Né le 24 mai 1955

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

1, place Molière

49006 Angers

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une Maîtrise en Droit privé, d'un DESS Sciences juridiques et d'un Certificat d'aptitude à la profession d'avocat, Philippe Tuffreau est Président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou.

En 1995, il fonde le cabinet, Exaequo, spécialisé en droit des affaires. En parallèle, il s'implique dans la vie du barreau. En 1998, il est élu pour 2 ans bâtonnier d'Angers. En 2003, il devient membre du Conseil national des barreaux. Il assure la vice-présidence de cette institution de 2006 à 2008, et devient l'interlocuteur régulier de la chancellerie. Dans la foulée, il est élevé au rang de chevalier de l'ordre national du Mérite et de chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur. De 1995 à 2017, il est vice-président du cabinet d'avocats Oratio.

Dès 1991, il devient président d'une caisse locale de Crédit Mutuel et exerce divers mandats avant de mettre un terme à ses mandats du fait de ses autres activités. En 2014, il est nommé président d'une caisse locale de Crédit Mutuel puis devient administrateur fédéral du Crédit Mutuel d'Anjou en 2015 avant de devenir président en 2017. Il est administrateur confédéral depuis 2020.

Vice-président du conseil d'administration

Première nomination au conseil : 2021

Échéance du mandat : 2024

*Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023***Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel Anjou

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou

Créavenir Anjou (association)

Vice-président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Angers Saint Laud

Membre du conseil de surveillance

Banque européenne du Crédit Mutuel

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou, gérant

SNC Thiers Immobilier

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Administrateur**

GIEMAT

SPL ALTEC

Censeur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Jean-Marc Busnel

Né le 25 avril 1959
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
43 boulevard Volney
53083 Laval

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DESS en administration et gestion d'entreprise, Jean-Marc Busnel a débuté sa carrière au sein d'Acome en tant que technicien puis cadre supérieur en 1980. Il a ensuite occupé différents postes de directeur des opérations (2002) à directeur industrie, achats et *supply chain* (2008) avant de devenir directeur de branche (2015) puis directeur industriel (2018) avant de prendre sa retraite en 2021.

Dès 1994, il est élu administrateur de la caisse locale de Crédit Mutuel de Saint-Hilaire du Harcouët. Il exerce aujourd'hui des mandats au niveau local, mais aussi au niveau fédéral et confédéral. Depuis 2018, il est président de la Caisse Fédérale et de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou Basse-Normandie..

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur
Première nomination au conseil : 2018
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Hilaire du Harcouët
Caisse de Crédit Mutuel Solidaire
Résidence foyer les hirondelles
Creavenir
Fondation d'entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Vice-président du conseil de surveillance

SODEREC

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM
ACM IARD SA

Représentant permanent de la Fondation d'entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Association des résidences Escalys

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration

IDEA OPTICAL

Vice-président

Union régionale des Scop de l'Ouest

Administrateur

ACOME SA

Chantal Cettour Meunier

Née le 15 septembre 1955
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
99, Avenue de Genève
74000 Annecy

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée d'un brevet professionnel transport et du brevet d'études professionnel comptable mécanographe, Chantal Cettour Meunier était gérante de la société Transport Avocat Maulaz de 1984 à 2006. En 2006, elle rejoint la mairie de Chatel en qualité d'agent de collectivités territoriales avant de prendre sa retraite en 2016.

Elle est présidente d'une caisse locale de Crédit Mutuel depuis 2015 et membre de la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc depuis 2020.

Administrateur
Première nomination au conseil : 2023
Échéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Val d'Abondance

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Gérard Cormorèche

Né le 3 juillet 1957

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

8 rue Rhin et Danube

69009 Lyon

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Supérieure d'Agricultures d'Angers, Gérard Cormorèche est gérant d'une exploitation de céréales et de légumes et de la SARL Cormorèche spécialisée dans la transformation et cuisson de betteraves rouges. Il a reçu l'insigne de Chevalier du mérite agricole en 1999. Dès 1993, il est élu à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national. Depuis 1995, il est président de la Fédération et de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est. Il est également président du conseil d'administration de la Caisse Agricole du Crédit Mutuel depuis 2004 et vice-président de la CNCM (Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

Administrateur**Membre du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse****Fédérale de Crédit Mutuel****Première nomination au conseil : 2001****Échéance du mandat : 2025***Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023***Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse Agricole Crédit Mutuel (CACM)

CECAMUSE

Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône

Vice-président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

MTRL

Assurances du Crédit Mutuel pour l'éducation et la prévention en santé

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Représentant permanent de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

SICA d'habitat Rural du Rhône et de la Loire

Censeur

CIC Lyonnaise de Banque

Gérant

SCEA CORMORECHE Jean-Gérard

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Gérant**

SARL CORMORECHE

Censeur

Crédit Industriel et Commercial

Claude Courtois

Né le 6 janvier 1954
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
494 avenue du Prado
13008 Marseille

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'École Nationale de Police de Cannes-Écluse, Claude Courtois a exercé des fonctions d'inspecteur de police au sein de deux services actifs de la Police Nationale.

Dès 1998, il est élu membre de conseil de surveillance d'une caisse locale de Crédit Mutuel. En 2014, il devient administrateur fédéral et président du District Ouest de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2019

Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Montpellier Antigone

Caisse de Crédit Mutuel de Lunel

Vice-président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen

Administrateur

Caisse Méditerranéenne Financement

Caisse de Crédit Mutuel Bassin de Thau

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Bassin de Thau

Vice-président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Frontignan

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel de Perpignan Kennedy

Caisse de Crédit Mutuel de Montpellier Alco

Censeur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Philippe Gallienne

Né le 17 juin 1956
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
17 rue du 11 novembre
14052 Caen

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'École de Management de Normandie, Philippe Gallienne a été associé en charge du secteur association et gestion sociale du bureau du Havre de Mazars de 1990 à avril 2019.

Dès 1995, il est élu président fondateur de la caisse de Crédit Mutuel du Havre Sanvic. En 1998, il devient président de la caisse de Crédit Mutuel du Havre Hôtel de Ville et est élu administrateur fédéral la même année. Il a été nommé vice-président de la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie en 2003 avant d'être nommé président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie en 2019.

Administrateur

Membre du comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Première nomination au conseil : 2019

Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel de Normandie

Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Normandie

Caisse de Crédit Mutuel Le Havre Hôtel de Ville

Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Normandie, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale de Crédit Mutuel

Charles Gerber

Né le 3 juin 1954
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un CAP en mécanique générale et d'un diplôme en management et recrutement du Comité d'action économique du Haut-Rhin, Charles Gerber a débuté sa carrière en tant que sergent-chef dans l'armée. Il a ensuite exercé 10 ans dans le secteur de la mécanique, 20 ans en tant que responsable d'un site de production et 10 ans en tant que responsable achat grand volume au sein de la même entreprise avant de prendre sa retraite en 2009. Dès 1991, il est nommé membre du conseil d'administration d'une caisse locale de Crédit Mutuel avant d'être nommé président de conseil d'administration en 2012

Administrateur

Membre du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Première nomination au conseil : 2020
Échéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de la Largue

Administrateur et président du District d'Altkirch-St-Louis

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Olivier Guiot

Né le 21 juillet 1967
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
61 rue Blatin
63000 Clermont-Ferrand

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un CAP en comptabilité, Olivier GUIOT a été technicien logistique avant d'être élu maire de la commune de Saint-Hilaire dans l'Allier en 2001. Dès 1999, il devient administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central. De 2018 à 2020, il est administrateur de plusieurs conseils d'administration provisoires (CCM Montferrand, CCM Cebazat, vice-président de la CCM Yzeure). En 2020, il devient président de la caisse de Crédit Mutuel d'Yzeure.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2020
Échéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel d'Yzeure

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Massif Central

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Vice-président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Moulins

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel de Cebazat

Caisse de Crédit Mutuel de Montferrand

Nicolas Habert

Né le 27 avril 1962
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
6 rue de la Tuilerie
31130 Balma

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'ISEP et de l'ESSEC et titulaire d'une formation à l'actuariat, Nicolas Habert est consultant indépendant au sein de NH Consulting depuis 2007. En 1987, il débute sa carrière à la Banque Nationale de Paris en qualité de chargé de clientèle avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en 1989 puis la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 1993. De 1988 à 2012 il intervient en tant que formateur vacataire pour diverses entités du Centre de Formation de la Profession Bancaire ainsi qu'à l'École d'ingénieurs de Purpan de 1996 à 2007 en tant que professeur de gestion, finance et commerce international.

Dès 2001, il devient administrateur à la création d'une caisse locale de crédit mutuel avant d'en devenir le président en 2010. Depuis 2017, il est administrateur fédéral. En mai 2020, il a été nommé président de la Caisse Régionale et de la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique.

Administrateur

Membre du comité de suivi des risques groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Première nomination au conseil : 2020
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Caisse du Crédit Mutuel de Toulouse Purpan

Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel

Midi-Atlantique, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

Représentant permanent de Marsovalor, administrateur

Banque CIC Sud Ouest

Censeur

Confédération Nationale de Crédit Mutuel

Caisse centrale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil de surveillance

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Catherine Lamblin Messien

Née le 17 août 1964
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 place Richebé
59011 Lille

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Après la préparation et l'obtention en 1987 du diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF) à l'institut d'expertise comptable de La Catho Lille, Catherine Lamblin Messien a débuté sa carrière au sein du Cabinet Lecat en qualité de collaboratrice comptable. En 1990, elle rejoint le Cabinet Declercq avant d'obtenir son diplôme d'expert-comptable (DEC) en 1992. La même année, elle intègre Cofidine - Conseil Fiduciaire, Audit & Finance, en qualité d'expert-comptable.

Depuis 1995, elle exerce les fonctions de gérante dans ce même cabinet comptant 15 salariés. Dès 2015 elle est élue à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Elle exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national.

Administratrice
Membre du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Première nomination au conseil : 2022
Échéance du mandat : 2025

Mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Cambrai

Vice-Présidente du conseil d'administration

Caisse fédérale du Crédit Mutuel Nord-Europe

Fédération du Crédit Mutuel Nord-Europe

Administratrice

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Gérante

Cofidine Conseil Fiduciaire Audit & Finance

Groupement forestier du bois de la Chassagne

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Trésorière

Association Femmes Chefs d'entreprise (FCE)

Albert Mayer

Né le 17 septembre 1955
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire de certificats d'études comptables supérieures, Albert Mayer est président du cabinet Albert Mayer Expertise et Audit Comptable depuis 2009. Albert Mayer est également membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Metz depuis 1994 et expert judiciaire près de la Cour d'Appel de Metz.

Dès 1993, il est nommé président d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Depuis 2018, il est président du District de Saint-Avold de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Administrateur
Membre du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Première nomination au conseil : 2018
Échéance du mandat : 2024

Mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Freymin Hombourg-Haut

Président

Mayer Albert Expertise et Audit Comptable

Administrateur et président du District de Saint Avold

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Gérant

Secogem expertise comptable

Pôle d'expertise comptable

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Franck Mogade

Né le 13 août 1973
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Rue Professeur Raymond Garcin
97 200 Fort-de-France

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé en activités commerciales et comptables, Franck MOGADE est gérant d'une société de travaux public depuis 2002. En 2022, Il est élu adjoint au maire chargé de l'aménagement, de l'urbanisme et des services techniques dans la commune de Sainte-Marie.
Il est président d'une caisse locale de Crédit Mutuel depuis 2019 et membre de la Fédération et de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Antilles Guyane depuis 2020.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2023

Échéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Nord Atlantique

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles Guyane

Gérant

FY TP FOR YOU TRAVAUX PUBLICS
SOC TERRASSEMENT TRAV PUBLICS

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Bich Van Ngo

Née le 21 juillet 1956
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
18, rue de La Rochefoucauld
75439 Paris

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée d'expertise comptable, titulaire d'une maîtrise d'économie de l'Université Paris Dauphine et certifiée Administrateur de Sociétés de l'école Sciences-Po Paris, Bich Van Ngo est Présidente Directrice Générale de la société NGO Audit et Conseil depuis 2018.
Elle a débuté sa carrière en 1979 et exercé dans différents groupes en qualité de directeur financier puis Président Directeur Général. En 1995, elle crée la société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes Audit et Conseil Europe qu'elle dirige jusqu'en 2018.
En 2013, elle est nommée administratrice au conseil d'administration de la Caisse de Crédit Mutuel de Verrières le Buisson avant d'en devenir la présidente en 2015. Elle est membre du conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France depuis 2018, du comité d'audit et des comptes groupe du Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis 2020 et du conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel depuis 2021. En 2023, elle est nommée présidente du comité d'audit et des comptes groupe du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Administratrice

Présidente du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Première nomination au conseil : 2021

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Présidente du conseil d'administration

Crédit Mutuel de Verrières le Buisson

Administratrice

Banque de Luxembourg
Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France

Administratrice indépendante

Haffner Ernergy

Présidente – Directrice générale

NGO Audit et conseil

Présidente

Association mouvement des citoyens français d'origine vietnamienne

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Thierry Reboulet

Né le 3 août 1962
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
130-132 avenue Victor-Hugo
26009 Valence cedex

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DUT Gestion des entreprises et administration, Thierry Reboulet a exercé les fonctions de Directeur Général des Services à la Mairie de Tain l'Hermitage pendant 17 ans (36 ans d'ancienneté). Dès 1998, il est nommé vice-président d'une caisse locale de Crédit Mutuel. En 2001, il devient administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï. Il devient président de la Caisse de Crédit Mutuel de Tain l'Hermitage en 2014. Depuis 2021, il préside la Fédération et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï. Depuis 2022, il est président du comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Administrateur
Président du comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Première nomination au conseil : 2021
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï

Caisse de Crédit Mutuel Vallée du Rhône

Caisse de Crédit Mutuel Tain l'Hermitage

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

René Schwartz

Né le 14 janvier 1957
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une maîtrise en Droit et d'un DESS en administration des entreprises, René Schwartz exerçait jusqu'au 30 juin 2019, date de son départ en retraite, la profession d'avocat spécialisé en droit fiscal au sein de la société Fiduciaire d'Alsace et de Lorraine à Mulhouse. Dès 1992, il est élu président de la caisse de Crédit Mutuel du Nouveau Monde à Bollwiller. Depuis fin 2018, il est président de l'Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Mulhouse et administrateur de la Fédération Centre Est Europe et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Administrateur
Membre du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Première nomination au conseil : 2018
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel du Nouveau Monde

Administrateur et président du District de Mulhouse

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

CARPA Mulhouse

Francis Singler

Né le 18 juillet 1956
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme de technicien en méthodes industrielles, Francis Singler est retraité. Il a effectué sa carrière au sein d'APF Entreprises Alsace, occupant des fonctions de responsable de production puis de responsable informatique avant de prendre sa retraite en 2018.

Dès 2001, il est nommé administrateur d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il a été président de la commission de formation des élus du District de Sélestat de 2006 à 2018. Depuis 2018, il est président du District de Sélestat de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et président du conseil d'administration de la caisse Ried Centre Alsace..

Administrateur

Première nomination au conseil : 2018

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Ried Centre Alsace

Membre du conseil de direction

Euro-Information Production

Administrateur et président du District de Sélestat

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Alain Têtedoie

Né le 16 mai 1964

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

10 rue de Rieux

44040 Nantes

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé en horticulture, Alain Têtedoie est président-directeur général dans le secteur de l'agroalimentaire. Dès 1991, il devient administrateur de caisse locale de Crédit Mutuel. Il est président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest depuis 2006 et est également administrateur confédéral depuis 2004.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2007

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Président

Thalie Holding

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest

Caisse régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest

Président du comité de surveillance

Crédit Mutuel Immobilier

Vice-président du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de

Loire-Atlantique et du Centre Ouest, président

Investlaco

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Caisse de Crédit Mutuel de Loire Divatte

Représentant permanent de EFSA, administrateur

Banque CIC Ouest

Représentant permanent de la Caisse régionale de Crédit Mutuel

Loire-Atlantique et du Centre Ouest, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

SODEREC

Représentant de Thalie Holding, président

La Fraiseriaie SAS

Représentant de Thalie Holding, gérant

SCEA La Fraiseriaie

Gérant

GFA La Fraiseriaie

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Président du conseil de surveillance

Centre de Conseil et de Service (CCS)

Administrateurs dont les mandats ont pris fin au cours du premier semestre 2023

Elio Gumbs

Né le 23 novembre 1961
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Rue du Prof Raymond Garcin
97201 Fort de France

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DUT en Génie électrique, Elio GUMBS est Chef de groupe centrale au sein d'Électricité de France depuis 2001. En 1983, il débute sa carrière en tant que Professeur de technologie avant de rejoindre Électricité de France en 1984.

En 2008, il devient administrateur d'une caisse locale de Crédit Mutuel avant d'en devenir le président en 2017. Depuis 2005, il est Vice-Président des conseils d'administration de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2020

Fin de mandat : 2023

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Président

Howlite Concept

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Martin

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Gislhaine Ravanel

Née le 30 septembre 1952
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
99 avenue de Genève
74054 Annecy

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée de l'École Pigier de Nice, Ghislaine Ravanel est maire de la commune de Houches. Elle a exercé sa carrière au sein de la Mairie de Chamonix puis de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc avant de prendre sa retraite en 2013.

Elle est présidente d'une caisse locale de Crédit Mutuel depuis 2008 ainsi que présidente du District Arve/Genevois et membre du conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc depuis 2017.

Administratrice

Première nomination au conseil : 2019

Fin de mandat : 2023

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Néant

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Chamonix

Administratrice et président du District Arve/Genevois

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Dirigeants

Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen

67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Daniel Baal a débuté sa carrière en 1979, en tant que rédacteur crédits au siège de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, avant d'exercer diverses fonctions de siège et de réseau à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. En 1995, il devient directeur des engagements à la direction régionale Sud de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe, puis devient directeur de la caisse de Crédit Mutuel Mulhouse-Europe en 1999. Il a été directeur général adjoint de la société du Tour de France et directeur des activités « cyclisme » Sport Amaury Organisation de 2001 à 2004. En 2004, il devient directeur à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France. Puis en 2010, il est nommé directeur général adjoint de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel puis directeur général adjoint du Crédit Industriel et Commercial en 2014 et directeur général de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 2015.

Depuis 2017, il est directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, directeur général du Crédit Industriel et Commercial, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et membre du directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Daniel Baal est diplômé de l'EDC Paris Business School, option gestion financière.

Directeur Général et dirigeant effectif

Première nomination : 2017

Échéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Directeur général

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Président du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Group

Euro-Information Production

Membre du Directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Vice-président du conseil d'administration

Banque de Luxembourg

Administrateur

Crédit Mutuel Capital Privé

Membre du conseil de surveillance

Targobank AG

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, administrateur

Fonds de dotation pour un sport propre

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration

CIC Sud Ouest

CIC Ouest

Président du conseil de surveillance

CIC Iberbanco

Vice-président du conseil de surveillance

Targo Deutschland GmbH

TARGOBANK AG

Targo Management AG

Administrateur

Fivory SA

Fivory SAS

Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Île-de-France, membre du conseil de direction

Euro-Information

Éric Charpentier

Né le 6 octobre 1960
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

6 avenue de Provence
75009 Paris

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de mathématiques, titulaire d'un DEA de recherches opérationnelles, d'un mastère spécialisé de l'ESSEC en techniques financières, Éric Charpentier démarre sa carrière en 1987 au sein de la société financière des sociétés de développement régional – Finansder dont il devient le directeur général. Il rejoint en 1998 Crédit Mutuel Nord Europe en tant que directeur général adjoint chargé du pôle finances et entreprises, puis il devient directeur général du Crédit Mutuel Nord Europe en 2006.

Depuis 2021, Eric Charpentier est directeur général adjoint, dirigeant effectif du Crédit Industriel et Commercial et directeur général délégué, dirigeant effectif de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel depuis 2022. Il exerce des mandats de président du conseil d'administration dans plusieurs instances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France et à l'étranger.

Directeur général délégué et dirigeant effectif
Première nomination : 25 novembre 2021 à compter du 1^{er} janvier 2022

Echéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023

Directeur général

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe

Directeur général adjoint

Crédit Industriel et Commercial

Président du conseil d'administration

Beobank

Banque de Tunisie

CIC Suisse

Banque de Luxembourg

Crédit Mutuel Investment Managers

Président du conseil de surveillance

Crédit Mutuel Equity

Membre du conseil de surveillance

Groupe La Française

Euratechnologies

Administrateur

UFR3S [Faculté de sport et Santé de l'université de Lille]

Crédit Mutuel Capital Privé

Représentant de VTP – 1 Investissements, membre du conseil de surveillance

Banque Transatlantique

Représentant de VTP – 1 Investissements, administrateur

Crédit Mutuel Asset Management

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Crédit Mutuel Nord Europe Belgium

Société Foncière et Immobilière Nord Europe

Crédit Industriel et Commercial

Président du conseil d'administration

Sciences Po Lille

Représentant la CFCM Nord Europe, membre du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Représentant la CFCM Nord Europe, membre du conseil de direction

Euro-Information

Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Astree Assurances

Alexandre Saada

Né le 5 septembre 1965

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen

67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Alexandre Saada a débuté sa carrière en 1992 à Londres chez S.G. Warburg (fusionné en 1995 dans UBS Investment Bank) dans le département de corporate finance, spécialisé dans le secteur des institutions financières avant d'exercer en tant qu'associé gérant au sein de S Capital de 2002 à 2010. En 2010, il rejoint la Société Générale en tant que responsable des fusions-acquisitions pour le secteur des institutions financières pour la France et le Benelux. En 2015, il devient conseiller de direction générale puis directeur financier du Crédit Mutuel Nord Europe.

Depuis juin 2017, il est directeur général adjoint de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et président du conseil d'administration de Crédit Mutuel Home Loan SFH. Il est également Directeur du « Pôle Finances » de Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis 2021.

Alexandre Saada est diplômé de Sciences Po Paris (1988 – section Économique et financière), titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion (1987), d'un DEA d'économie et finance internationales (1988) de l'Université Paris Dauphine et d'un master of Science in Finance (1989 – bourse Jean Monnet) de Lancaster University (R.U.).

Directeur général adjoint et dirigeant effectif**Première nomination : 2018****Sans limitation de durée***Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2023***Directeur Pôle Finances**

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Président du conseil d'administration

Crédit Mutuel Home Loan SFH

Vice-Président du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Group

Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel IARD SA

Banque de Tunisie

Membre du conseil de surveillance

TARGOBANK AG

Targo Deutschland GmbH

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Président du conseil d'administration**

CIC Ouest

Représentant permanent de Marsovalor, administrateur

Crédit Mutuel Investment Managers

Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Opuntia (LUXE TV) SA

Censeur

Cofidis

Cofidis Group

3.2.3 Préparation et organisation des travaux du conseil

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

Pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, il n'a pas été mentionné à ce jour de situation de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et de la direction générale et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Les membres du conseil d'administration et de la direction générale sont soumis aux obligations légales et réglementaires applicables en matière de conflits d'intérêts. Chacun des dirigeants, administrateurs et censeurs de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel adhère aux valeurs et engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale décrits dans son recueil de déontologie. Ce recueil vise à prévenir et le cas échéant, à gérer les situations de conflits d'intérêts.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a adopté une charte des membres des organes de surveillance - déontologie, conflits d'intérêts et déclaration personnelles en 2022. Cette charte vise à prévenir les conflits d'intérêts en mettant en place des mesures. Par exemple, le membre du conseil d'administration informe le conseil de tout conflit d'intérêt, y compris potentiel, dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement et dans ce cas, il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés.

3.2.4 Les travaux du conseil au premier semestre 2023

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

Au 30 juin 2023, le conseil d'administration s'est réuni deux fois. Le taux moyen de présence aux conseils a été de 95 % en ce qui concerne les administrateurs.

Réunions des 7 et 8 février 2023

Les conseils d'administration des 7 et 8 février 2023 ont notamment portés sur les sujets suivants :

- présentation du bilan et des comptes consolidés au 31 décembre 2022 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- observations des commissaires aux comptes ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe ;
- présentation des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2022 de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;
- arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel au 31 décembre 2022 ;
- conventions règlementées ;
- actualités, enjeux et perspectives ;
- synthèse des comités de suivi des risques groupe des 11 janvier 2022 et 1^{er} février 2022 ;
- point sur les relations superviseurs ;
- point sur les dépassements du cadre d'appétence aux risques au 30 septembre 2022 ;
- proposition de revue 2023 du cadre d'appétence aux risques y compris les modifications concernant les risques de taux et de liquidité ;
- point sur le suivi des risques et point ALM ;
- point sur la délégation de suivi du risque informatique du GACM ;
- point sur la mise à jour du plan préventif de redressement et de résolution ;
- activité 2022 de la fonction de vérification de la conformité ;
- principales zones de risque ;
- renouvellement des autorisations d'émission ;
- frais généraux 2022 – réalisations définitives ;
- renouvellement du directeur général ;
- rapport du comité des rémunérations des 1^{er} et 6 février 2023 ;
- rapport du comité des nominations des 20 décembre 2022 et 1^{er} février 2023 ;
- validation de la contribution annuelle de la BFCM à la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Réunion du 6 avril 2023

Le conseil d'administration du 6 avril 2023 a notamment porté sur les sujets suivants :

- point d'actualité ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 27 mars 2023 ;
- présentation et examen du rapport annuel sur le contrôle interne ;
- approbation du rapport annuel sur le contrôle interne LCB-FT ;
- synthèse du comité de suivi des risques groupe du 31 mars 2023 ;
- relations superviseurs ;
- dépassements du RAF au 31 décembre 2022 ;
- suivi des risques au 31 décembre 2022 ;
- validation de la cartographie des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- validation de l'ICAAP de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- validation de l'ILAAP de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- validation de la mise à jour du référentiel risque de crédit ;
- rapport du comité des rémunérations du 3 avril 2023 et rapport sur la politique et les pratiques de rémunération 2022 ;
- validation de la liste des preneurs de risques et de l'enveloppe globale de rémunération versée aux personnes régulées visées par la réglementation ;
- répartition de l'enveloppe globale d'indemnités au titre de la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils ;
- rapport du comité des nominations des 28 février, 15 mars et 4 avril 2023 ;
- renouvellement de la présidence du conseil ;
- rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2023.

3.2.5 Direction générale

Composition de la direction générale

La direction générale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est composée de :

- M. Daniel Baal, Directeur général et dirigeant effectif ;
- M. Eric Charpentier, Directeur général délégué et dirigeant effectif ;
- M. Alexandre Saada, Directeur général adjoint et dirigeant effectif.

Prérogatives de la direction générale

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs des dirigeants effectifs, mais une décision du conseil d'administration du 20 février 2019 définit les cas dans lesquels une approbation préalable du conseil d'administration est requise, à savoir, les projets de prise ou de cession de participations (hors placements financiers) d'un montant supérieur à 100 millions d'euros.

4 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3

4.1 CHIFFRES CLÉS

Le rapport Pilier 3 comprenant l'ensemble des tableaux semestriels requis sera publié dans le cadre d'un deuxième amendement dont le dépôt est prévu en septembre 2023.

En anticipation de cette publication, les principaux ratios au 30 juin 2023 sont repris dans le tableau ci-dessous (modèle EBA EU KM1) :

<i>(en millions d'euros ou en pourcentage)</i>	30/06/2023	31/03/2023	31/12/2022	30/09/2022	30/06/2022
Fonds propres disponibles (montants)					
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	54 289	52 436	50 888	48 835	49 467
Fonds propres de catégorie 1	54 340	52 487	50 938	48 883	49 514
Fonds propres totaux	61 452	60 106	57 573	56 216	57 041
Montants d'expositions pondérés					
Montant total d'exposition au risque	294 236	288 957	279 961	274 581	272 349
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 [%]	18,5 %	18,2 %	18,2 %	17,8 %	18,2 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1 [%]	18,5 %	18,2 %	18,2 %	17,8 %	18,2 %
Ratio de fonds propres totaux [%]	20,9 %	20,8 %	20,6 %	20,5 %	20,9 %
Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au SREP (Exigences de Pilier 2 en pourcentage des actifs pondérés)					
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif [%]	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %
<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)</i>	0,8 %	0,8 %	0,8 %	0,8 %	0,8 %
<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)</i>	1,1 %	1,1 %	1,1 %	1,1 %	1,1 %
Exigences totales de fonds propres SREP [%]	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
Coussin de conservation de fonds propres [%]	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau de l'Etat membre [%]	N/A	N/A	N/A	N/A	NA
Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement [%]	0,5 %	0,1 %	0,0%	0,0%	0,0%
Coussin pour le risque systémique [%]	N/A	N/A	N/A	N/A	NA
Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale [%]	N/A	N/A	N/A	N/A	NA
Coussin pour les autres établissements d'importance systémique [%]	N/A	N/A	N/A	N/A	NA
Exigence globale de coussin [%]	3,0 %	2,6 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Exigences globales de fonds propres [%]	12,5 %	12,1 %	12,0 %	12,0 %	12,0 %
Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP [%]	6,0 %	6,0 %	6,2 %	5,8 %	6,1 %

Ratio de levier					
Mesure de l'exposition totale	782 862	769 638	771 452	763 671	746 720
Ratio de levier [%]	6,9 %	6,8 %	6,6 %	6,4 %	6,6 %
<i>(en millions d'euros ou en pourcentage)</i>	30/06/2023	31/03/2023	31/12/2022	30/09/2022	30/06/2022
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)					
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif [%]	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)</i>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Exigences de ratio de levier SREP totales [%]	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
Exigences de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'expression totale)					
Exigence de coussin lié au ratio de levier [%]	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Exigence de ratio de levier globale [%]	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
Ratio de couverture des besoins de liquidité					
Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée moyenne)	125 796	128 073	132 770	139 293	144 690
Sorties de trésorerie - Valeur pondérée totale	105 694	107 817	107 926	105 278	101 558
Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale	22 482	21 852	21 035	20 467	20 363
Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	83 212	85 966	86 891	84 811	81 194
Ratio de couverture des besoins de liquidité [%]	152,1 %	149,5 %	153,3 %	165,4 %	179,2 %
Ratio de financement stable net					
Financement stable disponible total	511 461	511 567	505 907	504 223	504 529
Financement stable requis total	435 748	439 099	435 899	432 208	425 623
Ratio NSFR [%]	117,4 %	116,5 %	116,1 %	116,7 %	118,5 %

4.2 FACTEURS DE RISQUE

Crédit Mutuel Alliance Fédérale (ci-après dénommé « le groupe »), regroupe l'ensemble des entités du « périmètre réglementaire » composé des caisses de Crédit Mutuel, des fédérations et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et du « périmètre consolidé BFCM » constitué de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de l'ensemble de ses filiales.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est exposé à une multitude de risques associés à ses activités de banque de détail, d'assurance, de banque de financement et de marché, de banque privée et de capital investissement. Le groupe s'est doté d'un processus d'identification et de mesure des risques liés à ses activités qui lui permet, au moins une fois par an, d'établir la cartographie de ses risques les plus significatifs. La cartographie des risques est soumise à la validation des conseils d'administration du groupe.

Ci-dessous les principaux facteurs pouvant influencer significativement les risques du groupe. Les risques majeurs étant formalisés en premier au sein de chaque catégorie.

4.2.1 Risques liés aux activités de bancassurance du groupe

4.2.1.1 Risques de crédit

Le risque de crédit constitue le principal risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en raison de son modèle d'entreprise. Les expositions brutes - bilan, hors bilan, dérivés et pensions -, soumises quasi exclusivement au risque de crédit représentent 911 milliards d'euros au 31 décembre 2022 et mobilisent 91 % des exigences de fonds propres du groupe au titre du Pilier 1 de la réglementation Bâle III.

Le détail des expositions par type de contrepartie est disponible dans les tableaux 29 « Expositions performantes et non-performantes et provisions associées – EU CR1 » et 27 « Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité – EU CQ5 » du Pilier 3 du document d'enregistrement universel 2022.

En prenant exemple sur les conséquences de la crise de 2008 sur les comptes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la crise inflationniste actuelle pourrait avoir quatre types d'impacts significatifs sur les expositions du groupe au titre du risque de crédit.

- a. Le premier impact serait lié au **risque de perte financière du fait de l'incapacité des contreparties à respecter leurs obligations contractuelles** (risque de défaut), d'autant que la crise du Covid a généré un recours massif à l'endettement, notamment *via* les prêts garantis par l'État dont il reste 13,2 milliards d'euros d'encours à fin 2022, pour faire face aux fortes chutes d'activité et de rentrées de trésoreries pendant les périodes de confinement. Les contreparties peuvent être des banques, des institutions financières, des entreprises industrielles ou commerciales, des États, des fonds d'investissement ou des personnes physiques. Ce risque concerne les activités de financement, qui apparaissent au bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ou de garantie, qui apparaissent au hors bilan, ainsi que d'autres activités exposant le groupe au risque de défaut des contreparties, notamment les activités liées à la négociation et au règlement de livraison d'instruments financiers sur les marchés de capitaux, et à l'assurance. Au 30 juin 2023, le taux des créances douteuses et litigieuses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale atteint 2,68 %, en hausse par rapport au 31 décembre 2022 (2,58 %). Rapporté aux encours de crédits bruts, le coût du risque clientèle est de 0,243 % au premiers semestre alors qu'il se situait à 0,163 % à fin 2022 et 0,154 % à fin 2021. Le groupe dispose d'un matelas de provisions sur encours sain ou en défaut de 9,9 milliards d'euros contre 9,6 milliards à fin 2022, qui pourrait s'avérer insuffisant si le coût du risque avéré allait au-delà des prévisions les plus pessimistes du groupe.
- b. Le deuxième impact concerne **le calcul des risques pondérés composant le dénominateur du ratio de solvabilité**. Au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, 63 % des expositions totales au risque de crédit dépendent notamment de notes internes dont la qualité conditionne le calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode Bâle III et donc le ratio de solvabilité du groupe. Une dégradation des notes de tout ou partie du portefeuille entraînerait une détérioration de la solvabilité du groupe. La crise géopolitique actuelle peut accroître ce risque compte tenu là aussi de la hausse de l'endettement des agents économiques.
- c. Du fait de l'importance de son portefeuille de crédits immobiliers représentant 51 % des crédits nets à la clientèle, soit 254 milliards d'euros au 31 décembre 2022, principalement en France, **le groupe est exposé à un retournement de la conjoncture immobilière** provoquée par la hausse des taux et l'augmentation des coûts de construction. Son accentuation impacterait le coût du risque par la hausse des défauts mais aussi, s'agissant des financements garantis par des hypothèques, par la baisse de la valeur des logements donnés en garantie, si le marché immobilier devait être significativement et durablement affecté. En 2022, le coût du risque sur les crédits habitat du réseau a été non significatif et peu différent de 2021 et 2020. Juste avant la crise de Covid en 2019, ce taux atteignait 0,02 %.
- d. Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'expositions unitaires relativement importantes sur certains États, sur des contreparties bancaires ou des grands groupes, principalement français, dont certains ont bénéficié de mesures de soutien des pouvoirs publics (i.e. des prêts garantis par l'État). **Le défaut d'un ou plusieurs des plus gros clients du groupe pourrait dégrader sa rentabilité**. Sur les États et assimilés, soit 189 milliards d'euros d'expositions brutes fin 2022, le groupe est principalement exposé sur la France à hauteur de 157 milliards d'euros, majoritairement sur la Banque de France (près de 96 milliards d'euros), membre de l'Eurosystème, et sur la Caisse des Dépôts et Consignations (près de 39 milliards d'euros, assimilée à un risque souverain France, du fait du mécanisme de centralisation des dépôts issus de l'épargne réglementée). En dehors des États, au 31 décembre 2022, les expositions unitaires bilan et hors bilan dépassant 300 millions d'euros soit moins de 10 % du résultat net, représentaient près de six milliards d'euros sur les banques pour sept contreparties et 45 milliards d'euros sur les entreprises pour 67 contreparties. La probabilité de voir plusieurs de ces contreparties se dégrader, voire faire défaut simultanément ne peut être exclue et impacterait défavorablement la rentabilité du groupe.

4.2.1.2 Risques liés aux activités d'assurance

En tant que bancassureur, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est soumis à une surveillance complémentaire au titre de la directive 2002/87/CE relative à la surveillance des conglomérats financier, dite FICOD.

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), filiale d'assurances du groupe distribue ses produits vie et non-vie principalement *via* les réseaux bancaires du groupe auxquels il reverse des commissions.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le GACM applique les normes IFRS 17 (contrats d'assurance) et IFRS 9 (instruments financiers) dans ses états financiers clos en remplacement d'IFRS 4 et IAS 39. Leur mise en application entraîne une nouvelle présentation du compte de résultats et du bilan, sans impact sur le *business model* et la solvabilité du GACM (231 % à fin décembre 2022).

Le poids des activités d'assurances dans le groupe est susceptible, en cas de forte dégradation, d'affecter la rentabilité et la solvabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les risques principaux liés aux activités d'assurance sont les suivants :

a. Risque de souscription

Le risque de souscription concerne les activités d'épargne, de retraite, d'assurance-emprunteurs, de prévoyance, d'assurance non-vie et de santé. Selon les activités, il peut recouvrir des risques variés :

- risques de souscription vie : mortalité, rachats, longévité, catastrophe, frais, révision et incapacité/invalidité ;
- risques de souscription non-vie : sous-évaluation de la sinistralité, catastrophe et rachat ;
- risques de souscription santé : incapacité/invalidité, longévité, frais médicaux/hospitalisation, rachat, mortalité, catastrophe, frais, révision.

La concentration du risque est faible pour le GACM, celui-ci gérant un portefeuille principalement constitué de particuliers.

L'ensemble de ces risques est géré finement à travers des processus de gestion des risques de tarification et de provisionnement, ainsi qu'un programme de réassurance construit de façon à protéger le résultat et la solvabilité des entités du GACM en limitant l'impact d'éventuelles pertes techniques sur les fonds propres.

Le suivi des risques de souscription décrits ci-dessus est réalisé par entité et par branche d'activité.

Le niveau de sinistralité de chaque branche est surveillé ainsi que différents indicateurs techniques [production d'affaires nouvelles, taux de résiliation, ratio de sinistres à primes, fréquence de sinistres, ...]

Le portefeuille d'épargne des entités vie du GACM fait aussi l'objet de suivis réguliers tant au niveau de la décomposition de son encours qu'au niveau des flux entrants et sortants.

b. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix et des rendements des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Les risques de marché des activités d'assurances se composent de divers risques : baisse des marchés actions, spread, hausse ou baisse des taux, liquidité, immobilier, inflation, concentration et change.

Ce risque de marché est géré finement à travers des dispositifs de limites, et des règles de dispersion des actifs. La politique de gestion du risque intègre également :

- un contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs (risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc.) ;
- une analyse globale des risques visant à protéger les entités contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Les principaux risques de marché pesant sur le GACM sont les suivants :

Risque actions

La dépréciation des actions et assimilés peut impacter les comptes, en amenant l'assureur à constater des provisions en cas de moins-values latentes sur ces actifs, ce qui entraînerait une sensible diminution des revenus des placements.

Le risque action est suivi à travers divers indicateurs, comme les points morts actions.

Risque de taux

Pour les activités d'assurance-vie, le risque de taux se traduit par un risque à la hausse – l'inertie des taux pouvant amener le taux servi par l'assureur à un niveau inférieur au marché, à même d'entraîner des situations de rachats – ou à la baisse – l'assureur pourrait alors ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis du fait de la diminution des rendements de l'actif.

Le niveau élevé de la Provision pour Participation aux Excédents (PPE) réduit l'exposition au risque de hausse des taux.

Le risque de baisse des taux est également limité par la commercialisation de contrats en euros à taux minimum garanti (TMG) nul.

Risque de *spread*

Le risque de *spread* correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette. Ce risque reste limité grâce à la bonne diversification du portefeuille obligataire entre émetteurs publics et privés, ainsi qu'à sa bonne qualité crédit.

Le risque de *spread* est géré par des dispositifs de limites et un ensemble de règles relatives à la sélection des contreparties (ou des réassureurs).

c. Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont les risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique.

Les risques opérationnels intègrent notamment les risques en matière de cyber-sécurité, de qualité des données, de non-conformité, et le risque juridique.

Une politique de continuité d'activité a été rédigée. Elle décrit la stratégie retenue par le GACM, ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

Le GACM dispose d'un plan de continuité d'activité métiers (PCA), ainsi que d'un plan de reprise d'activité (PRA) testé par Euro-Information.

Des cartographies des risques permettent d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus.

Au niveau du risque de cybersécurité, le GACM bénéficie des moyens de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a mis en place une gouvernance et des mesures de réduction de risque certifiées SMSI (système de management de la sécurité de l'information).

Concernant la qualité des données, le GACM a mis en place une politique exigeante, définissant notamment la gouvernance, une cartographie des flux et un dictionnaire, ainsi qu'un dispositif de contrôle et de reporting.

Enfin, afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction clé conformité, en relation avec le service conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et avec les filières partenaires, et dispose d'un réseau de correspondants au sein des lignes de métier.

d. Risque de durabilité

Le risque de durabilité désigne un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la performance ou la réputation du GACM.

Le GACM est exposé au risque de durabilité notamment à travers son activité d'assurance de biens et son portefeuille d'actifs.

Le groupe dispose d'une politique ESG mise à jour régulièrement, lui permettant de prendre en compte les risques de durabilité sur ses actifs ainsi que les impacts environnementaux ou sociaux de ses investissements.

Afin de limiter son exposition et son soutien à certaines activités à fort impact environnemental ou social, le GACM applique des politiques sectorielles ambitieuses, en ligne avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Par ailleurs, le GACM s'est engagé à réduire de 15 % l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements sur la période du plan stratégique 2019-2023, et de 33 % à horizon 2030.

Enfin, la politique d'engagement actionnarial du GACM précise la manière dont le GACM entend exercer ses droits d'actionnaire dans les entreprises dans lesquelles il investit.

4.2.2 Risques financiers liés aux activités du groupe et aux conditions macroéconomiques

On entend par risques financiers liés aux contextes macroéconomiques et de marchés, les risques liés à l'évolution des conditions de marché et notamment ceux affectant les revenus, le niveau des cours, ainsi que de l'environnement macroéconomique telle que la conjoncture économique existante ou anticipée.

4.2.2.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'aptitude d'un établissement à trouver des fonds nécessaires au financement de ses engagements à un prix raisonnable et ce, à n'importe quel moment. Ainsi un établissement de crédit qui ne peut pas honorer ses flux nets sortants de trésorerie du fait d'une raréfaction de ses ressources financières sur l'ensemble des horizons court terme et moyen long terme est en risque de liquidité.

Après une année 2021 qui s'est déroulée dans un contexte de taux toujours bas et un environnement de liquidité héritée de la crise de la Covid-19, l'année 2022 a vu les banques centrales procéder au resserrement de leur politique monétaire et initier le retrait de la liquidité injectée pendant la crise sanitaire. Les marchés du refinancement ont été fortement bousculés par la guerre en Ukraine et l'instabilité du contexte géopolitique : le marché des émissions à long terme a ainsi été complètement fermé de nombreux jours durant le premier semestre, ne laissant que des fenêtres étroites et s'accompagnant d'un écartement généralisé des *spreads*. Les marchés du refinancement sont restés perturbés au premier semestre 2023, marqués par la crise bancaire aux Etats-Unis et sa propagation en Europe puis la reprise de Crédit Suisse par UBS. Les politiques monétaires ont continué à se resserrer, avec les relèvements des taux directeurs de la FED et de la BCE et une échéance importante de TLTRO fin juin pour la zone euro.

Le risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale peut notamment être appréhendé par le ratio réglementaire de liquidité à court terme [LCR – *Liquidity Coverage Ratio*] qui met en rapport les actifs hautement liquides face à des sorties nettes de liquidité à trente jours en scénario de stress. Le LCR moyen de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur le premier semestre 2023 s'élève à 164,4 % ce qui représente un excédent moyen de 50,1 milliards d'euros par rapport aux exigences réglementaires minimum. La réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est constituée de dépôts auprès des banques centrales, principalement la Banque Centrale Européenne, de titres et de créances disponibles éligibles au refinancement des banques centrales. Elle s'élève à 169,5 milliards d'euros au 30 juin 2023. Au 31 mars 2023, le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, illustrant la transformation d'un établissement à un an s'élève à 116,5 % avec un excédent de ressources stable de 72,5 milliards d'euros.

Le ratio crédits sur dépôts ou ratio d'engagement est un indicateur comptable et non pas réglementaire, qui complète la batterie d'indicateurs de liquidité. Cet indicateur affiche un niveau de 110,8 % au 30 juin 2023.

a. L'accès de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au financement et les coûts de ce financement pourraient être impactés de manière défavorable en cas de situations de marchés dégradées, de difficultés macroéconomiques majeures, de dégradation brutale de notation ou d'autres facteurs de crise.

Les ressources de marché à court et à moyen long terme sont une composante essentielle du financement des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le financement s'entend par l'émission de dettes à moyen long terme et de titres de créances négociables (TCN) à court terme. Les opérations de financements garanties telles que les opérations de mise en pension sont également concernées. Ainsi, si l'accès au marché et les conditions de marché se dégradent sévèrement, les impacts sur le secteur financier en général et sur Crédit Mutuel Alliance Fédérale en particulier pourraient affecter de manière significative le niveau de sa liquidité et la situation financière du groupe notamment en matière de rentabilité.

Bien que l'année 2022 et le premier semestre 2023 aient été marqués par des marchés volatiles et complexes, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a réalisé l'intégralité de son programme de refinancement en 2022 et 75 % de son programme à fin juin 2023, démontrant la solidité de son crédit.

b. Une dégradation significative de la notation de la BFCM pourrait avoir un impact important sur le coût de financement, la rentabilité et la poursuite d'activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La BFCM est l'émetteur principal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et à ce titre porte les notations pour le compte du groupe. Les notations s'appuient notamment sur l'examen de la gouvernance, la stratégie, la qualité et la diversité des sources de revenus, l'adéquation des fonds propres, la qualité et la structure de bilan, la gestion des risques et l'appétit pour le risque. Les notations long terme [*Senior Preferred*] de la BFCM au 30 juin 2023 sont AA- stable pour *Fitch Ratings*, Aa3 stable pour *Moody's* et A+ stable pour *Standard & Poor's*. Cette dernière agence note le groupe Crédit Mutuel et ses principaux émetteurs.

Ainsi une baisse de ces notations de crédit pourrait avoir une incidence sur le refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette situation pourrait limiter l'accès au refinancement, en renchérir les coûts à travers l'augmentation de son *spread* de crédit, déclencher des obligations dans certains contrats bilatéraux de financement collatéralisés et finalement réduire la capacité de développement du groupe.

c. Une importante « évolution/variation » des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur le comportement des clients et affecter le niveau de leurs dépôts bancaires.

L'environnement de taux bas qui a prévalu ces dernières années et pendant la période Covid avait modifié le comportement des clients et notamment la manière dont ils placent leurs dépôts. Ainsi, ces dernières années, les clients ont plutôt privilégié le dépôt de leurs fonds sur les comptes courants plutôt que sur les comptes de dépôts (livrets, comptes à terme, etc.) ces derniers étant rémunérés à un niveau peu attractif. L'année 2022 et le premier semestre 2023 se sont inscrits comme une période charnière avec le resserrement des politiques monétaires et le retour des taux courts en territoire positif.

Ainsi, la hausse des taux d'intérêt a engendré une certaine déformation de la structure du bilan marquée par un arbitrage des comptes courants vers les comptes de dépôts rémunérés (comptes sur livret, comptes à terme). L'impact de la hausse des taux, observée en 2022 et début 2023, est encore peu visible au niveau des arbitrages en faveur des produits d'investissements et des placements comme l'assurance-vie ou les produits proposés par la gestion d'actifs.

d. La hausse des décotes pratiquée par la Banque de France sur les créances mises en garanties dans les opérations de refinancement type TRICP (Traitement informatique des créances privées) ou ACC (*Additional Credit Claims*) ou un resserrement des critères d'éligibilité pourraient diminuer le niveau de la réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale se compose principalement de liquidités déposées au jour le jour en banques centrales, d'un portefeuille de titres d'un très haut degré de liquidité, et de collatéral éligible en banque centrale.

Ce collatéral comprend essentiellement des créances dont la nature, la composition et la qualité leur permettent d'être mises en garantie et d'être éligibles au financement de la Banque Centrale Européenne. La Banque de France détermine pour chaque type de créance un taux de décote qu'elle peut à tout moment réviser à la hausse ou à la baisse.

La révision à la hausse des décotes appliquées sur les créances mises en garanties dans les opérations de refinancement type TRICP (traitement informatique des créances privées) ou ACC (*Additional Credit Claims*) ou un resserrement des critères d'éligibilité pourraient affecter à la baisse le niveau de la réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ainsi, la fin de l'éligibilité des créances privées résidentielles, à compter du 30 juin 2023, a impacté le niveau de la réserve illustrant ce point et mettant en évidence la nécessaire diversification de la réserve de liquidité. A la même date, il a été mis fin à la mesure d'assouplissement des décotes instaurée en mars 2020 et levée partiellement en juillet 2022.

4.2.2.2 Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt se définit comme l'écart subi par le résultat d'une banque lorsque les taux d'intérêt varient à la hausse ou à la baisse. La valeur d'un établissement étant directement liée à ses résultats, la variation des taux se traduit aussi par un changement de sa valeur patrimoniale avec une incidence sur l'équilibre du bilan et du hors bilan.

Après une longue période de politique accommodante, accentuée par les mesures exceptionnelles liées à la pandémie de Covid, l'année 2022, dominée au premier semestre par la guerre en Ukraine et la hausse de l'inflation, a vu les banques centrales procéder au resserrement de leur politique monétaire et inscrire à leur calendrier des hausses successives de leurs taux directeurs. Les courbes des taux aux États-Unis et dans la zone Euro se sont aussi ajustées brutalement à cette modification de l'environnement économique et monétaire. En rappelant que la lutte contre l'inflation reste leur objectif prioritaire, la FED et la BCE ont poursuivi comme annoncé leurs hausses de taux au premier semestre 2023.

La sensibilité de la valeur actuelle nette (ou « VAN ») du bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale déterminée selon les six scénarios réglementaires est inférieure au seuil de 15 % des fonds propres de base (Tier 1). Crédit Mutuel Alliance Fédérale est sensible à une hausse de l'ensemble de la courbe des taux avec une sensibilité à la baisse de la VAN de -7,93 % par rapport aux fonds propres de base (Tier 1) au 31 mars 2023. La sensibilité du produit net bancaire à un an et à deux ans est déterminée selon plusieurs scénarios (hausse et baisse des taux de 100 bp, hausse et baisse des taux de 200 bp avec *floor*) et deux scénarios de stress (dépenditisation/inversion de la courbe des taux et stagflation/choc d'inflation à court terme avec hausse progressive des taux longs). Le scénario « stagflation avec adossement alternatif » est le scénario le plus défavorable pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec un impact de -29,12 % à deux ans soit -2 311,72 millions d'euros au 31 mars 2023.

a. Un environnement prolongé de taux bas comporte des risques pouvant affecter les revenus ou la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les revenus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont en grande partie liés à la marge nette d'intérêt, celle-ci influençant directement la rentabilité du groupe. Les taux d'intérêt évoluent en fonction de nombreux facteurs sur lesquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas d'influence, tels que le niveau de l'inflation, les politiques monétaires des Banques Centrales et également celle de l'État français notamment sur le niveau des taux réglementés (Livret A, Livret bleu, etc.). Ainsi l'évolution des taux d'intérêt sur les différents points de la courbe affecte les revenus et la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les marchés ont évolué ces dernières années dans un environnement de taux bas impactant significativement la rentabilité des banques dont le CIC. Avec la remontée des taux en 2022 qui s'est poursuivie au premier semestre 2023, ce facteur de risques s'éloigne.

b. De même, une remontée brutale des taux de marché court et moyen/long termes (liée notamment à une hausse de l'inflation) pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le produit net bancaire et affecter la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La fin d'une période prolongée de taux bas notamment en raison d'un resserrement de la politique monétaire comporte des risques pour le secteur bancaire en général et pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale en particulier. Ainsi, une hausse brutale de ces niveaux de taux, lié notamment à une hausse de l'inflation, pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus et la rentabilité de la banque. Elle pourrait affecter sensiblement le coût de refinancement sur les marchés du secteur bancaire dans le cadre des émissions de dette à court terme et à moyen long terme. En parallèle, Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait avoir des difficultés à répercuter immédiatement la hausse de ces taux d'intérêt sur la production de crédits immobiliers et autres crédits à taux fixe accordés aux particuliers et aux entreprises, alors que le coût des dépôts clientèle augmenterait plus rapidement. Certains dépôts à vue, aujourd'hui non rémunérés, sont volatils et pourraient être transformés en dépôts plus onéreux (par exemple sur des comptes à terme ou livrets). Une partie des dépôts volatils serait également susceptible d'être réorientée par les épargnants vers des supports hors bilan, comme les OPCVM et l'assurance-vie.

L'évolution des taux observée en 2022 et au début 2023 illustre ce risque, avec un pincement des marges tel qu'il est décrit. Des arbitrages ont ainsi été réalisés entre les différents comptes de dépôts en faveur des comptes à terme ou livrets rémunérés. Le transfert des dépôts vers des supports hors-bilan n'est pas encore observé, en particulier pour la clientèle de détail.

c. Des variations significatives de valeurs des portefeuilles titres et des produits dérivés affectés en couverture peuvent impacter de manière défavorable le résultat net et les capitaux propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En effet, la variation de valeur des actifs du portefeuille de liquidité étant comptabilisée sur la base de la juste valeur soit directement en compte de résultat soit par capitaux propres, toute évolution défavorable est susceptible d'avoir une incidence négative directe ou indirecte sur les capitaux propres et par conséquent sur la rentabilité, ainsi que sur les ratios prudentiels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

4.2.2.3 Risques de marché

Il s'agit du risque de perte de valeur provoquée par toute variation défavorable des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt, les prix des valeurs mobilières, les taux de change et les cours des matières premières. Le risque de marché concerne plusieurs métiers de la banque dont les activités de marché réalisées par la filière CIC Marchés, l'activité de gestion de bilan et l'activité de gestion d'actifs réalisée par les sociétés de gestion du groupe. L'impact du risque de marché sur les activités d'assurance est décrit dans le facteur de risque 4.2.1.2 lié aux activités d'assurance *supra*.

L'impact potentiel du risque de marché sur l'activité de gestion de bilan est abordé *supra*. Le risque portant sur les activités de gestion d'actifs est dû au fait que les commissions perçues par ce métier sont fonction de la valorisation des fonds qui sont gérés, ceux-ci dépendant du niveau de valorisation des marchés.

Les principaux facteurs de risque associés aux risques de marché sont :

a. Une dégradation des perspectives économiques impacterait négativement les marchés financiers qui sont censés refléter la santé financière des émetteurs des titres de capital et de dette qui y sont négociés.

La valorisation des valeurs mobilières baisserait et la volatilité des valorisations augmenterait. L'effet sur les activités du CIC Marchés serait alors négatif.

La volatilité des marchés financiers peut avoir un effet défavorable et entraîner des corrections sur les actifs risqués et générer des pertes pour le groupe. En particulier une augmentation des niveaux de volatilité peut rendre complexe ou plus coûteuse la capacité du groupe à couvrir certaines positions.

Le métier investissement souffrirait des conditions adverses des marchés financiers dans la mesure où il intervient dans une hypothèse d'amélioration de l'économie normalement reflétée par la hausse des marchés actions et par une meilleure qualité de signature des émetteurs de dette.

Les résultats du métier commercial seraient également négativement impactés par de mauvaises conditions de marché. Les commissions de l'activité d'intermédiation baisseraient proportionnellement à la baisse des valorisations des opérations. De même, le nombre d'opérations sur le marché primaire (introduction en bourse, augmentation de capital et émission de dette) diminuerait impliquant *de facto* moins de commissions.

b. La lutte contre une inflation de base persistante se poursuit au premier semestre 2023, incitant de nombreuses banques centrales à poursuivre le resserrement de leurs politiques monétaires. Ainsi, la Banque Centrale Européenne a procédé à des hausses successives de dépôt de son taux de dépôt passant de -0,5 % à 3,5 %, une hausse de 400 points de base en moins d'un an, atteignant son niveau le plus élevé depuis 2008. Les attentes en matière de prévisions d'inflation n'ont cessé d'être revues à la hausse, s'expliquant par la vigueur du marché du travail grâce au secteur des services, et pour conséquence une probable continuité du processus de relèvement des taux en Europe.

Outre-Atlantique, après dix hausses de taux consécutives en 15 mois, la Réserve fédérale a laissé son taux directeur inchangé en cette fin de semestre 2023 (dans une fourchette de 5,0 % et 5,25 %), et ce dans le but de mieux évaluer l'impact des hausses précédentes afin obtenir plus d'éléments de confirmation concernant une potentielle tendance désinflationniste.

Ces attentes optimistes portant sur un atterrissage en douceur de l'économie et une ruée vers des valeurs liées à l'intelligence artificielle et des grands noms de la technologie ont été des facteurs décisifs de la performance des actions, dont la tendance positive s'est poursuivie tout au long du premier semestre 2023. Le bon début d'année a laissé la place à une prudence teintée d'inquiétude, sur les marchés boursiers à la mi-mars avec l'effondrement de la Silicon Valley Bank et d'autres banques régionales aux États-Unis sans compter le renflouement du Crédit Suisse. L'action décisive des autorités a permis d'éviter la contagion à l'ensemble du système financier et, dans l'ensemble, les turbulences sur les marchés d'actions sont restées limitées. En dépit de ces quelques turbulences du secteur bancaire en mars, les marchés boursiers ont tout de même réussi à clôturer sur une note positive, affichant un premier semestre solide.

Dans ce contexte, CIC Marchés finit le semestre en affichant un produit net bancaire IFRS de +285,6 millions d'euros et un résultat avant impôts avec des charges au prorata de +158,2 millions d'euros contre respectivement +177,3 millions d'euros et +73,5 millions d'euros un an plus tôt.

Le risque de marché auquel est exposée la filière CIC Marchés est faible. L'enveloppe de fonds propres allouée à CIC Marchés est de 620 millions d'euros, ce qui représente 1,1 % des fonds propres prudentiels globaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale soit 57,6 milliards d'euros. Au 30 juin 2023, cette enveloppe était consommée à hauteur de 443,2 millions d'euros.

Au cours du premier semestre 2023, la VaR historique (un jour, 99 %) du portefeuille de négociation s'est élevée en moyenne à 9,8 millions d'euros pour le groupe.

4.2.3 Risques liés au contexte réglementaire du groupe

4.2.3.1 Risques liés à l'environnement réglementaire et prudentiel

L'environnement réglementaire dans lequel Crédit Mutuel Alliance Fédérale évolue est décrit dans la partie dédiée, paragraphe 2.1.2 « Environnement réglementaire » du chapitre 2. Les mesures réglementaires, adoptées par les différentes autorités au plan européen et international, impactent significativement Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans les pays où il opère. La mise en conformité avec ces règles concerne tous les métiers, activités et marchés géographiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et exige la mobilisation de moyens humains et matériels importants.

S'agissant du **risque de crédit**, dans un contexte d'inflation élevée et sous l'impulsion de la normalisation des politiques monétaires, la remontée des taux d'intérêt dans la zone euro constitue toujours le facteur d'influence majeur du risque de crédit en 2023. Dans ces conditions, en complément du suivi rapproché opéré par les autorités de tutelle, les critères d'octroi de crédit se sont encore sensiblement durcis au premier semestre, et le secteur de l'immobilier commercial fait l'objet d'une surveillance renforcée.

En ce qui concerne les **risques de marché**, les tensions de marchés survenues au cours des derniers mois montrent que des vulnérabilités localisées peuvent rapidement avoir des répercussions généralisées sur les prix des actifs financiers, leur liquidité et leur volatilité. Le groupe est donc attentif aux conséquences de ces mouvements et aux exigences de déclarations spécifiques concernant les risques de marché visant à fournir aux autorités de surveillance les informations nécessaires afin de limiter les impacts en terme de calcul des exigences de fonds propres pour cette nature de risque.

Le **risque de solvabilité** est impacté par la finalisation de la mise en œuvre de Bâle III et sa transposition réglementaire en cours en Europe. Comme indiqué dans le facteur de risque relatif aux risques de crédit, une grande majorité des expositions du groupe bénéficie d'une homologation du superviseur pour le calcul en méthode interne des risques pondérés. La mise en œuvre de « Bâle 3 » impactera défavorablement le calcul des risques pondérés et donc le ratio de solvabilité du groupe. L'impact dépendra des modalités exactes de transposition de cette réglementation en droit national et européen. Néanmoins, un plancher en capital (*output floor*), sera instauré dont la vocation est de limiter les gains en fonds propres issus des modèles internes. Pour le calcul des risques pondérés, le projet de transposition prévoit une mise en place du plancher par paliers progressifs, en débutant à 50 % des exigences du modèle standard à partir de 2025, pour atteindre 72,5 % en 2030. Une large part des expositions du groupe ayant une pondération issue des modèles internes, notamment pour les encours retail et corporate, l'application de l'*output floor* impactera défavorablement le ratio de solvabilité. En outre, le cadre réglementaire très fourni associé aux questions ESG pourraient être des sources d'exigences additionnelles de fonds propres.

La réglementation applicable aux **risques informatiques** se renforce dans un contexte de dépendance opérationnelle accrue à l'égard des systèmes informatiques, des services fournis par des tiers et des technologies innovantes, et de menaces cyber, dont les probabilités d'occurrence sont renforcées par la crise géopolitique. Le groupe s'organise et se met progressivement en conformité avec les nouvelles exigences requises par la nouvelle directive NIS2 qui entre en vigueur au second semestre 2024 et le règlement DORA applicable début 2025.

S'agissant des **risques climatiques**, des travaux importants sont engagés au sein du groupe afin d'évaluer et de suivre les risques de transition et les risques physiques associés au changement climatique en conformité avec les exigences de la Commission Européenne, des superviseurs financiers et de la directive CSRD.

Les risques de non-conformité font également l'objet d'un suivi attentif, afin de mettre en œuvre dans les délais prévus, les mesures prises en terme de protection de la clientèle et les règles plus strictes visant à renforcer la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Enfin, et en ce qui concerne, les **risques de l'assurance**, le groupe a engagé plusieurs projets visant à satisfaire aux nouvelles normes imposées par la direction sur les conglomérats financiers, à mettre en œuvre IFRS 17 et à anticiper les conséquences de la refonte de la directive Solvabilité 2 applicable aux sociétés d'assurance.

4.2.3.2 Risques liés à la mise en place d'un dispositif de résolution

La réglementation confère à l'autorité de résolution le pouvoir d'entamer une procédure de résolution à l'égard du groupe Crédit Mutuel si, après application des mesures visées à l'article L.511-31, la défaillance de la CNCM, organe central du groupe et de l'ensemble de ses affiliés est avérée ou prévisible avec pour objectif d'assurer la continuité des fonctions critiques, d'éviter les risques de contagion, de recapitaliser ou de restaurer la viabilité du groupe Crédit Mutuel. Ces pouvoirs doivent être mis en œuvre de manière à ce que les pertes, sous réserve de certaines exceptions, soient supportées en priorité par la dépréciation ou la conversion d'instruments de fonds propres, ensuite des porteurs d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2, les titulaires de créances subordonnés autres que celles retenus comme instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou comme instruments de fonds propres de catégorie 2 conformément au paragraphe 5 de l'article L.613-30-3 du Code monétaire et financier, puis par les porteurs d'obligations senior non préférées et enfin par les porteurs d'obligations senior préférées conformément à l'ordre de priorité de leurs créances.

L'autorité de résolution dispose de pouvoirs étendus pour mettre en œuvre les outils de résolution à l'égard de l'Émetteur, et du groupe Crédit Mutuel, ce qui peut notamment inclure la cession totale ou partielle des activités à un tiers ou à un établissement relais, la séparation des actifs de cet établissement, la substitution de l'Émetteur en qualité de débiteur au titre d'instruments de dette, la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de dette, la modification des

conditions des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension temporaire des paiements), la suspension de la cotation et de l'admission à la négociation d'instruments financiers, la révocation des dirigeants ou la nomination d'un administrateur spécial.

L'Émetteur, bénéficie de la couverture du mécanisme de solidarité financière interne au groupe Crédit Mutuel. Néanmoins, l'attention des créanciers est attirée sur le fait que le remboursement intégral de leur créance reste sujet au risque de mise en œuvre de ce mécanisme de solidarité financière.

Lorsque le plan d'urgence ou les mesures prises au titre de la solidarité ne suffisent pas au rétablissement des affiliés à l'organe central, y compris le rétablissement de l'Émetteur, ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ce plan d'urgence ou des mesures que pourrait prendre la CNCM se révélerait insuffisante pour rétablir le respect des exigences prudentielles, la résolution du groupe Crédit Mutuel sera appréhendée sur une base collective. En effet, la mise en œuvre de la solidarité, s'accompagne de la fusion entre les affiliés du groupe Crédit Mutuel.

En phase de difficulté financière avérée, c'est-à-dire lorsque la Banque centrale européenne alerte le Conseil de Résolution Unique du risque de défaillance (principe du « *Failing Or Likely To Fail* » ou FOLTF), appréhendé sur une base consolidée du groupe Crédit Mutuel, ou le Conseil de Résolution Unique procède à la déclaration de FOLTF sur une base consolidée du groupe Crédit Mutuel conformément à l'article 18.1 du règlement (UE) 806/2014 dit « SRMR » ou, ainsi que cela est prévu dans le dispositif de solidarité national, lorsque le plan d'urgence ou les mesures prises par la CNCM dans le cadre de ce dispositif ne suffisent pas au rétablissement d'un groupe défaillant ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ce plan d'urgence ou des mesures que pourrait prendre la Confédération se révélerait insuffisante pour rétablir le respect des exigences prudentielles, la CNCM exerce, le cas échéant à la demande des autorités de supervision ou de résolution, tous ses pouvoirs en matière de solidarité afin de satisfaire les objectifs et les principes poursuivis par ces autorités.

En phase de difficulté financière avérée ou en phase de résolution, la solidarité entre les affiliés à la CNCM est illimitée.

La mise en œuvre de ces moyens et pouvoirs à l'égard de l'Émetteur et, ou du groupe Crédit Mutuel pourrait donner lieu à des modifications structurelles significatives.

Si la CNCM devait procéder à la fusion de la totalité des affiliés, les créanciers pourraient se trouver en concurrence avec les créanciers de même rang que les créanciers d'autres affiliés à la CNCM. Après le transfert de tout ou partie des activités, les créanciers (même en l'absence de toute dépréciation ou conversion de leurs créances) détiendraient des créances dans un établissement dont les activités ou les actifs restants pourraient être insuffisants pour honorer ces créances détenues par tout ou partie.

Si la CNCM n'a pas procédé à la fusion de la totalité des affiliés à l'entrée en résolution, l'autorité de résolution pourrait considérer d'autres stratégies de résolution (cession d'activités, établissement relais, mise en place d'une structure de séparation des actifs, ou renflouement interne coordonné de tous les affiliés à la CNCM). Dans l'hypothèse où l'autorité de résolution appliquerait le renflouement interne coordonné, la liquidité des affiliés à la CNCM et la totalité des instruments de capital, des engagements éligibles pourraient être mis à contribution pour absorber les pertes, et recapitaliser les affiliés à la CNCM. Dans ce cas, les mesures de réduction de la valeur ou la conversion des engagements éligibles suivrait le rang des créanciers en liquidation judiciaire. Le renflouement interne serait basé sur les besoins en fonds propres au niveau consolidé mais appliqué au prorata au niveau de l'entité, c'est-à-dire que le même taux de dépréciation ou de conversion sera appliqué à tous les actionnaires et créanciers de la même classe nonobstant l'entité juridique émettrice dans le réseau.

L'exercice des pouvoirs décrits ci-dessus pourrait emporter des pertes pour les investisseurs.

4.2.4 Risques liés à la conduite des activités du groupe

4.2.4.1 Risques opérationnels

Conformément au point 52 de l'article 4 du règlement (UE) 575/2013, le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de gain découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. L'arrêté du 3 novembre 2014 précise que le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis à l'article 324 du règlement (UE) n° 575/2013 susvisé, et les risques liés au modèle.

L'arrêté du 3 novembre 2014 décrit le risque de modèle comme le risque de perte susceptible d'être subie du fait de décisions pouvant être fondées principalement sur les résultats de modèles internes, en raison d'erreurs dans leur mise au point, leur mise en œuvre ou leur utilisation.

Le risque opérationnel, ainsi défini exclut les risques stratégiques et de réputation (image).

Les principaux facteurs de risque associés aux risques opérationnels sont :

- a. **Les fraudes internes et externes** organisées par des personnes intérieures ou extérieures au groupe dans le but de détourner des fonds ou des données. La fraude externe représente le risque de fréquence le plus important pour le groupe, notamment la fraude sur les moyens de paiement.
- b. **Les risques juridiques** auxquels le groupe est exposé et qui pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.
- c. **Un manque ou un retard du groupe à la mise en conformité** intégrale de ses activités avec les règles liées aux activités financières ou bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de

l'éthique dans les comportements professionnels. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires multiples et parfois divergentes exacerbe ce risque.

- d. Toute défaillance ou attaque des systèmes informatiques du groupe** qui pourrait entraîner un manque à gagner, engendrer des pertes et fragiliser ponctuellement le dispositif de protection de la clientèle.

Au 30 juin 2023, 1,9 milliard d'euros de fonds propres sont mobilisés pour couvrir les pertes générées par ce risque, montant stable par rapport au 31 mars où les exigences de fonds propres s'établissaient à 23,1 milliards d'euros, dont 8,2 % au titre des risques opérationnels. Les principaux risques de la sinistralité potentielle sont (i) les fraudes externes et internes et (ii) les risques liés à la politique envers les clients, les produits et les pratiques commerciales dont le risque juridique.

La sinistralité avérée globale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, hors récupérations des assurances le cas échéant, a représenté environ 0,55 % du produit net bancaire du groupe au premier semestre 2023, soit 43,9 millions d'euros.

Les risques ayant le plus fort impact dans la sinistralité avérée du premier semestre ont été : (i) les fraudes, (ii) la politique envers les clients, les produits et les pratiques commerciales, (iii) l'exécution, livraison et gestion des processus.

Les fraudes ont représenté 38 % de la sinistralité avérée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (dont 37 % pour les fraudes externes).

4.2.4.2 Risque lié à l'interruption d'activité

L'indisponibilité du personnel, des locaux, ou des infrastructures peut conduire à un arrêt partiel ou complet de l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale entraînant une baisse de ses résultats fonction de l'ampleur de l'arrêt en question. De manière analogue, une impossibilité pour les clients d'avoir accès aux services proposés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale nuirait à sa situation financière. De telles circonstances entraîneraient nécessairement des adaptations des dispositifs d'exercice de l'activité avec des surcoûts induits.

Au premier semestre 2023, les événements marquants sont été les suivants :

- dans le cadre du conflit Russie-Ukraine, le risque d'une attaque *cyber* menaçant potentiellement tout ou partie des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale reste placé sous surveillance permanente et renforcée des équipes dédiées et aucun arrêt partiel ou complet de l'activité n'a été constaté sur quelque domaine que ce soit. À noter toutefois, l'arrêt, depuis le 24 février 2022, des activités du bureau de représentation du CIC à Moscou ;
- dans le cadre de la réforme des retraites ou lors des émeutes de fin juin, l'interruption d'activité s'est surtout concentrée sur les réseaux d'agences avec de nombreuses manifestations partout en France. Celles-ci ont engendré des dégradations importantes allant jusqu'à la fermeture de certaines agences, nécessitant le déclenchement de plans de gestion de crise adaptés à chaque situation.

4.2.4.3 Risques climatiques

Le changement climatique expose Crédit Mutuel Alliance Fédérale à :

- des risques physiques résultant de catastrophes naturelles (crue centennale, tempête, ouragan, tornade, typhon, séisme) et/ou entraînant des risques environnementaux ou accidentels (pollution, rupture d'un barrage, incendie majeur, catastrophe nucléaire) ;
- des risques de transition regroupant les risques induits par la transition vers une économie bas-carbone et qui sont sectoriels. Ils sont notamment liés à l'évolution plus ou moins rapide des habitudes des consommateurs, des business model des entreprises, et de l'environnement réglementaire et fiscal lié au changement climatique.

- a. Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être impacté par les risques physiques entraînant notamment :**

- des pertes de valeur et destruction d'actifs, accentuant le risque de crédit,
- une chute de la valorisation des dettes et titres financiers, accentuant le risque de marché,
- une hausse des sinistres et des dédommagements d'assurance associée, accentuant le risque lié aux activités d'assurance,
- une hausse des sinistres sur les infrastructures ou/et les collaborateurs du groupe, accentuant les risques opérationnels.

- b. Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être impacté par les risques de transition entraînant notamment :**

- une perte de clientèle et une chute de la rentabilité des entreprises financées au *business model*/trop carboné,
- un coût de refinancement davantage conditionné aux performances extra-financières,
- l'augmentation des charges liées à l'énergie et au transport,
- une potentielle surcharge en capital, selon la taxonomie carbone, des financements et des titres en portefeuille.

Les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale permettent de délimiter un champ d'intervention et de fixer des critères pour l'exercice de ses activités dans les domaines où les impacts sociaux et environnementaux, intégrant les risques climatiques, sont les plus élevés. Le suivi des expositions éligibles aux politiques sectorielles, pour l'ensemble des portefeuilles *corporate*, investissement et assurance,

donne ainsi une première mesure des expositions potentiellement les plus concernées par les risques climatiques. Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte sept politiques sectorielles : charbon, minier, hydrocarbures, énergies nucléaires civiles, défense et sécurité, mobilité sur les secteurs aérien, maritime et routier, agricole. Au 31 décembre 2022, 41,7 milliards d'euros étaient éligibles aux politiques sectorielles contre 36,3 milliards d'euros au 31 décembre 2021, dont 26,7 milliards d'euros sur le portefeuille corporate. Sur ce portefeuille, la part des expositions liées aux politiques sectorielles charbon et hydrocarbures s'élève à respectivement 0,56 % et 17,01 %. L'empreinte carbone directe et indirecte du CIC est intégrée dans les données calculées au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'empreinte carbone directe et indirecte du CIC est intégrée dans les données calculées au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'empreinte carbone directe en France de Crédit Mutuel Alliance Fédérale liée aux consommations énergétiques, aux fluides frigorigènes, à la flotte automobile et aux déplacements professionnels du groupe a diminué de 1 % entre 2020 et 2021. L'empreinte carbone indirecte des financements du portefeuille *corporate* mesurée en tonne de CO₂ par million d'euros prêtés a diminué de 37 % entre 2021 et 2022. Davantage d'éléments concernant la performance extra-financière et les engagements climatiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont disponibles dans le document d'enregistrement universel 2022, chapitre 3 Responsabilité Sociale et Mutualiste.

5 COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

5.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

5.1.1 Bilan

Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022 retraité	01/01/2022	Notes
Caisse, Banques centrales	106 201	111 929	121 181	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	32 780	29 264	22 356	5a
Instruments dérivés de couverture	3 804	4 226	1 293	6a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	35 487	34 522	32 095	7
Titres au coût amorti	3 442	3 436	3 674	10a
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	62 475	57 173	60 915	10b
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	510 090	502 097	444 825	10c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-6 575	-6 904	1 083	6b
Placements financiers des activités d'assurance	126 855	122 230	136 641	13a,13b
Contrats d'assurance émis - Actif	18	18	26	13a,13b
Contrats de réassurance détenus - Actif	298	328	277	13a,13b
Actifs d'impôts courants	1 306	1 559	1 249	14a
Actifs d'impôts différés	1 144	1 212	1 280	14b
Compte de régularisation et actifs divers	11 327	9 540	9 475	15a
Actifs non courants destinés à être cédés	5 112	4 897	107	3c
Participation aux bénéfices différée	0	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	782	775	533	16
Immeubles de placement	304	298	61	17
Immobilisations corporelles	3 920	3 978	3 741	18a
Immobilisations incorporelles	730	740	739	18b
Écarts d'acquisition	2 353	2 351	3 140	19
TOTAL DE L'ACTIF	901 853	883 669	844 691	

Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022 retraité	01/01/2022	Notes
Banques centrales	303	44	605	4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20 687	18 772	12 080	5b
Instruments dérivés de couverture	2 425	2 502	1 874	6a
Dettes représentées par un titre au coût amorti	150 908	135 072	78 397	11a
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	54 399	70 182	425 197	11b
Dettes envers la clientèle au coût amorti	460 487	456 983	121 116	11c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-57	-14	13	6b
Passifs d'impôts courants	462	581	774	14a
Passifs d'impôts différés	480	525	835	14b
Compte de régularisation et passifs divers	18 087	14 045	12 762	15b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3 537	3 622	0	3c
Contrats d'assurance émis - passif	115 534	109 617	124 533	13c, 13d
Contrats réassurance détenus - passif	0	0	0	13c, 13d
Provisions	3 433	3 408	3 894	20
Dettes subordonnées au coût amorti	11 099	9 861	8 956	21
Capitaux propres totaux	60 473	58 469	53 655	
Capitaux propres - Part du groupe	58 481	56 538	50 513	
Capital et réserves liées	8 292	8 366	6 905	22a
Réserves consolidées	48 090	44 937	39 822	22a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	224	-80	543	22b
Résultat de l'exercice	1 875	3 315	3 243	
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	1 992	1 931	3 142	
TOTAL DU PASSIF	901 853	883 669	844 691	

5.1.2 Compte de résultat

Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022 retraité	Notes
Intérêts et produits assimilés	14 693	6 419	24
Intérêts et charges assimilées	-10 564	-2 498	24
Commissions (produits)	3 053	3 043	25
Commissions (charges)	-777	-768	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	483	379	26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-90	-27	27
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	0	0	28
Produits des contrats d'assurance émis	3 580	3 401	29, 29 a
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-2 873	-2 781	29, 29 a
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	-42	18	29
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	-4 329	4 539	29
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	2	0	29
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	4 405	-4 483	29 b
Produits des autres activités	765	700	30
Charges des autres activités	-322	-263	30
Produit net bancaire	7 984	7 681	
Charges générales d'exploitation	-4 286	-3 998	31 b, 31 d
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-364	-360	31 c
Résultat brut d'exploitation	3 335	3 323	
Coût du risque de contrepartie	-679	-470	32
Résultat d'exploitation	2 656	2 853	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	14	1	16
Gains ou pertes sur autres actifs	4	45	33
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	-1	34
Résultat avant impôt	2 674	2 898	
Impôts sur les bénéfices	-711	-781	35
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	0	0	3c
Résultat net	1 962	2 117	
Résultat - Intérêts minoritaires	87	98	
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	1 875	2 019	

État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Résultat net	1 962	2 117
Écarts de conversion	-9	131
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de dettes	12	-141
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat	-	-
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	419	-7 017
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	-520	6 298
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-3	11
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-3	3
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	-103	-715
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture	3	2
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	0	0
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	414	118
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA - non recyclables	1	-58
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	28	358
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	0	-
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	446	420
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 305	1 822
<i>dont part du groupe</i>	<i>2 179</i>	<i>1 888</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>126</i>	<i>-66</i>

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

5.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en millions)</i>	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres										
	Capital	Primes	Réserves ⁽¹⁾	Écarts de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels	Résultat net – part du groupe	Capitaux propres – part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2021	6 905	0	38 904	42	1 439	2	-383	3 243	50 152	3 059	53 211
Incidences de la mise en œuvre d'IFRS 17 et IFRS 9 assurance	-	-	919	-	-557	-	-	-	361	84	445
CAPITAUX PROPRES AU 01 JANVIER 2022	6 905	0	39 822	42	882	2	-383	3 243	50 513	3 143	53 656
Affectation du résultat de l'exercice précédent			3 243					-3 243	0	-	0
Augmentation de capital	80	-	-	-	-	-	-	-	80	-	80
Distribution de dividendes	-	-	-80	-	-	-	-	-	-80	-51	-131
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	80	0	3 163	0	0	0	0	-3 243	-1	-51	-51
Résultat consolidé de la période		-	-	-	-	-	-	2 019	2 019	98	2 117
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	131	-619	9	350	-	-130	-164	-294
Sous-total	0	0	0	131	-619	9	350	2 019	1 889	-66	1 823
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	-	-18	-	-	-	-	-	-18	-22	-40
Autres variations	1 428	0	1 965	-	-	-	-	-	3 392	-1 085	2 308
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2022	8 412	0	44 931	173	263	11	-33	2 019	55 774	1 920	57 695
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	0	-	-	-	-	0	0	-	0
Augmentation de capital	-46	-	-	-	-	-	-	-	-46	-	-46
Distribution de dividendes	-	-	0	-	-	-	-	-	0	1	1
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-46	0	0	0	0	0	0	0	-46	1	-45
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	1 296	1 296	72	1 368
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	6	-55	-386	8	-62	-	-488	-40	-528
dont transférés en réserves (instruments de capitaux propres)	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	--
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-

Sous-total	0	0	6	-55	-386	8	-62	1 296	808	31	840
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ^[2]	-	-	-2	-	-	-	-	-	-2	-10	-12
Autres variations ^[3]	0	0	2	-	-	-	-	-	2	-11	-8
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	8 366	0	44 938	118	-123	19	-95	3 315	56 538	1 931	58 469
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	3 315	-	-	-	-	-3 315	0	-	0
Augmentation de capital	-74	-	-	-	-	-	-	-	-74	-	-74
Distribution de dividendes	-	-	-161	-	-	-	-	-	-161	-58	-218
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-74	0	3 154	0	0	0	0	-3 315	-235	-58	-292
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	1 875	1 875	87	1 962
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	0	-17	297	-2	27	-	304	39	343
Sous-total	0	0	0	-17	297	-2	27	1 875	2 179	126	2 305
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ^[2]	-	-	-3	-	-	-	-	-	-3	-4	-7
Autres variations	-	0	1	-	-	-	-	-	1	-3	-2
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2023	8 292	0	48 090	101	174	16	-68	1 875	58 481	1 992	60 473

[1] Les réserves sont constituées au 30 juin 2023 par la réserve légale pour 512 millions d'euros, les réserves statutaires pour 9 357 millions d'euros, et les autres réserves pour 38 221 millions d'euros.

[2] Concerne l'actualisation de la dette relative au put Cofidis ainsi que la comptabilisation d'un put au niveau du pôle Presse.

5.1.4 Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Résultat net	1 962	2 117
Impôt	711	781
Résultat avant impôts	2 673	2 898
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	359	356
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	1	1
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	257	-68
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-15	-1
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-57	-49
+/- (Produits)/charges des activités de financement	-	0
+/- Autres mouvements	8 617	-5 543
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	9 162	-5 304
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-19 665	-3 032
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-7 132	-18 498
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	492	3 631
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 939	-2 130
- Impôts versés	-538	-619
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-23 904	-20 648
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-12 069	-23 054
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	22	84
+/- Flux liés aux immeubles de placement	53	41
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-259	-319
Total flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement (B)	-184	-194
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-275	-97
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	7 804	4 476
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	7 529	4 379
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-77	419
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	-4 801	-18 449
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-12 069	-23 054
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-184	-194
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	7 529	4 379
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-77	421
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	108 291	117 548
Caisse, banques centrales (actif et passif)	111 875	120 577
Comptes (actif/passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-3 584	-3 029
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	103 490	99 099
Caisse, banques centrales (actif et passif)	105 889	103 810
Comptes (actif/passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-2 399	-4 711
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-4 801	-18 449

5.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 1 Principes et méthodes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 30 juin 2023. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2022-01 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS ⁽¹⁾. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les comptes consolidés semestriels condensés du groupe au titre de la situation intermédiaire au 30 juin 2023 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS (International Accounting Standard) 34 « Information financière intermédiaire ». Les notes présentées en annexe aux états financiers consolidés semestriels doivent être lues en liaison avec les comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils figurent dans le document d'enregistrement universel 2022.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Amendements applicables au 1^{er} janvier 2023

Le groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2023, les amendements adoptés par l'UE et la décision IFRIC tels que présentés ci-après :

■ Amendement à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, il est possible de raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

■ Amendement à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables.

Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

■ Amendement à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Il généralise la comptabilisation d'un impôt différé pour les contrats de location et les obligations de démantèlement.

Le groupe n'est pas impacté par ces amendements au 30 juin 2023.

Application de la norme IFRS 17 et IFRS 9 pour les activités d'assurance

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le groupe applique les normes IFRS 17 – Contrats d'assurance et IFRS 9 Instruments financiers pour ses activités d'assurance.

Le détail des principes IFRS 9 et IFRS 17 appliqués par le groupe est présenté dans la partie Principes comptables et méthodes d'évaluation.

■ Application de la norme IFRS 17

La norme IFRS 17 est d'application rétrospective. Elle impose une date de transition correspondant au début de l'exercice annuel précédant immédiatement la date de première application, à savoir le 1^{er} janvier 2022.

L'évaluation rétrospective de ces actifs et passifs à la transition, et notamment des différents portefeuilles de contrats d'assurance, peut faire l'objet d'approches alternatives lorsque les informations historiques nécessaires à une application totalement rétrospective ne sont pas disponibles.

Ainsi, le groupe applique une approche rétrospective modifiée pour la majorité des portefeuilles de contrats d'assurance, méthode qui permet, en se fondant sur des informations raisonnables disponibles sans coût ou effort excessif, d'obtenir des évaluations qui se rapprochent le plus possible de celles qui découleraient de l'application rétrospective complète de la norme.

⁽¹⁾ A noter que le groupe a choisi de regrouper les instruments financiers portés par ses pôles d'assurance, de manière différente de celle proposée par la Recommandation. Cf. §II-2 Activités d'assurance.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1^{er} janvier 2022 sont présentées directement dans les capitaux propres.

Modalités d'application de l'approche rétrospective modifiée

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée est de parvenir à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui aurait été obtenu par application de l'approche rétrospective complète, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Ainsi, les entités concernées ont appliqué l'approche rétrospective modifiée sur la majorité des portefeuilles de contrats existants, que ce soit en Assurances de personnes (notamment en assurance des emprunteurs) ou en Vie/Épargne.

Les simplifications utilisées ont été fonction de la disponibilité des informations nécessaires selon les portefeuilles considérés.

Pour le calcul de la CSM à la date de transition, le Groupe a fait le choix de privilégier la méthode rétrospective modifiée à l'approche en Juste Valeur, sous réserve toutefois que l'approche rétrospective modifiée ne soit pas impraticable. **L'approche rétrospective modifiée est jugée praticable à compter de l'exercice 2012.**

Portefeuilles modélisés selon le modèle général

Dans le cas des contrats évalués selon le modèle général, le principe de l'approche rétrospective modifiée consiste à reconstituer les passifs à la date de comptabilisation initiale à partir de leur évaluation à la date de transition, en reconstituant rétroactivement les mouvements intervenus entre les deux dates avec des simplifications :

- les flux de trésorerie à l'origine sont estimés en ajoutant au montant à la date de transition les flux de trésorerie réels constatés entre les deux dates ;
- le taux d'actualisation à l'origine peut être déterminé avec des courbes de taux simulant celles à la date de première comptabilisation ;
- les variations de l'ajustement pour risque non financier entre la date d'origine et la date de transition peuvent être estimées à partir de chroniques de relâchement observées sur des contrats similaires.

Pour les passifs au titre de la couverture restante ainsi reconstitués à la date d'origine, la marge sur services contractuels initiale (si elle existe) est amortie sur la base des services rendus sur la période précédant la transition afin de déterminer le montant de la marge sur services contractuels restant à cette date.

Lorsque les contrats sont regroupés en un groupe unique à la date de transition, il est possible d'utiliser le taux d'actualisation à cette date.

Lorsque l'option de ventilation des variations financières entre résultat et capitaux propres est choisie, celle-ci nécessite de reconstituer le montant porté en capitaux propres à la date de transition à partir du taux à l'origine dans le cas du passif au titre de la couverture restante et du taux à la date du sinistre pour le passif au titre des sinistres survenus.

Lorsqu'une telle reconstitution n'est pas possible, le montant porté en capitaux propres est nul.

Le groupe a choisi de ne retenir que certaines simplifications proposées par la MRA, notamment l'approximation des cashflows par les flux réels passés et l'approximation de l'ajustement pour risque. Les groupes de contrats annuels de 2012 à 2021 ont été reconstitués et le calcul de la réévaluation en capitaux propres recyclables au titre des variations de taux d'actualisation a été effectué de façon rétrospective, sans simplification.

Portefeuilles modélisés selon le modèle simplifié

Dans le cas des contrats évalués selon le modèle simplifié (« PAA »), les provisions pour couverture restante ont été déterminées à la transition à partir des anciennes provisions pour primes non acquises, brutes de frais d'acquisition car le Groupe a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition en charges.

Les provisions pour sinistres survenus correspondant à ces contrats sont constituées des flux de trésorerie attendus et de l'ajustement pour risque non financier à la date de transition. Le montant porté en capitaux propres recyclables à la date de transition au titre des variations de taux d'actualisation a été reconstitué sur la base des taux historiques.

Portefeuilles modélisés selon le modèle VFA

Pour les contrats Vie/Épargne évalués selon le modèle des honoraires variables, l'approche rétrospective modifiée consiste également à reconstituer le passif à la date d'origine en partant du passif à la date de transition. Toutefois, pour les passifs au titre de la couverture restante, la norme prévoit que la marge sur services contractuels à la date de transition soit déterminée selon l'approche suivante :

- de la valeur de réalisation des actifs sous-jacents à la date de transition sont d'abord déduits les flux de trésorerie d'exécution (flux de trésorerie actualisés et ajustement pour risque) à cette même date ;
- à ce montant sont ajoutés les produits prélevés sur les assurés, les variations de l'ajustement pour risque et déduits les frais d'acquisition payés sur la période intercalaire ;
- la marge sur services contractuels nette des frais d'acquisition ainsi reconstituée à l'origine est ensuite amortie jusqu'à la date de transition pour refléter les services rendus à cette date, ainsi que les frais d'acquisition restant à amortir.

Pour la mise en œuvre de cette approche, les principales simplifications ont été les suivantes :

- les contrats existants ont été regroupés selon la segmentation prévue post-transition, sans découpage par cohortes annuelles, en lien avec le choix de l'exception prévue par le règlement européen ;
- la marge sur services contractuels à la date de transition a ainsi été reconstituée :
 - à partir de la valeur de marché des actifs sous-jacents (voir ci-avant) déduction faite des flux de trésorerie d'exécution à la date de transition,
 - en ajoutant les marges passées issues des données historiques (comptables ou de gestion), qui ont été ré-étalées jusqu'à la date de transition (en utilisant la même approche, tenant compte du « sur rendement » des actifs, que celle qui sera utilisée après la transition), et
 - déduction faite des frais d'acquisition restant à amortir ;
 - le montant porté en capitaux propres recyclables à la date de transition au titre de l'ajustement pour non-concordance comptable a été déterminé en utilisant la valeur de réalisation des actifs sous-jacents constatée en capitaux propres recyclables à la date de transition, comme prévu par la norme.

■ Application de la norme IFRS 9

Le groupe ayant différé l'application d'IFRS 9, pour les entités d'assurance du groupe, jusqu'à la date d'application d'IFRS 17, la norme IFRS 9 s'applique au 1^{er} janvier 2023. Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont appliqués rétrospectivement.

Par cohérence avec les modalités de transition de la norme IFRS 17, et afin de fournir une information plus pertinente, le groupe retraite les données comparatives de l'exercice 2022 relatives aux instruments financiers concernés de ses entités d'assurance (incluant les instruments financiers décomptabilisés en 2022).

Le groupe opte pour l'application de l'approche dite par « superposition » [« overlay »] pour comptabiliser les cessions d'actifs sur l'exercice 2022, comme si ces cessions avaient été comptabilisées selon le référentiel IFRS 9, conformément à l'amendement relatif à la présentation des comparatif IFRS 9-IFRS 17, adopté par l'UE en septembre 2022.

Cette approche par superposition permet d'homogénéiser l'impact de la transition sur les capitaux propres consolidés des normes IFRS 9 et IFRS 17 au 1^{er} janvier 2022.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs financiers concernés, des dépréciations pour risque de crédit et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 9 à la date du 1^{er} janvier 2022 seront présentées directement dans les capitaux propres.

■ Autres impacts liés à l'application de la norme IFRS 17

À compter de la première application de la norme IFRS 17, le groupe applique les modifications d'IAS 40 et d'IAS 16 consécutives à IFRS 17, conduisant à évaluer en valeur de marché par résultat les immeubles détenus comme éléments sous-jacents des contrats participatifs directs.

■ Impacts de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 au 31 décembre 2022

Les principaux impacts de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 au 31 décembre 2022 pour les entités d'assurance sont les suivants :

Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022 retraité	Effet IFRS 17/9 et autres	31/12/2022 publié
Caisse, Banques centrales	111 929	0	111 929
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29 264	0	29 264
Instruments dérivés de couverture	4 226	0	4 226
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	34 522	0	34 522
Titres au coût amorti	3 436	0	3 436
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	57 173	0	57 173
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	502 097	0	502 097
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-6 904	0	-6 904
Placements financiers des activités d'assurance ⁽¹⁾	122 230	-445	122 675
Contrats d'assurance émis - Actif	18	18	-
Contrats de réassurance détenus - Actif	328	328	-
Actifs d'impôts courants	1 559	2	1 557
Actifs d'impôts différés	1 212	-1 025	2 237
Compte de régularisation et actifs divers	9 540	-42	9 582
Actifs non courants destinés à être cédés	4 897	-89	4 986
Participation aux bénéfices différée	-	-48	48
Participations dans les entreprises mises en équivalence	775	-15	790
Immeubles de placement	298	0	298
Immobilisations corporelles	3 978	-101	4 079
Immobilisations incorporelles	740	0	740
Écarts d'acquisition	2 351	-2	2 353
TOTAL DE L'ACTIF	883 669	-1 418	885 087

(1) Ce poste comprend les immeubles de placement des activités d'assurance.

Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022 retraité	Effet IFRS 17/9 et autres	31/12/2022 publié
Banques centrales	44	0	44
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18 772	0	18 772
Instruments dérivés de couverture	2 502	0	2 502
Dettes représentées par un titre au coût amorti	70 182	6 965	63 217
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	456 983	0	456 983
Dettes envers la clientèle au coût amorti	135 072	0	135 072
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-14	0	-14
Passifs d'impôts courants	581	-103	684
Passifs d'impôts différés	525	-355	880
Compte de régularisation et passifs divers	14 045	47	13 998
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3 622	-98	3 720
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-120 121	120 121
Contrats d'assurance émis - passif	109 617	109 617	-
Contrats d'assurance détenus - passif	0	0	-
Provisions	3 408	1	3 407
Dettes subordonnées au coût amorti	9 861	910	8 951
Capitaux propres totaux	58 469	1 721	56 748
Capitaux propres – Part du groupe	56 538	1 514	55 024
Capital et réserves liées	8 366	0	8 366
Réserves consolidées	44 937	935	44 002
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-80	592	-672
Résultat de l'exercice	3 315	-14	3 329
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	1 931	207	1 724
TOTAL DU PASSIF	883 669	-1 418	885 087

Résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022 retraité	Effet IFRS 17/9 et autres	30/06/2022 publié
Marge nette d'intérêts	3 922	1	3 921
Commissions	2 275	8	2 267
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers	352	-1	353
Résultat des activités d'assurance	694	-917	1 611
Produits et charges des autres activités	438	33	405
Produit net bancaire	7 681	-875	8 556
Frais généraux	-4 358	869	-5 227
Résultat brut d'exploitation	3 323	-6	3 329
Coût du risque	-470	0	-470
Résultat d'exploitation	2 853	-6	2 859
Autres éléments du résultat	45	-2	47
Impôts sur les bénéfices	-781	-8	-773
Résultat net	2 117	-16	2 133
Résultat - Intérêts minoritaires	98	-1	99
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	2 019	-15	2 034

Les principaux effets de transition liés à IFRS 17 et IFRS 9 au 31 décembre 2022 sont :

a. L'annulation des actifs et passifs d'assurance selon IFRS 4 :

- à l'actif pour 1 752 millions d'euros, dont 402 millions d'euros au titre des actifs de réassurance détenus, principalement des provisions techniques au sein des « Placements financiers des activités d'assurance » ;
- au passif pour 120 121 millions d'euros, dont 112 004 millions d'euros au titre des passifs d'assurance émis, principalement des provisions mathématiques au sein des « Passifs des contrats d'assurance émis ».

b. La comptabilisation des actifs et les passifs d'assurance et de réassurance :

- à l'actif pour 346 millions d'euros au sein des « Contrats d'assurance émis et de réassurance détenus » ;
- au passif pour 109 617 millions d'euros au sein des « Contrats d'assurances émis » ;
- l'effet de reclassement des créances et dettes rattachables dans l'évaluation des passifs d'assurance et des actifs de réassurance, précédemment comptabilisées au sein des "Comptes de régularisation" et des "Autres passifs".

c. La réévaluation des actifs financiers en « Placements financiers des activités d'assurance » sous IFRS 9 pour 1 760 millions d'euros s'explique essentiellement par le reclassement du portefeuille pour compte propre au coût amorti.

Le groupe a également appliqué les modifications d'IAS 40, consécutives à IFRS 17, conduisant à évaluer en valeur de marché par résultat les immeubles détenus comme éléments sous-jacents de contrats participatifs directs et reconnaître 3 613 millions d'euros en « Placements financiers des activités d'assurance ».

Les passifs financiers comptabilisés sous IFRS4 au sein des « Passifs des contrats d'assurance émis » sont reclassés dans les agrégats de présentation bancaires pour 6 965 millions d'euros, dont 6 965 millions d'euros de « Dettes envers les établissements de crédit » et 910 millions de « Dettes subordonnées au coût amorti ».

d. L'application des normes IFRS 17 et IFRS 9 conduit à un impact net d'impôts différés sur les capitaux propres du groupe de 1 721 millions d'euros au 01/01/2023.

Le passage à IFRS 17 requiert d'inclure dans l'évaluation des contrats d'assurance le coût de distribution et de gestion aux bornes du groupe (frais de personnel, frais administratifs, charges d'amortissement des immobilisations...) directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance et de les présenter au sein des Charges des services d'assurance en Produit Net Bancaire.

Ainsi, les profits futurs sont à présenter aux bornes du groupe bancassurance retraités de la marge interne réalisée par les réseaux bancaires distributeurs.

Impact de la transition sur les capitaux propres

L'impact à la transition sur le périmètre assurance et bancaire est le suivant au 1^{er} janvier 2022 :

	Capitaux propres comptables
Au 31/12/2021	53 211
Dépréciations IFRS9	-26
Effet des reclassements à la JVPR	1 110
Effet des reclassements à la JVCP	650
Effet des reclassements au coût amorti	0
Impôts différés	-487
Autres	7
Au 01/01/2022 après application d'IFRS9	54 464
FTA IFRS 17	-808
Au 01/01/2022	53 657

Effet d'application d'IFRS 17

L'impact du passage d'IFRS 17 sur les capitaux propres s'élève à 446 millions d'euros au 1^{er} janvier 2022.

Les tableaux ci-dessous présentent les montants de marge sur service contractuels (CSM) déterminés à la date de transition, selon la méthode de transition appliquée. Le premier tableau détaille la CSM relative aux contrats d'assurance émis, alors que le deuxième tableau traite de la CSM cédée, pour le périmètre des contrats de réassurance détenus.

<i>[en millions d'euros]</i>	Méthode rétrospective complète	Méthode rétrospective modifiée	Juste valeur	Total
Soit stock de CSM à la date de transition 01/01/2022	-	5 841	494	6 334

<i>[en millions d'euros]</i>	Méthode rétrospective complète	Méthode rétrospective modifiée	Juste valeur	Total
Stock de CSM cédée à la date de transition 01/01/2022	-	-	60	60

Le groupe applique l'option prévue par la norme IFRS 17 sous l'approche de transition rétrospective modifiée permettant l'utilisation de la courbe de taux d'actualisation à la date de transition au 1^{er} janvier 2022 au lieu de la courbe de taux d'actualisation à l'origine en date de première comptabilisation des contrats d'assurance.

Effets d'application d'IFRS 9 sur les placements financiers des activités d'assurance

Le tableau suivant réconcilie :

- le total des placements financiers au 31 décembre 2021, présenté selon IAS 39 (en ligne) et le total des placements financiers au 1^{er} janvier 2022, présenté selon IFRS 9 ;
- les dépréciations comptabilisées selon IAS 39 avec les provisions pour risques de crédit comptabilisées selon IFRS 9.

À la date de transition au 1^{er} janvier 2022, l'impact du passage à IFRS 9 est expliqué par une variation des capitaux propres en lien avec la réévaluation en valeur de marché des titres antérieurement comptabilisés au coût amorti (HTM), qui seront classés en juste valeur par capitaux propres.

En outre, la norme IFRS 9 n'entraîne pas de reclassement des passifs financiers.

Le montant des dépréciations IFRS 9 au 1^{er} janvier 2022 sur le périmètre des activités d'assurance s'élève à 26 millions d'euros.

	Montant au 31/12/2021	Entités d'assurances déconsolidées	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Dérivés de couverture	Actifs financiers à la JVCP		Actifs financiers au coût amorti	
			Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29 071	322	28 699			51	0	0	0
Dérivés de couverture	0				0				
Actifs financiers disponibles à la vente	90 467	-182	20 106	0		70 526	624	17	0
dont dépréciation	-1 010	0				-1 010	-43		
Prêts et créances sur les établissements de crédits	5 898	-3	0	0		5 851		48	0
dont dépréciation							0		0
Prêts et créances sur la clientèle	53	0	0	2		6	0	46	0
dont dépréciation	0						0		0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 350	1	20	0		6 328	0	0	0
dont dépréciation	0								0
MONTANT AU 01/01/2022 (IFRS9)	131 839	138	48 827		0	83 386		111	

Sociétés sortant du périmètre de consolidation

De manière concomitante à la première application des normes IFRS 9 et IFRS 17, les sociétés du secteur d'activité d'assurance listées dans le tableau ci-dessous ont été retirées du périmètre de consolidation, principalement à des fins de simplification du processus opérationnel de réalisation des comptes, dans la mesure où cela s'avère non significatif en terme de patrimoine, de situation financière et de résultat. Parmi les 17 sociétés concernées, figurent notamment des sociétés d'assurance, des sociétés immobilières et d'autres sociétés.

Sociétés	Méthode de consolidation historique
SERENIS ASSURANCES	Globale (IG)
ACM SERVICES	Globale (IG)
ASTREE	Mise en équivalence (ME)
TARGOPENSIONES, ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES, S.A.	Globale (IG)
AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINISTRATIUS A.I.E.	Globale (IG)
ASISTENCIA AVANÇADA BCN, S.L.	Globale (IG)
AMDIF, S.L.	Globale (IG)
ATLANTIS ASESORES, S.L.	Globale (IG)
ATLANTIS CORREDURÍA DE SEGUROS Y CONSULTORÍA ACTUARIAL, S.A.	Globale (IG)
ASESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISIÓN ATLANTIS, S.L.	Globale (IG)
ICM LIFE	Globale (IG)
MTRL	Globale (IG)
PARTNERS	Globale (IG)
ACM COURTAGE	Globale (IG)
SCI ACM COTENTIN	Globale (IG)
SCI ACM TOMBE ISSOIRE	Globale (IG)

Contexte macro-économique et géopolitique

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le groupe Crédit Mutuel n'a pas d'équipe présente sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'en Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le groupe n'a aucun actif à la Banque centrale de Russie.

Le groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne et au contexte d'incertitudes économiques accrues liées à hausse des taux d'intérêt, l'accroissement du prix des matières, à la forte inflation et au resserrement des politiques monétaires. En mars 2023, la confiance dans les marchés financiers a été affaiblie à nouveau par les faillites de plusieurs banques américaines (dont la Silicon Valley Bank), le rachat de Crédit Suisse par UBS et la volatilité du cours des valeurs bancaires. Les expositions du groupe sur SVB, UBS et Crédit Suisse restent peu significatives à l'échelle du groupe.

Dans ce contexte, le groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. Il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste.

Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en stage 1 & 2), le groupe Crédit Mutuel tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

L'approche de provisionnement définie au second semestre 2022, dans un contexte d'incertitudes particulièrement élevées liées au conflit ukrainien, à la hausse des taux d'intérêt, et aux mesures de durcissement des politiques monétaires en réponse au niveau d'inflation en forte augmentation, est maintenue.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, dans un contexte économique qui reste fortement dégradé.

Au 31 décembre 2022, le scénario défavorable était pondéré à 80 %, le scénario central à 19 % et le scénario optimiste à 1 % (renforcement du scénario défavorable par rapport à 2021), afin de prendre en compte les perspectives macro-économiques dégradées sur l'ensemble des portefeuilles en méthode notation interne (IRB-F et IRB-A).

Sur le premier semestre 2023, compte tenu de la situation macro-économique actuelle, qui demeure dégradée, et en prenant en considération les projections pessimistes des institutions, ainsi que les analyses internes réalisées, les pondérations définies au 31 décembre 2022 pour ses scénarios restent inchangées.

De plus, l'évaluation des pertes de crédit attendues intègre aussi un ajustement post-modèle. Ainsi, depuis le 31 décembre 2022, le groupe Crédit Mutuel a décidé de comptabiliser des dépréciations complémentaires, *via* un ajustement post-modèle, qui permet de mieux appréhender la dimension prospective du calcul de pertes de crédit attendues, dans un contexte de crises inédites de par leur nature et leur ampleur. Ce principe est maintenu au 30 juin 2023, la situation macro-économique restant très incertaine.

Au 30 juin 2023, les pertes de crédit attendues (hors impact lié à l'ajustement post-modèle) s'élèvent à 3 306 millions d'euros, augmentant de 24 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022.

L'ajustement post-modèle au 30 juin 2023 représente 279 millions d'euros, soit 7,8 % des pertes attendues et comprend une dépréciation complémentaire de 50 millions d'euros constituée sur les opérations à effet de levier.

Analyse de sensibilité

Le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement post-modèle). Une augmentation de la pondération du scénario pessimiste de 10 points pour les entités IRB et 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 109 millions d'euros, soit 3,25 % des pertes attendues.

Réforme IBOR

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Tous les indices doivent désormais être conformes au règlement BMR et seuls quelques anciens bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution. Ainsi :

- l'€STR⁽¹⁾ a été désigné par la Commission Européenne en tant que successeur de l'EONIA⁽²⁾, pour tous contrats non échus début janvier 2022, qui n'intégraient pas une clause de repli robuste ;
- depuis le changement de sa méthodologie de calcul en juillet 2019, l'Euribor est conforme à la réglementation BMR ;
- le SARON majoré d'un ajustement d'écart défini par maturité représente, par défaut, l'indice de remplacement légal⁽³⁾ du LIBOR CHF
- le LIBOR GBP n'a pas bénéficié d'une bascule « réglementaire » contrairement au LIBOR CHF ou à l'EONIA. L'indice de marché successeur du LIBOR GBP est le SONIA. Pour le terme échéance 3 mois, la cessation des indices est reportée à fin mars 2024 ;
- pour l'USD LIBOR, des travaux importants ont été poursuivis au premier semestre 2023 pour achever la transition. Pour les maturités 1Mois, 3Mois et 6Mois, la publication de ces indices sous leur format contribué cessera après le 30 juin 2023. En avril 2023, le *Financial Conduct Authority* a annoncé que des LIBOR USD synthétiques sur ces maturités⁽⁴⁾ seront publiés à partir du 1^{er} juillet 2023 jusqu'à fin septembre 2024. Ceux-ci pourront être utilisés pour des contrats existants (à l'exception des dérivés compensés) jusqu'à leur modification.

Le groupe estime que des incertitudes persistent sur les expositions indexées sur les taux LIBOR USD, et GBP pour les contrats existants non encore amendés sur les périmètres hors marché, les autres expositions ayant basculées sur des indices de remplacement conformes aux standards du marché au plus tard en janvier 2022.

[1] Pour rappel, en octobre 2019, l'EONIA avait été défini comme un tracker de l'€STR et jusqu'à sa disparition.

[2] Règlement européen 2021/1848 du 21 octobre 2021.

[3] Règlement européen 2021/1847 du 14 octobre 2021.

[4] Libor USD 1Mois, 3Mois, 6Mois.

Sur les aspects comptables, le groupe applique les amendements aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, Phase 1 pour la période préparatoire à la réforme et Phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis. Sur les traitements et assouplissements introduits par ces textes, cf. Section II.1.

Les expositions non échues au 30 juin 2023 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme des taux de référence concernent principalement l'indice USD-LIBOR. Elles sont présentées au sein des informations relatives à la gestion des risques.

Les expositions non échues et qui seront soumises aux changements liés à la réforme IBOR représentent 95 millions d'euros sur l'USD-LIBOR à l'actif et 6 millions sur l'USD-LIBOR au passif.

1. Périmètre et méthodes de consolidation

1.1 Entité consolidante

Au 30 juin 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe 14 fédérations de Crédit Mutuel : Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi Atlantique, Loire-Atlantique Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranée, Anjou, Antilles-Guyane, Massif Central et Nord Europe.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un groupe mutualiste adhérent à un organe central, au sens des articles L.511-30 et suivants du Code monétaire et financier. Les caisses locales du Crédit Mutuel, intégralement détenues par les sociétaires, sont à la base du groupe, selon une structure de contrôle capitalistique en « pyramide inversée ».

Afin de refléter le plus fidèlement possible la communauté d'intérêts de nos sociétaires en consolidation, l'entité « consolidante » est définie de telle sorte à traduire les liens communs de fonctionnement, de solidarité financière et de gouvernance.

Dans ce cadre, l'entité « consolidante » à la tête du groupe est constituée par les entreprises placées sous le même agrément collectif d'exercice de l'activité bancaire, délivré par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Ainsi, l'entité « consolidante » est constituée par :

- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE), la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE), la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France (FCMIDF), la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (FCMSMB), la Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique (FCMMA), la Fédération du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (FCMLACO), la Fédération du Crédit Mutuel du Centre (FCMC), la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie (FCMN), la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (FCMDV), la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM), la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou (FCMA), la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyanes (FCMAG), la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central (FCMMC) et la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe (FCMNE). Organes politiques des groupes, elles en déterminent les grandes orientations, décident de leur stratégie et organisent la représentation des caisses ;
- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (CRCMIDF), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique (CRCMMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre (CRCMC), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie (CRCMN), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (CRCMDV), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou (CRCMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyanes (CRCMAG), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central (CRCMMC) et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe (CRCMNE). Au service des caisses locales, la CF de CM est responsable des services communs du réseau, assure son animation et prend en charge la logistique du groupe. Elle centralise les dépôts des caisses, assure parallèlement leur refinancement et porte l'ensemble des emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, ressources affectées, dépôts à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, etc.) ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la FCMCEE, FCMSE, FCMIDF, FCMSMB, FCMMA, FCMLACO, FCMC, FCMN, FCMDV, FCMM, FCMA, FCMAG, FCMMC et FCMNE : ces dernières constituent la base du réseau bancaire du groupe.

1.2 Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

Des entités contrôlées : le groupe contrôle une entité s'il détient le pouvoir sur l'entité, s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.

Des entités sous contrôle conjoint : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité ;
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

Des entités sous influence notable : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité « consolidante » mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

1.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

1.3.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité « consolidante ».

1.3.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

1.4 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Les OPCVM consolidés, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « autres passifs ».

Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans COFIDIS Participation à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

1.5 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

1.6 Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits ou les pertes résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

1.7 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice, s'agissant d'un proxy acceptable dans un contexte d'absence de fluctuation importante des cours de change sur la période. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

1.8 Ecart d'acquisition

1.8.1 Ecart d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

1.8.2 Ecart d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (*goodwill* partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le *goodwill* concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Instruments financiers selon IFRS 9

2.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

2.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente) ;
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI^[1] (Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

[1] SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts.

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- la raisons des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et que le produit de ces ventes correspond approximativement aux flux de trésorerie contractuels qu'il reste à percevoir;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaires non importantes) ou peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % des cessions annuelles sur encours du portefeuille ayant une maturité moyenne de 8 ans (le groupe ne cède pas ses crédits comptabilisés dans un modèle de gestion collecte).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont évalués lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

- Prêts garantis par l'Etat (PGE)

Le groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie lié à la crise de Covid. Celui-ci a été renforcé en avril 2022, dans le contexte du conflit en Ukraine.

Le groupe propose :

- des prêts garantis par l'Etat ⁽¹⁾ (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels ; et
- depuis avril 2022, des PGE Résilience pour les clients qui n'auraient pas souscrit de PGE depuis mars 2020 ou qui n'auraient pas saturé le plafond de leur premier PGE.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0 %, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25 % et 0,50 % (et refacturé au client via une commission).

À l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il peut obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le groupe Crédit Mutuel estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE [i.e. aménagement de l'échéancier contractuel, avec une première échéance de remboursement annuelle]. Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur [i.e. « *unlikely to pay* »].

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêté.

Au 30 juin 2023, les prêts garantis par l'Etat émis par le groupe s'élèvent à 11,2 milliards d'euros, garantis à hauteur de 10 milliards d'euros. Les encours déclassés en statut 3 s'élèvent à 1,3 milliards d'euros.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70 % à 90 % du capital et des intérêts restant dû. Au 30 juin 2023, la dépréciation s'élève à 0,16 milliard d'euros.

- Réforme des taux de référence

Conformément à l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, le groupe applique le traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « II-1-vii Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « II.1.viii Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « II-1-vii. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

⁽¹⁾ Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'Etat et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L. 548-1 du code monétaire et financier.

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE).

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

2.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § «II-1-vii Décomptabilisation des actifs et passifs financiers»). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

2.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

2.1.2.1 Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture ; et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié ;
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

2.1.2.2 Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les titres de refinancement TLTRO ⁽¹⁾ II et III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

⁽¹⁾ Targeted Longer-Term Refinancing Operations (Opérations ciblées de refinancement long terme).

Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Parmi les passifs financiers au coût amorti, figurent les opérations de TLTRO III.

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de trois tranches supplémentaires.

Le montant de TLTRO III auquel le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement avaient été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été recalibrés ^[1]. En particulier, des conditions plus favorables avaient permis de bénéficier d'une réduction de 50bp sur les périodes d'intérêt spécial et spécial additionnelle » de juin 2020 à juin 2022 ^[2].

Dans le cadre des mesures de politique monétaire et depuis juin 2022, la BCE a relevé de manière successive ses trois taux directeurs pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et assurer un retour vers un objectif d'inflation de 2 % à moyen terme.

Le 27 octobre 2022, la BCE a recalibré les modalités de rémunération des opérations de TLTRO III afin de renforcer la transmission de la hausse des taux directeurs aux conditions d'octroi des prêts bancaires. Les conditions d'intérêt applicables aux TLTRO III ont été ajustées à compter du 23 novembre 2022 (et des dates de remboursement anticipés supplémentaires ont été ouvertes).

Elles sont décrites ci-après et tiennent compte de l'atteinte, par le groupe, des objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme :

- de sa date de début jusqu'au 22 novembre 2022 inclus et hors période d'intérêt spécial ou spécial supplémentaire, le taux d'intérêt des opérations TLTRO III représente la moyenne du taux de facilité de dépôt au cours de cette période (et non plus sur la durée de vie de l'opération) ;
- durant les périodes d'intérêt spécial et d'intérêt spécial supplémentaire (respectivement du 24 juin 2020 au 23 juin 2021 inclus et du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 inclus), il est égal à la moyenne des taux de facilité de dépôt sur la période diminuée de 0,50 % (application d'un plafond de -1 %) ;
- à compter du 23 novembre 2022 et jusqu'à la date d'échéance (ou de remboursement anticipé), le taux d'intérêt des opérations TLTRO III sera indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables au cours de cette période.

Cette évolution s'accompagne de l'ouverture de trois dates de remboursement anticipé supplémentaires.

Selon le groupe Crédit Mutuel, les opérations de TLTRO III représentent des instruments financiers à taux révisable comptabilisés au coût amorti. L'ajustement des conditions d'intérêt suite à cette décision doit être comptabilisé en application des dispositions d'IFRS9 sur les changements de taux de marché des instruments à taux révisable.

Les intérêts constatés non échus par le groupe tiennent compte jusqu'au 22 novembre 2022 de l'effet de la modification de formule d'intérêts entre le début de l'opération et cette date. A compter du 23 novembre 2022, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé sur base de la moyenne des taux de facilité de dépôt connu entre le 23 novembre 2022 et le 30 juin 2026.

Au 30 juin 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 18,1 milliards d'euros (contre 32,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022).

[1] Décision (UE) 2021/124 de la BCE du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3 publiée au JOUE le 03/02/2021).

[2] Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25).

2.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit incondicional de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité « consolidante » du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

2.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date de clôture.

2.1.4.1 Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

2.1.4.2 Actifs ou passifs financiers non monétaires évalués à la juste valeur

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

2.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39. Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes:

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (*swaps*, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

2.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, *swaps*, accords de taux futurs, caps, *floors* et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de *Black and Scholes*, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

2.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

S'agissant d'instruments financiers sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Comptabilités de couverture

- Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture. La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit, ...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des *asset swaps*. Elle vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

- Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de

l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont « collatéralisés » ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

- Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (*carve-out*) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'efficacité de la relation de couverture est vérifiée à travers :

- un test d'absence de sur-couverture : le groupe s'assure que prospectivement et rétrospectivement, l'échéancier des éléments couverts est supérieur aux dérivés de couverture ;
- un test de non disparition de l'élément couvert qui consiste à s'assurer que la position maximale couverte historiquement est inférieure au nominal du portefeuille couvert à la date d'arrêt pour chaque bande de maturité future et chaque génération de taux ;
- un test quantitatif : un test quantitatif destiné à s'assurer rétrospectivement que les variations de juste valeur de l'instrument synthétique modélisé compensent les variations de juste valeur des instruments de couverture.

Les sources d'inefficacité liées à la macro-couverture résultent des décalages des courbes utilisées pour modéliser les portefeuilles couverts et les dérivés de couverture, et des éventuels décalages de tombées d'intérêts de ces éléments.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

- Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le Groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- avant la définition des indices de substitution, maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement ;
- après définition des indices de substitution, notamment, la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture. Une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

2.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 17, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe « décomptabilise » tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la « décomptabilisation » d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe « décomptabilise » un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être « décomptabilisé » en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

2.1.8 Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en trois catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

2.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Toute évolution de calibrage des scénarios ou des paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement IFRS 9 fait l'objet d'une validation par cette instance.

Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

2.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (Low Default Portfolio, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation d'expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants... ;
- les portefeuilles HDP (High Default Portfolio, portefeuille qui présente un nombre de défaut pour suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courants....

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligible aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés « prudemment » en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

2.1.8.3 Statuts 1 et 2 – Calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison [1 à 10 ans] pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie ; sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur cinq ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de un an découle notamment de celle déterminée sur la maturité un an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

2.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Le groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables, dont les principaux éléments sont les suivants :

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;

- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 € Retail, 500€ Corporate) et relatif (plus de 1% des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a déployé cette nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'ABE :

- étape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le groupe en octobre 2019 ;
- étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à « recalibrer » le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que cette nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

2.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

2.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « II.1.vi Garanties financières et engagements de financement » et « II-3-ii « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

2.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

2.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « *mark-to-model* ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

2.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

2.2 Activités d'assurance

2.2.1 Placements financiers des activités d'assurance

Les placements financiers des activités d'assurance sont évalués selon la norme IFRS 9. Pour plus de détails, cf. II-1

2.2.2 Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (contrats d'assurance, contrats de réassurance et contrats financiers avec un élément de participation discrétionnaire) :

- évaluation des contrats d'assurance au bilan : leur valeur est mise à jour à chaque arrêté, sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tient compte des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;
- reconnaissance de la marge : bien que la rentabilité des contrats d'assurance reste inchangée, la reconnaissance en résultat de leur marge est modifiée pour être étalée sur la durée de la prestation d'assurance ; et
- présentation du compte de résultat : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance sont désormais présentés en diminution du Produit Net Bancaire parmi les Charges de services d'assurance et n'affectent donc plus le total des frais généraux à la face du compte de résultat consolidé.

Regroupement de contrats

Pour l'évaluation des contrats d'assurance émis, la norme IFRS 17 implique que ces derniers soient regroupés en portefeuilles homogènes. Au sein de ces portefeuilles, les contrats doivent être exposés à des risques similaires et être gérés ensemble.

Dans chaque portefeuille, trois groupes de contrats doivent être distingués lors de leur première comptabilisation : les contrats déficitaires, les contrats qui n'ont pas de possibilité significative de devenir ultérieurement déficitaires et les autres contrats.

Par ailleurs, la norme IFRS 17 stipule que chaque groupe de contrats doit être subdivisé en cohortes annuelles (pas plus de douze mois d'intervalle entre les dates d'émission des contrats). Dans le cadre de l'adoption de la norme IFRS 17, la Commission européenne a donné la possibilité aux entreprises européennes de ne pas appliquer cette disposition aux contrats bénéficiant d'une mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs sous-jacents.

Le groupe utilise cette exemption optionnelle sur ses contrats participatifs directs éligibles.

Modèles d'évaluation

Modèle Général d'évaluation des contrats d'assurance (Approche Building Blocks Approach)

Sous IFRS 17, les contrats doivent être évalués par défaut selon un modèle d'évaluation général qui s'appuie sur une approche comprenant :

- les flux de trésorerie d'exécution :
 - les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation,
 - un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire en actualisant ces flux de trésorerie futurs),
 - un ajustement pour le risque non financier,
- la marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, ou CSM).

Lors de la comptabilisation initiale, la sur services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en produits des contrats d'assurance sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que l'entité d'assurance fournit des services aux assurés selon des unités de couverture.

Compte tenu de la diversité des contrats d'assurance, la détermination des unités de couverture nécessite de faire preuve de jugement en considérant à la fois le niveau de couverture défini dans le contrat (par exemple, le capital en cas de décès pour un contrat emprunteur) et la durée attendue de couverture du contrat.

La CSM d'un groupe de contrats ne peut pas être négative, tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début ou en cours de contrat est immédiatement constaté en résultat.

IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance. Pour déterminer le taux d'actualisation, le groupe applique l'approche ascendante (ou bottom-up). Cette méthodologie consiste à sommer une composante sans risque liquide, fondée sur des taux *swaps*, et un ajustement pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Le groupe utilise la courbe de taux EOPA et retient les principes relatifs à l'extrapolation de la courbe des taux sans risque dans le cadre de la révision de la directive Solvabilité II (orientation générale du Conseil de l'Union Européenne) car ces derniers apportent davantage de cohérence et de consistance au regard des marchés financiers.

L'ajustement pour le risque non financier doit refléter la rémunération requise par le groupe pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsque le groupe exécute des contrats d'assurance.

Il a été décidé de calculer l'ajustement pour risque avec une approche quantile utilisant la *Value at Risk* (« VaR ») pour l'ensemble des risques. Le groupe considère qu'un quantile de 80 % représente un niveau de prudence adéquat pour les provisions techniques sous-jacentes.

Ce modèle général s'appliquera par défaut à tous les contrats d'assurance.

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réévaluée à la fin de chaque période ultérieure. Elle est alors égale à la somme des deux montants suivants :

- le passif au titre de la couverture restante, qui regroupe la valeur des flux d'exécution réestimés à cette date (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante) et la marge sur services contractuels réactualisée à cette même date comme décrit ci-dessus ;
- le passif au titre des sinistres survenus, pour un montant égal à la valeur actualisée des flux estimés de trésorerie nécessaires au règlement des demandes d'indemnisation valides sur les sinistres qui se sont déjà produits.

À cette même date d'arrêté, le montant de la marge sur services contractuels est réactualisé pour tenir compte notamment :

- de l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe de contrats ;
- des intérêts capitalisés au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge ;
- de la réestimation des flux de trésorerie d'exécution par les changements dans les hypothèses techniques (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante, hors estimations des charges à régler sur sinistres déjà survenus qui font l'objet d'une évaluation séparée). Néanmoins, si le montant négatif lié aux changements de flux de trésorerie futurs actualisés s'avère être supérieur au montant de marge restante, l'excédent négatif est alors immédiatement comptabilisé en résultat. La marge est également capitalisée selon le taux figé à l'origine du contrat.

L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en « Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis » ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les portefeuilles de contrats d'assurance évalués sous le modèle général.

Le groupe applique le Modèle Général d'évaluation aux contrats d'assurances de personnes à déroulement long ou de provoyance (notamment les contrats des emprunteurs immobiliers, les contrats obsèques et les contrats de dépendance).

Les unités de couvertures retenues sont calibrées sur le capital assuré, donc sans référence au coût pour l'assureur.

Modèle des honoraires variables (Approche Variable Fee Approach)

La norme IFRS 17 prévoit, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général. Ce modèle adapté, dit des « honoraires variables » (« *Variable Fee Approach* »), permet de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats (les variations de valeur des actifs sous-jacents revenant aux assurés étant neutralisées dans la marge sur services contractuels).

Un contrat participatif direct répond aux trois critères suivants :

- les clauses contractuelles précisent que l'assuré reçoit une participation sur la base d'un groupe d'éléments sous-jacents clairement identifié ;
- l'entité prévoit de payer à l'assuré un montant égal à une part significative de la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- l'entité prévoit qu'une part significative de toute variation dans le montant à payer à l'assuré évolue en fonction des variations de juste valeur des éléments sous-jacents.

L'éligibilité à ce modèle d'évaluation est analysée à la date d'émission des contrats et ne peut être ultérieurement réappréciée qu'en cas de modification de ces derniers.

Les principales adaptations par rapport au Modèle Général concernent :

- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assureur. A chaque date d'arrêté, elle est intégrée à la marge sur services contractuels afin d'être reconnue en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle de couverture prévue des contrats.
- les intérêts sur la marge sur services contractuels dont les variations sont implicitement incluses dans la révision périodique de la marge sur services contractuels.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché par résultat, le résultat financier de ces contrats est nul.

Dans le cas de non-concordance comptable entre les actifs sous-jacents et le passif d'assurance, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations du passif liées à ces actifs est applicable.

Le groupe applique l'amendement IFRS 9 permettant de reconnaître au bilan les instruments financiers sous-jacents aux contrats d'assurance participatifs directs en valeur de marché par résultat afin de neutraliser les non-concordances comptables avec les passifs d'assurance évalués sous le modèle des honoraires variables.

Le groupe applique le modèle VFA à la totalité des produits Vie et Épargne du groupe (à la fois aux contrats du fonds général et aux contrats en unités de compte). La maille de modélisation retenue est le portefeuille d'actif sous-jacent aux contrats considérés.

Les unités de couvertures retenues sont les provisions mathématiques des contrats. Sur la base de ce driver, le Groupe a dû appliquer un coefficient correcteur pour amortir la CSM en résultat et neutraliser le biais induit par l'effet dit « bow wave » associé à la modélisation stochastique en environnement risque neutre. Après application de l'unité de couverture corrigée, le montant de CSM qui est amorti en résultat à chaque période tient compte de l'environnement dit « monde réel », et reflète le service rendu aux assurés sur la période considérée.

Approche simplifiée (Approche Premium Allocation Approach)

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (« *Premium Allocation Approach* ») à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du Modèle Général.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

À chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

L'approche simplifiée est appliquée par le groupe à la totalité des produits d'assurances-dommages ou de biens, dans une moindre mesure à certains produits de Santé et de Prévoyance individuelles et collectives.

- Traitement des frais internes

En tant que conglomérat de banque et d'assurance, le groupe distribue des produits d'épargne ainsi que de prévoyance (assurance emprunteur, automobile, habitation...) et met à disposition tout moyen de gestion nécessaire à l'activité pour le compte de ses filiales d'assurance.

Les prestations assurées par les réseaux bancaires (apport d'affaires, gestion administrative des contrats, mise à disposition de personnel ou de biens...) sont rémunérées par des commissions margées sur la base de conventions entre les établissements de crédit distributeurs et les filiales d'assurance.

Le nouveau modèle d'évaluation des contrats d'assurance sous IFRS 17 nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels engagés par les réseaux distributeurs bancaires.

Conformément aux recommandations de l'ESMA [32-63-1320] et de l'AMF [DOC-2022-06], le groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat de manière à refléter la valorisation des contrats d'assurance, selon IFRS 17, aux bornes du groupe Crédit Mutuel.

- Présentation au bilan et compte de résultat

Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent (dont les dettes et créances rattachables à l'évaluation du contrat);

Les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat consolidé au sein du Produit net bancaire entre :

- résultat des activités d'assurance
 - les produits des contrats d'assurance et de réassurance émis,
 - les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis, et
 - les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;
- résultat financier des activités d'assurance
 - les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance émis, et
 - les produits et charges financiers des contrats de réassurance détenus.

Les produits des contrats d'assurance présentent le relâchement des flux d'exécution pour le montant attendu sur la période (à l'exclusion des composantes d'investissement), variation de l'ajustement pour risque, amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus, montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition, écarts d'expérience sur primes ;

Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis ainsi que les charges afférentes aux contrats de réassurance détenus incluent alors la quote-part engagée des frais généraux et des commissions directement rattachables à l'exécution des contrats qui sera ainsi portée en déduction du Produit Net Bancaire. Elles comprennent également la composante de perte initiale ainsi que son amortissement dans le cas d'un portefeuille de contrats déficitaires.

Les contrats d'assurance Épargne Retraite incluent une composante investissement prenant la forme d'un dépôt versé par l'assuré et que l'assureur est contractuellement tenu de lui rembourser même si l'événement assuré ne se produit pas. Les flux de collecte et de remboursement de ces dépôts ne constituent ni des produits ni des charges afférents à ces contrats.

Les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance incluent essentiellement les variations de valeur des groupes de contrats liées aux effets de la valeur temps de l'argent et des risques financiers non pris en compte dans les flux estimés.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles concernés.

2.3 Instruments non financiers

2.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement consenti par le groupe représente un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple consenti par le groupe représente tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

2.3.1.1 Opérations de location financement côté bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « II.1.viii Evaluation du risque de crédit »).

2.3.1.2 Opérations de location financement côté preneur

Conformément à IFRS 16, les droits d'utilisation sont inscrits à l'actif dans le poste « immobilisations corporelles » en contrepartie d'une dette locative comptabilisée dans le poste « comptes de régularisation et passifs divers ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

2.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

2.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des réévaluations des passifs nets issus des régimes à prestations définies, comptabilisées en capitaux propres.

2.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT « inflaté » pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur trois ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et les produits d'intérêts qu'ils génèrent impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite, est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond [ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond].

2.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

2.3.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

2.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

2.3.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

2.3.4 Immobilisations

2.3.4.1 Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

■ Terrain aménagements réseaux :	15-30 ans
■ Constructions – gros œuvre structure :	20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
■ Constructions – équipements :	10-40 ans
■ Agencements et installations :	5-15 ans
■ Mobilier et matériel de bureau :	5-10 ans

■ Matériel de sécurité :	3-10 ans
■ Matériel roulant :	3-5 ans
■ Matériel informatique :	3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

■ Logiciels acquis ou créés en interne :	1-10 ans
■ Fonds de commerce acquis :	9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations incorporelles non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation à minima une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.4.2 Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente à minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat ^[1]. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du déplaçonnement des loyers après cette période ;

[1] Des groupes régionaux qui portent en direct les baux.

- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

2.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

2.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

2.3.6.1 Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

2.3.6.2 Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

2.3.7 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

2.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

2.4 Jugements et estimations utilisées dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte du conflit ukrainien et des conditions macro-économiques existantes en date de clôture.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
- contrats d'assurance, notamment s'agissant des flux de trésorerie futurs d'exécution.
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues. A date, les risques environnementaux ne sont pas appréhendés à travers les modèles de dépréciation des pertes de crédit attendues du groupe ;
- provisions, dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

3. Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du Groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

4. Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et non encore appliquées

Néant

Note 2 Répartition du compte de résultat par secteur d'activité et par zone géographique

Les secteurs d'activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont les suivants :

- La banque de détail regroupe :
 - a) Les activités de réseau bancaire : caisses locales du Crédit Mutuel des 14 fédérations, banques régionales du CIC, BECM, Beobank et Targobank en Espagne ;
 - b) Crédit à la consommation : Targobank en Allemagne et Cofidis ;
 - c) Filiales métier : les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, vente et gestion immobilière.
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- Les métiers spécialisés regroupent :
 - a) Les activités de gestion d'actifs et de banque privée en France et à l'étranger ;
 - b) La banque de financement : financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, financements structurés, international et succursales étrangères ;
 - c) Les activités de marché qui comprennent les activités commerciales et d'investissement (taux, actions et crédit) ;
 - d) Le capital-investissement.
- Les autres métiers comprennent les éléments non affectables à une autre activité : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation, les structures logistiques, la presse, les entités informatiques et les opérations réciproques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés.

Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités.

Dans ce cas, la contribution au compte de résultat et au bilan consolidés de ces deux entités fait l'objet de répartitions analytiques entre les différents secteurs d'activité auxquels elles contribuent.

2a Répartition du compte de résultat par secteur

RÉPARTITION DU RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2023 – TOUS SECTEURS

30/06/2023	Banque de détail	Assurance	Métiers spécialisés	Autres métiers	Total
Produit net bancaire	6 062	641	1 455	-174	7 984
Frais généraux	-3 962	-58	-696	67	-4 649
Résultat brut d'exploitation	2 100	583	759	-107	3 335
Coût du risque de contrepartie	-614	0	-66	1	-679
Gains ou pertes sur autres actifs *	2	-5	2	19	18
Résultat avant impôts	1 488	578	695	-86	2 674
Impôt sur les sociétés	-456	-135	-136	16	-712
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	0	0	0	-	0
Résultat net comptable	1 032	443	559	-70	1 962
Minoritaires	-	-	-	-	87
Résultat net part du groupe	-	-	-	-	1 875

*Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

Détail des métiers du secteur "Banque de détail" au premier semestre 2023

30/06/2023	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	4 194	1 532	336	6 062
Frais généraux	-2 913	-820	-228	-3 962
Résultat brut d'exploitation	1 281	712	108	2 100
Coût du risque de contrepartie	-196	-408	-10	-614
Gains ou pertes sur autres actifs	1	0	0	2
Résultat avant impôts	1 087	304	98	1 488
Impôt sur les sociétés	-321	-100	-35	-456
Résultat net comptable	766	204	62	1 032

Détail des métiers du secteur "Métiers spécialisés" au premier semestre 2023

	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marchés	Capital investissement	Total Métiers Spécialisés
30/06/2023					
Produit net bancaire	646	296	293	220	1 455
Frais généraux	-430	-87	-139	-40	-696
Résultat brut d'exploitation	216	209	154	180	759
Coût du risque de contrepartie	-2	-64	-1	-	-66
Gains ou pertes sur autres actifs	2	0	0	-	2
Résultat avant impôts	217	145	153	180	695
Impôt sur les sociétés	-56	-40	-41	1	-136
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	-	-	-	-	0
Résultat net comptable	161	105	112	181	559

RÉPARTITION DU RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2022 RETRAITÉ- TOUS SECTEURS

	Banque de détail	Assurance	Métiers spécialisés	Autres métiers	Total
30/06/2022 retraité					
Produit net bancaire	5 947	567	1 229	-63	7 681
Frais généraux	-3 798	-51	-641	131	-4 358
Résultat brut d'exploitation	2 149	517	589	69	3 322
Coût du risque de contrepartie	-461	-	-17	8	-470
Gains ou pertes sur autres actifs *	2	-1	15	30	46
Résultat avant impôts	1 689	516	586	107	2 898
Impôt sur les sociétés	-523	-110	-94	-55	-781
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	0	-	0	-	0
Résultat net comptable	1 167	406	492	52	2 117
Minoritaires	-	-	-	-	98
Résultat net part du groupe	-	-	-	-	2 019

*Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

Détail des métiers du secteur "Banque de détail" au premier semestre 2022

	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
30/06/2022 retraité				
Produit net bancaire	4 167	1 452	328	5 947
Frais généraux	-2 791	-789	-218	-3 798
Résultat brut d'exploitation	1 376	663	110	2 149
Coût du risque de contrepartie	-132	-319	-10	-461
Gains ou pertes sur autres actifs	2	0	0	2
Résultat avant impôts	1 245	344	100	1 689
Impôt sur les sociétés	-377	-112	-34	-523
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	-	-	-	0
Résultat net comptable	868	232	67	1 167

Detail des métiers du secteur "Métiers spécialisés" au premier semestre 2022

	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marchés	Capital investissement	Total Métiers Spécialisés
30/06/2022 retraité					
Produit net bancaire	531	214	180	304	1 229
Frais généraux	-392	-82	-129	-38	-641
Résultat brut d'exploitation	139	132	51	267	589
Coût du risque de contrepartie	-3	-13	0	0	-17
Gains ou pertes sur autres actifs*	15	-	0	0	15
Résultat avant impôts	150	119	51	267	586
Impôt sur les sociétés	-35	-29	-15	-16	-94
Gains et pertes net d'impôts sur actifs abandonnés	-	-	-	-	0
Résultat net comptable	116	90	35	251	492

*Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisitions (note 16 et 19).

2b Répartition du compte de résultat par zone géographique

	30/06/2023				30/06/2022 retraité			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire**	5 928	1 933	123	7 984	5 813	1 732	135	7 681
Frais généraux	-3 529	-1 061	-60	-4 649	-3 284	-1 014	-59	-4 358
Résultat brut d'exploitation	2 400	872	63	3 335	2 476	718	76	3 322
Coût du risque de contrepartie	-375	-305	1	-679	-255	-230	16	-470
Gains ou pertes sur autres actifs***	13	-5	10	18	33	-1	14	46
Résultat avant impôts	2 037	562	75	2 674	2 305	487	105	2 898
Résultat net global	1 508	396	58	1 962	1 684	344	90	2 117
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 432	386	57	1 875	1 607	324	88	2 019

* USA, Canada, Corée du Sud, Singapour, Hong-Kong et Tunisie.

** 25 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger au premier semestre 2023 (contre 23 % du PNB au premier semestre 2022).

*** Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Note 3 Périmètre de consolidation

3a Composition du périmètre de consolidation

Conformément à l'avis de la Commission bancaire, la société mère du groupe est constituée par les sociétés incluses dans le périmètre de globalisation. Les entités qui la composent sont :

- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) ;
- les Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE), du Sud-Est (FCMSE), d'Ile-de-France (FCMIDF), de Savoie-Mont Blanc (FCMSMB), de Midi-Atlantique (FCMMA), de Loire-Atlantique Centre Ouest (FCMLACO), du Centre (FCMC), du Dauphiné-Vivaraïs (FCMDV), de Méditerranée (FCMM), de Normandie (FCMN), d'Anjou (FCMA), du Massif Central (FCMMC), d'Antilles-Guyane (FCMAG) et Nord Europe (FCMNE) ;
- les caisses régionales du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE), d'Ile-de-France (CRCMIDF), de Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB), de Midi-Atlantique (CRCMMA), de Loire-Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO), du Centre (CRCMC), du Dauphiné-Vivaraïs (CRCMDV), de Méditerranée (CRCMM), de Normandie (CRCMN), d'Anjou (CRCMA), du Massif Central (CRCMMC), d'Antilles-Guyane (CRCMAG) et Nord Europe (CRCMNE) ;
- les caisses de Crédit Mutuel adhérentes aux fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est, d'Ile-de-France, de Savoie-Mont Blanc, de Midi-Atlantique, de Loire-Atlantique Centre Ouest, du Centre, du Dauphiné-Vivaraïs, de Méditerranée, de Normandie, d'Anjou, du Massif Central, d'Antilles-Guyane et Nord Europe.

Depuis le 31 décembre 2022, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont les suivants :

- Entrées : KCIOP, Crédit Mutuel Capital Privé, ACM Deutschland AG, ACM Deutschland life AG, ACM Deutschland non life AG ;
- Déconsolidation au 1^{er} janvier 2022 des sociétés d'assurance suivantes : MTRL, SERENIS ASSURANCES, PARTNERS, ICM LIFE, ASTREE, ACM SERVICES, ACM COURTAGE, AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINISTRATIUS A.I.E., AMDIF, S.L., ASESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISIÓN ATLANTIS, S.L., ASISTENCIA AVANÇADA BCN, S.L., ATLANTIS ASESORES, S.L., ATLANTIS CORREDURÍA DE SEGUROS Y CONSULTORÍA ACTUARIAL, S.A., TARGO PENSIONES, ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES, S.A., SCI ACM COTENTIN, SCI ACM TOMBE ISSOIRE ;
- Cession : Groupe Cholet Dupont ;
- Modification : Succursalisation de Cofidis Italie.

	Pays	30/06/2023			31/12/2022 retraité		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
A. RÉSEAU BANCAIRE							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	100	98	IG	100	98	IG
Beobank	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Caisse Agricole du Crédit Mutuel	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Est	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale du CIC LB)	Monaco	100	98	IG	100	98	IG
CIC Nord Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Sud Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	98	IG	100	98	IG
Targobank Espagne	Espagne	100	98	IG	100	98	IG
B. CRÉDITS A LA CONSOMMATION							
Cofidis Belgique	Belgique	100	79	IG	100	79	IG
Cofidis France	France	100	79	IG	100	79	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	79	IG	100	79	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	79	IG	100	79	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	79	IG	100	79	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	79	IG	100	79	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	79	IG	100	79	IG
Cofidis Italie (succursale de Cofidis France)	Italie	100	79	IG	100	79	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	79	IG	100	79	IG
Creatis	France	100	79	IG	100	79	IG
Monabanq	France	100	79	IG	100	79	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	79	IG	100	79	IG
Targobank AG	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
C. FILIALES DU RÉSEAU BANCAIRE							
Bail Actéa	France	100	98	IG	100	98	IG
Bail Actéa Immobilier	France	100	98	IG	100	98	IG
CCLS Leasing Solutions	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Factoring	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Pays-Bas	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	98	IG	100	98	IG
Factofrance	France	100	98	IG	100	98	IG
FCT Crédit Mutuel Factoring	France	100	98	IG	100	98	IG
FCT Factofrance	France	100	98	IG	100	98	IG
Gesteurop	France	100	98	IG	100	98	IG
LYF SA	France	44	43	ME	44	43	ME
Paysurf	France	100	94	IG	100	94	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
D. BANQUE DE FINANCEMENT ET ACTIVITES DE MARCHÉ							
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	France	98	98	IG	98	98	IG
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
CIC Hong-Kong (succursale du CIC)	Hong-Kong	100	98	IG	100	98	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume Uni	100	98	IG	100	98	IG

	Pays	30/06/2023			31/12/2022 retraité		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
CIC New York (succursale du CIC)	Etats Unis	100	98	IG	100	98	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	98	IG	100	98	IG
Satellite	France	100	98	IG	100	98	IG
E. GESTION D'ACTIFS ET BANQUE PRIVEE							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque de Luxembourg Belgique (succursale de Banque de Luxembourg)	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
CIC Private debt	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Suisse	Suisse	100	98	IG	100	98	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	97	96	IG	97	96	IG
Crédit Mutuel Capital Privé	France	100	100	IG			NC
Crédit Mutuel Epargne Salariale	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	96	IG	100	96	IG
Crédit Mutuel Investment Managers	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Investment Managers succ Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Cholet Dupont	France			NC	34	34	ME
Groupe La Française	France	100	100	IG	100	100	IG
Inflection Point by La Française	Grande Bretagne	100	100	IG	100	100	IG
La Française AM	France	100	100	IG	100	100	IG
La Française AM Finance Services (LFFS)	France	100	100	IG	100	100	IG
La Française AM Finance Services Luxembourg branch (succursale de LFFS)	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
La Française AM Finance Services Italian branch (succursale de LFFS)	Italie	100	100	IG	100	100	IG
La Française AM Finance Services Spanish branch (succursale de LFFS)	Espagne	100	100	IG	100	100	IG
La Française Forum Securities Limited	Etats-Unis	100	100	IG	100	100	IG
La Française Group Korea Limited	Corée du Sud	100	100	IG	100	100	IG
La Française Group UK Finance Limited	Grande Bretagne	100	100	IG	100	100	IG
La Française Group UK Limited	Grande Bretagne	100	100	IG	100	100	IG
La Française Real Estate Managers Germany Deutsche Zweigniederlassung (succursale de La Française Group UK Limited)	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
La Française Group Singapore PTE Limited	Singapour	100	100	IG	100	100	IG
La Française Real Estate Managers	France	100	100	IG	100	100	IG
La Française Real Estate Partners International investments	Grande Bretagne	99	99	IG	99	99	IG
La Française Real Estate Partners International Lux SARL	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
La Française Sytematic Asset Management GmbH (ex la Française AM GmbH)	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
LFP Multi Alpha	France	100	100	IG	100	100	IG
New Alpha Asset Management	France	50	50	IG	50	50	IG
Newton Square	France	100	100	IG	100	100	IG
PU Retail Luxembourg Management Company SARL	France	50	50	IG	50	50	IG
F. CAPITAL-INVESTISSEMENT							
CIC Capital Canada Inc	Canada	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Suisse SA	Suisse	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Deutschland GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG

	Pays	30/06/2023			31/12/2022 retraité		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
CIC Capital Ventures Quebec	Canada	100	98	IG	100	98	IG
CIC Conseil	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	98	IG	100	98	IG
G. AUTRES MÉTIERS							
2SF SOCIETE DES SERVICES FIDUCIAIRES	France	33	30	ME	33	30	ME
ACTÉA ENVIRONNEMENT	France	100	100	IG	100	100	IG
ACTIMUT	France	100	100	IG	100	100	IG
AFFICHES D'ALSACE LORRAINE	France	100	97	IG	100	97	IG
ALSACIENNE DE PORTAGE DES DNA	France	100	97	IG	100	97	IG
BANQUE DE TUNISIE	Tunisie	35	35	ME	35	35	ME
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	France	63	67	ME	63	67	ME
CENTRE DE CONSEIL ET DE SERVICE (CCS)	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC PARTICIPATIONS	France	100	98	IG	100	98	IG
COFIDIS GROUP (EX COFIDIS PARTICIPATIONS)	France	80	79	IG	80	79	IG
EBRA MEDIAS RHONE-ALPES PACA (EX GROUPE DAUPHINE MEDIA)	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA (EX SOCIETE D'INVESTISSEMENTS MEDIAS (SIM))	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA EDITIONS (EX LES EDITIONS DU QUOTIDIEN)	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA EVENTS	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA INFO (EX AGIR)	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA MEDIAS ALSACE	France	100	98	IG	100	97	IG
EBRA MEDIAS BOURGOGNE RHONE-ALPES (EX PUBLIPRINT PROVINCE N°1)	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA MEDIAS LORRAINE FRANCHE COMTE	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA PORTAGE BOURGOGNE RHONE-ALPES (EX PRESSE DIFFUSION)	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA PRODUCTIONS	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA SERVICES	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA STUDIO (EX EST INFO TV)	France	100	98	IG	100	98	IG
EIP	France	100	100	IG	100	100	IG
EST BOURGOGNE MÉDIAS	France	100	98	IG	100	98	IG
EURO AUTOMATIC CASH	Espagne	50	45	ME	50	45	ME
EURO PROTECTION SURVEILLANCE	France	89	82	IG	89	82	IG
EURO-INFORMATION	France	90	90	IG	90	90	IG
EURO-INFORMATION DÉVELOPPEMENT	France	100	90	IG	100	90	IG
FONCIÈRE MASSENA	France	100	88	IG	100	88	IG
FRANCE RÉGIE	France	100	97	IG	100	97	IG
GEIE SYNERGIE	France	100	79	IG	100	79	IG
GIE CMN PRESTATIONS	France	100	100	IG	100	100	IG
GROUPE PROGRÈS	France	100	98	IG	100	98	IG
GROUPE REPUBLICAIN LORRAIN IMPRIMERIES (GRLI)	France	100	98	IG	100	98	IG
HUMANOID	France	100	70	IG	100	70	IG
IMMOBILIÈRE BCL LILLE	France	55	55	IG	55	55	IG
JOURNAL DE LA HAUTE MARNE	France	50	49	ME	50	49	ME
KCIOP	France	62	61	IG			NC
LA LIBERTÉ DE L'EST	France	100	98	IG	97	95	IG
LA TRIBUNE	France	100	98	IG	100	98	IG
LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ	France	100	98	IG	100	98	IG
LE RÉPUBLICAIN LORRAIN	France	100	98	IG	100	98	IG
LES DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE	France	99	97	IG	99	97	IG
L'EST RÉPUBLICAIN	France	100	98	IG	100	98	IG
L'IMMOBILIÈRE DU CMN	France	100	100	IG	100	100	IG
LUMEDIA	Luxembourg	50	49	ME	50	49	ME
LYF SAS	France	50	45	ME	50	45	ME
MADMOIZELLE	France	100	70	IG	100	70	IG
MEDIA DES MASSIFS FRANÇAIS (EX NEWCO4)	France	68	67	IG	68	67	IG
MEDIAPORTAGE	France	100	98	IG	100	98	IG

	Pays	30/06/2023			31/12/2022 retraité		
		Pourcentage		Méthode *	Pourcentage		Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
MUTUELLES INVESTISSEMENT	France	100	98	IG	100	98	IG
NORD EUROPE PARTENARIAT	France	100	100	IG	100	100	IG
NORD EUROPE PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS	France	100	100	IG	100	100	IG
ODDITY H.	France	71	70	IG	71	70	IG
PRESSTIC NUMERAMA	France	100	70	IG	100	70	IG
SAP ALSACE	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI 14 RUE DE LONDRES	France	100	88	IG	100	88	IG
SCI ACM	France	100	88	IG	100	88	IG
SCI CENTRE GARE	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN LOCATIONS	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN1	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN2	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN3	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI LA TRÉFLIÈRE	France	100	99	IG	100	99	IG
SCI LE PROGRÈS CONFLUENCE	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI PROVENCE LAFAYETTE	France	100	88	IG	100	88	IG
SCI RICHBÉ INKERMAN	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI SAINT AUGUSTIN	France	100	88	IG	100	88	IG
SFINE BUREAUX	France	100	100	IG	100	100	IG
SFINE PROPRIÉTÉ À VIE	France	100	100	IG	100	100	IG
SOCIETE D'EDITION DE L'HEBDOMADAIRE DU LOUHANNAIS ET DU JURA (SEHLJ)	France	100	98	IG	100	98	IG
SOCIETE FONCIERE ET IMMOBILIERE NORD EUROPE	France	100	100	IG	100	100	IG
TARGO DEUTSCHLAND GMBH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
TARGO DIENSTLEISTUNGS GMBH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
TARGO TECHNOLOGY GMBH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
TARGO VERSICHERUNGSVERMITTLUNG GMBH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
TRANSACTIMMO	France	100	100	IG	100	100	IG
G. SOCIÉTÉS D'ASSURANCE							
ACM Capital	France	100	88	IG	100	88	IG
ACM GIE	France	100	89	IG	100	89	IG
ACM IARD	France	97	85	IG	97	85	IG
ACM Vie SA	France	100	89	IG	100	89	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	100	IG	100	100	IG
ACM Deutschland life AG	Allemagne	100	89	IG	-	-	-
ACM Deutschland non life AG	Allemagne	100	89	IG	-	-	-
ACM Deutschland AG	Allemagne	100	89	IG	-	-	-
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	98	86	IG	95	84	IG
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	79	IG	88	79	IG
GACM España	Espagne	100	89	IG	100	89	IG
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU	Espagne	100	89	IG	100	89	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	90	89	IG	90	89	IG
ACM Belgium Life SA (ex NELB)	Belgique	100	89	NC	100	89	IG

* Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Équivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée.

3b Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt / Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
30/06/2023								
Euro Information	10 %	3	228	0	2 558	46	0	813
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	11 %	53	1 115	-51	123 302	429	328	620
Cofidis Belgique	21 %	1	NA**	0	1 218	4	5	49
Cofidis France	21 %	3	NA**	0	12 199	12	18	272

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

** Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans COFIDIS GROUP (ex Participations) à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt / Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
31/12/2022 retraité								
Euro Information	10 %	11	218	0	2 550	143	0	1 520
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	11 %	95	1 042	-41	118 814	771	20	1 145
Cofidis Belgique	21 %	2	NA**	0	1 155	10	5	100
Cofidis France	21 %	14	NA**	0	11 701	39	20	549

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

** Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans COFIDIS GROUP (ex Participations) à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

3c Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Actifs non courants destinés à être cédés	5 112	4 897
Passifs non courants destinés à être cédés	3 537	3 622
Gains et pertes nets d'impôts sur activité abandonnés	0	0

Au 30 juin 2023, les actifs et passifs des sociétés suivantes ont été reclassés selon la norme IFRS5 en "actifs et passifs destinés à être cédés" :

- GACM España : le classement au 31/12/2022 faisait suite à la signature d'un accord le 13 décembre 2022, entre GACM et Axa Seguros Generales, S.A. de Seguros y Reaseguros (Axa Espagne) en vue de la cession par GACM SA, de 100% du capital de GACM España, à Axa Espagne. Cette cession a été réalisée le 12 juillet 2023 et sera matérialisée dans les comptes du second semestre 2023.
- Targobank Espagne : le classement au 31/12/2022 faisait suite à l'annonce de l'entrée en négociations exclusives entre le groupe et ABANCA le 22 décembre 2022, en vue de la cession de Targobank Espagne par la BFCM ; celle-ci n'a pas encore été réalisée au 30/06/2023.

Par ailleurs, la société Cholet Dupont, filiale du groupe La Française, a été cédée au premier semestre 2023 et n'est donc plus reclassée en "actifs et passifs destinés à être cédés".

Note 4 Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Caisse, Banques centrales – actif		
Banques centrales	104 989	110 601
<i>dont réserves obligatoires</i>	2 782	2 618
Caisse	1 212	1 329
Total	106 201	111 929
Banques centrales – passif	303	44

Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2023				31/12/2022 retraité			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	8 020	791	5 742	14 553	6 315	733	5 589	12 637
▪ Effets publics	1 154	0	0	1 154	1 034	0	0	1 034
▪ Obligations et autres titres de dettes	5 910	791	440	7 141	4 550	733	551	5 834
<i>Cotés</i>	<i>5 910</i>	<i>26</i>	<i>9</i>	<i>5 945</i>	<i>4 550</i>	<i>26</i>	<i>161</i>	<i>4 737</i>
<i>Non cotés</i>	<i>0</i>	<i>765</i>	<i>431</i>	<i>1 196</i>	<i>0</i>	<i>707</i>	<i>390</i>	<i>1 097</i>
<i>dont OPC</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>402</i>	<i>402</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>515</i>	<i>515</i>
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	956	-	4 376	5 332	731	-	4 129	4 860
<i>Cotés</i>	<i>956</i>	<i>-</i>	<i>1 094</i>	<i>2 050</i>	<i>731</i>	<i>-</i>	<i>1 041</i>	<i>1 772</i>
<i>Non cotés</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>3 282</i>	<i>3 282</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>3 088</i>	<i>3 088</i>
▪ Titres immobilisés	-	-	926	926	-	-	909	909
<i>Titres de participations</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>456</i>	<i>456</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>371</i>	<i>371</i>
<i>Autres titres détenus à long terme</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>99</i>	<i>99</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>166</i>	<i>166</i>
<i>Parts dans les entreprises liées</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>346</i>	<i>346</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>347</i>	<i>347</i>
<i>Autres titres immobilisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>25</i>	<i>25</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>25</i>	<i>25</i>
Instruments dérivés	7 178	-	-	7 178	6 869	-	-	6 869
Prêts et créances	11 032	0	17	11 049	9 743	0	14	9 757
<i>dont pensions</i>	<i>11 032</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>11 032</i>	<i>9 743</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>9 743</i>
TOTAL	26 230	791	5 759	32 780	22 928	733	5 603	29 264

5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	20 522	18 615
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	165	157
TOTAL	20 687	18 772

PASSIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Vente à découvert de titres	2 358	1 365
▪ Obligations et autres titres de dettes	1 701	646
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	658	719
Dettes représentatives des titres donnés en pension	10 421	9 748
Instruments dérivés de transaction	6 923	6 815
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	820	687
TOTAL	20 522	18 615

5c Analyse des instruments dérivés de transaction

	30/06/2023			31/12/2022 retraité		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
<i>Instrument de taux</i>	179 142	4 905	4 818	169 042	4 686	4 605
Swaps	83 154	3 665	4 244	79 024	3 163	4 033
Autres contrats fermes	51 253	0	0	53 697	0	0
Options et instruments conditionnels	44 735	1 240	574	36 321	1 523	572
<i>Instrument de change</i>	174 641	2 047	1 877	150 634	1 917	1 909
Swaps	121 319	29	51	101 188	45	144
Autres contrats fermes	13 738	1 795	1 603	12 705	1 566	1 459
Options et instruments conditionnels	39 584	223	223	36 741	306	306
<i>Autres que taux et change</i>	24 492	226	228	22 131	267	303
Swaps	7 329	81	94	7 040	50	110
Autres contrats fermes	9 948	38	54	9 923	100	85
Options et instruments conditionnels	7 215	107	80	5 168	117	108
TOTAL	378 275	7 178	6 923	341 807	6 869	6 816

Les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Note 6 Couverture

6a Instruments dérivés de couverture

	30/06/2023			31/12/2022 retraité		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
<i>Couverture de Fair Value Hedge</i>	243 851	3 804	2 425	223 945	4 226	2 502
Swaps	23 107	3 804	2 425	26 884	4 226	2 502
Autres contrats fermes	220 743	0	0	197 049	0	0
Options et instruments conditionnels	1	0	0	12	0	0
Total	243 851	3 804	2 425	223 945	4 226	2 502

Les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
JUSTE VALEUR DU RISQUE DE TAUX D'INTERET PAR PORTEFEUILLES		
▪ d'actifs financiers	-6 575	-6 904
▪ de passifs financiers	-57	-14

Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Effets publics	11 016	10 873
Obligations et autres titres de dettes	23 598	22 768
▪ Cotés	22 773	21 725
▪ Non cotés	825	1 043
Créances rattachées	188	194
Sous-total brut titres de dettes	34 802	33 835
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-20	-19
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous-total net titres de dettes	34 782	33 816
Actions et autres instruments de capitaux propres	215	216
▪ Cotés	0	1
▪ Non cotés	215	215
Titres immobilisés	490	491
▪ Titres de participations	92	91
▪ Autres titres détenus à long terme	342	342
▪ Parts dans les entreprises liées	55	58
▪ Titres prêtés	0	0
▪ Avances CC SCl douteuses	0	0
Créances rattachées	1	0
Sous-total instruments de capitaux propres	705	706
TOTAL	35 487	34 522
dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	33	29
dont titres de participation cotés	0	0

Note 8 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

30/06/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – HORS ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	30 326	4 446	715	35 487
Effets publics et valeurs assimilées	10 833	239	0	11 072
Obligations et autres titres de dettes	19 494	4 204	13	23 711
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	2	213	215
Participations et ATDLT	0	0	434	434
Parts entreprises liées	0	0	55	55
Prêts et Créances EC - JVCPR	-	-	-	-
Prêts et Créances Clientèle - JVCPR	-	-	-	-
Transaction / JVO /Autres	7 083	18 439	7 258	32 780
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	1 127	0	27	1 154
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	3 824	1 213	873	5 910
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	26	0	765	791
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	9	414	17	440
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	956	0	0	956
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR ⁽¹⁾	1 094	0	3 282	4 376
Participations et ATDLT - Autres JVPR	5	0	550	555
Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	370	370
Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	11 032	0	11 032
Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	17	0	17
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	41	5 762	1 375	7 178
Autres actifs classés à la JVPR	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	2	3 800	2	3 804
TOTAL	37 412	26 685	7 975	72 071
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE				
Juste valeur par résultat	65 634	7 121	1 603	74 358
Effets publics et valeurs assimilées	28 735	212	0	28 946
Obligations et autres titres de dettes	35 395	550	0	35 946
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 164	25	0	1 189
Participations et ATDLT	339	0	1 603	1 942
Parts entreprises liées	0	0	0	0
Prêts et Créances - JVCPR	0	6 334	0	6 334
Transaction / JVO /Autres	36 303	12 193	104	48 600
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	151	7	0	158
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	21 727	5 021	0	26 748
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	14 425	6 279	90	20 794
Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	0	14	14
Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	467	0	467
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation - Autres JVPR	0	419	0	419
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
TOTAL	101 937	19 313	1 707	122 958

PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction / JVO	3 075	15 644	1 968	20 687
Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	104	0	104
Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	61	0	61
Dettes - Transaction	0	10 421	0	10 421
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	3 075	5 058	1 968	10 101
Instruments dérivés de couverture	0	2 414	11	2 425
TOTAL	3 075	18 058	1 979	23 112

[1] Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital investissement du groupe.

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

31/12/2022 retraité	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 - HORS ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	30 565	3 188	768	34 523
Effets publics et valeurs assimilées	10 598	289	59	10 946
Obligations et autres titres de dettes	19 966	2 898	6	22 870
Actions et autres instruments de capitaux propres	1	2	213	216
Participations et ATDLT	0	0	433	433
Parts entreprises liées	0	0	58	58
Prêts et Créances EC - JVCPR	0	0	0	0
Prêts et Créances Clientèle - JVCPR	0	0	0	0
Transaction / JVO / Autres	5 734	16 216	7 314	29 264
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 025	0	9	1 034
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	2 725	1 670	156	4 550
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	26	0	707	734
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	162	373	17	551
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	731	0	0	731
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR ⁽¹⁾	1 041	0	3 088	4 128
Participations et ATDLT - Autres JVPR	1	0	536	538
Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	371	371
Prêts et créances sur établissements de crédits - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit - Autre JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	9 743	0	9 743
Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	14	0	14
Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	24	4 416	2 430	6 869
Autres actifs classés à la JVPR	0	0	0	0

31/12/2022 retraité	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de couverture	3	4 221	2	4 226
TOTAL	36 303	23 625	8 084	68 012
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	62 954	7 920	1 299	72 173
- Effets publics et valeurs assimilées	26 930	230	0	27 160
- Obligations et autres titres de dettes	34 689	479	0	35 168
- Actions et autres instruments de capitaux propres	1 030	27	0	1 057
- Participations et ATDLT	305	0	1 299	1 604
- Parts entreprises liées	0	0	0	0
- Prêts et Créances - JVCPR	0	7 184	0	7 184
Transaction / JVO /Autres	33 278	12 519	93	45 890
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	147	6	0	153
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	20 050	5 371	0	25 421
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	13 081	6 385	90	19 556
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	0	3	3
- Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Prêts et créances - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	338	0	338
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	0	0
- immeubles d'exploitation - Autres JVPR	0	419	0	419
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
TOTAL	96 232	20 439	1 392	118 063
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction / JVO	2 038	14 247	2 487	18 772
Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	133	0	133
Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	24	0	24
Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes - Transaction	0	9 748	0	9 748
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 038	4 343	2 487	8 868
Instruments dérivés de couverture	0	2 490	13	2 502
TOTAL	2 038	16 737	2 500	21 275

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital investissement du groupe.

Note 9 Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de *trading* et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable 30/06/2023	Valeur comptable 31/12/2022 retraité
RMBS	1 268	1 255
CMBS	0	0
CLO	3 990	3 996
Autres ABS	2 833	3 199
TOTAL	8 092	8 450

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Exposition au 30/06/2023	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	126	0	0	154	281
Coût amorti	23	0	337	1 093	1 453
Juste valeur – Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	1 118	0	3 653	1 586	6 357
TOTAL	1 268	0	3 990	2 833	8 092
France	527	0	833	540	1 900
Espagne	74	0	0	243	317
Royaume Uni	78	0	158	171	406
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	504	0	270	1 176	1 949
USA	3	0	2 730	560	3 293
Autres	82	0	0	143	226
TOTAL	1 268	0	3 990	2 833	8 092
<i>US Agencies</i>	0	0	0	0	0
AAA	1 222	0	3 691	1 413	6 327
AA	33	0	224	562	819
A	9	0	75	3	88
BBB	1	0	0	0	1
BB	0	0	0	17	17
Inférieur ou égal à B	2	0	0	7	9
Non noté	0	0	0	830	830
TOTAL	1 268	0	3 990	2 833	8 092
Origination 2005 et avant	8	0	0	0	8
Origination 2006-2008	21	0	0	7	28
Origination 2009-2011	0	0	0	0	0
Origination 2012-2023	1 239	0	3 990	2 826	8 056
TOTAL	1 268	0	3 990	2 833	8 092

EXPOSITIONS AU 31/12/2022

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	145	0	0	206	351
Coût amorti	26	0	337	1 516	1 879
Juste valeur – Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	1 083	0	3 659	1 477	6 219
TOTAL	1 255	0	3 996	3 199	8 450
France	560	0	786	930	2 275
Espagne	95	0	0	328	423
Royaume Uni	6	0	175	163	344
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	474	0	279	1 080	1 832
Etats-Unis	5	0	2 756	567	3 328
Autres	116	0	0	133	248
TOTAL	1 255	0	3 996	3 199	8 450
<i>US Agencies</i>	0	0	0	0	0
AAA	1 174	0	3 722	1 308	6 204
AA	63	0	199	644	906
A	10	0	75	4	89
BBB	5	0	0	0	5
BB	0	0	0	0	0
Inférieur ou égal à B	2	0	0	7	9
Non noté	0	0	0	1 237	1 237
TOTAL	1 255	0	3 996	3 199	8 450
Origination 2005 et avant	9	0	0	0	9
Origination 2006-2008	24	0	0	7	31
Origination 2009-2011	7	0	0	0	7
Origination 2012-2022	1 215	0	3 996	3 192	8 403
TOTAL	1 255	0	3 996	3 199	8 450

Note 10 Actifs financiers au coût amorti

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Titres au coût amorti	3 442	3 436
Prêts et créances sur les établissements de crédit	62 475	57 173
Prêts et créances sur la clientèle	510 088	502 097
TOTAL	576 007	562 706

10a Titres au coût amorti

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Titres	3 493	3 490
▪ Effets publics	1 655	1 654
▪ Obligations et autres titres de dettes	1 838	1 836
Cotés	831	718
Non cotés	1 007	1 119
▪ Créances rattachées	14	11
TOTAL BRUT	3 507	3 502
dont actifs dépréciés (S3)	107	93
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-2
Autres dépréciations (S3)	-64	-64
TOTAL NET	3 442	3 436

Au 30 juin 2023, la valeur nette comptable des titres de dettes HQLA comptabilisées à l'actif au coût amorti s'élève à 1 821 millions d'euros. La juste valeur estimée de ces actifs s'élève à 1 718 millions d'euros.

10b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Créances saines (S1/S2)	61 782	56 223
Comptes réseau Crédit Mutuel ⁽¹⁾	46 622	41 606
Autres comptes ordinaires	4 204	3 805
Prêts	2 191	2 637
Autres créances	7 024	6 698
Pensions	1 741	1 477
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Créances rattachées	694	953
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-2	-3
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL	62 475	57 173

(1) Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

10c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Créances saines (S1/S2)	485 882	478 873
Créances commerciales	17 346	18 203
Autres concours à la clientèle	467 624	459 875
▪ crédits à l'habitat	257 883	254 200
▪ autres concours et créances diverses dont pensions ⁽¹⁾	209 741	205 675
Créances rattachées	914	795
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	13 147	12 470
Créances brutes	499 029	491 343
Dépréciations sur encours sains (S1/S2) ⁽²⁾	-3 128	-3 104
Autres dépréciations (S3)	-6 314	-6 075
Sous total I	489 587	482 164
Location financement (investissement net)	20 136	19 614
▪ Mobilier	14 622	14 209
▪ Immobilier	5 514	5 405
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	791	710
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-192	-189
Autres dépréciations (S3)	-232	-203
Sous total II	20 503	19 932
TOTAL	510 090	502 097
dont prêts subordonnés	12	12
dont pensions	1 479	1 203

(1) Dont 11 milliards d'euros au 30 juin 2023 de prêts garantis par l'état (PGE) accordés dans le cadre de la crise Covid.

(2) Ce poste comprend un ajustement post-modèle. - cf note 1-Principes comptables.

VENTILATION DES PRETS GARANTIS PAR L'ETAT (PGE)

	Encours			Dépréciations		
	S1	S2	S3	S1	S2	S3
Montants au 30 juin 2023	8 447	1 447	1 289	-7	-9	-145
Montants au 31 décembre 2022	9 973	1 776	1 111	-6	-15	-111

OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTELE

	31/12/2022				30/06/2023
	retraité	Augmentation	Diminution	Autres	
Valeur brute comptable	20 324	1 798	-1 192	-3	20 927
Dépréciations des loyers non recouvrables	-392	-116	90	-6	-424
Valeur nette comptable	19 932	1 682	-1 102	-9	20 503

Note 11 Passifs financiers au coût amorti

11a Dettes représentées par un titre au coût amorti

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Bons de caisse	102	129
TMI & TCN	60 846	55 747
Emprunts obligataires	77 982	70 430
Titres seniors non préférés	10 836	8 011
Dettes rattachées	1 142	755
TOTAL	150 908	135 072

11b Dettes envers les établissements de crédit

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Autres comptes ordinaires	4 599	2 262
Emprunts	15 484	16 846
Autres dettes	2 777	6 108
Pensions ^[1]	31 251	44 869
Dettes rattachées	288	97
TOTAL	54 399	70 182

[1] Dans le cadre de la politique monétaire mise en oeuvre par l'Eurosystème, le groupe a décidé de participer aux opérations de TLTRO III Targeted Long Term Refinancing Operation) lancées depuis mars 2020. Le Crédit Mutuel s'est ainsi refinancé en TLTRO III auprès de la BCE à hauteur de 18 125 millions d'euros au 30 juin 2023.

11c Dettes envers la clientèle au coût amorti

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Comptes d'épargne à régime spécial	169 322	170 867
▪ à vue	125 770	123 865
▪ à terme	43 552	47 002
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	1 768	13
Sous-total	171 090	170 880
Comptes à vue	201 814	228 732
Comptes et emprunts à terme	86 860	57 131
Pensions	38	12
Dettes rattachées	666	210
Autres dettes	19	19
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
Sous-total	289 397	286 103
TOTAL	460 487	456 983

Note 12 Valeurs brutes et cadrage des dépréciations

12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2022 retraité	Acquisition / production	Vente / remboursemen t	Transfert	Autres ⁽¹⁾	30/06/2023
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis	57 176	20 669	-15 624	0	256	62 477
aux pertes attendues à 12 mois [S1]	56 703	20 604	-15 372	-31	256	62 160
aux pertes attendues à maturité [S2]	473	65	-252	31	0	317
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis	511 667	101 451	-94 446	0	1 284	519 956
aux pertes attendues à 12 mois [S1]	464 393	97 690	-85 669	-4 150	-229	472 036
aux pertes attendues à maturité [S2]	34 095	3 224	-6 080	2 208	536	33 983
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	12 878	505	-2 566	1 942	911	13 669
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture et dès l'origine	302	32	-131	-	66	269
Actifs financiers au coût amorti – titres	3 501	2 999	-2 996	0	3	3 507
soumis aux pertes attendues à 12 mois [S1]	3 401	2 983	-2 976	-18	3	3 392
soumis aux pertes attendues à maturité [S2]	8	5	0	-5	0	8
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	93	11	-20	23	0	107
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	33 835	9 485	-8 342	0	-176	34 802
aux pertes attendues à 12 mois [S1]	33 832	9 485	-8 342	-6	-175	34 794
aux pertes attendues à maturité [S2]	3	0	0	6	-1	8
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
TOTAL	606 179	134 604	-121 408	0	1 367	620 742

(1) Modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation et flux divers.

12b Cadrage des dépréciations

	31/12/2022				30/06/2023
	retraité	Dotation	Reprise	Autres	
Prêts et créances Établissements de crédit	-3	-1	3	-1	-2
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	-2	-1	2	-1	-2
▪ pertes attendues à maturité (S2)	-1	0	1	0	0
Prêts et créances clientèle	-9 571	-1 941	1 666	-20	-9 866
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	-1 543	-291	260	1	-1 573
▪ pertes attendues à maturité (S2)	-1 750	-578	579	2	-1 747
dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-6 278	-1 072	827	-23	-6 546
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	-66	-2	3	0	-65
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	0	0	0	-1
▪ pertes attendues à maturité (S2)	-1	0	1	0	0
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-64	-2	2	0	-64
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-19	-15	14	0	-20
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	-19	-15	14	0	-20
▪ pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
TOTAL	-9 659	-1 959	1 686	-21	-9 953

Le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement post-modèle). Une augmentation de la pondération du scénario pessimiste de 10 points pour les entités IRB et 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 109 millions d'euros, soit 3,25 % des pertes attendues.

12c Répartition des dépréciations

30/06/2023	Encours bruts			Dépréciations					Encours net
	S1	S2	S3	S1	Dont		S3		
					ajustement ⁽¹⁾	S2			
Prêts et créances Établissements de crédit	62 160	317	0	-2	-	0	-	0	62 475
Prêts et créances clientèle	472 036	33 983	13 938	-1 573	-100	-1 747	-179	-6 546	510 091
Actifs financiers au coût amorti - titres	3 392	8	107	-1	-	0	-	-64	3 442
Actifs financiers en JVCP - titres de dettes	34 794	8	0	-20	-	0	-	0	34 782
Actifs financiers en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	-	0	-	0	0
TOTAL	572 382	34 316	14 045	-1 596	-100	-1 747	-179	-6 610	610 790

31/12/2022	Encours bruts			Dépréciations					Encours net
	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement ⁽¹⁾	S2	Dont ajustement ⁽¹⁾	S3	
Prêts et créances Établissements de crédit	56 703	473	0	-3	0	-1	0	0	57 172
Prêts et créances clientèle	464 393	34 095	13 180	-1 543	-94	-1 750	-182	-6 278	502 097
Actifs financiers au coût amorti - titres	3 401	8	93	-1	0	-1	0	-64	3 436
Actifs financiers en JVCP - titres de dettes	33 832	3	0	-19	-2	0	0	0	33 816
Actifs financiers en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	558 329	34 579	13 273	-1 566	-96	-1 752	-182	-6 342	596 521

(1) Ajustement post-modèle.

Note 13 Activités d'assurance

Placement des activités d'assurance, actifs d'assurance et actifs de réassurance

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Placements financiers d'assurance		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	48 599	45 890
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	74 358	72 173
Prêts et créances, au coût amorti	704	974
Instrument de dettes au coût amorti	0	0
Immeubles de placement*	3 193	3 194
Sous total placements financiers d'assurance **	126 854	122 230
Actifs des contrats d'assurance	18	18
Actifs des contrats de réassurance	298	328
TOTAL	127 170	122 576

*Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

**Les encours en statut 3 sont de 18 millions d'euros, dépréciés intégralement.

13a Actifs financiers des assurances à la juste valeur par résultat

	30/06/2023				31/12/2022 retraité			
	Juste valeur				Juste valeur			
	Transaction	sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	sur option	Autres JVPR	Total
Titres	0	0	47 713	47 713	0	0	45 133	45 133
▪ Effets publics	0	0	158	158	0	0	153	153
▪ Obligations et autres titres de dettes	0	0	26 747	26 747	0	0	25 421	25 421
Cotés	0	0	20 502	20 502	0	0	19 018	19 018
Non cotés	0	0	6 245	6 245	0	0	6 403	6 403
dont OPC	0	0	24 586	24 586	0	0	22 764	22 764
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	20 794	20 794	0	0	19 556	19 556
Cotés	0	0	14 397	14 397	0	0	13 052	13 052
Non cotés	0	0	6 397	6 397	0	0	6 504	6 504
▪ Participations, parts entreprises liées et ATDLT	0	0	14	14	0	0	3	3
Titres de participations	0	0	14	14	0	0	3	3
Instruments dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation à la juste valeur par résultat	0	0	419	419	0	0	419	419
Prêts et créances	0	0	467	467	0	0	338	338
TOTAL	0	0	48 599	48 599	0	0	45 890	45 890

13b Actifs financiers des assurances à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Effets publics	28 949	27 162
Obligations et autres titres de dettes	35 987	35 209
▪ Cotés	35 440	34 683
▪ Non cotés	547	526
Créances rattachées	0	0
Sous-total brut titres de dettes	64 936	62 371
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	18	18
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-24	-25
Autres dépréciations (S3)	-18	-18
Sous-total net titres de dettes	64 894	62 328
Prêts	6 334	7 184
Créances rattachées	0	0
Sous-total brut prêts et créances	6 334	7 184
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous-total net prêts et créances	6 333	7 184
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 189	1 057
▪ Cotés	1 164	1 030
▪ Non cotés	25	27
Titres immobilisés	1 942	1 604
▪ Titres de participations	1 942	1 604
Sous-total instruments de capitaux propres	3 131	2 661
TOTAL	74 358	72 173
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	117	-147
Dont titres de participation cotés	339	305

13c Distinction des passifs d'assurance pour couverture restante et sinistres survenus

	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA [BE]	Ajustement pour risque non financier des contrats PAA [RA]	
30/06/2023						
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-18	0	0	0	0	-18
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	105 264	72	986	3 364	95	109 781
Solde à l'ouverture	105 246	72	986	3 364	95	109 763
Produits des activités d'assurance	-3 670	0	0	0	0	-3 670
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice	0	-39	853	2 065	19	2 898
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	32	0	0	0	0	32
Perte sur les contrats onéreux	0	42	0	0	0	42
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures [ajustement de la LIC]	0	0	-31	39	-20	-13
Charges afférentes aux activités d'assurance	32	3	822	2 103	-1	2 960
Composante d'investissement	-3 514	0	3 514	0	0	0
Résultat des activités d'assurance	-7 152	3	4 336	2 103	-1	-710
Effet de taux neutralisés en OCI	695	0	-5	10	0	701
Charge financière nette des contrats d'assurance (hors OCI)	4 294	0	6	28	1	4 329
Effet des variations des taux de change	0	0	0	0	0	0
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	4 988	0	1	38	1	5 030
Primes reçues	7 495	0	0	0	0	7 495
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	-4 315	-2 075	0	-6 390
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-38	0	0	0	0	-38
Total flux de trésorerie	7 456	0	-4 315	-2 075	0	1 066
Transfert vers d'autres postes du bilan	31	0	0	8	0	39
Contrats d'assurance - actif	-19	0	1	0	0	-18
Contrats d'assurance - passif	110 589	76	1 007	3 439	95	115 206
SOLDE À LA CLÔTURE	110 570	76	1 008	3 439	95	115 188

13d Distinction des passifs d'assurance (BE, RA, CSM)

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
30/06/2023				
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-51	16	18	-18
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	96 895	1 511	7 532	105 938
Solde à l'ouverture	96 843	1 527	7 550	105 920
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	-380	-380
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	-70	0	-70
Ajustements liés à l'expérience	4	9	0	13
Variations relatives aux services rendus au cours de la période	4	-61	-380	-438
Contrats comptabilisés au cours de la période	-159	54	114	8
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-2 039	167	1 873	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	-5	7	0	3
Variations liées aux services futurs	-2 203	228	1 986	11
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	-24	-7	0	-31
Variations liées aux services passés	-24	-7	0	-31
Résultat des activités d'assurance	-1 921	159	1 399	-363
Effet de taux neutralisés en OCI	670	20	0	690
Charges financières nettes des contrats d'assurance (hors OCI)	4 287	5	8	4 300
Effets des variations de taux de change	0	0	0	0
TOTAL des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	4 957	25	8	4 990
Primes reçues	4 979	0	0	4 979
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	-4 315	0	0	-4 315
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-34	0	0	-34
Total flux de trésorerie	629	0	0	629
Transfert vers d'autres postes du bilan	42	4	-10	36
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-48	15	15	-18
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	100 297	1 700	9 138	111 135
SOLDE À LA CLÔTURE	100 249	1 715	9 154	111 117

Note 14 Impôts

14a Impôts courants

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Actif (par résultat)	1 306	1 559
Passif (par résultat)	462	581

14b Impôts différés

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Actif (par résultat)	771	786
Actif (par capitaux propres)	373	426
Passif (par résultat)	422	454
Passif (par capitaux propres)	58	71

Note 15 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

15a Comptes de régularisation et actifs divers

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
Valeurs reçues à l'encaissement	150	486
Comptes d'ajustement sur devises	91	31
Produits à recevoir	755	593
Comptes de régularisation divers	4 739	3 361
Sous-total	5 735	4 471
AUTRES ACTIFS		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	236	115
Débiteurs divers	5 286	4 888
Stocks et assimilés	54	49
Autres emplois divers	16	17
Sous-total	5 592	5 069
TOTAL	11 327	9 540

15b Comptes de régularisation et passifs divers

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	121	338
Comptes d'ajustement sur devises	1 188	1 365
Charges à payer	2 186	2 025
Produits constatés d'avance	1 301	1 240
Comptes de régularisation divers	8 002	4 068
Sous-total	12 798	9 036
AUTRES PASSIFS		
Obligations locatives – Immobilier	811	872
Obligations locatives – Autres	32	41
Comptes de règlement sur opérations sur titres	1 308	973
Versements restant à effectuer sur titres	404	398
Créditeurs divers	2 734	2 725
Sous-total	5 289	5 009
TOTAL	18 087	14 045

15c Obligations locatives par durée résiduelle

30/06/2023	de 1 an à					Total
	≤ 1 an	≤ 3 ans	≤ 6 ans	≤ 9 ans	> 9 ans	
Obligations locatives	194	254	233	90	73	843
▪ Immobilier	174	244	230	90	73	811
▪ Autres	20	10	3	0	0	32

31/12/2022 retraité	de 1 an à					Total
	≤ 1 an	≤ 3 ans	≤ 6 ans	≤ 9 ans	> 9 ans	
Obligations locatives	225	259	242	106	81	913
▪ Immobilier	206	240	239	106	81	872
▪ Autres	19	19	3	0	0	41

Note 16 Participation dans les entreprises mises en équivalence

	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
30/06/2023						
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33 %	144	9	7	144
Caisse Centrale du Crédit Mutuel**	France	67,19 %	620	9	9	NC*
LYF SAS	France	49,95 %	-2	-5	0	NC*
LYF SA	France	43,75 %	7	0	0	NC*
2SF Société des services fiduciaires	France	33,33 %	2	0	0	NC*
Autres participations			1	0		
Total (1)			772	14	16	
Coentreprises						
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00 %	9	0	0	NC*
Total (2)			9	0	0	
TOTAL (1) + (2)			782	14	16	

* NC : Non communiqué.

** La Caisse Centrale de Crédit Mutuel est maintenue en mise en équivalence du fait d'une influence notable, malgré un taux de détention des droits de vote supérieur à 50 % et compte tenu de l'analyse des règles de gouvernance propres à cette entité du groupe Crédit Mutuel.

	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
31/12/2022 retraité						
Entités sous influence notable						
ASTREE Assurances*	Tunisie					
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33 %	149	17	6	149
Caisse Centrale du Crédit Mutuel**	France	67,19 %	612	3	0	NC*
LYF SAS	France	49,95 %	3	-10	0	NC*
LYF SA	France	43,75 %	7	0	0	NC*
2SF Société des services fiduciaires	France	33,33 %	-7	-11	0	NC*
Autres participations			1	2		
Total (1)			765	2	6	
Coentreprises						
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00 %	9	-2	0	NC*
Total (2)			9	-2	0	
TOTAL (1) + (2)			775	0	6	

NC* : Non communiqué.

** La Caisse Centrale de Crédit Mutuel est maintenue en mise en équivalence du fait d'une influence notable, malgré un taux de détention des droits de vote supérieur à 50 % et compte tenu de l'analyse des règles de gouvernance propres à cette entité du groupe Crédit Mutuel.

Note 17 Immeubles de placement

	31/12/2022				30/06/2023
	retraité	Augmentation	Diminution	Autres*	
Coût historique	420	5	-3	2	424
Amortissement et dépréciation	-122	-4	0	6	-120
MONTANT NET	298	1	-3	8	304

Note 18 Immobilisations corporelles et incorporelles

18a Immobilisations corporelles

	31/12/2022				30/06/2023
	retraité	Augmentation	Diminution	Autres	
COÛT HISTORIQUE					
Terrains d'exploitation	577	0	-4	1	574
Constructions d'exploitation	5 336	40	-152	0	5 224
Droits d'utilisation - Immobilier	1 560	32	-40	31	1 583
Droits d'utilisation - Autres	62	0	0	0	62
Autres immobilisations corporelles	3 301	260	-139	3	3 425
Total	10 836	332	-335	35	10 868
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Terrains d'exploitation	-15	-1	0	1	-15
Constructions d'exploitation	-3 588	-88	140	1	-3 535
Droits d'utilisation - Immobilier	-705	-104	19	0	-790
Droits d'utilisation - Autres	-21	-9	0	0	-30
Autres immobilisations corporelles	-2 529	-99	54	-3	-2 577
Total	-6 858	-301	213	-1	-6 947
MONTANT NET	3 978	31	-122	34	3 920

DONT IMMEUBLES LOUÉS EN LOCATION FINANCEMENT

	31/12/2022				30/06/2023
	retraité	Augmentation	Diminution	Autres	
Terrains d'exploitation	7	-	-	-	7
Constructions d'exploitation	99	-	0	-	99
TOTAL	106	0	0	0	106

18b Immobilisations incorporelles

	31/12/2022				30/06/2023
	retraité	Augmentation	Diminution	Autres	
COÛT HISTORIQUE					
Immobilisations générées en interne*	710	29	0	1	740
Immobilisations acquises	1 629	24	-19	4	1 638
▪ logiciels	270	11	-10	24	295
▪ autres	1 359	13	-9	-20	1 343
Total	2 339	53	-19	5	2 378
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Immobilisations générées en interne*	-589	-39	0	0	-628
Immobilisations acquises	-1 010	-21	15	-4	-1 020
▪ logiciels	-220	-11	10	-24	-245
▪ autres	-790	-10	5	20	-775
Total	-1 599	-60	15	-4	-1 648
MONTANT NET	740	-7	-4	1	730

* Ces rubriques correspondent aux logiciels développés en interne et immobilisés dans nos filiales Euro-information et Targobank AG.

Note 19 Écart d'acquisition

	31/12/2022				30/06/2023
	retraité	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	
Écart d'acquisition brut	4 746	2	-	-	4 748
Dépréciations	-2 395	2	-	-	-2 395
ÉCART D'ACQUISITION NET	2 351	2	0	0	2 353

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA			Variation		Valeur de l'EA
	au 31/12/2022	Augmentation	Diminution	dépréciation	Autres	au 30/06/2023
TARGOBANK Allemagne	1 018					1 018
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	497					497
Cofidis Group (ex Participations)	378					378
Groupe La Française	201				-3	198
Cofidis France	79					79
Euro Protection Surveillance	51					51
GACM Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	0					0
EBRA	33	2				35
SIIC Foncière Massena	26					26
Crédit Mutuel Equity SCR	21					21
Banque de Luxembourg	13					13
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	0					0
Cofidis Italie	9					9
Banque Transatlantique	6					6
Dubly Transatlantique Gestion	5					5
Autres	14				3	17
TOTAL	2 351	2	0	0	0	2 353

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au minimum annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Le contexte de crise sanitaire, ses conséquences observées sur les résultats au 30 juin 2023, ainsi que les incertitudes macro économiques pour les années suivantes, ont conduit le groupe à identifier de potentiels indices de perte de valeur des écarts d'acquisition. En conséquence, le groupe a procédé à la mise à jour des tests de dépréciation de ses principales filiales.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- la juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus après prise en compte des exigences de fonds propres : cette méthode est généralement retenue au 30 juin 2023.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la Direction sur une durée maximum de cinq à sept ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2 % pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période. Les plans d'affaires ont été revus afin de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité tiennent enfin compte des exigences de fonds propres prudentiels.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque. La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés. Le coût du capital a été actualisé au 30 juin 2023 avec :

- 9,5 % pour les UGT de banque de détail et de leasing, implantées en Allemagne ;
- 10 % pour les UGT de banque de détail, de crédit à la consommation et de leasing, implantées en France.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité sont déterminés sur la base des exigences de fonds propres prudentiels.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et le niveau anticipé des flux futurs, lui-même impacté par les facteurs de sensibilité suivants :

- le niveau de réalisation des plans d'affaires ;
- le niveau de fonds propres alloués à chaque UGT ;
- le taux de croissance à l'infini.

Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	Targobank Allemagne Banque de réseau	Cofidis* Crédit à la consommation	CIC Banque de réseau
Coût du capital	9,5 %	10 %	10 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	-5 %	-6 %	-5 %
Effet de la baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini	-1 %	-2 %	-1 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse des exigences de fonds propres CET1	-3 %	-4 %	-3 %

* Cofidis France et Cofidis Group (ex Participations).

Si les hypothèses de sensibilité ci-dessus étaient retenues, cela n'impliquerait pas de dépréciation de l'écart d'acquisition sur Targobank Allemagne, Cofidis et CIC.

Note 20 Provisions et passifs éventuels

20a Provisions

	31/12/2022 retraité	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilis ée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	30/06/2023
Provisions pour risques	526	234	13	-207	3	569
Sur engagements de garantie ⁽¹⁾	289	117	-1	-98	6	313
▪ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	62	28	0	-24	0	66
▪ dont pertes attendues à maturité (S2)	75	23	0	-31	0	67
▪ dont provisions pour exécution des engagements sur signature	152	66	-1	-43	6	180
Sur engagements de financement ⁽¹⁾	111	74	0	-73	1	113
▪ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	80	51	0	-50	1	82
▪ dont pertes attendues à maturité (S2)	27	23	0	-23	0	27
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provisions fiscales	6	1	-3	0	-1	3
Provisions pour litiges	64	8	-9	-5	1	59
Provisions pour risques sur créances diverses	56	35	25	-32	-3	81
Autres provisions	1 419	143	-67	-47	6	1 453
▪ Provision pour épargne logement	239	12	-1	-6	0	244
▪ Provisions pour éventualités diverses	735	79	-47	-40	7	734
▪ Autres provisions ⁽²⁾	445	52	-19	-1	-1	476
Provisions pour engagements de retraite	1 463	24	-23	-9	-44	1 411
TOTAL	3 408	401	-77	-263	-35	3 433

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 427 millions d'euros.

(2) Au 30 juin 2023, le poste comprend un ajustement post-modèle, - cf note 1-Principes comptables

20b Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2022 retraité	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	30/06/2023
ENGAGEMENTS DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES ET ASSIMILES HORS CAISSES DE RETRAITE					
Indemnités de fin de carrière	1 025	19	-22	-34	988
Compléments de retraite	251	4	-6	0	249
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	164	0	-1	-3	160
Sous-total comptabilisé	1 440	23	-29	-37	1 397
RETRAITES COMPLEMENTAIRES A PRESTATIONS DEFINIES ASSUREES PAR LES CAISSES DE RETRAITE DU GROUPE					
Engagements envers les salariés et retraités ⁽¹⁾	23	0	-3	-7	13
Juste valeur des actifs					
Sous-total comptabilisé	23	0	-3	-7	13
TOTAL COMPTABILISÉ	1 463	23	-32	-44	1 410

(1) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

REGIME A PRESTATIONS DEFINIES : PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	3,70%	3,40%
Taux attendu d'augmentation des salaires ⁽²⁾	Minimum 1%	Minimum 1%

(1) Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

(2) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires ; elle est également fonction de l'âge du salarié.

Note 21 Dettes subordonnées

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Dettes subordonnées	10 386	9 132
Emprunts participatifs	20	20
Dettes subordonnées à durée indéterminée	595	595
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	98	114
TOTAL	11 099	9 861

PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice ⁽¹⁾	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	10.03.2014	120 M€	120 M€	4,25	27.06.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21.05.2014	1000 M€	978 M€	3,00	21.05.2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.09.2015	1000 M€	942 M€	3,00	11.09.2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24.03.2016	1000 M€	918 M€	2,375	24.03.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	12.09.2016	300 M€	300 M€	2,13	12.09.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04.11.2016	700 M€	630 M€	1,875	04.11.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31.03.2017	500 M€	454 M€	2,625	31.03.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15.11.2017	500 M€	449 M€	1,625	15.11.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25.05.2018	500 M€	450 M€	2,5	25.05.2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.06.2019	1000 M€	1000 M€	1,875	18.06.2029
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19.11.2021	750 M€	589 M€	1,125	19.11.2031
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.06.2022	1250 M€	1173 M€	3,875	16.06.2032
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.01.2023	1250 M€	1243 M€	5,125	11.01.2033
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	04.06.2014	150 M€	150 M€	4,625	04.06.2024
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	21.10.2021	750 M€	750 M€	1,85	21.04.2042
Crédit Industriel et Commercial	Participatif	28.05.1985	137 M€	8 M€	[2]	[3]
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	09.11.2004	66 M€	66 M€	CMS10 cap 8	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15.12.2004	436 M€	419 M€	[4]	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25.02.2005	92 M€	92 M€	[5]	indéterminé

[1] Montants nets d'intra-groupe et d'écart de réévaluation pour les instruments couverts.

[2] Minimum 85 % $(TAM^* + TMO) / 2$ Maximum 130 % $(TAM^* + TMO) / 2$

* Pour les besoins du calcul de ce taux, à compter du 3 janvier 2022, toute référence au taux moyen mensuel du marché monétaire sera réputée être une référence à l'EuroSTR (Règlement (UE) 2021/1848 du 21 octobre 2021).

[3] Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

[4] CMS 10 ans ISDA CIC + 10 points de base.

[5] CMS 10 ans ISDA + 10 points de base.

Note 22 Réserves liées au capital et réserves

22a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Capital et réserves liées au capital	8 292	8 366
▪ Capital	8 292	8 366
Réserves consolidées	48 090	44 937
▪ Réserves réglementées	6	6
▪ Autres réserves (dont effets liés à la première application)	48 009	44 807
▪ Dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	152	164
▪ Report à nouveau	75	123
TOTAL	56 382	53 303

Les Caisses de Crédit Mutuel ont un capital social constitué :

- de parts A incessibles ;
- de parts B négociables ;
- de parts P à intérêts prioritaires.

Les parts B ne peuvent être souscrites que par les sociétaires détenant au minimum une part A. Les statuts des caisses locales limitent la souscription de parts B par un même sociétaire à 50 000 euros (à l'exception du réinvestissement du dividende versé en parts B). Conformément à la loi du 10 septembre 1947, le capital ne peut être inférieur, suite à des retraits d'apports, au quart du montant le plus élevé atteint par le capital par le passé.

Le régime de rachat des parts B diffère selon qu'elles aient été souscrites avant ou après le 31 décembre 1988 :

- les parts souscrites jusqu'au 31 décembre 1988 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire pour le 1^{er} janvier de chaque année. Ce remboursement, qui s'effectue sous réserve du respect des dispositions réglementant la diminution du capital, est subordonné à un préavis minimal de 3 mois ;
- les parts souscrites à compter du 1^{er} janvier 1989 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire en observant un préavis de 5 ans, sauf en cas de mariage, de décès ou de chômage. Ces opérations sont également soumises au respect des dispositions réglementant la diminution du capital.

La caisse peut, sur décision du conseil d'administration et en accord avec le conseil de surveillance, dans les mêmes conditions, rembourser tout ou partie des parts de cette catégorie.

Les parts P à intérêts prioritaires sont émises par les caisses régionales de Crédit Mutuel de Normandie et Midi-Atlantique, et par la caisse de crédit mutuel « Cautionnement Mutuel de l'Habitat », société de caution mutuelle de crédits qui a émis depuis 1999 des parts sociales à intérêts prioritaires dont la souscription est réservée aux distributeurs de crédits cautionnés hors Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Au 30 juin 2023, le capital des Caisses de Crédit Mutuel se répartit comme suit :

- 260,3 millions d'euros au titre des parts A ;
- 8 028,1 millions d'euros au titre des parts B ;
- 3,2 millions d'euros au titre des parts P.

22b Gains ou pertes latents ou différés (part du groupe)

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS ⁽¹⁾ LIÉS AUX :		
■ Placements des activités d'assurance en JVCPNR - instruments de dettes	-985	-897
■ Placements des activités d'assurance en JVCPNR - instruments de capitaux propres	1 228	864
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables - instruments de dettes	-182	-194
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables - instruments de capitaux propres	101	99
■ Dérivés de couverture (CFH)	16	19
■ Ecart de conversion	148	157
■ Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-35	-33
■ Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-68	-95
■ Risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
■ Autres	0	0
TOTAL	224	-80

[1] Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet.

22c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2023 Mouvements	31/12/2022 retraité Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	-	0
Autres mouvements	-8	76
Sous-total	-8	76
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	-	0
Autres mouvements	12	-177
Sous-total	12	-177
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	-	0
Autres mouvements	3	-3
Sous-total	3	-3
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	-	0
Autres mouvements	-2	17
Sous-total	-2	22
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité de l'assurance		
Reclassement vers le résultat	-	
Autres mouvements	739	-8 376
Sous-total	739	-8 376
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables		
Reclassement vers le résultat	-	
Autres mouvements	-463	7 553
Sous-total	463	7 553
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	26	288
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-2	-1
TOTAL	304	-618

22d Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2023			31/12/2022 retraité		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	-8	0	-8	76	0	76
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes	12	0	12	-233	55	-177
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres	3	0	3	-3	-1	-3
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance	906	-167	739	-11 362	2 987	-8 376
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-3	1	-2	23	-6	17
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	-624	161	-463	10 181	-2 628	7 553
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	43	-16	27	415	-127	288
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-2	0	-2	-1	0	-1
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	326	-21	304	-904	281	-623

Note 23 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNÉS

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Engagements de financement	88 062	89 359
Engagements en faveur d'établissements de crédit	547	489
Engagements en faveur de la clientèle	87 515	88 870
Engagements de garantie	26 055	27 078
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	3 913	5 401
Engagements d'ordre de la clientèle	22 142	21 677
Engagements sur titres	4 604	2 410
Autres engagements donnés	4 604	2 410
Engagements donnés de l'activité d'assurance	6 087	5 906

ENGAGEMENTS REÇUS

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Engagements de financement	17 899	16 404
Engagements reçus d'établissements de crédit	17 679	16 404
Engagements reçus de la clientèle	220	0
Engagements de garantie	118 285	118 881
Engagements reçus d'établissements de crédit	60 754	60 970
Engagements reçus de la clientèle	57 531	57 911
Engagements sur titres	2 282	1 872
Autres engagements reçus	2 282	1 872
Engagements reçus de l'activité d'assurance	6 080	6 817

Note 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	30/06/2023		30/06/2022 retraité	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales ⁽¹⁾	3 268	-1 556	69	61
Clientèle	6 773	-3 392	4 984	-990
▪ dont crédit-bail et location simple	453	-143	329	-105
▪ dont obligation locative	0	-5	0	-4
Instruments dérivés de couverture	3 382	-3 141	1 008	-934
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	644	-298	252	-18
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	558	0	84	0
Titres au coût amorti	68	0	22	0
Dettes représentées par un titre	0	-2 166	0	-612
Dettes subordonnées	0	-11	0	-4
TOTAL	14 693	-10 564	6 418	-2 496
<i>dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	<i>10 668</i>	<i>-7 125</i>	<i>5 159</i>	<i>-1 545</i>

⁽¹⁾ Dont -41 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et +16 millions d'euros en charges au premier semestre 2023 et dont -324 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et +309 millions d'euros au premier semestre 2022.

Les charges d'intérêt sur banques centrales comprennent notamment les intérêts calculés dans le cadre des opérations du TLTRO III, dont les modalités ont été précisées par la BCE (cf note 1 Principes comptables).

Note 25 Commissions

	30/06/2023		30/06/2022 retraité	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	7	-8	5	-4
Clientèle	1 012	-15	968	-15
Titres	566	-50	614	-35
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	428	0	442	0
Instruments dérivés	2	-6	4	-5
Change	15	-1	16	-1
Engagements de financement et de garantie	91	-54	100	-61
Prestations de services	1 360	-643	1 335	-647
TOTAL	3 053	-777	3 043	-768

Note 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Instruments de transaction	88	60
Instruments à la juste valeur sur option	9	53
Inefficacité des couvertures	-9	-15
▪ Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
▪ Sur couverture de juste valeur (FVH)	-9	-15
Variations de juste valeur des éléments couverts	307	-1 647
Variations de juste valeur des éléments de couverture	-316	1 632
Résultat de change	132	25
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat ⁽¹⁾	263	255
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	483	379

(1) dont 175 millions d'euros provenant de l'activité de capital investissement au premier semestre 2023 contre 227 millions d'euros au premier semestre 2022. Les autres variations correspondent aux variations de juste valeur sur les autres portefeuilles à la JVR.

Note 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Dividendes	3	18
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	-93	-45
TOTAL	-90	-27

Note 28 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Actifs financiers au coût amorti		
PV/MV réalisées sur :	0	0
▪ Effets publics	0	0
▪ Obligations et TRF	0	0
TOTAL	0	0

Note 29 Produits nets des activités d'assurance

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Revenus des contrats d'assurance	3 580	3 401
Charges des contrats d'assurance	-2 873	-2 781
Résultat des contrats d'assurance	707	620
Charges nettes des traités de réassurance	-42	18
Résultat des activités d'assurance	665	638
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	-4 329	4 539
Produits nets des placements financiers d'assurance	4 405	-4 483
Produits ou charges financières liés aux contrats de réassurance détenus	2	0
Autres produits et charges	0	0
TOTAL	743	694

29a Analyse des produits des activités d'assurance et réassurance

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
REVENUS DES CONTRATS D'ASSURANCE NON ÉVALUÉS SOUS LE MODÈLE COMPTABLE DE LA RÉPARTITION DES PRIMES (PAA)		
▪ Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	380,6	371,5
▪ Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	70	58
▪ Portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	6	6
▪ Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	835,4	824,5
▪ Autres	0	0
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	1 292	1 260
Revenus des contrats d'assurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	2 288	2 141
Sous-total des revenus des contrats d'assurance	3 580	3 401
Charges liés aux contrats d'assurance	-2 873	-2 781
TOTAL RÉSULTATS DE SERVICES D'ASSURANCE	707	620

29b Produits nets des placements liés aux activités d'assurance

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Intérêts et produits/charges assimilés	760	659
▪ Prêts et créances au coût amorti	-52	5
▪ Instruments financiers à la juste valeur par résultat	145	97
▪ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	667	557
Commissions sur titres	15	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 547	-5 365
<i>Instruments de transaction</i>	45	0
<i>Résultat de change</i>	6	12
<i>Autres instruments à la juste valeur sur résultat</i>	3 494	-5 376
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	80	195
<i>Dividendes</i>	92	67
<i>PV/MV réalisées sur instruments de dettes</i>	-12	128
Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti	0	0
Produits nets sur immeubles de placement	4	0
Coût du risque de crédit sur les placements liés aux activités d'assurance	-1	3
TOTAL	4 405	-4 483

Note 30 Produits et charges des autres activités

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS		
Immeubles de placement	0	0
Charges refacturées	30	27
Autres produits	735	673
Sous-total	765	700
CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS		
Immeubles de placement :	-5	-5
▪ dotations aux provisions/amortissements	-5	-5
Autres charges	-317	-259
Sous-total	-322	-263
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	443	437

Note 31 Frais généraux

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Charges de personnel	-2 656	-2 504
Autres charges d'exploitation	-1 629	-1 495
Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-364	-360
TOTAL	-4 649	-4 358

31a Charges de personnel

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Salaires et traitements	-1 565	-1 470
Charges sociales	-669	-610
Avantages du personnel à court terme	-1	-1
Intéressement et participation des salariés	-171	-188
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-229	-217
Charges de personnel liées aux activités d'assurance non rattachables	-21	-19
Autres	0	1
TOTAL	-2 656	-2 504

EFFECTIFS

Effectifs moyens	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Techniciens de la banque	39 564	39 269
Cadres	30 629	29 713
TOTAL	70 193	68 982
dont France	57 444	56 448
dont étranger	12 749	12 534

31b Autres charges d'exploitation

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Impôts et taxes ⁽¹⁾	-408	-500
Locations	-148	-129
▪ locations à court terme d'actifs	-50	-44
▪ locations d'actifs de faible valeur/substituables (2)	-92	-80
▪ autres locations	-6	-5
Autres services extérieurs	-967	-780
Autres charges d'exploitation liées aux activités d'assurance non rattachables	-36	-32
Autres charges diverses	-70	-54
TOTAL	-1 629	-1 495

(1) Le poste "Impôts et taxes" comprend une charge de -217 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2023, contre -319 millions d'euros en 2022.

(2) Inclut le matériel informatique.

31c Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Amortissements	-360	-357
▪ immobilisations corporelles	-302	-297
<i>dont droits d'utilisation</i>	<i>-114</i>	<i>-113</i>
▪ immobilisations incorporelles	-58	-60
Dépréciations	-2	0
▪ immobilisations corporelles	-1	-1
▪ immobilisations incorporelles	-1	1
Dotations amortissements et provisions liées aux activités d'assurance non rattachables	-2	-3
TOTAL	-364	-360

31d Réconciliation des charges par nature versus destination sur les activités d'assurance

	30/06/2023			30/06/2022 retraité		
	Frais rattachables	Frais non rattachables	Total	Frais rattachables	Frais non rattachables	Total
Charges de personnel	-21	-475	-496	-19	-475	-494
Salaire et traitements	-12	-422	-433	-10	-428	-439
Charges sociales	-5	-27	-31	-4	-24	-28
Avantages du personnel à CT	0	-2	-3	0	-2	-2
Intéressement et participation des salariés	-2	-14	-16	-2	-10	-12
Impôts, taxe et versements assimilés sur rémunération	-2	-9	-11	-2	-9	-11
Autres	0	-1	-1	0	-2	-2
Autres charges d'exploitation	-36	-449	-485	-32	-448	-480
Impôts & taxes	0	-37	-37	0	-41	-41
Locations	0	-9	-9	1	-10	-9
▪ Location à court terme d'actifs	0	0	0	0	0	0
▪ Location d'actifs de faible valeur/substituables	0	0	0	0	0	0
▪ Autres locations	0	-9	-9	1	-10	-9
Autres services extérieurs	-32	-395	-427	-29	-386	-415
Autres charges diverses	-3	-8	-12	-3	-11	-15
Dotations et reprises sur amortissements et provisions - immobilisations corp. & incorp.	-2	-2	-4	-3	-2	-4
Amortissements	-2	-2	-4	-3	-2	-4
▪ Immo. Corp	-2	-2	-4	-3	-2	-4
Dont droits d'utilisation	-1	0	-1	-2	0	-2
▪ Immo. Incorp	0	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	0	0	0	0	0
▪ Immo. Corp	0	0	0	0	0	0
▪ Immo. Incorp	0	0	0	0	0	0
Frais généraux liés aux activités d'assurance	-58	-926	-984	-53	-925	-978
Commissions, honoraires et autres dépenses assimilées	0	-107	-107	0	-73	-73
Frais d'acquisition de la période différés au bilan	0	11	11	0	11	11
Frais d'acquisition amortis	0	0	0	0	0	0
Frais d'acquisition dépréciés	0	0	0	0	0	0
Autres frais liés aux activités d'assurance	0	-96	-96	0	-63	-63
TOTAL DES FRAIS DE CONTRATS D'ASSURANCE	-58	-1 022	-1 080	-53	-987	-1 040
Dont frais rattachés aux contrats d'assurance affectés en charges de services d'assurance	0	-1 022	-1 022	0	-987	-987
Dont frais non rattachés aux contrats d'assurance non affectés en charges de services d'assurance	-58	0	-58	-53	0	-53

Note 32 Coût du risque de contrepartie

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-37	-66
Pertes attendues à maturité (S2)	11	-53
Actifs dépréciés (S3)	-653	-351
TOTAL	-679	-470

Le coût du risque des instruments financiers des activités d'assurance est présenté dans le produit net bancaire (cf note 29a).

30/06/2023	Dotations	Reprises	Créances irrecouvrables couvertes	Créances irrecouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Pertes attendues à 12 mois [S1]	-389	352	-	-	-	-37
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-2	2	-	-	-	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-292	260	-	-	-	-32
dont location financement	-30	23	-	-	-	-7
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	-	-	-	0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-16	15	-	-	-	-1
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
▪ Engagements donnés	-79	75	-	-	-	-4
Pertes attendues à maturité [S2]	-623	635	-	-	-	12
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	1	-	-	-	1
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-578	579	-	-	-	1
dont location financement	-37	38	-	-	-	1
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	1	-	-	-	1
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	-	-	-	0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
▪ Engagements donnés	-46	54	-	-	-	8
Actifs dépréciés [S3]	-1 122	844	-299	-130	54	-653
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 021	793	-298	-129	54	-601
dont location financement	-9	8	-3	-3	0	-7
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	1	0	0	0	1
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
▪ Engagements donnés	-101	50	-1	-1	0	-53
TOTAL	-2 135	1 831	-299	-130	54	-679

30/06/2022 retraité	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Pertes attendues à 12 mois [S1]	-405	339	-	-	-	-66
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-1	1	-	-	-	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-329	271	-	-	-	-58
dont location financement	-21	17	-	-	-	-4
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	-	-	-	0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-6	4	-	-	-	-2
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
▪ Engagements donnés	-69	63	-	-	-	-6
Pertes attendues à maturité [S2]	-794	741	-	-	-	-53
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-3	0	-	-	-	-3
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-704	659	-	-	-	-45
dont location financement	-37	32	-	-	-	-5
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	-	-	-	0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-1	3	-	-	-	2
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
▪ Engagements donnés	-86	79	-	-	-	-7
Actifs dépréciés [S3]	-839	1 043	-490	-130	65	-351
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-803	980	-481	-129	65	-366
dont location financement	-8	11	-5	-2	0	-4
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	19	0	0	0	19
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	-8	0	0	-8
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
▪ Engagements donnés	-36	44	-1	-1	0	6
TOTAL	-2 038	2 123	-490	-130	65	-470

Note 33 Gains ou pertes sur autres actifs

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles	4	4
▪ Moins-values de cession	-4	-6
▪ Plus-values de cession	7	10
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	1	41
TOTAL	4	45

Note 34 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	-1
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	0	-1

Note 35 Impôts sur les bénéfices

DECOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPOT

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Charge d'impôt exigible	-727	-747
Charge d'impôt différé	19	-47
Ajustements au titre des exercices antérieurs	-3	13
TOTAL	-711	-781

Note 36 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

ÉLÉMENTS DE BILAN RELATIFS AUX OPERATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	30/06/2023		31/12/2022 retraité	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
ACTIFS				
Actifs à la juste valeur par résultat	0	391	3	309
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti	5 102	2 733	4 859	3 183
Placements des activités d'assurance	0	84	0	84
Contrats d'assurance émis - Actif	0	0	0	0
Contrats de réassurance détenus - Actif	0	0	0	0
Actifs divers	6	9	46	5
TOTAL	5 108	3 217	4 907	3 581
PASSIFS				
Passifs à la juste valeur par résultat	98	104	99	53
Dettes représentées par un titre	0	21	0	20
Dettes envers les établissements de crédit	632	782	1 471	859
Dettes envers la clientèle	12	6	13	35
Contrats d'assurance émis - passif	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	65	0	66
Passifs divers	0	1	0	1
TOTAL	742	978	1 583	1 034
Engagements de financement donnés	0	0	0	6
Engagements de garantie donnés	27	4	27	45
Engagements de financement reçus	0	0	0	0
Engagements de garanties reçus	0	711	0	720

ÉLÉMENTS DE RESULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	30/06/2023		30/06/2022 retraité	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
Intérêts reçus	51	52	-9	7
Intérêts versés	-36	-16	3	-16
Commissions reçues	0	7	1	8
Commissions versées	-0	-5	-0	-7
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	19	0	-63	-1
Produits des contrats d'assurance émis	0	-60	0	-62
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	0	0	0	0
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	0	0	0	0
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	0	0	0	0
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	0	3	0	2
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	0	0	0	0
Autres produits et charges	4	25	5	23
Frais généraux	1	-23	1	-11
TOTAL	41	-16	-62	-57

Note 37 Évènements postérieurs à la clôture et autres informations

Néant.

5.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

PricewaterhouseCoopers France
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.R.L. au capital de 86 000 €
338 683 956 R.C.S. Nanterre

KPMG S.A.
Tour EQHO
2, Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Siège social : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2023

Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration du 27 juillet 2023. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant l'application, à compter du 1^{er} janvier 2023, de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et concomitant de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » sur les portefeuilles d'instruments financiers des activités d'assurance tel qu'exposée dans la note 1 « Amendements applicables au 1^{er} janvier 2023 ; Application de la norme IFRS 17 et IFRS 9 pour les activités d'assurance » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris La Défense, le 10 août 2023
KPMG S.A.

Neuilly-sur-Seine, le 10 août 2023
PricewaterhouseCoopers France

Sophie Sotil-Forgues
Associée

Arnaud Bourdeille
Associé

Laurent Tavernier
Associé

6 COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

6.1.1 Bilan

Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022 retraité	01/01/2022	Notes
Caisse, Banques centrales	105 723	111 454	120 723	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	32 064	28 599	23 722	5a
Instruments dérivés de couverture	3 856	4 253	2 128	6a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	35 291	34 327	30 978	7
Titres au coût amorti	3 403	3 397	3 640	10a
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	60 737	57 969	57 059	10b
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	327 915	322 279	286 482	10c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-2 690	-2 733	449	6b
Placements financiers des activités d'assurance	127 617	122 976	136 639	13a
Contrats d'assurance émis - Actif	18	18	26	13a
Contrats de réassurance détenus - Actif	298	328	277	13a
Actifs d'impôts courants	759	971	809	14a
Actifs d'impôts différés	843	910	955	14b
Compte de régularisation et actifs divers	9 688	7 355	8 159	15a
Actifs non courants destinés à être cédés	5 112	4 874	107	3c
Participations dans les entreprises mises en équivalence	827	821	799	16
Immeubles de placement	35	28	30	17
Immobilisations corporelles	2 289	2 339	2 377	18a
Immobilisations incorporelles	474	471	488	18b
Écarts d'acquisition	2 111	2 109	3 098	19
TOTAL DE L'ACTIF	716 370	702 745	678 946	

Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022 retraité	01/01/2022	Notes
Banques centrales	303	44	605	4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20 687	18 772	12 082	5b
Instruments dérivés de couverture	6 434	6 725	2 034	6a
Dettes représentées par un titre au coût amorti	150 418	134 560	121 463	11a
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	66 314	81 256	83 072	11b
Dettes envers la clientèle au coût amorti	282 153	283 682	274 257	11c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-57	-14	13	6b
Passifs d'impôts courants	361	387	582	14a
Passifs d'impôts différés	413	451	779	14b
Compte de régularisation et passifs divers	15 384	11 274	9 673	15b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3 537	3 622	0	3c
Contrats d'assurance émis - passif	115 847	110 334	124 381	13c,13d
Contrats d'assurance détenus - passif	0	0	0	
Provisions	2 471	2 453	3 604	20
Dettes subordonnées au coût amorti	11 609	10 361	9 607	21
Capitaux propres totaux	40 495	38 836	36 793	22
Capitaux propres – Part du groupe	36 166	34 588	32 774	22
Capital et réserves liées	6 495	6 495	6 198	22a
Réserves consolidées	27 961	25 778	23 803	22a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	213	-26	247	22b
Résultat de l'exercice	1 498	2 341	2 526	
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	4 329	4 248	4 019	
TOTAL DU PASSIF	716 370	702 745	678 946	

6.1.2 Compte de résultat

Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022 retraité	Notes
Intérêts et produits assimilés	13 206	4 956	24
Intérêts et charges assimilées	-9 891	-1 881	24
Commissions (produits)	2 132	2 084	25
Commissions (charges)	-638	-593	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	467	366	26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-91	-27	27
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	0	0	28
Produits des contrats d'assurance émis	3 631	3 451	29, 29a
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-3 059	-2 949	29, 29a
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	-42	18	29
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	-4 329	4 539	29
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	2		29
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	4 417	-4 473	29b
Produits des autres activités	404	369	30
Charges des autres activités	-263	-199	30
Produit net bancaire	5 947	5 663	
Charges générales d'exploitation	-2 938	-2 787	31a, 31d, 31b, 31c
Dot./Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-158	-158	31d
Résultat brut d'exploitation	2 851	2 718	
Coût du risque de contrepartie	-603	-415	32
Résultat d'exploitation	2 248	2 302	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	25	20	16
Gains ou pertes sur autres actifs	0	40	33
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	-1	34
Résultat avant impôt	2 273	2 362	
Impôts sur les bénéfices	-595	-596	35
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	0	0	3c
Résultat net	1 678	1 766	
Résultat - Intérêts minoritaires	180	169	
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	1 498	1 597	
Résultat de base par action en euros	44	47	36
Résultat dilué par action en euros	44	47	36

État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Résultat net	1 678	1 766
Écarts de conversion	-9	131
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de dettes	12	-137
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-3	11
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	419	-6 954
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	-520	6 298
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-2	1
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	-102	-650
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture	3	-5
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	0	0
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	426	241
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA - non recyclables	1	-54
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	20	296
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	0	-
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	450	478
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 025	1 590
<i>dont part du groupe</i>	<i>1 736</i>	<i>1 577</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>289</i>	<i>13</i>

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

6.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres											
<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs à la juste valeur par capitaux propres								Capitaux propres – part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Réserves ⁽¹⁾	Écarts de conversion	Écarts de conversion	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels	Résultat net – part du groupe			
CAPITAUX PROPRES											
AU											
31 DECEMBRE 2021	1 689	4 509	21 759	42	1 093	2	- 299	2 487	31 282	3 845	35 127
Incidences de la mise en œuvre d'IFRS17 et IFRS9 assurance	-	-	751	-	-457	-	-	-	294	151	445
Correction d'erreur intégration Vie Mutuelle	-	-	1 026	-	96	-	-	-	1 122	97	1 219
CAPITAUX PROPRES AU											
1^{er} JANVIER 2022	1 689	4 509	23 537	42	732	2	- 299	2 487	32 698	4 093	36 791
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	2 487	-	-	-	-	- 2 487	0	-	0
Augmentation de capital	23	-	-	-	-	-	-	-	23	-	23
Distribution de dividendes	-	-	- 230	-	-	-	-	-	- 230	- 152	- 382
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	23	0	2 257	-	-	-	-	- 2 487	- 207	- 152	- 359
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	1 597	1 597	169	1 766
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	- 2	130	- 535	9	280	-	- 118	- 178	- 295
Sous-total	0	0	- 2	130	- 535	9	280	1 597	1 480	- 9	1 471
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽²⁾	-	-	- 18	-	-	-	-	-	- 18	- 22	- 40
Autres variations	-	275	1	-	-	-	-	-	276	334	610
CAPITAUX PROPRES											
AU											
30 JUIN 2022	1 711	4 784	25 775	173	197	11	- 19	1 597	34 228	4 245	38 473
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	744	744	167	911
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	9	- 53	- 302	8	- 41	-	- 379	- 129	- 508
Sous-total	-	-	9	- 53	- 302	8	- 41	744	365	38	403

Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽²⁾	-	-	-3	-	-	-	-	-	-3	-10	-13
Autres variations	-	-	-3	-	-	-	-	-	-3	-25	-28
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	1 711	4 784	25 778	120	-105	19	-60	2 341	34 588	4 248	38 836
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	2 341	-	-	-	-	-2 341	-	-	-
Augmentation de capital ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-183	-	-	-	-	-	-183	-177	-360
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	2 159	-	-	-	-	-2 341	-183	-177	-360
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	1 498	1 498	180	1 678
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-10	226	-2	25	-	238	110	348
Sous-total	-	-	-	-10	226	-2	-25	1 498	1 736	289	2 026
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽²⁾	-	-	-3	-	-	-	-	-	-3	-4	-7
Autres variations	-	-	28	-	-	-	-	-	28	-28	-
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2023	1 711	4 784	27 961	110	121	17	-36	1 498	36 166	4 329	40 495

(1) Les réserves sont constituées au 30 juin 2023 par la réserve légale pour 169 millions d'euros, les réserves statutaires pour 6 705 milliards d'euros et les autres réserves pour 18 904 millions d'euros.

(2) Concerne l'actualisation de la dette relative au put Cofidis ainsi que la comptabilisation d'un put au niveau du pôle Presse.

6.1.4 Tableau des flux de trésorerie nette

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Résultat net	1 678	1 766
Impôt	595	596
Résultat avant impôts	2 273	2 362
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	154	154
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	1	1
+/- Dotations nettes aux provisions	240	-129
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-26	-20
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-55	-44
+/- (Produits)/charges des activités de financement		0
+/- Autres mouvements	7 363	-7 584
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	7 677	-7 622
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-16 998	-2 074
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-8 558	-16 856
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	572	3 526
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 816	-4 452
Impôts versés	-327	-463
= Diminution/ nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-22 495	-20 319
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-12 545	-25 580
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	11	321
+/- Flux liés aux immeubles de placement	56	48
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-83	-93
Total flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement (B)	-16	276
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-349	-380
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	7 804	4 476
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	7 455	4 096
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée (D)	-77	421
Augmentation/nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	-5 183	-20 787
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-12 545	-25 580
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-16	276
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	7 455	4 096
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-77	421
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	96 447	112 240
Caisse, banques centrales (actif & passif)	111 399	120 120
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-14 952	-7 880
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	91 264	91 454
Caisse, banques centrales (actif & passif)	105 411	103 320
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-14 147	-11 867
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-5 183	-20 787

6.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 1 Principes et méthodes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 30 juin 2023. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2022-01 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS ^[1]. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les comptes consolidés semestriels condensés du groupe au titre de la situation intermédiaire au 30 juin 2023 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS (International Accounting Standard) 34 « Information financière intermédiaire ». Les notes présentées en annexe aux états financiers consolidés semestriels doivent être lues en liaison avec les comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils figurent dans le document d'enregistrement universel 2022.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Amendements applicables au 1^{er} janvier 2023

Le groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2023, les amendements adoptés par l'UE et la décision IFRIC tels que présentés ci-après :

■ Amendement à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, il est possible de raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

■ Amendement à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables.

Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

■ Amendement à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Il généralise la comptabilisation d'un impôt différé pour les contrats de location et les obligations de démantèlement.

Le groupe n'est pas impacté par ces amendements au 30 juin 2023.

Application de la norme IFRS 17 et IFRS 9 pour les activités d'assurance

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le groupe applique les normes IFRS 17 – Contrats d'assurance et IFRS 9 Instruments financiers pour ses activités d'assurance.

Le détail des principes IFRS 9 et IFRS 17 appliqués par le groupe est présenté dans la partie Principes comptables et méthodes d'évaluation.

■ Application de la norme IFRS 17

La norme IFRS 17 est d'application rétrospective. Elle impose une date de transition correspondant au début de l'exercice annuel précédant immédiatement la date de première application, à savoir le 1^{er} janvier 2022.

L'évaluation rétrospective de ces actifs et passifs à la transition, et notamment des différents portefeuilles de contrats d'assurance, peut faire l'objet d'approches alternatives lorsque les informations historiques nécessaires à une application totalement rétrospective ne sont pas disponibles.

Ainsi, le groupe applique une approche rétrospective modifiée pour la majorité des portefeuilles de contrats d'assurance, méthode qui permet, en se fondant sur des informations raisonnables disponibles sans coût ou effort excessif, d'obtenir des évaluations qui se rapprochent le plus possible de celles qui découleraient de l'application rétrospective complète de la norme.

[1] À noter que le groupe a choisi de regrouper les instruments financiers portés par ses pôles d'assurance, de manière différente de celle proposée par la Recommandation. Cf. §11-2 Activités d'assurance.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1^{er} janvier 2022 sont présentées directement dans les capitaux propres.

Modalités d'application de l'approche rétrospective modifiée

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée est de parvenir à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui aurait été obtenu par application de l'approche rétrospective complète, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Ainsi, les entités concernées ont appliqué l'approche rétrospective modifiée sur la majorité des portefeuilles de contrats existants, que ce soit en Assurances de personnes (notamment en assurance des emprunteurs) ou en Vie/Épargne.

Les simplifications utilisées ont été fonction de la disponibilité des informations nécessaires selon les portefeuilles considérés.

Pour le calcul de la CSM à la date de transition, le Groupe a fait le choix de privilégier la méthode rétrospective modifiée à l'approche en Juste Valeur, sous réserve toutefois que l'approche rétrospective modifiée ne soit pas impraticable. **L'approche rétrospective modifiée est jugée praticable à compter de l'exercice 2012.**

Portefeuilles modélisés selon le modèle général

Dans le cas des contrats évalués selon le modèle général, le principe de l'approche rétrospective modifiée consiste à reconstituer les passifs à la date de comptabilisation initiale à partir de leur évaluation à la date de transition, en reconstituant rétroactivement les mouvements intervenus entre les deux dates avec des simplifications :

- les flux de trésorerie à l'origine sont estimés en ajoutant au montant à la date de transition les flux de trésorerie réels constatés entre les deux dates ;
- le taux d'actualisation à l'origine peut être déterminé avec des courbes de taux simulant celles à la date de première comptabilisation ;
- les variations de l'ajustement pour risque non financier entre la date d'origine et la date de transition peuvent être estimées à partir de chroniques de relâchement observées sur des contrats similaires.

Pour les passifs au titre de la couverture restante ainsi reconstitués à la date d'origine, la marge sur services contractuels initiale (si elle existe) est amortie sur la base des services rendus sur la période précédant la transition afin de déterminer le montant de la marge sur services contractuels restant à cette date.

Lorsque les contrats sont regroupés en un groupe unique à la date de transition, il est possible d'utiliser le taux d'actualisation à cette date.

Lorsque l'option de ventilation des variations financières entre résultat et capitaux propres est choisie, celle-ci nécessite de reconstituer le montant porté en capitaux propres à la date de transition à partir du taux à l'origine dans le cas du passif au titre de la couverture restante et du taux à la date du sinistre pour le passif au titre des sinistres survenus.

Lorsqu'une telle reconstitution n'est pas possible, le montant porté en capitaux propres est nul.

Le groupe a choisi de ne retenir que certaines simplifications proposées par la MRA, notamment l'approximation des cashflows par les flux réels passés et l'approximation de l'ajustement pour risque. Les groupes de contrats annuels de 2012 à 2021 ont été reconstitués et le calcul de la réévaluation en capitaux propres recyclables au titre des variations de taux d'actualisation a été effectué de façon rétrospective, sans simplification.

Portefeuilles modélisés selon le modèle simplifié

Dans le cas des contrats évalués selon le modèle simplifié (« PAA »), les provisions pour couverture restante ont été déterminées à la transition à partir des anciennes provisions pour primes non acquises, brutes de frais d'acquisition car le Groupe a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition en charges.

Les provisions pour sinistres survenus correspondant à ces contrats sont constituées des flux de trésorerie attendus et de l'ajustement pour risque non financier à la date de transition. Le montant porté en capitaux propres recyclables à la date de transition au titre des variations de taux d'actualisation a été reconstitué sur la base des taux historiques.

Portefeuilles modélisés selon le modèle VFA

Pour les contrats Vie/Épargne évalués selon le modèle des honoraires variables, l'approche rétrospective modifiée consiste également à reconstituer le passif à la date d'origine en partant du passif à la date de transition. Toutefois, pour les passifs au titre de la couverture restante, la norme prévoit que la marge sur services contractuels à la date de transition soit déterminée selon l'approche suivante :

- de la valeur de réalisation des actifs sous-jacents à la date de transition sont d'abord déduits les flux de trésorerie d'exécution (flux de trésorerie actualisés et ajustement pour risque) à cette même date ;
- à ce montant sont ajoutés les produits prélevés sur les assurés, les variations de l'ajustement pour risque et déduits les frais d'acquisition payés sur la période intercalaire ;
- la marge sur services contractuels nette des frais d'acquisition ainsi reconstituée à l'origine est ensuite amortie jusqu'à la date de transition pour refléter les services rendus à cette date, ainsi que les frais d'acquisition restant à amortir.

Pour la mise en œuvre de cette approche, les principales simplifications ont été les suivantes :

- les contrats existants ont été regroupés selon la segmentation prévue post-transition, sans découpage par cohortes annuelles, en lien avec le choix de l'exception prévue par le règlement européen ;
- la marge sur services contractuels à la date de transition a ainsi été reconstituée :
 - à partir de la valeur de marché des actifs sous-jacents (voir ci-avant) déduction faite des flux de trésorerie d'exécution à la date de transition,
 - en ajoutant les marges passées issues des données historiques (comptables ou de gestion), qui ont été ré-étalées jusqu'à la date de transition (en utilisant la même approche, tenant compte du « sur rendement » des actifs, que celle qui sera utilisée après la transition), et
 - déduction faite des frais d'acquisition restant à amortir ;
 - le montant porté en capitaux propres recyclables à la date de transition au titre de l'ajustement pour non-concordance comptable a été déterminé en utilisant la valeur de réalisation des actifs sous-jacents constatée en capitaux propres recyclables à la date de transition, comme prévu par la norme.

■ Application de la norme IFRS 9

Le groupe ayant différé l'application d'IFRS 9, pour les entités d'assurance du groupe, jusqu'à la date d'application d'IFRS 17, la norme IFRS 9 s'applique au 1^{er} janvier 2023. Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont appliqués rétrospectivement.

Par cohérence avec les modalités de transition de la norme IFRS 17, et afin de fournir une information plus pertinente, le groupe retraite les données comparatives de l'exercice 2022 relatives aux instruments financiers concernés de ses entités d'assurance (incluant les instruments financiers décomptabilisés en 2022).

Le groupe opte pour l'application de l'approche dite par « superposition » [« overlay »] pour comptabiliser les cessions d'actifs sur l'exercice 2022, comme si ces cessions avaient été comptabilisées selon le référentiel IFRS 9, conformément à l'amendement relatif à la présentation des comparatif IFRS 9-IFRS 17, adopté par l'UE en septembre 2022.

Cette approche par superposition permet d'homogénéiser l'impact de la transition sur les capitaux propres consolidés des normes IFRS 9 et IFRS 17 au 1^{er} janvier 2022.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs financiers concernés, des dépréciations pour risque de crédit et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 9 à la date du 1^{er} janvier 2022 seront présentées directement dans les capitaux propres.

■ Autres impacts liés à l'application de la norme IFRS 17

À compter de la première application de la norme IFRS 17, le groupe applique les modifications d'IAS 40 et d'IAS 16 consécutives à IFRS 17, conduisant à évaluer en valeur de marché par résultat les immeubles détenus comme éléments sous-jacents des contrats participatifs directs.

■ Impacts de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 au 31 décembre 2022

Les principaux impacts de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 au 31 décembre 2022 pour les entités d'assurance sont les suivants :

Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022 retraité	Effet IFRS 17/9 et autres	Correction d'erreur ⁽¹⁾	31/12/2022 publié
Caisse, Banques centrales	111 454	0	0	111 454
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	28 599	0	-13	28 612
Instruments dérivés de couverture	4 253	0	0	4 253
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	34 327	0	3	34 324
Titres au coût amorti	3 397	0	0	3 397
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	57 969	0	0	57 969
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	322 279	0	0	322 279
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-2 733	0	0	-2 733
Placements financiers des activités d'assurance ⁽²⁾	122 976	-445	14 574	108 847
Contrats d'assurance émis - Actif	18	18	0	0
Contrats de réassurance détenus - Actif	328	328	0	0
Actifs d'impôts courants	971	2	11	958
Actifs d'impôts différés	910	-1 024	138	1 796
Compte de régularisation et actifs divers	7 355	-42	-75	7 472
Actifs non courants destinés à être cédés	4 874	-89	1	4 962
Participation aux bénéfices différée		-48	0	48
Participations dans les entreprises mises en équivalence	821	-15	-41	877
Immeubles de placement	28	0	0	28
Immobilisations corporelles	2 339	-101	2	2 438
Immobilisations incorporelles	471	0	-1	472
Écarts d'acquisition	2 109	-2	1	2 110
TOTAL DE L'ACTIF	702 745	-1 418	14 600	689 563

(1) Correction d'erreur

La société d'assurance mutuelle ACM Vie n'était pas, jusqu'au 31 décembre 2022, consolidée par Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) du fait de son statut de mutuelle.

Cette entité est sous le contrôle du Groupe au sens d'IFRS 10 via le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) qui la contrôle à 100 % et aurait dû être intégrée globalement dans les comptes consolidés de la BFCM à hauteur de sa quote-part de détention dans le GACM de 66 %.

La BFCM considère que cette erreur ne génère pas d'impact économique significatif et la corrige sur l'exercice 2023 et sur le bilan d'ouverture.

(2) Ce poste comprend les immeubles de placement des activités d'assurance

Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022 retraité	Effet IFRS 17/9 et autres	Correction d'erreur ⁽¹⁾	31/12/2022 publié
Banques centrales	44	0	0	44
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18 772	0	-10	18 782
Instruments dérivés de couverture	6 725	0	0	6 725
Dettes représentées par un titre au coût amorti	81 256	6 964	-18	74 310
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	283 683	0	-5	283 688
Dettes envers la clientèle au coût amorti	134 560	0	-648	135 208
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-14	0	0	-14
Passifs d'impôts courants	387	-103	1	489
Passifs d'impôts différés	451	-355	14	792
Compte de régularisation et passifs divers	11 274	47	-8	11 235
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3 622	-98	0	3 720
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		-120 121	13 629	106 492
Contrats d'assurance émis - passif	110 335	109 616	719	
Contrats d'assurance détenus - passif	0	0	0	
Provisions	2 453	1	33	2 419
Dettes subordonnées au coût amorti	10 361	910	0	9 451
Capitaux propres totaux	38 836	1 721	893	36 222
Capitaux propres – Part du groupe	34 588	1 134	1 013	32 441
Capital et réserves liées	6 495	0	0	6 495
Réserves consolidées	25 778	696	984	24 098
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-26	450	-35	-441
Résultat de l'exercice	2 341	-12	64	2 288
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	4 248	587	-120	3 781
TOTAL DU PASSIF	702 745	-1 418	14 600	689 563

Résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022 retraité	Effet IFRS 17/9 et autres	Correction d'erreur ⁽¹⁾	30/06/2022 publié
Marge nette d'intérêts	3 075	8	-5	3 072
Commissions	1 491	27	-21	1 485
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers	339	-9	0	348
Résultat des activités d'assurance	586	-684	78	1 192
Produits et charges des autres activités	171	33	0	138
Produit net bancaire	5 662	-624	52	6 234
Frais généraux	-2 946	627	-14	-3 559
Résultat brut d'exploitation	2 716	3	38	2 675
Coût du risque	-415	0	0	-415
Résultat d'exploitation	2 301	4	38	2 259
Autres éléments du résultat	59	-2	0	61
Impôts sur les bénéfices	-596	-7	-10	-579
Résultat net	1 764	-6	28	1 742
Résultat - Intérêts minoritaires	169	-12	10	171
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	1 595	6	18	1 570

(1) Correction d'erreur

La société d'assurance mutuelle ACM Vie n'était pas, jusqu'au 31 décembre 2022, consolidée par Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) du fait de son statut de mutuelle.

Cette entité est sous le contrôle du Groupe au sens d'IFRS 10 via le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) qui la contrôle à 100 % et aurait dû être intégrée globalement dans les comptes consolidés de la BFCM à hauteur de sa quote-part de détention dans le GACM de 66 %.

La BFCM considère que cette erreur ne génère pas d'impact économique significatif et la corrige sur l'exercice 2023 et sur le bilan d'ouverture.

Les principaux effets de transition liés à IFRS 17 et IFRS 9 au 31 décembre 2022 sont :

a. L'annulation des actifs et passifs d'assurance selon IFRS 4 :

- à l'actif pour 1 752 millions d'euros, dont 402 millions d'euros au titre des actifs de réassurance détenus, principalement des provisions techniques au sein des « Placements financiers des activités d'assurance » ;
- au passif pour 120 121 millions d'euros, dont 112 004 millions d'euros au titre des passifs d'assurance émis, principalement des provisions mathématiques au sein des « Passifs des contrats d'assurance émis ».

b. La comptabilisation des actifs et les passifs d'assurance et de réassurance :

- à l'actif pour 346 millions d'euros au sein des « Contrats d'assurance émis et de réassurance détenus » ;
- au passif pour 109 617 millions d'euros au sein des « Contrats d'assurances émis » ;
- l'effet de reclassement des créances et dettes rattachables dans l'évaluation des passifs d'assurance et des actifs de réassurance, précédemment comptabilisées au sein des « Comptes de régularisation » et des « Autres passifs ».

c. La réévaluation des actifs financiers en « Placements financiers des activités d'assurance » sous IFRS 9 pour 1 760 millions d'euros s'explique essentiellement par le reclassement du portefeuille pour compte propre au coût amorti.

Le groupe a également appliqué les modifications d'IAS 40, consécutives à IFRS 17, conduisant à évaluer en valeur de marché par résultat les immeubles détenus comme éléments sous-jacents de contrats participatifs directs et reconnaître 3 613 millions d'euros en « Placements financiers des activités d'assurance ».

Les passifs financiers comptabilisés sous IFRS4 au sein des « Passifs des contrats d'assurance émis » sont reclassés dans les agrégats de présentation bancaires pour 6 965 millions d'euros, dont 6 965 millions d'euros de « Dettes envers les établissements de crédit » et 910 millions de « Dettes subordonnées au coût amorti ».

d. L'application des normes IFRS 17 et IFRS 9 conduit à un impact net d'impôts différés sur les capitaux propres du groupe de 1 721 millions d'euros au 01/01/2023.

Le passage à IFRS 17 requiert d'inclure dans l'évaluation des contrats d'assurance le coût de distribution et de gestion aux bornes du groupe (frais de personnel, frais administratifs, charges d'amortissement des immobilisations...) directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance et de les présenter au sein des Charges des services d'assurance en Produit Net Bancaire.

Ainsi, les profits futurs sont à présenter aux bornes du groupe bancassurance retraités de la marge interne réalisée par les réseaux bancaires distributeurs.

Impact de la transition sur les capitaux propres

L'impact à la transition sur le périmètre assurance et bancaire est le suivant au 1^{er} janvier 2022 :

	Capitaux propres comptables
Au 31/12/2021	35 127
Dépréciations IFRS9	-26
Effet des reclassements à la JVPR	1 110
Effet des reclassements à la JVCP	650
Effet des reclassements au coût amorti	0
Impôts différés	-487
Autres	7
Au 01/01/2022 après application d'IFRS9	36 381
FTA IFRS 17	-808
Au 01/01/2022 après application d'IFRS 17 et 9	35 573
Correction d'erreur ⁽¹⁾	1 219
Au 01/01/2022	36 792

(1) Correction d'erreur

La société d'assurance mutuelle ACM Vie n'était pas, jusqu'au 31 décembre 2022, consolidée par Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) du fait de son statut de mutuelle.

Cette entité est sous le contrôle du Groupe au sens d'IFRS 10 via le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) qui la contrôle à 100 % et aurait dû être intégrée globalement dans les comptes consolidés de la BFCM à hauteur de sa quote-part de détention dans le GACM de 66 %.

La BFCM considère que cette erreur ne génère pas d'impact économique significatif et la corrige sur l'exercice 2023 et sur le bilan d'ouverture.

Effet d'application d'IFRS 17

L'impact du passage d'IFRS 17 sur les capitaux propres s'élève à 446 millions d'euros au 1^{er} janvier 2022.

Les tableaux ci-dessous présentent les montants de marge sur service contractuels (CSM) déterminés à la date de transition, selon la méthode de transition appliquée. Le premier tableau détaille la CSM relative aux contrats d'assurance émis, alors que le deuxième tableau traite de la CSM cédée, pour le périmètre des contrats de réassurance détenus.

<i>(en millions d'euros)</i>	Méthode rétrospective complète	Méthode rétrospective modifiée	Juste valeur	Total
Soit stock de CSM à la date de transition 01/01/2022	-	4 955	419	5 373

<i>(en millions d'euros)</i>	Méthode rétrospective complète	Méthode rétrospective modifiée	Juste valeur	Total
Stock de CSM cédée à la date de transition 01/01/2022	-	-	60	60

Le groupe applique l'option prévue par la norme IFRS 17 sous l'approche de transition rétrospective modifiée permettant l'utilisation de la courbe de taux d'actualisation à la date de transition au 1^{er} janvier 2022 au lieu de la courbe de taux d'actualisation à l'origine en date de première comptabilisation des contrats d'assurance.

Effets d'application d'IFRS 9 sur les placements financiers des activités d'assurance

Le tableau suivant réconcilie :

- le total des placements financiers au 31 décembre 2021, présenté selon IAS 39 (en ligne) et le total des placements financiers au 1^{er} janvier 2022, présenté selon IFRS 9 ;
- les dépréciations comptabilisées selon IAS 39 avec les provisions pour risques de crédit comptabilisées selon IFRS 9.

À la date de transition au 1^{er} janvier 2022, l'impact du passage à IFRS 9 est expliqué par une variation des capitaux propres en lien avec la réévaluation en valeur de marché des titres antérieurement comptabilisés au coût amorti (HTM), qui seront classés en juste valeur par capitaux propres.

En outre, la norme IFRS 9 n'entraîne pas de reclassement des passifs financiers.

Le montant des dépréciations IFRS 9 au 1^{er} janvier 2022 sur le périmètre des activités d'assurance s'élève à 26 millions d'euros.

	Montant au 31/12/2021	Entités d'assurances déconsolidées	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Dérivés de couverture	Actifs financiers à la JVCP		Actifs financiers au coût amorti	
			Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9
<i>(au 01/01/2022)</i>									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	27 409	322	28 699			51	0	0	0
Dérivés de couverture	0				0				
Actifs financiers disponibles à la vente	79 409	-182	20 106	0		71 271	624	17	0
dont dépréciation	-875	0				-875	-43		
Prêts et créances sur les établissements de crédits	5 075	-3	0	0		5 851		57	0
dont dépréciation							0		0
Prêts et créances sur la clientèle	48	0	0	2		6	0	46	0
dont dépréciation	0						0		0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 556	1	20	0		6 328	0	0	0
dont dépréciation	0								0
MONTANT AU 01/01/2022 (IFRS9)	117 497	138	48 827		0	84 131		120	

Sociétés sortant du périmètre de consolidation

De manière concomitante à la première application des normes IFRS 9 et IFRS 17, les sociétés du secteur d'activité d'assurance listées dans le tableau ci-dessous ont été retirées du périmètre de consolidation, principalement à des fins de simplification du processus opérationnel de réalisation des comptes, dans la mesure où cela s'avère non significatif en terme de patrimoine, de situation financière et de résultat. Parmi les 17 sociétés concernées, figurent notamment des sociétés d'assurance, des sociétés immobilières et d'autres sociétés.

Sociétés	Méthode de consolidation historique
SERENIS ASSURANCES	Globale (IG)
ACM SERVICES	Globale (IG)
ASTREE	Mise en équivalence (ME)
TARGOPENSIONES, ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES, S.A.	Globale (IG)
AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINISTRATIUS A.I.E.	Globale (IG)
ASISTENCIA AVANÇADA BCN, S.L.	Globale (IG)
AMDIF, S.L.	Globale (IG)
ATLANTIS ASESORES, S.L.	Globale (IG)
ATLANTIS CORREDURÍA DE SEGUROS Y CONSULTORÍA ACTUARIAL, S.A.	Globale (IG)
ASESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISIÓN ATLANTIS, S.L.	Globale (IG)
ICM LIFE	Globale (IG)
MTRL	Globale (IG)
PARTNERS	Globale (IG)
ACM COURTAGE	Globale (IG)
SCI ACM COTENTIN	Globale (IG)
SCI ACM TOMBE ISSOIRE	Globale (IG)

Contexte macro-économique et géopolitique

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le groupe Crédit Mutuel n'a pas d'équipe présente sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'en Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le groupe n'a aucun actif à la Banque centrale de Russie.

Le groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne et au contexte d'incertitudes économiques accrues liées à hausse des taux d'intérêt, l'accroissement du prix des matières, à la forte inflation et au resserrement des politiques monétaires. En mars 2023, la confiance dans les marchés financiers a été affaiblie à nouveau par les faillites de plusieurs banques américaines (dont la Silicon Valley Bank), le rachat de Crédit Suisse par UBS et la volatilité du cours des valeurs bancaires. Les expositions du groupe sur SVB, UBS et Crédit Suisse restent peu significatives à l'échelle du groupe.

Dans ce contexte, le groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. Il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste.

Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en stage 1 & 2), le groupe Crédit Mutuel tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

L'approche de provisionnement définie au second semestre 2022, dans un contexte d'incertitudes particulièrement élevées liées au conflit ukrainien, à la hausse des taux d'intérêt, et aux mesures de durcissement des politiques monétaires en réponse au niveau d'inflation en forte augmentation, est maintenue.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, dans un contexte économique qui reste fortement dégradé.

Au 31 décembre 2022, le scénario défavorable était pondéré à 80 %, le scénario central à 19 % et le scénario optimiste à 1 % (renforcement du scénario défavorable par rapport à 2021), afin de prendre en compte les perspectives macro-économiques dégradées sur l'ensemble des portefeuilles en méthode notation interne (IRB-F et IRB-A).

Sur le premier semestre 2023, compte tenu de la situation macro-économique actuelle, qui demeure dégradée, et en prenant en considération les projections pessimistes des institutions, ainsi que les analyses internes réalisées, les pondérations définies au 31 décembre 2022 pour ses scénarios restent inchangées.

De plus, l'évaluation des pertes de crédit attendues intègre aussi un ajustement post-modèle. Ainsi, depuis le 31 décembre 2022, le groupe Crédit Mutuel a décidé de comptabiliser des dépréciations complémentaires, *via* un ajustement post-modèle, qui permet de mieux appréhender la dimension prospective du calcul de pertes de crédit attendues, dans un contexte de crises inédites de par leur nature et leur ampleur. Ce principe est maintenu au 30 juin 2023, la situation macro-économique restant très incertaine.

Au 30 juin 2023, les pertes de crédit attendues (hors impact lié à l'ajustement post-modèle) s'élèvent à 2 751 millions d'euros, augmentant de 24 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022.

L'ajustement post-modèle au 30 juin 2023 représente 219 millions d'euros contre 222 millions d'euros, soit 7,4 % des pertes attendues et comprend une dépréciation complémentaire de 50 millions d'euros constituée sur les opérations à effet de levier.

Analyse de sensibilité

Le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement post-modèle). Une augmentation de la pondération du scénario pessimiste de 10 points pour les entités IRB et 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 90 millions d'euros, soit 3,27 % des pertes attendues.

Réforme IBOR

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Tous les indices doivent désormais être conformes au règlement BMR et seuls quelques anciens bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution. Ainsi :

- l'€STR⁽¹⁾ a été désigné par la Commission Européenne en tant que successeur de l'EONIA⁽²⁾, pour tous contrats non échus début janvier 2022, qui n'intégraient pas une clause de repli robuste ;
- depuis le changement de sa méthodologie de calcul en juillet 2019, l'Euribor est conforme à la réglementation BMR ;
- le SARON majoré d'un ajustement d'écart défini par maturité représente, par défaut, l'indice de remplacement légal⁽³⁾ du LIBOR CHF
- le LIBOR GBP n'a pas bénéficié d'une bascule « réglementaire » contrairement au LIBOR CHF ou à l'EONIA. L'indice de marché successeur du LIBOR GBP est le SONIA. Pour le terme échéance 3 mois, la cessation des indices est reportée à fin mars 2024 ;
- pour l'USD LIBOR, des travaux importants ont été poursuivis au premier semestre 2023 pour achever la transition. Pour les maturités 1Mois, 3Mois et 6Mois, la publication de ces indices sous leur format contribué cessera après le 30 juin 2023. En avril 2023, le *Financial Conduct Authority* a annoncé que des LIBOR USD synthétiques sur ces maturités⁽⁴⁾ seront publiés à partir du 1^{er} juillet 2023 jusqu'à fin septembre 2024. Ceux-ci pourront être utilisés pour des contrats existants (à l'exception des dérivés compensés) jusqu'à leur modification.

Le groupe estime que des incertitudes persistent sur les expositions indexées sur les taux LIBOR USD, et GBP pour les contrats existants non encore amendés sur les périmètres hors marché, les autres expositions ayant basculées sur des indices de remplacement conformes aux standards du marché au plus tard en janvier 2022.

[1] Pour rappel, en octobre 2019, l'EONIA avait été défini comme un tracker de l'€STR et jusqu'à sa disparition.

[2] Règlement européen 2021/1848 du 21 octobre 2021.

[3] Règlement européen 2021/1847 du 14 octobre 2021.

[4] Libor USD 1Mois, 3Mois, 6Mois.

Sur les aspects comptables, le groupe applique les amendements aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, Phase 1 pour la période préparatoire à la réforme et Phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis. Sur les traitements et assouplissements introduits par ces textes, cf. Section II.1.

Les expositions non échues au 30 juin 2023 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme des taux de référence concernent principalement l'indice USD-LIBOR. Elles sont présentées au sein des informations relatives à la gestion des risques.

Les expositions non échues et qui seront soumises aux changements liés à la réforme IBOR représentent 95 millions d'euros sur l'USD-LIBOR à l'actif et 6 millions sur l'USD-LIBOR au passif.

1. Périmètre et méthodes de consolidation

1.1 Entité consolidante

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

1.2 Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

Des entités contrôlées : le groupe contrôle une entité s'il détient le pouvoir sur l'entité, s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.

Des entités sous contrôle conjoint : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité ;
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

Des entités sous influence notable : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité « consolidante » mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

1.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

1.3.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité « consolidante ».

1.3.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

1.4 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Les OPCVM consolidés, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « autres passifs ».

Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans COFIDIS Participation à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

1.5 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

1.6 Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits ou les pertes résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

1.7 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice, s'agissant d'un proxy acceptable dans un contexte d'absence de fluctuation importante des cours de change sur la période. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

1.8 Ecart d'acquisition

1.8.1 Ecart d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

1.8.2 Ecart d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (*goodwill* partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur

de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le *goodwill* concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Instruments financiers selon IFRS 9

2.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

2.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente) ;
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI^[1] (Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

[1] SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- la raisons des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et que le produit de ces ventes correspond approximativement aux flux de trésorerie contractuels qu'il reste à percevoir ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaires non importantes) ou peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % des cessions annuelles sur encours du portefeuille ayant une maturité moyenne de 8 ans (le groupe ne cède pas ses crédits comptabilisés dans un modèle de gestion collective).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont évalués lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

- Prêts garantis par l'Etat (PGE)

Le groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie lié à la crise de Covid. Celui-ci a été renforcé en avril 2022, dans le contexte du conflit en Ukraine.

Le groupe propose :

- des prêts garantis par l'Etat ^[1] (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels ; et
- depuis avril 2022, des PGE Résilience pour les clients qui n'auraient pas souscrit de PGE depuis mars 2020 ou qui n'auraient pas saturé le plafond de leur premier PGE.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0 %, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25 % et 0,50 % (et refacturé au client via une commission).

À l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il peut obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le groupe Crédit Mutuel estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e. aménagement de l'échéancier contractuel, avec une première échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e. « *unlikely to pay* »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêt.

Au 30 juin 2023, les prêts garantis par l'Etat émis par le groupe s'élèvent à 8,7 milliards d'euros, garantis à hauteur de 7,8 milliards d'euros. Les encours déclassés en statut 3 s'élèvent à 1 milliard d'euros.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70 % à 90 % du capital et des intérêts restant dû. Au 30 juin 2023, la dépréciation s'élève à 0,13 milliard d'euros.

- Réforme des taux de référence

Conformément à l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, le groupe applique le traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la

[1] Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'Etat et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L. 548-1 du code monétaire et financier.

réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « II-1-vii Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « II.1.viii Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « II-1-vii. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE).

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

2.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « II-1-vii Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

2.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

2.1.2.1 Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture ; et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié ;
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

2.1.2.2 Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les titres de refinancement TLTRO ⁽¹⁾ II et III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Parmi les passifs financiers au coût amorti, figurent les opérations de TLTRO III.

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de trois tranches supplémentaires.

Le montant de TLTRO III auquel le groupe Crédit Mutuel peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement avaient été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été recalibrés ⁽²⁾. En particulier, des conditions plus favorables avaient permis de bénéficier d'une réduction de 50bp sur les périodes d'intérêt spécial et spécial additionnelle » de juin 2020 à juin 2022 ⁽³⁾.

Dans le cadre des mesures de politique monétaire et depuis juin 2022, la BCE a relevé de manière successive ses trois taux directeurs pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et assurer un retour vers un objectif d'inflation de 2 % à moyen terme.

Le 27 octobre 2022, la BCE a recalibré les modalités de rémunération des opérations de TLTRO III afin de renforcer la transmission de la hausse des taux directeurs aux conditions d'octroi des prêts bancaires. Les conditions d'intérêt applicables aux TLTRO III ont été ajustées à compter du 23 novembre 2022 (et des dates de remboursement anticipés supplémentaires ont été ouvertes).

Elles sont décrites ci-après et tiennent compte de l'atteinte, par le groupe, des objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme :

- de sa date de début jusqu'au 22 novembre 2022 inclus et hors période d'intérêt spécial ou spécial supplémentaire, le taux d'intérêt des opérations TLTRO III représente la moyenne du taux de facilité de dépôt au cours de cette période (et non plus sur la durée de vie de l'opération) ;
- durant les périodes d'intérêt spécial et d'intérêt spécial supplémentaire (respectivement du 24 juin 2020 au 23 juin 2021 inclus et du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 inclus), il est égal à la moyenne des taux de facilité de dépôt sur la période diminuée de 0,50 % (application d'un plafond de -1 %) ;
- à compter du 23 novembre 2022 et jusqu'à la date d'échéance (ou de remboursement anticipé), le taux d'intérêt des opérations TLTRO III sera indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables au cours de cette période.

Cette évolution s'accompagne de l'ouverture de trois dates de remboursement anticipé supplémentaires.

⁽¹⁾ Targeted Longer-Term Refinancing Operations (Opérations ciblées de refinancement long terme).

⁽²⁾ Décision (UE) 2021/124 de la BCE du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3 publiée au JOUE le 03/02/2021).

⁽³⁾ Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25).

Selon le groupe Crédit Mutuel, les opérations de TLTRO III représentent des instruments financiers à taux révisable comptabilisés au coût amorti. L'ajustement des conditions d'intérêt suite à cette décision doit être comptabilisé en application des dispositions d'IFRS9 sur les changements de taux de marché des instruments à taux révisable.

Les intérêts constatés non échus par le groupe tiennent compte jusqu'au 22 novembre 2022 de l'effet de la modification de formule d'intérêts entre le début de l'opération et cette date. A compter du 23 novembre 2022, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé sur base de la moyenne des taux de facilité de dépôt connu entre le 23 novembre 2022 et le 30 juin 2023.

Au 30 juin 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 18,1 milliards d'euros (contre 32,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022).

2.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité « consolidante » du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

2.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date de clôture.

2.1.4.1 Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

2.1.4.2 Actifs ou passifs financiers non monétaires évalués à la juste valeur

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

2.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39. Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes:

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

2.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, *swaps*, accords de taux futurs, caps, *floors* et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de *Black and Scholes*, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le

risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

2.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

S'agissant d'instruments financiers sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Comptabilités de couverture

-Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit, ...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des *asset swaps*. Elle vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

- Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont « collatéralisés » ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

- Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 *(carve-out)* permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'efficacité de la relation de couverture est vérifiée à travers :

- un test d'absence de sur-couverture : le groupe s'assure que prospectivement et rétrospectivement, l'échéancier des éléments couverts est supérieur aux dérivés de couverture ;
- un test de non disparition de l'élément couvert qui consiste à s'assurer que la position maximale couverte historiquement est inférieure au nominal du portefeuille couvert à la date d'arrêté pour chaque bande de maturité future et chaque génération de taux ;
- un test quantitatif : un test quantitatif destiné à s'assurer rétrospectivement que les variations de juste valeur de l'instrument synthétique modélisé compensent les variations de juste valeur des instruments de couverture.

Les sources d'inefficacité liées à la macro-couverture résultent des décalages des courbes utilisées pour modéliser les portefeuilles couverts et les dérivés de couverture, et des éventuels décalages de tombées d'intérêts de ces éléments.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

- Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le Groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- avant la définition des indices de substitution, maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement ;
- après définition des indices de substitution, notamment, la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture. Une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

2.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 17, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe « décomptabilise » tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la « décomptabilisation » d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe « décomptabilise » un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être « décomptabilisé » en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

2.1.8 Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en trois catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;

- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité [résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument] dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

2.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Toute évolution de calibrage des scénarios ou des paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement IFRS 9 fait l'objet d'une validation par cette instance.

Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

2.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (Low Default Porfolio, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation d'expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants... ;
- les portefeuilles HDP (High Default Porfolio, portefeuille qui présente un nombre de défaut pour suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligible aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés « prudemment » en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

2.1.8.3 Statuts 1 et 2 – Calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie ; sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur cinq ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de un an découle notamment de celle déterminée sur la maturité un an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

2.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la

différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Le Groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables, dont les principaux éléments sont les suivants :

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 € Retail, 500€ Corporate) et relatif (plus de 1% des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a déployé cette nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'ABE :

- étape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le groupe en octobre 2019 ;
- étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à « recalibrer » le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que cette nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

2.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

2.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « II.1.vi Garanties financières et engagements de financement » et « II-3-ii « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

2.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

2.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « *mark-to-model* ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui

ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

2.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

2.2 Activités d'assurance

2.2.1 Placements financiers des activités d'assurance

Les placements financiers des activités d'assurance sont évalués selon la norme IFRS 9. Pour plus de détails, cf. II-1

2.2.2 Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (contrats d'assurance, contrats de réassurance et contrats financiers avec un élément de participation discrétionnaire) :

- évaluation des contrats d'assurance au bilan : leur valeur est mise à jour à chaque arrêté, sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tient compte des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;
- reconnaissance de la marge : bien que la rentabilité des contrats d'assurance reste inchangée, la reconnaissance en résultat de leur marge est modifiée pour être étalée sur la durée de la prestation d'assurance ; et
- présentation du compte de résultat : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance sont désormais présentés en diminution du Produit Net Bancaire parmi les Charges de services d'assurance et n'affectent donc plus le total des frais généraux à la face du compte de résultat consolidé.

Regroupement de contrats

Pour l'évaluation des contrats d'assurance émis, la norme IFRS 17 implique que ces derniers soient regroupés en portefeuilles homogènes. Au sein de ces portefeuilles, les contrats doivent être exposés à des risques similaires et être gérés ensemble.

Dans chaque portefeuille, trois groupes de contrats doivent être distingués lors de leur première comptabilisation : les contrats déficitaires, les contrats qui n'ont pas de possibilité significative de devenir ultérieurement déficitaires et les autres contrats.

Par ailleurs, la norme IFRS 17 stipule que chaque groupe de contrats doit être subdivisé en cohortes annuelles (pas plus de douze mois d'intervalle entre les dates d'émission des contrats). Dans le cadre de l'adoption de la norme IFRS 17, la Commission européenne a donné la possibilité aux entreprises européennes de ne pas appliquer cette disposition aux contrats bénéficiant d'une mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs sous-jacents.

Le groupe utilise cette exemption optionnelle sur ses contrats participatifs directs éligibles.

Modèles d'évaluation

Modèle Général d'évaluation des contrats d'assurance (Approche Building Blocks Approach)

Sous IFRS 17, les contrats doivent être évalués par défaut selon un modèle d'évaluation général qui s'appuie sur une approche comprenant :

- les flux de trésorerie d'exécution :

- les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation,
- un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire en actualisant ces flux de trésorerie futurs),
- un ajustement pour le risque non financier,
- la marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, ou CSM).

Lors de la comptabilisation initiale, la sur services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en produits des contrats d'assurance sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que l'entité d'assurance fournit des services aux assurés selon des unités de couverture.

Compte tenu de la diversité des contrats d'assurance, la détermination des unités de couverture nécessite de faire preuve de jugement en considérant à la fois le niveau de couverture défini dans le contrat (par exemple, le capital en cas de décès pour un contrat emprunteur) et la durée attendue de couverture du contrat.

La CSM d'un groupe de contrats ne peut pas être négative, tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début ou en cours de contrat est immédiatement constaté en résultat.

IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance. Pour déterminer le taux d'actualisation, le groupe applique l'approche ascendante (ou bottom-up). Cette méthodologie consiste à sommer une composante sans risque liquide, fondée sur des taux *swaps*, et un ajustement pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Le groupe utilise la courbe de taux EIOPA et retient les principes relatifs à l'extrapolation de la courbe des taux sans risque dans le cadre de la révision de la directive Solvabilité II (orientation générale du Conseil de l'Union Européenne) car ces derniers apportent davantage de cohérence et de consistance au regard des marchés financiers.

L'ajustement pour le risque non financier doit refléter la rémunération requise par le groupe pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsque le groupe exécute des contrats d'assurance.

Il a été décidé de calculer l'ajustement pour risque avec une approche quantile utilisant la *Value at Risk* (« VaR ») pour l'ensemble des risques. Le groupe considère qu'un quantile de 80 % représente un niveau de prudence adéquat pour les provisions techniques sous-jacentes.

Ce modèle général s'appliquera par défaut à tous les contrats d'assurance.

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réévaluée à la fin de chaque période ultérieure. Elle est alors égale à la somme des deux montants suivants :

- le passif au titre de la couverture restante, qui regroupe la valeur des flux d'exécution réestimés à cette date (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante) et la marge sur services contractuels réactualisée à cette même date comme décrit ci-dessus ;
- le passif au titre des sinistres survenus, pour un montant égal à la valeur actualisée des flux estimés de trésorerie nécessaires au règlement des demandes d'indemnisation valides sur les sinistres qui se sont déjà produits.

À cette même date d'arrêté, le montant de la marge sur services contractuels est réactualisé pour tenir compte notamment :

- de l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe de contrats ;
- des intérêts capitalisés au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge ;
- de la réestimation des flux de trésorerie d'exécution par les changements dans les hypothèses techniques (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante, hors estimations des charges à régler sur sinistres déjà survenus qui font l'objet d'une évaluation séparée). Néanmoins, si le montant négatif lié aux changements de flux de trésorerie futurs actualisés s'avère être supérieur au montant de marge restante, l'excédent négatif est alors immédiatement comptabilisé en résultat. La marge est également capitalisée selon le taux figé à l'origine du contrat.

L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en « Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis » ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les portefeuilles de contrats d'assurance évalués sous le modèle général.

Le groupe applique le Modèle Général d'évaluation aux contrats d'assurances de personnes à déroulement long ou de prévoyance (notamment les contrats des emprunteurs immobiliers, les contrats obsèques et les contrats de dépendance).

Les unités de couvertures retenues sont calibrées sur le capital assuré, donc sans référence au coût pour l'assureur.

Modèle des honoraires variables (Approche Variable Fee Approach)

La norme IFRS 17 prévoit, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général. Ce modèle adapté, dit des « honoraires variables » (« *Variable Fee Approach* »), permet de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une

part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats (les variations de valeur des actifs sous-jacents revenant aux assurés étant neutralisées dans la marge sur services contractuels).

Un contrat participatif direct répond aux trois critères suivants :

- les clauses contractuelles précisent que l'assuré reçoit une participation sur la base d'un groupe d'éléments sous-jacents clairement identifié ;
- l'entité prévoit de payer à l'assuré un montant égal à une part significative de la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- l'entité prévoit qu'une part significative de toute variation dans le montant à payer à l'assuré évolue en fonction des variations de juste-valeur des éléments sous-jacents.

L'éligibilité à ce modèle d'évaluation est analysée à la date d'émission des contrats et ne peut être ultérieurement réappréciée qu'en cas de modification de ces derniers.

Les principales adaptations par rapport au Modèle Général concernent :

- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assureur. A chaque date d'arrêté, elle est intégrée à la marge sur services contractuels afin d'être reconnue en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle de couverture prévue des contrats.
- les intérêts sur la marge sur services contractuels dont les variations sont implicitement incluses dans la révision périodique de la marge sur services contractuels.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché par résultat, le résultat financier de ces contrats est nul.

Dans le cas de non-concordance comptable entre les actifs sous-jacents et le passif d'assurance, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations du passif liées à ces actifs est applicable.

Le groupe applique l'amendement IFRS 9 permettant de reconnaître au bilan les instruments financiers sous-jacents aux contrats d'assurance participatifs directs en valeur de marché par résultat afin de neutraliser les non-concordances comptables avec les passifs d'assurance évalués sous le modèle des honoraires variables.

Le groupe applique le modèle VFA à la totalité des produits Vie et Épargne du groupe (à la fois aux contrats du fonds général et aux contrats en unités de compte). La maille de modélisation retenue est le portefeuille d'actif sous-jacent aux contrats considérés.

Les unités de couvertures retenues sont les provisions mathématiques des contrats. Sur la base de ce driver, le Groupe a dû appliquer un coefficient correcteur pour amortir la CSM en résultat et neutraliser le biais induit par l'effet dit « bow wave » associé à la modélisation stochastique en environnement risque neutre. Après application de l'unité de couverture corrigée, le montant de CSM qui est amorti en résultat à chaque période tient compte de l'environnement dit « monde réel », et reflète le service rendu aux assurés sur la période considérée.

Approche simplifiée (Approche Premium Allocation Approach)

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (« *Premium allocation Approach* ») à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du Modèle Général.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

À chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

L'approche simplifiée est appliquée par le groupe à la totalité des produits d'assurances-dommages ou de biens, dans une moindre mesure à certains produits de Santé et de Prévoyance individuelles et collectives.

- Traitement des frais internes

En tant que conglomérat de banque et d'assurance, le groupe distribue des produits d'épargne ainsi que de prévoyance (assurance emprunteur, automobile, habitation...) et met à disposition tout moyen de gestion nécessaire à l'activité pour le compte de ses filiales d'assurance.

Les prestations assurées par les réseaux bancaires (apport d'affaires, gestion administrative des contrats, mise à disposition de personnel ou de biens...) sont rémunérées par des commissions margées sur la base de conventions entre les établissements de crédit distributeurs et les filiales d'assurance.

Le nouveau modèle d'évaluation des contrats d'assurance sous IFRS 17 nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels engagés par les réseaux distributeurs bancaires.

Conformément aux recommandations de l'ESMA [32-63-1320] et de l'AMF [DOC-2022-06], le groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat de manière à refléter la valorisation des contrats d'assurance, selon IFRS 17, aux bornes du groupe Crédit Mutuel.

- Présentation au bilan et compte de résultat

Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent (dont les dettes et créances rattachables à l'évaluation du contrat);

Les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat consolidé au sein du Produit net bancaire entre :

- résultat des activités d'assurance
 - les produits des contrats d'assurance et de réassurance émis,
 - les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis, et
 - les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;
- résultat financier des activités d'assurance
 - les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance émis, et
 - les produits et charges financiers des contrats de réassurance détenus.

Les produits des contrats d'assurance présentent le relâchement des flux d'exécution pour le montant attendu sur la période (à l'exclusion des composantes d'investissement), variation de l'ajustement pour risque, amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus, montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition, écarts d'expérience sur primes ;

Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis ainsi que les charges afférentes aux contrats de réassurance détenus incluent alors la quote-part engagée des frais généraux et des commissions directement rattachables à l'exécution des contrats qui sera ainsi portée en déduction du Produit Net Bancaire. Elles comprennent également la composante de perte initiale ainsi que son amortissement dans le cas d'un portefeuille de contrats déficitaires.

Les contrats d'assurance Épargne Retraite incluent une composante investissement prenant la forme d'un dépôt versé par l'assuré et que l'assureur est contractuellement tenu de lui rembourser même si l'événement assuré ne se produit pas. Les flux de collecte et de remboursement de ces dépôts ne constituent ni des produits ni des charges afférentes à ces contrats.

Les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance incluent essentiellement les variations de valeur des groupes de contrats liées aux effets de la valeur temps de l'argent et des risques financiers non pris en compte dans les flux estimés.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles concernés.

2.3 Instruments non financiers

2.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement consenti par le groupe représente un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple consenti par le groupe représente tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

2.3.1.1 Opérations de location financement côté bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;

- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 [Cf. § « II.1.viii Evaluation du risque de crédit »].

2.3.1.2 Opérations de location financement côté preneur

Conformément à IFRS 16, les droits d'utilisation sont inscrits à l'actif dans le poste « immobilisations corporelles » en contrepartie d'une dette locative comptabilisée dans le poste « comptes de régularisation et passifs divers ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

2.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

2.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des réévaluations des passifs nets issus des régimes à prestations définies, comptabilisées en capitaux propres.

2.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT « inflaté » pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur trois ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et les produits d'intérêts qu'ils génèrent impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite, est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

2.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

2.3.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

2.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

2.3.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

2.3.4 Immobilisations

2.3.4.1 Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

■ Terrain aménagements réseaux :	15-30 ans
■ Constructions – gros œuvre structure :	20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
■ Constructions – équipements :	10-40 ans
■ Agencements et installations :	5-15 ans
■ Mobilier et matériel de bureau :	5-10 ans
■ Matériel de sécurité :	3-10 ans
■ Matériel roulant :	3-5 ans
■ Matériel informatique :	3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

■ Logiciels acquis ou créés en interne :	1-10 ans
■ Fonds de commerce acquis :	9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations incorporelles non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation à minima une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.4.2 Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente *a minima* la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat ^[1]. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du dé plafonnement des loyers après cette période ;
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

2.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

2.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

2.3.6.1 Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

2.3.6.2 Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

2.3.7 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

[1] Des groupes régionaux qui portent en direct les baux.

2.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

2.4 Jugements et estimations utilisées dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte du conflit ukrainien et des conditions macro-économiques existantes en date de clôture.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
- contrats d'assurance, notamment s'agissant des flux de trésorerie futurs d'exécution.
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues. A date, les risques environnementaux ne sont pas appréhendés à travers les modèles de dépréciation des pertes de crédit attendues du groupe ;
- provisions, dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

3. Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du Groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

4. Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et non encore appliquées

Néant

Note 2 Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les secteurs d'activités de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – périmètre consolidé - sont les suivants :

- la banque de détail regroupe :
 - a) les activités de réseau bancaire : banques régionales du CIC, BECM, Beobank et Targobank en Espagne,
 - b) Crédit à la consommation : Targobank en Allemagne et Cofidis,
 - c) Filiales métier : les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, vente et gestion immobilière ;
- l'activité d'assurance est constituée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- les métiers spécialisés regroupent :
 - a) les activités de gestion d'actifs et de banque privée en France et à l'étranger,
 - b) la banque de financement : financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, financements structurés, international et succursales étrangères
 - c) les activités de marché qui comprennent les activités commerciales et d'investissement (taux, actions et crédit),
 - d) le capital-investissement ;
- les autres métiers comprennent les éléments non affectables à une autre activité : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation, les structures logistique, la presse , les entités informatiques et les opérations réciproques .

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, la contribution au compte de résultat et au bilan consolidés de ces deux entités fait l'objet de répartitions analytiques entre les différents secteurs d'activité auxquels elles contribuent.

2a Répartition du compte de résultat par secteur

RÉPARTITION DU RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2023 – TOUS SECTEURS

30/06/2023	Banque de détail	Assurance	Métiers spécialisés	Autres métiers	Total
Produit net bancaire	4 198	650	1 378	-278	5 947
Frais généraux	-2 527	-57	-622	110	-3 096
Résultat brut d'exploitation	1 670	593	756	-168	2 851
Coût du risque de contrepartie	-539	0	-66	1	-603
Gains ou pertes sur autres actifs *	0	-5	0	30	25
Résultat avant impôts	1 132	588	690	-137	2 273
Impôt sur les sociétés	-346	-135	-131	18	-595
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	0	-	0	-	0
Résultat net comptable	786	453	559	-119	1 678
Minoritaires	-	-	-	-	180
Résultat net part du groupe	786	453	559	-119	1 498

*Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

Détail des métiers du secteur "Banque de détail" au premier semestre 2023

30/06/2023	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	2 330	1 532	336	4 198
Frais généraux	-1 479	-820	-228	-2 527
Résultat brut d'exploitation	851	712	108	1 670
Coût du risque de contrepartie	-120	-408	-10	-539
Gains ou pertes sur autres actifs	0	0	0	0
Résultat avant impôts	730	304	98	1 132
Impôt sur les sociétés	-211	-100	-35	-346
Résultat net comptable	520	204	62	786

Détail des métiers du secteur "Métiers spécialisés" au premier semestre 2023

30/06/2023	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marchés	Capital investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	569	296	293	220	1 378
Frais généraux	-356	-87	-139	-40	-622
Résultat brut d'exploitation	213	209	154	180	756
Coût du risque de contrepartie	-2	-64	-1	0	-66
Gains ou pertes sur autres actifs	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	212	145	153	180	690
Impôt sur les sociétés	-51	-40	-41	1	-131
Résultat net comptable	161	105	112	181	559

RÉPARTITION DU RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2022 RETRAITÉ - TOUS SECTEURS

30/06/2022 retraité	Banque de détail	Assurance	Métiers spécialisés	Autres métiers	Total
Produit net bancaire	4 068	578	1 150	-132	5 663
Frais généraux	-2 423	-51	-575	104	-2 945
Résultat brut d'exploitation	1 644	527	574	-28	2 718
Coût du risque de contrepartie	-407	0	-17	8	-415
Gains ou pertes sur autres actifs *	-2	-1	13	50	60
Résultat avant impôts	1 236	526	570	30	2 362
Impôt sur les sociétés	-375	-110	-88	-23	-596
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	0		0		0
Résultat net comptable	861	416	482	7	1 766
Minoritaires	-	-	-	-	169
Résultat net part du groupe	861	416	482	7	1 597

*Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

Détail des métiers du secteur "Banque de détail" au premier semestre 2022 retraité

30/06/2022 retraité	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	2 288	1 452	328	4 068
Frais généraux	-1 416	-789	-218	-2 423
Résultat brut d'exploitation	871	663	110	1 644
Coût du risque de contrepartie	-78	-319	-10	-407
Gains ou pertes sur autres actifs	-2	0	0	-2
Résultat avant impôts	792	344	100	1 236
Impôt sur les sociétés	-229	-112	-34	-375
Résultat net comptable	562	232	67	861

Detail des métiers du secteur "Metiers spécialisés" au premier semestre 2022

30/06/2022 retraité	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marchés	Capital investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	451	214	180	304	1 150
Frais généraux	-327	-82	-129	-38	-575
Résultat brut d'exploitation	125	132	51	267	574
Coût du risque de contrepartie	-3	-13	0	0	-17
Gains ou pertes sur autres actifs	13	0	0	0	13
Résultat avant impôts	134	119	51	267	570
Impôt sur les sociétés	-29	-29	-15	-16	-88
Résultat net comptable	105	90	35	251	482

2b Répartition du compte de résultat par zone géographique

	30/06/2023				30/06/2022 retraité			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire**	3 899	1 926	122	5 947	3 803	1 724	135	5 663
Frais généraux	-1 988	-1 049	-60	-3 096	-1 888	-998	-59	-2 945
Résultat brut d'exploitation	1 911	878	63	2 851	1 915	727	76	2 718
Coût du risque de contrepartie	-300	-305	1	-603	-201	-230	16	-415
Gains ou pertes sur autres actifs***	19	-5	10	25	46	-0	14	59
Résultat avant impôts	1 630	568	74	2 273	1 769	488	105	2 362
Résultat net global	1 221	399	58	1 678	1 346	339	90	1 775
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 058	382	58	1 498	1 190	318	89	1 597

*USA, Canada, Singapour, Hong-Kong, et Tunisie.

** 33 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger au premier semestre 2023 (contre 34 % du PNB au premier semestre 2022).

*** Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Note 3 Périmètre de consolidation

3a Composition du périmètre de consolidation

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Depuis le 31 décembre 2022, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont les suivants :

- Entrées : KCIOP, ACM Deutschland AG, ACM Deutschland life AG, ACM Deutschland non life AG, ACM Vie Mutuelle.
- Déconsolidation des sociétés d'assurance suivantes au 01/01/2023 : SERENIS ASSURANCES, PARTNERS, ICM LIFE, ASTREE, ACM SERVICES, ACM COURTAGE, AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINISTRATIUS A.I.E., AMDIF, S.L., ASESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISIÓN ATLANTIS, S.L., ASISTENCIA AVANÇADA BCN, S.L., ATLANTIS ASESORES, S.L., ATLANTIS CORREDURÍA DE SEGUROS Y CONSULTORÍA ACTUARIAL, S.A., TARGO PENSIONES, ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES, S.A., SCI ACM TOMBE ISSOIRE.
- Modification : Succursalisation de Cofidis Italie.

	Pays	30/06/2023			31/12/2022 retraité		
		Pourcentag e	Pourcentag e	Méthode	Pourcentag e	Pourcentag e	Méthode
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*
A. RÉSEAU BANCAIRE							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	96	96	IG	96	96	IG
Beobank	Belgique	51	51	IG	51	51	IG
CIC Est	France	100	100	IG	100	99	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	100	IG	100	99	IG
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale de LB)	Monaco	100	100	IG	100	99	IG
CIC Nord Ouest	France	100	100	IG	100	99	IG
CIC Ouest	France	100	100	IG	100	99	IG
CIC Sud Ouest	France	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	100	IG	100	99	IG
Targobank Espagne	Espagne	100	100	IG	100	100	IG
B. CRÉDITS A LA CONSOMMATION							
Cofidis Belgique	Belgique	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis France	France	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis Italie (succursale de Cofidis France)	Italie	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	80	IG	100	80	IG
Creatis	France	100	80	IG	100	80	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	80	IG	100	80	IG
Monabanq	France	100	80	IG	100	80	IG
Targobank AG	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
C. FILIALES DU RÉSEAU BANCAIRE							
Bail Actea	France	100	100	IG	100	100	IG
Bail Actea Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
CCLS Leasing Solutions	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Epargne Salariale	France	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Factoring	France	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	100	IG	100	99	IG

	Pays	30/06/2023			31/12/2022 retraité		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode	Pourcentage	Pourcentage	Méthode
		e	e		e	e	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Belgique	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Gmbh	Allemagne	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	100	IG	100	100	IG
Factofrance S.A.	France	100	100	IG	100	100	IG
FCT Crédit Mutuel factoring	France	100	100	IG	100	99	IG
FCT Factofrance	France	100	100	IG	100	100	IG
Gesteurop	France	100	100	IG	100	99	IG
LYF SA	France	44	44	ME	44	44	ME
Paysurf	France	51	64	IG	51	64	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
D. BANQUE DE FINANCEMENT ET ACTIVITES DE MARCHÉ							
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	100	IG	100	99	IG
CIC Hong-Kong (succursale du CIC)	Hong-Kong	100	100	IG	100	99	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume Uni	100	100	IG	100	99	IG
CIC New York (succursale du CIC)	Etats Unis	100	100	IG	100	99	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	100	IG	100	99	IG
Satellite	France	100	100	IG	100	99	IG
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	100	IG	100	99	IG
E. GESTION D'ACTIFS ET BANQUE PRIVEE							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	100	IG	100	99	IG
Banque du Luxembourg Belgique (succursale de Banque de Luxembourg)	Belgique	100	100	IG	100	99	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	100	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	100	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	100	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni	100	100	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	100	IG	100	99	IG
CIC Private debt	France	100	100	IG	100	99	IG
CIC Suisse	Suisse	100	100	IG	100	99	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	81	81	IG	81	81	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	81	IG	100	81	IG
Crédit Mutuel Investment Managers	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Investment Managers succursale de Luxembourg	France	100	100	IG	100	100	IG
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	100	IG	100	99	IG
F. CAPITAL-INVESTISSEMENT							
CIC Capital Canada Inc	Canada	100	100	IG	100	99	IG
CIC Capital Suisse SA	Suisse	100	100	IG	100	99	IG
CIC Capital Deutschland Gmbh	Allemagne	100	100	IG	100	99	IG
CIC Capital Ventures Quebec	Canada	100	100	IG	100	99	IG
CIC Conseil	France	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	100	IG	100	99	IG
G. AUTRES MÉTIERS							
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	99	IG	100	99	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	99	IG	100	99	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	35	35	ME
CIC Participations	France	100	100	IG	100	99	IG
Cofidis Group [ex Cofidis Participations]	France	80	80	IG	80	80	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG

	Pays	30/06/2023			31/12/2022 retraité		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode	Pourcentage	Pourcentage	Méthode
		e	e		e	e	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*
EBRA Medias Rhone-Alpes PACA [ex Groupe Dauphiné Media]	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA [ex Société d'Investissements Médias (SIM)]	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Editions [ex Les Editions du Quotidien]	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA events	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Info [ex AGIR]	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Medias Alsace	France	100	99	IG	100	99	IG
EBRA Medias Bourgogne Rhone-Alpes [ex Publiprint Province n°1]	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Medias Lorraine Franche Comté	France	100	100	IG	100	99	IG
EBRA Portage Bourgogne Rhone-Alpes (ex Presse Diffusion)	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Productions	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA services	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Studio [ex Est Info TV]	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	100	IG	100	100	IG
Euro Protection Surveillance	France	22	22	ME	22	22	ME
Euro-Information	France	26	26	ME	26	26	ME
Foncière Massena	France	100	66	IG	100	66	IG
France Régie	France	100	99	IG	100	99	IG
GEIE Synergie	France	100	80	IG	100	80	IG
Groupe Progrès	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Humanoid	France	100	71	IG	100	71	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	50	ME	50	50	ME
KCIOP	France	62	62	IG			NC
La Liberté de l'Est	France	100	100	IG	97	97	IG
La Tribune	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	100	IG	100	100	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	99	IG	99	99	IG
L'Est Républicain	France	100	100	IG	100	100	IG
Lumedia	Luxembourg	50	50	ME	50	50	ME
Madmoizelle	France	100	71	IG	100	71	IG
Media des massifs français [ex NEWCO4]	France	68	68	IG	68	68	IG
Mediaportage	France	100	100	IG	100	100	IG
Mutuelles Investissement	France	100	97	IG	90	90	IG
Oddity H.	France	71	71	IG	71	71	IG
Presstic Numerama	France	100	71	IG	100	71	IG
SAP Alsace	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	100	66	IG	90	59	IG
SCI ACM	France	100	66	IG	80	52	IG
SCI La Tréflière	France	46	46	ME	46	46	ME
SCI Le Progrès Confluence	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI Provence Lafayette	France	100	66	IG	90	59	IG
SCI Saint Augustin	France	100	66	IG	88	58	IG
Société d'Edition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura [SEHLJ]	France	100	100	IG	100	100	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Versicherungsvermittlung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
G. SOCIÉTÉS D'ASSURANCE							
ACM Belgium Life [ex NELB (North Europe Life Belgium)]	Belgique	100	66	IG	100	66	IG
ACM Capital	France	100	66	IG	89	59	IG
ACM Deutschland AG	Allemagne	100	66	IG			NC
ACM Deutschland life AG	Allemagne	100	66	IG			NC
ACM Deutschland non life AG	Allemagne	100	66	IG			NC

	Pays	30/06/2023			31/12/2022 retraité		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode	Pourcentage	Pourcentage	Méthode
		e	e		e	e	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*
ACM GIE	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM IARD	France	97	64	IG	97	64	IG
ACM Vie SA	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	66	IG			NC
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	98	65	IG	95	63	IG
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	59	IG	88	59	IG
GACM España	Espagne	100	66	IG	100	66	IG
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU	Espagne	100	66	IG	100	66	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	66	66	IG	66	66	IG

* Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Équivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée.

3b Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt / Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
30/06/2023								
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34 %	157	3 633	-167	139 632	453	359	652
Beobank	49 %	14	386	-10	9 365	27	20	159
Cofidis France	20 %	2	NA**	0	12 199	12	18	272

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

** Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans COFIDIS GROUP (ex Participation) à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt / Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
31/12/2022 retraité								
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34 %	285	3 410	-135	134 054	823	29	1 214
Beobank	49 %	14	382	-10	9 106	5	29	269
Cofidis France	20 %	13	NA**	0	11 701	39	20	549

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

** Conformément à IAS 32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans COFIDIS GROUP (ex Participation) à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

3c Actifs, passifs et résultat des activités non courantes destinés à être cédés

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Actifs non courants destinés à être cédés	5 112	4 874
Passifs non courants destinés à être cédés	3 537	3 622
Gains et pertes nets d'impôts sur activité abandonnés	0	0

Au 30 juin 2023 : les actifs et passifs des sociétés suivantes ont été reclassés selon la norme IFRS5 en "actifs et passifs destinés à être cédés" :

■ GACM España : le classement au 31 décembre 2022 faisait suite à la signature d'un accord le 13 décembre 2022, entre GACM et Axa Seguros Generales, S.A. de Seguros y Reaseguros (Axa Espagne) en vue de la cession par GACM SA, de 100 % du capital de GACM España, à Axa Espagne.

Cette cession a été réalisée le 12 juillet 2023 et sera matérialisée dans les comptes du second semestre 2023.

■ Targobank Espagne : le classement au 31 décembre 2022 faisait suite à l'annonce de l'entrée en négociations exclusives entre le Groupe et ABANCA le 22 décembre 2022, en vue de la cession de Targobank Espagne par la BFCM ; celle-ci n'a pas encore été réalisée au 30 juin 2023

Note 4 Caisse, banques centrales (actif/passif)

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Caisse, Banques centrales – actif		
Banques centrales	104 989	110 601
<i>dont réserves obligatoires</i>	2 782	2 618
Caisse	734	853
Total	105 723	111 454
Banques centrales – passif	303	44

Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2023				31/12/2022 retraité			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	8 020	791	5 026	13 837	6 315	734	4 924	11 973
Effets publics	1 154	0	0	1 154	1 034	0	0	1 034
Obligations et autres titres de dettes	5 910	791	83	6 784	4 550	734	235	5 518
<i>Cotés</i>	5 910	26	9	5 945	4 550	26	161	4 737
<i>Non cotés</i>	0	765	74	839	0	708	74	781
<i>dont OPC</i>	0		76	76	0		229	229
Actions et autres instruments de capitaux propres	956		4 341	5 297	731		4 094	4 825
<i>Cotés</i>	956		1 094	2 050	731		1 041	1 772
<i>Non cotés</i>	0		3 247	3 247	0		3 053	3 053
Titres immobilisés			602	602			596	596
<i>Titres de participations</i>			273	273			198	198
<i>Autres titres détenus à long terme</i>			99	99			166	166
<i>Parts dans les entreprises liées</i>			229	229			231	231
<i>Autres titres immobilisés</i>			1	1			1	1
Instruments dérivés	7 178			7 178	6 869			6 869
Prêts et créances	11 032	0	17	11 049	9 743	0	14	9 757
<i>dont pensions</i>	11 032	0		11 032	9 743	0		9 743
TOTAL	26 230	791	5 043	32 064	22 927	734	4 938	28 599

5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	20 522	18 616
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	165	156
TOTAL	20 687	18 772

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Vente à découvert de titres	2 359	1 365
▪ Obligations et autres titres de dettes	1 701	646
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	658	719
Dettes représentatives des titres donnés en pension	10 421	9 748
Instruments dérivés de transaction	6 922	6 816
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	820	687
TOTAL	20 522	18 616

5c Analyse des instruments dérivés de transaction

	30/06/2023			31/12/2022 retraité		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	179 143	4 905	4 817	169 041	4 685	4 604
<i>Swaps</i>	83 155	3 665	4 243	79 024	3 162	4 032
Autres contrats fermes ⁽¹⁾	51 253	0	0	53 697	0	0
Options et instruments conditionnels	44 735	1 240	574	36 320	1 523	572
Instrument de change	174 641	2 047	1 877	150 634	1 917	1 909
<i>Swaps</i>	121 319	29	51	101 188	45	144
Autres contrats fermes	13 738	1 795	1 603	12 705	1 566	1 459
Options et instruments conditionnels	39 584	223	223	36 741	306	306
Autres que taux et change	24 492	226	228	22 131	267	303
<i>Swaps</i>	7 329	81	94	7 040	50	110
Autres contrats fermes	9 948	38	54	9 923	100	85
Options et instruments conditionnels	7 215	107	80	5 168	117	108
TOTAL	378 276	7 178	6 922	341 806	6 869	6 816

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Note 6 Couverture

6a Instruments dérivés de couverture

	30/06/2023			31/12/2022 retraité		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de <i>Fair Value Hedge</i>	303 580	3 856	6 434	279 891	4 253	6 725
<i>Swaps</i>	82 836	3 856	6 434	82 826	4 253	6 725
Autres contrats fermes	220 743	0	0	197 049	0	0
Options et instruments conditionnels	1	0	0	16	0	0
TOTAL	303 580	3 856	6 434	279 891	4 253	6 725

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
JUSTE VALEUR DU RISQUE DE TAUX D'INTERET PAR PORTEFEUILLES		
▪ d'actifs financiers	-2 690	-2 733
▪ de passifs financiers	-57	-14

Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Effets publics	11 016	10 873
Obligations et autres titres de dettes	23 597	22 767
▪ Cotés	22 772	21 724
▪ Non cotés	825	1 043
Créances rattachées	188	195
Sous-total brut titres de dettes	34 801	33 834
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-20	-19
Sous-total net titres de dettes	34 782	33 815
Actions et autres instruments de capitaux propres	215	217
▪ Cotés	0	1
▪ Non cotés	215	213
Titres immobilisés	294	295
▪ Titres de participations	97	96
▪ Autres titres détenus à long terme	143	142
▪ Parts dans les entreprises liées	54	57
Sous-total instruments de capitaux propres	509	512
TOTAL	35 291	34 327
dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	-4	-6
dont titres de participation cotés.	0	0

Note 8 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

30/06/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	30 325	4 446	520	35 291
Effets publics et valeurs assimilées	10 833	239	0	11 072
Obligations et autres titres de dettes	19 493	4 204	13	23 710
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	2	213	215
Participations et ATDLT	0	0	240	240
Parts entreprises liées	0	0	54	54
Transaction / JVO /Autres	7 083	18 082	6 900	32 065
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 127	0	27	1 154
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	3 824	1 213	873	5 910
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	26	0	765	791
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	9	57	16	83
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	956	0	0	956
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR ⁽¹⁾	1 094	0	3 247	4 342
Participations et ATDLT - Autres JVPR	5	0	367	372
Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	229	229
Prêts et créances sur établissements de crédit - transaction	0	11 032	0	11 032
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	17	0	17
Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	41	5 762	1 375	7 178
Instruments dérivés de couverture	2	3 852	2	3 856
TOTAL	37 410	26 380	7 421	71 211
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 - PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	65 634	7 121	2 353	75 108
Effets publics et valeurs assimilées	28 735	212	0	28 946
Obligations et autres titres de dettes	35 395	550	0	35 946
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 164	25	0	1 189
Participations et ATDLT	339	0	1 603	1 942
Parts entreprises liées	0	0	750	750
Prets et Créances - JVCPR	0	6 334	0	6 334
Transaction / JVO /Autres	36 303	12 193	104	48 600
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	151	7	0	158
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	21 727	5 021	0	26 748
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	14 425	6 279	90	20 794
Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	0	14	14
Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	467	0	467
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	0	0
immeubles d'exploitation - Autres JVPR	0	419	0	419
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
TOTAL	101 937	19 313	2 458	123 708

PASSIFS FINANCIERS IFRS 9

Transaction / JVO	3 075	15 644	1 968	20 687
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	104	0	104
Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	61	0	61
Dettes - Transaction	0	10 421	0	10 421
Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	3 075	5 058	1 968	10 101
Instruments dérivés de couverture	0	6 423	11	6 434
TOTAL	3 075	22 067	1 979	27 121

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-développement du groupe.

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

31/12/2022 retraité

Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3 Total

ACTIFS FINANCIERS IFRS 9

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Juste valeur par capitaux propres	30 564	3 188	574	34 327
Effets publics et valeurs assimilées	10 598	289	59	10 946
Obligations et autres titres de dettes	19 965	2 898	6	22 869
Actions et autres instruments de capitaux propres	1	2	213	216
Participations et ATDLT	0	0	239	239
Parts entreprises liées	0	0	57	57
Transaction / JVO /Autres	5 734	15 900	6 965	28 600
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 025	0	9	1 034
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	2 725	1 670	156	4 550
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	26	0	707	734
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	162	57	16	235
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	731	0	0	731
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	1 041	0	3 053	4 093
Participations et ATDLT - Autres JVPR	1	0	363	365
Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	231	231
Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit- Autres JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	9 744	0	9 744
Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	14	0	14
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	24	4 415	2 430	6 869
Instruments dérivés de couverture	3	4 248	2	4 253
TOTAL	36 302	23 337	7 541	67 180

**ACTIFS FINANCIERS IAS 39 – PLACEMENTS DES ACTIVITES
D'ASSURANCE**

Juste valeur par résultat	62 903	7 971	2 038	72 913
Effets publics et valeurs assimilées	26 930	230	0	27 160
Obligations et autres titres de dettes	34 639	530	0	35 168
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 030	27	0	1 057
Participations et ATDLT	305	0	1 299	1 604
Parts entreprises liées	0	0	739	739
Prets et Créances - JVCPR	0	7 184	0	7 184
Transaction / JVO /Autres	33 380	12 416	93	45 889
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	146	6	0	153
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	20 153	5 268	0	25 421
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	13 080	6 385	90	19 556
Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	0	3	3
Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	338	0	338
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	0	0
immeubles d'exploitation - Autres JVPR	0	419	0	419
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
TOTAL	96 283	20 387	2 132	118 802

PASSIFS FINANCIERS IFRS 9

Transaction / JVO	2 038	14 248	2 486	18 772
Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	133	0	133
Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	24	0	24
Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes - Transaction	0	9 748	0	9 748
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 038	4 344	2 486	8 868
Instruments dérivés de couverture	0	6 713	13	6 725
TOTAL	2 038	20 971	2 489	25 497

[1] Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-développement du groupe.

Note 9 Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de *trading* et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

SYNTHÈSE

	Valeur comptable 30/06/2023	Valeur comptable 31/12/2022 retraité
RMBS	1 268	1 255
CMBS	0	0
CLO	3 990	3 996
Autres ABS	2 833	3 199
TOTAL	8 092	8 450

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

EXPOSITIONS AU 30/06/2023

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	126	0	0	154	281
Coût amorti	23	0	337	1 093	1 453
Juste valeur - Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	1 118	0	3 653	1 586	6 357
TOTAL	1 268	0	3 990	2 833	8 092
France	527	0	833	540	1 900
Espagne	74	0	0	243	317
Royaume Uni	78	0	158	171	406
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	504	0	270	1 176	1 949
USA	3	0	2 730	560	3 293
Autres	82	0	0	143	226
TOTAL	1 268	0	3 990	2 833	8 092
<i>US Agencies</i>	0	0	0	0	0
AAA	1 222	0	3 691	1 413	6 327
AA	33	0	224	562	819
A	9	0	75	3	88
BBB	1	0	0	0	1
BB	0	0	0	17	17
Inférieur ou égal à B	2	0	0	7	9
Non noté	0	0	0	830	830
TOTAL	1 268	0	3 990	2 833	8 092
Origination 2005 et avant	8	0	0	0	8
Origination 2006-2008	21	0	0	7	28
Origination 2009-2011	0	0	0	0	0
Origination 2012-2023	1 239	0	3 990	2 826	8 056
TOTAL	1 268	0	3 990	2 833	8 092

EXPOSITIONS AU 31/12/2022 RETRAITÉ

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	145	0	0	206	351
Coût amorti	26	0	337	1 516	1 879
Juste valeur – Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	1 083	0	3 659	1 477	6 219
TOTAL	1 255	0	3 996	3 199	8 450
France	560	0	786	930	2 275
Espagne	95	0	0	328	423
Royaume Uni	6	0	175	163	344
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	474	0	279	1 080	1 832
USA	5	0	2 756	567	3 328
Autres	116	0	0	133	248
TOTAL	1 255	0	3 996	3 199	8 450
<i>US Agencies</i>	0	0	0	0	0
AAA	1 174	0	3 722	1 308	6 204
AA	63	0	199	644	906
A	10	0	75	4	89
BBB	5	0	0	0	5
BB	0	0	0	0	0
Inférieur ou égal à B	2	0	0	7	9
Non noté	0	0	0	1 237	1 237
TOTAL	1 255	0	3 996	3 199	8 450
Origination 2005 et avant	9	0	0	0	9
Origination 2006-2008	24	0	0	7	31
Origination 2009-2011	7	0	0	0	7
Origination 2012-2022	1 215	0	3 996	3 192	8 403
TOTAL	1 255	0	3 996	3 199	8 450

Note 10 Actifs financiers au coût amorti

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Titres au coût amorti	3 403	3 397
Prêts et créances sur les établissements de crédit	60 737	57 969
Prêts et créances sur la clientèle	327 915	322 279
TOTAL	392 055	383 645

10a Titres au coût amorti

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Titres	3 454	3 452
▪ Effets publics	1 655	1 654
▪ Obligations et autres titres de dettes	1 799	1 798
Cotés	831	718
Non cotés	968	1 080
Créances rattachées	14	11
TOTAL BRUT	3 468	3 463
dont actifs dépréciés [S3]	107	93
Dépréciations sur encours sains [S1/S2]	-1	-2
Autres dépréciations [S3]	-64	-64
TOTAL NET	3 403	3 397

Au 30 juin 2023, la valeur nette comptable des titres de dettes HQLA comptabilisées à l'actif au coût amorti s'élève à 1 821 millions d'euros. La juste valeur estimée des actifs s'élève à 1 718 millions d'euros.

10b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Créances saines (S1/S2)	60 370	57 376
Comptes réseau Crédit Mutuel ⁽¹⁾	13 071	11 360
Autres comptes ordinaires	4 243	3 886
Prêts	31 595	31 438
Autres créances	9 719	9 216
Pensions	1 741	1 477
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Créances rattachées	369	596
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-2	-3
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL	60 737	57 969

(1) Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

10c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Créances saines (S1/S2)	304 546	299 840
Créances commerciales	17 301	18 146
Autres concours à la clientèle	286 582	281 132
▪ crédits à l'habitat	117 045	115 150
▪ autres concours et créances diverses dont pensions ⁽¹⁾	169 537	165 982
Créances rattachées	664	561
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	10 722	10 117
Créances brutes	315 268	309 958
Dépréciations sur encours sains (S1/S2) ⁽²⁾	-2 533	-2 512
Autres dépréciations (S3)	-5 323	-5 099
Sous total I	307 412	302 347
Location financement (investissement net)	20 136	19 614
▪ Mobilier	14 622	14 209
▪ Immobilier	5 514	5 405
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	791	710
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-192	-189
Autres dépréciations (S3)	-232	-203
Sous total II	20 503	19 932
TOTAL	327 915	322 279
dont prêts subordonnés	12	12
dont pensions	1 479	1 203

(1) Dont 9 milliards d'euros au 30 juin 2023 de prêts garantis par l'état (PGE) accordés dans le cadre de la crise COVID 19.

(2) Le poste comprend un provisionnement spécifique afin de tenir compte des effets de la crise COVID-19 – cf note 1-Principes comptables.

VENTILATION DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE)

	Encours			Dépréciation		
	S1	S2	S3	S1	S2	S3
Montants au 30/06/2023	6 573	1 110	1 043	-6	-7	-121
Montants au 31/12/2022	7 734	1 401	907	-5	-12	-93

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/2022				30/06/2023
	retraité	Augmentation	Diminution	Autres	
Valeur brute comptable	20 324	1 798	-1 192	-3	20 927
Dépréciations des loyers non recouvrables	-392	-116	90	-6	-424
Valeur nette comptable	19 932	1 682	-1 102	-9	20 503

Note 11 Passifs financiers au coût amorti

11a Dettes représentées par un titre au coût amorti

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Bons de caisse	47	54
TMI & TCN	60 414	55 302
Emprunts obligataires	77 982	70 429
Titres seniors non préférés	10 836	8 011
Dettes rattachées	1 139	763
TOTAL	150 418	134 560

11b Dettes envers les établissements de crédit

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Autres comptes ordinaires	17 445	15 767
Emprunts	14 676	15 994
Autres dettes	2 722	4 590
Pensions ⁽¹⁾	31 186	44 802
Dettes rattachées	284	102
TOTAL	66 314	81 256

(1) Dans le cadre de la politique monétaire mise en oeuvre par l'Eurosystème, le Groupe a décidé de participer aux opérations de TLTRO III (Targeted Long Term Refinancing Operation) lancées depuis mars 2020. Le Crédit Mutuel s'est ainsi refinancé en TLTRO III auprès de la BCE à hauteur de 18 125 millions d'euros au 30 juin 2023.

11c Dettes envers la clientèle au coût amorti

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Comptes d'épargne à régime spécial	64 164	66 322
▪ à vue	48 878	49 501
▪ à terme	15 286	16 821
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	571	3
Sous-total	64 735	66 325
Comptes à vue	143 680	167 260
Comptes et emprunts à terme	73 136	49 919
Pensions	38	12
Dettes rattachées	549	151
Autres dettes	15	15
Sous-total	217 418	217 357
TOTAL	282 153	283 682

Note 12 Valeur brute et cadrage des dépréciations

12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2022 retraité	Acquisition / production	Vente / remboursement	Transfert	Autres (*)	30/06/2023
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis	57 972	28 100	-25 589	0	256	60 739
Aux pertes attendues à 12 mois [S1]	57 499	28 035	-25 337	-31	256	60 422
aux pertes attendues à maturité [S2]	473	65	-252	31	0	317
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis	330 282	85 076	-80 027	-1	865	336 195
aux pertes attendues à 12 mois [S1]	296 624	81 740	-72 736	-3 398	-234	301 995
aux pertes attendues à maturité [S2]	22 830	2 851	-5 051	1 723	333	22 686
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	10 607	456	-2 135	1 674	725	11 327
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture et dès l'origine	221	29	-105	0	41	187
Actifs financiers au coût amorti – titres	3 463	2 999	-2 996	0	2	3 468
soumis aux pertes attendues à 12 mois [S1]	3 362	2 983	-2 976	-18	2	3 353
soumis aux pertes attendues à maturité [S2]	8	5	0	-5	0	8
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	93	11	-20	23	0	107
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	33 834	9 485	-8 341	0	-176	34 802
aux pertes attendues à 12 mois [S1]	33 832	9 485	-8 341	-6	-176	34 794
aux pertes attendues à maturité [S2]	2	0	0	6	0	8
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0
TOTAL	425 551	125 660	-116 953	-1	947	435 204

* Modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation et flux divers

12b Cadrage des dépréciations

	31/12/2022				30/06/2023
	retraité	Dotations	Reprises	Autres ⁽¹⁾	
Actifs financiers au coût amorti – Prêts et créances Établissements de crédit	-3	-1	3	-1	-2
▪ pertes attendues à 12 mois [S1]	-2	-1	2	-1	-2
▪ pertes attendues à maturité [S2]	-1	0	1	0	0
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle	-8 003	-1 559	1 300	-18	-8 280
▪ pertes attendues à 12 mois [S1]	-1 402	-234	204	2	-1 430
▪ pertes attendues à maturité [S2]	-1 299	-375	377	2	-1 295
▪ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-5 302	-950	719	-22	-5 555
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	-66	-2	3	0	-65
▪ pertes attendues à 12 mois [S1]	-1	0	0	0	-1
▪ pertes attendues à maturité [S2]	-1	0	1	0	0
▪ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-64	-2	2	0	-64
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP – titres de dettes	-19	-15	14	0	-20
▪ pertes attendues à 12 mois [S1]	-19	-15	14	0	-20
▪ pertes attendues à maturité [S2]	0	0	0	0	0
TOTAL	-8 091	-1 577	1 320	-19	-8 367

Le Groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement sectoriel). Une augmentation de la pondération du scénario pessimiste de 10 points pour les entités IRB et 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 90 millions d'euros, soit 3,27 % des pertes attendues.

12c Répartition des dépréciations

30/06/2023	Encours bruts			Dépréciations					Encours net
	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement ⁽¹⁾	S2	Dont ajustement ⁽¹⁾	S3	
Prêts et créances Établissements de crédit	60 422	317	0	-2	0	0	0	0	60 737
Prêts et créances clientèle	301 995	22 686	11 514	-1 430	-84	-1 295	-135	-5 555	327 915
Actifs financiers au coût amorti - titres	3 353	8	107	-1	0	0	0	-64	3 403
Actifs financiers en JVCP – titres de dettes	34 794	8	0	-20	0	0	0	0	34 782
Actifs financiers en JVCP – prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	400 564	23 019	11 621	-1 453	-84	-1 295	-135	-5 619	426 837

(1) Ajustement post-modèle.

31/12/2022	Encours bruts			Dépréciations					Encours net
	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement ⁽¹⁾	S2	Dont ajustement ⁽¹⁾	S3	
Prêts et créances	57 499	473	0	-3	0	-1	0	0	57 968
Établissements de crédit									
Prêts et créances clientèle	296 624	22 830	10 828	-1 402	-80	-1 299	-141	-5 302	322 279
Actifs financiers au coût amorti - titres	3 362	8	93	-1	0	-1	0	-64	3 397
Actifs financiers en JVCP - titres de dettes	33 832	2	0	-19	-2	0	0	0	33 815
Actifs financiers en JVCP - prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	391 317	23 313	10 921	-1 425	-82	-1 301	-141	-5 366	417 459

(1) Ajustement post-modèle.

Note 13 Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

13a Placements des activités d'assurance

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Placements financiers d'assurance		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	48 599	45 890
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	75 109	72 912
Prêts et créances, au coût amorti	716	981
Instrument de dettes au coût amorti	0	0
Immeubles de placement*	3 193	3 194
Sous total placements financiers d'assurance **	127 617	122 977
Actifs des contrats d'assurance	18	18
Actifs des contrats de réassurance	298	328
TOTAL	127 933	123 323

*Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

** Les encours en statut 3 sont de 18 millions d'euros, dépréciés intégralement.

13a Actifs financiers des assurances à la juste valeur par résultat

	30/06/2023				31/12/2022 retraité			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	0	0	47 713	47 713	0	0	45 133	45 133
▪ Effets publics	0	0	158	158	0	0	153	153
▪ Obligations et autres titres de dettes	0	0	26 747	26 747	0	0	25 421	25 421
<i>Cotés</i>	0	0	20 502	20 502	0	0	19 018	19 018
<i>Non cotés</i>	0	0	6 245	6 245	0	0	6 403	6 403
<i>dont OPC</i>	0	0	24 586	24 586	0	0	22 764	22 764
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	20 794	20 794	0	0	19 556	19 556
<i>Cotés</i>	0	0	14 397	14 397	0	0	13 052	13 052
<i>Non cotés</i>	0	0	6 397	6 397	0	0	6 504	6 504
▪ Participations, parts entreprises liées et ATDLT	0	0	14	14	0	0	3	3
<i>Titres de participations</i>	0	0	14	14	0	0	3	3
Instruments dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation à la juste valeur par résultat	0	0	419	419	0	0	419	419
Prêts et créances	0	0	467	467	0	0	338	338
TOTAL	0	0	48 599	48 599	0	0	45 890	45 890

13b Actifs financiers des assurances à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Effets publics	28 949	27 162
Obligations et autres titres de dettes	35 987	35 209
▪ Cotés	35 440	34 683
▪ Non cotés	547	526
Créances rattachées	0	0
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	18	18
Sous-total brut titres de dettes	64 936	62 371
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-24	-25
Autres dépréciations (S3)	-18	-18
Sous-total net titres de dettes	64 894	62 328
Prêts	6 334	7 184
Créances rattachées	0	0
Sous-total brut prêts et créances	6 334	7 184
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous-total net prêts et créances	6 333	7 184
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 189	1 057
▪ Cotés	1 164	1 030
▪ Non cotés	25	27
Titres immobilisés	2 693	2 343
▪ Titres de participations	1 942	1 604
▪ Autres titres détenus à long terme	0	0
▪ Parts dans les entreprises liées	751	739
Sous-total instruments de capitaux propres	3 882	3 400
TOTAL	75 109	72 912
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	-148	-326
Dont titres de participation cotés	339	305

13c Distinction des passifs d'assurance pour couverture restante et sinistres survenus

	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
	Hors élément de perte	Elément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA [BE]	Ajustement pour risque non financier des contrats PAA [RA]	
30/06/2023						
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-18	0	0	0	0	-18
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	105 982	72	986	3 364	95	110 499
Solde à l'ouverture	105 964	72	986	3 364	95	110 481
Produits des activités d'assurance	-3 670	0	0	0	0	-3 670
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice	0	-39	905	2 113	19	2 998
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	32	0	0	0	0	32
Perte sur les contrats onéreux	0	42	0	0	0	42
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	-31	39	-20	-13
Charges afférentes aux activités d'assurance	32	3	873	2 152	-1	3 059
Composante d'investissement	-3 514	0	3 514	0	0	0
Résultat des activités d'assurance	-7 152	3	4 387	2 152	-1	-611
Effet de taux neutralisés en OCI	695	0	-5	10	0	701
Charge financière nette des contrats d'assurance (hors OCI)	4 294	0	6	28	1	4 329
Effet des variations des taux de change	0	0	0	0	0	0
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	4 988	0	1	38	1	5 030
Primes reçues	7 495	0	0	0	0	7 495
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	-4 366	-2 123	0	-6 490
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-38	0	0	0	0	-38
Total flux de trésorerie	7 456	0	-4 366	-2 123	0	967
Transfert vers d'autres postes du bilan	31	0	0	8	0	39
Contrats d'assurance - actif	-19	0	1	0	0	-18
Contrats d'assurance - passif	111 307	76	1 007	3 439	95	115 924
SOLDE À LA CLÔTURE	111 288	76	1 008	3 439	95	115 906

13d Distinction des passifs d'assurance (BE, RA, CSM)

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
30/06/2023				
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-51	16	18	-18
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	98 654	1 511	6 491	106 656
Solde à l'ouverture	98 603	1 527	6 509	106 638
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	-329	-329
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	-70	0	-70
Ajustements liés à l'expérience	4	9	0	13
Variations relatives aux services rendus au cours de la période	4	-61	-329	-386
Contrats comptabilisés au cours de la période	-133	54	88	8
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-1 887	167	1 721	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	-5	7	0	3
Variations liées aux services futurs	-2 025	228	1 808	11
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	-24	-7	0	-31
Variations liées aux services passés	-24	-7	0	-31
Résultat des activités d'assurance	-1 921	159	1 399	-363
Effet de taux neutralisés en OCI	670	20	0	690
Charges financières nettes des contrats d'assurance (hors OCI)	4 287	5	8	4 300
Effets des variations de taux de change	0	0	0	0
TOTAL des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	4 957	25	8	4 990
Primes reçues	4 979	0	0	4 979
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	-4 366	0	0	-4 366
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-34	0	0	-34
Total flux de trésorerie	578	0	0	578
Transfert vers d'autres postes du bilan	42	4	-10	36
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-48	15	15	-18
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	102 183	1 700	7 971	111 854
SOLDE À LA CLÔTURE	102 135	1 715	7 986	111 836

Note 14 Impôts

14a Impôts courants

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Actif (par résultat)	759	971
Passif (par résultat)	361	387

14b Impôts différés

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Actif (par résultat)	462	487
Actif (par capitaux propres)	381	423
Passif (par résultat)	367	401
Passif (par capitaux propres)	46	50

Note 15 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

15a Comptes de régularisation et actifs divers

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
Valeurs reçues à l'encaissement	54	89
Comptes d'ajustement sur devises	88	30
Produits à recevoir	602	527
Comptes de régularisation divers	4 296	2 524
Sous-total	5 040	3 170
AUTRES ACTIFS		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	236	115
Débiteurs divers	4 369	4 031
Stocks et assimilés	38	34
Autres emplois divers	5	5
Sous-total	4 648	4 185
TOTAL	9 688	7 355

15b Comptes de régularisation et passifs divers

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	120	338
Comptes d'ajustement sur devises	1 185	1 365
Charges à payer	1 371	1 283
Produits constatés d'avance	565	529
Comptes de régularisation divers	7 763	3 770
Sous-total	11 004	7 285
AUTRES PASSIFS		
Obligations locatives – Immobilier	627	665
Obligations locatives – Autres	6	6
Comptes de règlement sur opérations sur titres	1 297	963
Versements restant à effectuer sur titres	366	351
Créditeurs divers	2 084	2 004
Sous-total	4 380	3 989
TOTAL	15 384	11 274

15c Obligations locatives par durée résiduelle

30/06/2023	≤ 1 an	de 1 an à ≤ 3 ans	de 3 ans à ≤ 6 ans	de 6 ans à ≤ 9 ans	> 9 ans	Total
Obligations locatives	148	192	175	66	54	633
▪ Immobilier	146	191	172	66	54	627
▪ Autres	2	1	3	0	0	6

31/12/2022 retraité	≤ 1 an	de 1 an à ≤ 3 ans	de 3 ans à ≤ 6 ans	de 6 ans à ≤ 9 ans	> 9 ans	Total
Obligations locatives	166	190	178	78	60	671
▪ Immobilier	164	189	175	78	60	665
▪ Autres	2	1	3	0	0	6

Note 16 Participation dans les entreprises mises en équivalence

16a Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

30/06/2023	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33 %	144	9	7	144
Euro-Information	France	26,36 %	656	12	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	22,25 %	9	4	14	NC*
LYF SA	France	43,75 %	7	0	0	NC*
SCI La Tréflière	France	46,09 %	10	0	0	NC*
Autres participations			1	0	0	NC*
TOTAL			827	25	22	

* NC : Non communiqué.

31/12/2022 retraité	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33 %	149	17	6	149
Euro-Information	France	26,36 %	645	31	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	22,25 %	9	7	12	NC*
LYF SA	France	43,75 %	7	0	0	NC*
SCI La Tréflière	France	46,09 %	10	0	0	NC*
Autres participations			1	0	0	NC*
TOTAL			821	56	19	

NC* : Non communiqué.

Note 17 Immeubles de placement

	31/12/2022				30/06/2023
	retraité	Augmentation	Diminution	Autres	
Coût historique	66	0	0	1	68
Amortissement et dépréciation	-38	-1	0	6	-33
MONTANT NET	28	-1	0	7	35

Note 18 Immobilisations corporelles et incorporelles

18a Immobilisations corporelles

	31/12/2022				30/06/2023
	retraité	Augmentation	Diminution	Autres	
COÛT HISTORIQUE					
Terrains d'exploitation	461	0	-3	0	458
Constructions d'exploitation	3 012	24	-146	2	2 892
Droits d'utilisation - Immobilier	1 154	23	-27	24	1 174
Droits d'utilisation - Autres	9	0	0	0	9
Autres immobilisations corporelles	1 220	82	-57	3	1 248
Total	5 856	129	-233	29	5 781
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Terrains d'exploitation	-15	-1	0	0	-16
Constructions d'exploitation	-2 081	-43	134	0	-1 990
Droits d'utilisation - Immobilier	-504	-72	13	0	-563
Droits d'utilisation - Autres	-3	0	0	0	-3
Autres immobilisations corporelles	-915	-25	22	-2	-920
Total	-3 518	-141	169	-2	-3 492
MONTANT NET	2 338	-12	-62	25	2 289

18b Immobilisations incorporelles

	31/12/2022				30/06/2023
	retraité	Augmentation	Diminution	Autres	
COÛT HISTORIQUE					
Immobilisations générées en interne*	291	2	0	0	293
Immobilisations acquises	1 030	18	-15	0	1 033
▪ logiciels	260	11	-10	18	279
▪ autres	769	7	-5	-17	754
Total	1 320	20	-15	1	1 326
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Immobilisations générées en interne*	-281	-2	0	0	-283
Immobilisations acquises	-568	-13	11	1	-569
▪ logiciels	-213	-11	10	-17	-231
▪ autres	-355	-2	1	18	-338
Total	-849	-15	11	1	-852
MONTANT NET	471	5	-4	2	474

* Ces rubriques correspondent aux logiciels développés en interne et immobilisés dans nos filiales Euro-information et Targobank AG.

Note 19 Écart d'acquisition

	31/12/2022			Variation		30/06/2023
	retraité	Augmentation	Diminution	dépréciation	Autres	
Écart d'acquisition brut	4 502	2			-20	4 504
Dépréciations	-2 393				20	-2 393
ÉCART D'ACQUISITION NET	2 109					2 111

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA au 31/12/2022 retraité	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 30/06/2023
Targobank Allemagne	1 018					1 018
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506					506
Cofidis Group (ex Cofidis Participations)	378					378
Cofidis France	79					79
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU	0					0
EBRA	33	2				35
SIIC Foncière Massena	26					26
Crédit Mutuel Equity SCR	21					21
Banque de Luxembourg	13					13
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	0					0
Cofidis Italie	9					9
Banque Transatlantique	6					6
Dubly Transatlantique Gestion	5					5
Autres	15					15
TOTAL	2 109	2	0	0	0	2 111

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au minimum annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Le contexte de crise sanitaire, ses conséquences observées sur les résultats au 30 juin 2023, ainsi que les incertitudes macro économiques pour les années suivantes, ont conduit le groupe à identifier de potentiels indices de perte de valeur des écarts d'acquisition. En conséquence, le groupe a procédé à la mise à jour des tests de dépréciation de ses principales filiales.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- la juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus après prise en compte des exigences de fonds propres : cette méthode est généralement retenue au 30 juin 2023.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la Direction sur une durée maximum de cinq à sept ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2% pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période. Les plans d'affaires ont été revus afin de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité tiennent enfin compte des exigences de fonds propres prudentiels.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque. La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés.

Le coût du capital a été actualisé au 30 juin 2023 avec :

- 9,5 % pour les UGT de banque de détail et de leasing, implantées en Allemagne ;
- 10 % pour les UGT de banque de détail, de crédit à la consommation et de leasing, implantées en France.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité sont déterminés sur la base des exigences de fonds propres prudentiels.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et le niveau anticipé des flux futurs, lui-même impacté par les facteurs de sensibilité suivants :

- le niveau de réalisation des plans d'affaires ;
- le niveau de fonds propres alloués à chaque UGT ;
- le taux de croissance à l'infini.

Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	Targobank Allemagne Banque de réseau	Cofidis* Crédit à la consommation	CIC Banque de réseau
Coût du capital	9,5 %	10 %	10 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	-5 %	-6 %	-5 %
Effet de la baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini	-1 %	-2 %	-1 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse des exigences de fonds propres CET1	-3 %	-4 %	-3 %

* Cofidis France et Cofidis Group (ex Participations).

Si les hypothèses de sensibilité ci-dessus étaient retenues, cela n'impliquerait pas de dépréciation de l'écart d'acquisition sur Targobank Allemagne, Cofidis et CIC.

Note 20 Provisions et passifs éventuels

20a Provisions

	31/12/2022 retraité	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	30/06/2023
Provisions pour risques	472	191	20	-189	2	496
Sur engagements de garantie ⁽²⁾	262	83	0	-89	8	264
▪ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	59	26	0	-23	1	63
▪ dont pertes attendues à maturité (S2)	71	21	0	-29	0	63
▪ dont provisions pour exécution des engagements sur signature	132	36	0	-37	7	138
Sur engagements de financement ⁽²⁾	99	65	0	-64	0	100
▪ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	72	45	0	-44	0	73
▪ dont pertes attendues à maturité (S2)	23	20	0	-20	0	23
Provisions fiscales	7	1	-3	0	-1	4
Provisions pour litiges	48	6	-3	-5	1	47
Provisions pour risques sur créances diverses	56	35	25	-31	-4	81
Autres provisions	1 227	130	-59	-43	6	1 261
▪ Provision pour épargne logement	87	7	0	-2	0	92
▪ Provisions pour éventualités diverses	695	71	-40	-40	7	693
▪ Autres provisions ⁽¹⁾	445	52	-19	-1	-1	476
Provisions pour engagements de retraite	755	23	-22	-8	-34	714
TOTAL	2 454	344	-61	-240	-26	2 471

⁽¹⁾ Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 427 millions d'euros.

⁽²⁾ Au 30 juin 2023, le poste comprend un ajustement post-modèle, - cf note 1-Principes comptables

20b Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2022 retraité	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	30/06/2023
ENGAGEMENTS DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES ET ASSIMILES HORS CAISSES DE RETRAITE					
Indemnités de fin de carrière	610	19	-21	-26	582
Compléments de retraite	54	4	-6	1	53
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	70	0	-1	-2	68
Sous-total comptabilisé	734	23	-28	-27	703
RETRAITES COMPLEMENTAIRES A PRESTATIONS DEFINIES ASSUREES PAR LES CAISSES DE RETRAITE DU GROUPE					
Engagements envers les salariés et retraités ⁽¹⁾	21	0	-3	-7	11
Juste valeur des actifs					
Sous-total comptabilisé	21	0	-3	-7	11
TOTAL COMPTABILISÉ	755	23	-31	-34	714

⁽¹⁾ Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

REGIME A PRESTATIONS DEFINIES : PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	3,70 %	3,40 %
Taux attendu d'augmentation des salaires ⁽²⁾	Minimum 1 %	Minimum 1 %

(1) Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

(2) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires ; elle est également fonction de l'âge du salarié.

Note 21 Dettes subordonnées

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Dettes subordonnées	10 387	9 132
Emprunts participatifs	20	20
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 095	1 095
Dettes rattachées	107	114
TOTAL	11 609	10 361

PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice ⁽¹⁾	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	10.03.2014	120 M€	120 M€	4,25	27.06.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21.05.2014	1000 M€	978 M€	3,00	21.05.2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.09.2015	1000 M€	942 M€	3,00	11.09.2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24.03.2016	1000 M€	918 M€	2,375	24.03.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	12.09.2016	300 M€	300 M€	2,130	12.09.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04.11.2016	700 M€	630 M€	1,875	04.11.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31.03.2017	500 M€	454 M€	2,625	31.03.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15.11.2017	500 M€	449 M€	1,625	15.11.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25.05.2018	500 M€	450 M€	2,500	25.05.2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.06.2019	1000 M€	1000 M€	1,875	18.06.2029
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19.11.2021	750 M€	589 M€	1,125	19.11.2031
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.06.2022	1250 M€	1173 M€	3,875	16.06.2032
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.01.2023	1250 M€	1243 M€	5,125	11.01.2033
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	04.06.2014	150 M€	150 M€	4,625	04.06.2024
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	21.10.2021	750 M€	750 M€	1,85	21.04.2042
CIC	Participatif	28.05.1985	137 M€	8 M€	(2)	(3)
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28.12.2005	500 M€	500 M€	(4)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	09.11.2004	66 M€	66 M€	CMS10 cap 8	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15.12.2004	436 M€	419 M€	(5)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25.02.2005	92 M€	91,5 M€	(6)	indéterminé

(1) Montants nets d'intra-groupe et d'écart de réévaluation pour les instruments couverts.

(2) Minimum 85 % (TAM*+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM*+TMO)/2

* Pour les besoins du calcul de ce taux, à compter du 3 janvier 2022, toute référence au taux moyen mensuel du marché monétaire sera réputée être une référence à l'EuroSTR [Règlement (UE) 2021/1848 du 21 octobre 2021].

(3) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

(4) CMS 10 ans ISDA CIC + 10 points de base.

(5) CMS 10 ans ISDA + 10 points de base.

Note 22 Réserves liées au capital et réserves

22a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Capital et réserves liées au capital	6 495	6 495
▪ Capital	1 711	1 711
▪ Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	4 784	4 784
▪ Réserves consolidées	27 961	25 778
Réserves réglementées	9	9
▪ Autres réserves (dont effets liés à la première application)	27 951	25 769
▪ dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	135	135
▪ dont Report à nouveau	1	0
TOTAL	34 456	32 273

22b Gains ou pertes latents ou différés

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS ⁽¹⁾ LIÉS AUX :		
▪ Placements des activités d'assurance en JVCPNR – instruments de dettes	-729	-661
▪ Placements des activités d'assurance en JVCPNR – instruments de capitaux propres	964	684
▪ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	-185	-197
▪ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables – instruments de capitaux propres	71	69
▪ Dérivés de couverture (CFH)	17	19
▪ Ecart de conversion	151	159
▪ Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-41	-39
▪ Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-36	-60
▪ Risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
▪ Autres	0	
TOTAL	213	-26

(1) Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet.

22c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2023 Mouvements	31/12/2022 retraité Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-8	78
Sous-total	-8	78
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	14	-188
Sous-total	14	-188
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-2	17
Sous-total	-2	17
Réévaluation des placements des activités d'assurance		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	552	-6 327
Sous-total	552	-6 327
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-339	5 773
Sous-total	-339	5 773
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	23	239
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-2	0
TOTAL	238	-408

22d Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2023			31/12/2022 retraité		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	-8	0	-8	78	0	78
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres	14	0	14	-243	55	-188
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance	674	-122	552	-8 586	2 259	-6 327
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-3	1	-2	23	-6	17
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	-457	118	-339	7 782	-2 009	5 773
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	0	0	0	0	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	39	-15	23	350	-110	239
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-2	0	-2	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	256	-18	238	-597	189	-408

Note 23 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNÉS

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Engagements de financement	66 025	66 879
Engagements en faveur d'établissements de crédit	545	491
Engagements en faveur de la clientèle	65 480	66 388
Engagements de garantie	30 098	31 119
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	3 872	5 360
Engagements d'ordre de la clientèle	26 226	25 759
Engagements sur titres	4 604	2 410
Autres engagements donnés	4 604	2 410
Engagements donnés de l'activité d'assurance	6 087	5 558

ENGAGEMENTS REÇUS

	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Engagements de financement	17 684	16 409
Engagements reçus d'établissements de crédit	17 684	16 409
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	104 447	104 383
Engagements reçus d'établissements de crédit	57 438	56 388
Engagements reçus de la clientèle	47 009	47 995
Engagements sur titres	2 282	1 872
Autres engagements reçus	2 282	1 872
Engagements reçus de l'activité d'assurance	6 080	5 614

Note 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	30/06/2023		30/06/2022 retraité	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales ⁽¹⁾	3 271	-1 758	-53	78
Clientèle	5 190	-2 055	3 515	-420
▪ dont crédit-bail et location simple	450	-143	324	-105
▪ dont obligation locative	0	-4	0	-4
Instruments dérivés de couverture	3 476	-3 597	1 136	-911
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	643	-298	252	-18
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres / Actifs disponibles à la vente	558	0	84	0
Titres au coût amorti	68	0	22	0
Dettes représentées par un titre	0	-2 163	0	-606
Dettes subordonnées	0	-20	0	-4
TOTAL	13 206	-9 891	4 956	-1 881
<i>dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	<i>9 087</i>	<i>-5 996</i>	<i>3 568</i>	<i>-952</i>

(1) Dont - 31 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et + 16 millions d'euros en charge au premier semestre 2023, et dont - 315 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et + 331 millions d'euros au premier semestre 2022

Note 25 Commissions

	30/06/2023		30/06/2022 retraité	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	2	-8	1	-4
Clientèle	675	-7	636	-6
Titres	511	-54	538	-39
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	<i>380</i>	<i>0</i>	<i>382</i>	<i>0</i>
Instruments dérivés	2	-6	4	-5
Change	12	-1	14	-1
Engagements de financement et de garantie	54	-45	49	-49
Prestations de services	875	-517	842	-488
TOTAL	2 131	-638	2 084	-593

Note 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Instruments de transaction	88	60
Instruments à la juste valeur sur option	9	53
Inefficacité des couvertures	-2	-10
▪ Sur couverture de juste valeur (FVH)	-2	-10
Variations de juste valeur des éléments couverts	21	1 277
Variations de juste valeur des éléments de couverture	-23	-1 287
Résultat de change	122	16
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat ⁽¹⁾	251	247
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	467	366

(1) dont 175 millions d'euros provenant de l'activité de capital investissement au premier semestre 2023 contre 227 millions d'euros au premier semestre 2022. Les autres variations correspondent aux variations de juste valeur sur les autres portefeuilles à la JVR.

Note 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Dividendes	3	18
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	-94	-45
TOTAL	-91	-27

Note 28 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Actifs financiers au coût amorti		
PV/MV réalisées sur :	0	0
▪ Effets publics	0	0
▪ Obligations et TRF	0	0
TOTAL	0	0

Note 29 Produits nets des activités d'assurance

	30/06/2023	30/06/2022
Revenus des contrats d'assurance	3 631	3 451
Charges des contrats d'assurance	-3 059	-2 949
Résultat des contrats d'assurance	572	502
Charges nettes des traités de réassurance	-42	18
Résultat des activités d'assurance	530	520
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	4 417	-4 473
Produits nets des placements financiers d'assurance	-4 329	4 539
Total	620	586

29a Analyse des produits des activités d'assurance et réassurance

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
REVENUS DES CONTRATS D'ASSURANCE NON ÉVALUÉS SOUS LE MODÈLE COMPTABLE DE LA RÉPARTITION DES PRIMES (PAA)		
▪ Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	329	328
▪ Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	70	58
▪ Portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	6	6
▪ Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	887	868
▪ Autres	0	0
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	1 292	1 260
Revenus des contrats d'assurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	2 339	2 191
Sous-total des revenus des contrats d'assurance	3 631	3 451
Charges liées aux contrats d'assurance	-3 059	-2 949
TOTAL RÉSULTATS DE SERVICES D'ASSURANCE	572	502

29b Produits nets des placements liés aux activités d'assurance

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Intérêts et produits/charges assimilés	760	659
▪ Prêts et créances au coût amorti	-52	5
▪ Instruments financiers à la juste valeur par résultat	145	97
▪ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	667	557
Commissions sur titres	17	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 545	-5 364
▪ Instruments de transaction	45	0
▪ Résultat de change	6	12
▪ Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	3 494	-5 376
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	90	205
▪ Dividendes	102	77
▪ PV/MV réalisées sur instruments de dettes	-12	128
Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti	0	0
Produits nets sur immeubles de placement	4	0
Coût du risque de crédit sur les placements liés aux activités d'assurance	-1	3
TOTAL	4 417	4 473

Note 30 Produits et charges des autres activités

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS		
Charges refacturées	27	23
Autres produits	377	346
Sous-total	404	369
CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS		
Immeubles de placement :	-1	-1
▪ dotations aux provisions/amortissements	-1	-1
Autres charges	-262	-198
Sous-total	-263	-199
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	141	170

Note 31 Frais généraux

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Charges de personnel	-1 581	-1 496
Autres charges	-1 357	-1 290
Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-158	-158
TOTAL	-3 096	-2 945

31a Charges de personnel

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Salaires et traitements	-1 018	-940
Charges sociales	-388	-357
Avantages du personnel à court terme	-1	-1
Intéressement et participation des salariés	-68	-78
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-106	-102
Charges de personnel liées aux activités d'assurance non rattachables	-21	-19
Autres	0	1
TOTAL	-1 581	-1 496

EFFECTIFS MOYENS

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Techniciens de la banque	23 766	23 602
Cadres	17 397	17 016
TOTAL	41 163	40 618
dont France	28 485	28 133
dont étranger	12 678	12 485

31b Autres charges d'exploitation

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Impôts et taxes ⁽¹⁾	-340	-386
Locations	-101	-96
▪ locations à court terme d'actifs	-40	-35
▪ locations d'actifs de faible valeur/substituables ⁽²⁾	-55	-56
▪ autres locations	-6	-5
Autres services extérieurs	-930	-791
Autres charges d'exploitation liées aux activités d'assurance non rattachables	-36	-32
Autres charges diverses	14	15
TOTAL	-1 357	-1 290

(1) Le poste "Impôts et taxes" comprend une charge de -198 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2023, contre -251 millions d'euros en 2022.

(2) Inclut le matériel informatique.

31c Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Amortissements	-157	-155
▪ immobilisations corporelles	-144	-142
dont droits d'utilisation	-73	-74
▪ Immobilisations incorporelles	-13	-13
Dépréciations	-1	-1
▪ immobilisations corporelles	-1	-1
▪ immobilisations incorporelles	0	0
Dot.amort. & Prov. Liées aux activités d'assurance non rattachables	-2	-2
TOTAL	-158	-158

31d Réconciliation des charges par nature versus destination sur les activités d'assurance

	30/06/2023			30/06/2022 retraité		
	Frais non rattachables	Frais rattachables	Total	Frais non rattachables	Frais rattachables	Total
Charges de personnel	-21	-279	-300	-19	-264	-283
Salaire et traitements	-12	-226	-237	-10	-217	-228
Charges sociales	-5	-27	-31	-4	-24	-28
Avantages du personnel à CT	0	-2	-3	0	-2	-2
Intéressement et participation des salariés	-2	-14	-16	-2	-10	-12
Impôts, taxe et versements assimilés sur rémunération	-2	-9	-11	-2	-9	-11
Autres	0	-1	-1	0	-2	-2
Autres charges d'exploitation	-36	-331	-366	-32	-333	-364
Impôts & taxes	0	-37	-37	0	-41	-41
Locations	0	-9	-9	1	-10	-9
▪ Location à court terme d'actifs	0	0	0	0	0	0
▪ Location d'actifs de faible valeur/substituables	0	0	0	0	0	0
▪ Autres locations	0	-9	-9	1	-10	-9
Autres services extérieurs	-32	-276	-308	-29	-270	-300
Autres charges diverses	-3	-8	-12	-3	-11	-15
Dotations et reprises sur amortissements et provisions - immobilisations corp. & incorp.	-2	-2	-4	-3	-2	-4
Amortissements	-2	-2	-4	-3	-2	-4
▪ Immo. Corp	-2	-2	-4	-3	-2	-4
Dont droits d'utilisation	-1	0	-1	-2	0	-2
▪ Immo. Incorp	0	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	0	0	0	0	0
▪ Immo. Corp	0	0	0	0	0	0
▪ Immo. Incorp	0	0	0	0	0	0
Frais généraux liés aux activités d'assurance	-58	-611	-670	-53	-598	-651
Commissions, honoraires et autres dépenses assimilées	0	-608	-608	0	-569	-569
Frais d'acquisition de la période différés au bilan	0	11	11	0	11	11
Frais d'acquisition amortis	0	0	0	0	0	0
Frais d'acquisition dépréciés	0	0	0	0	0	0
Autres frais liés aux activités d'assurance	0	-597	-597	0	-558	-558
TOTAL DES FRAIS DE CONTRATS D'ASSURANCE	-58	-1 208	-1 266	-53	-1 156	-1 209
Dont frais rattachés aux contrats d'assurance affectés en charges de services d'assurance	0	-1 208	-1 208	0	-1 156	-1 156
Dont frais non rattachés aux contrats d'assurance non affectés en charges de services d'assurance	-58	0	-58	-53	0	-53

Note 32 Coût du risque de contrepartie

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-35	-65
Pertes attendues à maturité (S2)	12	-40
Actifs dépréciés (S3)	-580	-310
TOTAL	-603	-415

Le coût du risque des instruments financiers des activités d'assurance est présenté dans le produit net bancaire (cf note 29b)

30/06/2023	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-325	290	-	-	-	-35
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-2	2	-	-	-	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-234	205	-	-	-	-29
dont location financement	-30	23	-	-	-	-7
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	-	-	-	0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-16	15	-	-	-	-1
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
▪ Engagements donnés	-73	68	-	-	-	-5
Pertes attendues à maturité (S2)	-416	428	-	-	-	12
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	1	-	-	-	1
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-375	377	-	-	-	2
dont location financement	-37	38	-	-	-	1
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	1	-	-	-	1
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	-	-	-	0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
▪ Engagements donnés	-41	49	-	-	-	8
Actifs dépréciés (S3)	-971	734	-270	-124	52	-579
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-900	689	-269	-123	52	-551
dont location financement	-9	8	-3	-3	0	-7
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	1	0	0	0	1
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
▪ Engagements donnés	-71	44	-1	-1	0	-29
TOTAL	-1 713	1 452	-270	-124	52	-603

30/06/2022 retraité	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
pertes attendues à 12 mois [S1]	-348	283	-	-	-	-65
▪ Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	-1	1	-	-	-	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-276	220	-	-	-	-56
- dont location financement	-21	17	-	-	-	-4
▪ Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0	-	-	-	0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-6	4	-	-	-	-2
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	-	-	-	0
▪ Engagements donnés	-65	58	-	-	-	-7
pertes attendues à maturité [S2]	-558	518	-	-	-	-40
▪ Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	-3	0	-	-	-	-3
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-477	444	-	-	-	-33
- dont location financement	-37	32	-	-	-	-5
▪ Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0	-	-	-	0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-1	3	-	-	-	2
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	-	-	-	0
▪ Engagements donnés	-77	71	-	-	-	-6
Actifs dépréciés [S3]	-722	920	-448	-122	62	-310
▪ Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-695	862	-439	-121	62	-332
- dont location financement	-8	11	-5	-2	0	-4
▪ Actifs financiers au coût amorti - titres	0	19	0	0	0	19
▪ Engagements donnés	-27	39	-1	-1	0	10
Total	-1 628	1 721	-448	-122	62	-415

Note 33 Gains ou pertes sur autres actifs

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles	1	-2
▪ Moins-values de cession	-2	-4
▪ Plus-values de cession	3	2
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	-1	42
TOTAL	0	40

Note 34 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	-1
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	0	-1

Note 35 Impôts sur les bénéfices

DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Charge d'impôt exigible	-612	-588
Charge d'impôt différé	9	-19
Ajustements au titre des exercices antérieurs	8	11
TOTAL	-595	-596

Note 36 Résultat par action

	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Résultat net part du groupe	1 498	1 597
Nombre d'actions à l'ouverture	34 225 594	33 770 590
Nombre d'actions à la clôture	34 225 594	34 225 594
Nombre moyen pondéré d'actions	34 225 594	33 998 092
Résultat de base par action	43,77	46,98
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	43,77	46,98

Note 37 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

ÉLÉMENTS DE BILAN RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	30/06/2023			31/12/2022 retraité		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
ACTIFS						
Actifs à la juste valeur par résultat	0	391	0	0	312	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	52	0	0	27
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti	10	1 961	34 722	11	2 282	33 941
Placements des activités d'assurance	0	84	11	0	84	7
Contrats d'assurance émis - Actif	0	0	0	0	0	0
Contrats de réassurance détenus - Actif	0	0	0	0	0	0
Actifs divers	2	0	0	5	0	1
TOTAL	12	2 437	34 786	16	2 678	33 976
PASSIFS						
Passifs à la juste valeur par résultat	0	201	0	0	152	0
Dettes représentées par un titre	0	21	0	0	20	0
Dettes envers les établissements de crédit	47	432	13 987	26	460	14 144
Dettes envers la clientèle	1 169	0	26	1 175	27	26
Contrats d'assurance émis - passif	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	65	510	0	66	500
Passifs divers	87	0	4	82	0	4
TOTAL	1 303	719	14 527	1 283	725	14 674
Engagements de financement donnés	0	0	2	0	6	2
Engagements de garantie donnés	28	1	4 681	26	42	4 688
Engagements de financement reçus	0	0	5	0	0	5
Engagements de garanties reçus	0	711	3 324	0	720	2 238

ÉLÉMENTS DE RESULTAT RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	30/06/2023			30/06/2022 retraité		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Intérêts reçus	2	52	635	0	7	228
Intérêts versés	-7	-25	-710	0	-17	-20
Commissions reçues	4	0	13	3	0	11
Commissions versées	-25	-4	-30	-22	-5	-27
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	11	3	-1	10	-70	-1
Produits des contrats d'assurance émis	0	0	39	0	0	39
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-73	-58	-414	-75	-61	-413
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	0	0	0	0	0	0
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	0	0	0	0	0	0
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	0	-0	0	0	-1	0
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	0	3	10	0	2	10
Autres produits et charges	-13	0	0	-8	0	0
Frais généraux	-319	-0	-85	-302	-1	-69
TOTAL	-419	-30	-542	-392	-145	-242

Note 38 Évènements postérieurs à la clôture et autres informations

Néant.

6.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

PricewaterhouseCoopers France

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.R.L. au capital de 86 000 €
338 683 956 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

KPMG S.A.

Tour EQHO
2, Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Siège social : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2023

Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration du 27 juillet 2023. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en oeuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le changement de méthode comptable concernant l'application, à compter du 1^{er} janvier 2023, de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et concomitant de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » sur les portefeuilles d'instruments financiers des activités d'assurance tel qu'exposée dans la note 1 « Amendements applicables au 1^{er} janvier 2023 ; **Application de la norme IFRS 17 et IFRS 9 pour les activités d'assurance** » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.
- la correction d'erreur concernant l'intégration de la mutuelle ACM Vie SAM dans le périmètre de consolidation exposée en note 1 « principes et méthodes comptables » et dans les autres notes présentant les données chiffrées liées à cette correction d'erreur.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris La Défense, le 10 août 2023
KPMG S.A.

Neuilly-sur-Seine, le 10 août 2023
PricewaterhouseCoopers France

Sophie Sotil-Forgues
Associée

Arnaud Bourdeille
Associé

Laurent Tavernier
Associé

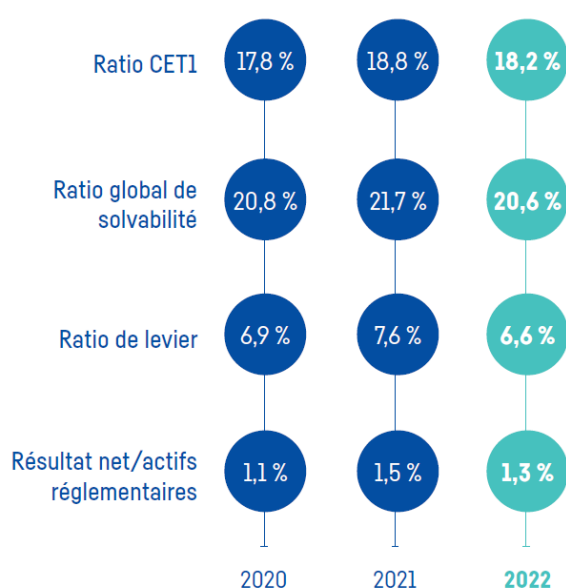
7 COMPLÉMENTS SUR LES INFORMATIONS PUBLIÉES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

Les tableaux et graphiques suivants annulent et remplacent ceux publiés dans le document d'enregistrement universel 2022 déposé le 13 avril 2023.

Page 5 : Capital

CAPITAL

Données calculées sans mesures transitoires.



Page 332 : TABLEAU 17 – RATIO DE LEVIER – DECLARATION COMMUNE (EU LR2-LRCOM)

		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
		31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>			
EXPOSITIONS AU BILAN (EXCLUANT DERIVES ET SFT)			
1	Éléments du bilan (excluant les dérivés, SFT et actifs fiduciaires, incluant les sûretés) ^[1]	748 769	697 834
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	0	0
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-407	-1 659
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	0	0
5	(Ajustement pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	0	0
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	-226	-238
7	Total des expositions au bilan (excluant les dérivés, SFT et actifs fiduciaires)	748 136	695 937
EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (net des marges de variation en espèces éligibles)	1 756	1 441
EU-8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	0	0
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	2 449	2 988

<i>(en millions d'euros)</i>		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
		31/12/2022	31/12/2021
EU-9a	Dérogation pour dérivés: contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	0	0
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	148	166
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients - SA CCR)	0	0
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients - approche standard simplifiée)	0	0
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients - méthode de l'exposition initiale)	0	0
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	6 972	5 428
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-3 146	- 3 212
13	Total des expositions sur dérivés	8 179	6 811
EXPOSITIONS SUR SFT			
14	Actifs SFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	14	10
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT bruts)	12 535	8 274
16	Exposition au risque de contrepartie pour les actifs SFT	0	0
EU-16a	Dérogation pour SFT : exposition au risque de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	0	0
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	0	0
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur SFT compensées par les clients)	0	0
18	Total des expositions sur opérations de financement sur titres	12 549	8 284
AUTRES EXPOSITIONS DE HORS-BILAN			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	138 937	127 399
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	-86 580	- 79 953
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	0	0
22	Total des autres expositions hors-bilan	52 357	47 445
EXPOSITIONS EXEMPTÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 429, PARAGRAPHERS 7 ET 14, DU RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013 (EXPOSITIONS AU BILAN ET HORS BILAN)			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	-11 518	- 17 143
EU-19b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR - au bilan et hors bilan)	-38 252	- 134 724
EU-22k	Total des expositions exemptées	-49 769	- 151 867
FONDS PROPRES ET EXPOSITION TOTALE			
23	Fonds propres de catégorie 1 (tier 1)	50 938	46 257
24	Mesure de l'exposition totale	771 452	606 610
RATIO DE LEVIER			
25	Ratio de levier (%)	6,6 %	7,6 %
EU-25a	Ratio de levier (%) hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable	6,6 %	6,5 %
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,0 %	3,3 %
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,0 %	0,0 %
EU-26b	<i>dont: à constituer avec des fonds propres CET1</i>	0,0 %	0,0 %
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,0 %	0,0 %
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,0 %	3,3 %
CHOIX DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET EXPOSITIONS PERTINENTES			
EU-27b	Choix des dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	n/a	OUI
PUBLICATION DES VALEURS MOYENNES			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs SFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisée en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	20 361	15 913
29	Valeur de trimestre des actifs SFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	12 549	8 283

<i>(en millions d'euros)</i>		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
		31/12/2022	31/12/2021
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	779 264	614 240
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	779 264	716 939
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	6,5 %	7,5 %
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	6,5 %	6,5 %

[1] Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

Page 350 : TABLEAU 27 – QUALITE DE CREDIT DES PRETS ET AVANCES ACCORDES A DES ENTREPRISES NON FINANCIERES PAR BRANCHE D'ACTIVITE (EU CQ5)

31/12/2022 (en millions d'euros)	Valeur comptable brute				Dépréciations cumulées	Variation négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur les expositions non performantes
		Dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation		
			Dont en défaut			
Agriculture, sylviculture et pêche	8 872	306	306	8 872	-186	0
Industries extractives	556	2	2	556	-2	0
Industrie manufacturière	18 655	839	839	18 655	-378	0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2 970	45	45	2 970	-29	0
Production et distribution d'eau	1 085	24	24	1 085	-16	0
Construction	13 851	600	600	13 851	-346	0
Commerce	22 527	1 098	1 098	22 527	-642	0
Transport et stockage	8 883	261	261	8 881	-119	0
Hébergement et restauration	6 228	513	513	6 228	-250	0
Information et communication	3 933	100	100	3 933	-58	0
Activités financières et d'assurance	14 104	335	335	14 104	-261	0
Activités immobilières	78 849	1 338	1 338	79 849	-877	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	21 950	828	828	21 950	-396	0
Activités de services administratifs et de soutien	8 285	304	304	8 285	-172	0
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	140	0	0	140	-1	0
Enseignement	1 768	36	36	1 768	-24	0
Santé humaine et action sociale	10 442	112	112	10 442	-110	0
Arts, spectacles et activités récréatives	1 535	74	74	1 535	-43	0
Autres services	26 531	517	517	26 531	-367	0
TOTAL	252 164	7 334	7 334	252 162	-4 276	0

Page 378 : TABLEAU 34 – ETAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CREDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NI (EU CR8)

(en millions d'euros)	RWA	EFP
1 - RWA décembre 2021	106 755	8 540
2 - Montant des actifs	4 239	339
3 - Qualité des actifs	836	-67
4 - Mise à jour des modèles	0	0
5 - Méthodologie et politique	0	0
6 - Acquisitions et cessions ⁽¹⁾	2 449	196
7 - Mouvements de devises	0	0
8 - Autres ⁽²⁾	10 662	853
9 - RWA décembre 2022	124 941	9 995

(1) En 2022, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a intégré la fédération Crédit Mutuel Nord Europe.

(2) En mars 2022, le Crédit Mutuel, est passé en méthode URB-Foundation pour ses portefeuilles grands comptes (large corporate) et banques.

Page 438 : TABLEAU 75 – MODELE 4 : PORTEFEUILLE BANCAIRE – INDICATEUR DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : EXPOSITIONS SUR LES 20 PLUS GRANDES ENTREPRISES A FORT INTENSITE DE CARBONE

a	b	d	e
Valeur comptable brute (agrégée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée) ⁽¹⁾	Echéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprise faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
310	0,04 %	2,4	3

(1) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde.

8 CAPITAL ET INFORMATIONS JURIDIQUES

8.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 1 711 279 700,00 euros. Il est divisé en 34 225 594 actions de 50 euros de nominal chacune, toutes de même catégorie. Une augmentation de capital réservée à la caisse régionale du CMNE a eu lieu le 6 janvier 2022 par l'émission de 455 004 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50 euros.

La BFCM ne dispose pas de capital autorisé non émis, ni d'obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital. Les actions de la BFCM ne sont ni cotées ni traitées sur aucun marché.

Les actionnaires de la BFCM ne détiennent pas de droits de vote différents.

8.2 ACTIONNARIAT

Répartition du capital de la BFCM au 30 juin 2023

Raison sociale détentrice	Nombre d'actions	Nombre d'entités	% détenu	Montant nominal détenu <i>(en euros)</i>
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	31 399 922	1	91,74%	1 569 996 100
Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest	741 949	1	2,17%	37 097 450
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	459 722	1	1,34%	22 986 100
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe	455 015	1	1,33%	22 750 750
Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre	308 716	1	0,90%	15 435 800
Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou	175 991	1	0,51%	8 799 550
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	172 116	1	0,50%	8 605 800
Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Île-de-France	146 411	1	0,43%	7 320 550
Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie	123 766	1	0,36%	6 188 300
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	74 450	1	0,22%	3 722 500
Caisse du Crédit Mutuel du Sud Est	61 535	1	0,18%	3 076 750
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Centre Est Europe	59 066	353	0,17%	2 953 300
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	24 484	1	0,07%	1 224 200
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Sud Est	5 704	99	0,02%	285 200
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	2 851	1	0,01%	142 550
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois	2 470	1	0,01%	123 500
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Île-de-France	1 890	181	0,01%	94 500
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Loire-Atlantique et du Centre Ouest	1 480	114	0,00%	74 000
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Méditerranéen	1 450	139	0,00%	72 500
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Midi-Atlantique	1 172	115	0,00%	58 600
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Centre	1 040	79	0,00%	52 000
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Normandie	910	73	0,00%	45 500
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Nord Europe	1 330	132	0,00%	66 500
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Dauphiné-Vivarois	551	48	0,00%	27 550
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Savoie-Mont Blanc	500	45	0,00%	25 000
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Anjou	400	40	0,00%	20 000
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Massif Central	300	30	0,00%	15 000
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Antilles-Guyane	260	26	0,00%	13 000
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	81	1	0,00%	4 050
Personne Physique	42	1	0,00%	2 100

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central	10	1	0,00%	500
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	10	1	0,00%	500
TOTAL	34 225 594	1 492	100,00%	1 711 279 700

8.3 RENSEIGNEMENTS DIVERS

Procédures judiciaires et d'arbitrage

Après 13 années de procédure, la Cour de Cassation a, le 28 juin 2023, rejeté le pourvoi de l'Autorité de la Concurrence dans le dossier Echange Image Chèque (EIC). L'Autorité de la Concurrence avait, en septembre 2010, sanctionné les banques françaises, dont le CIC, leur reprochant des infractions aux règles de la concurrence s'agissant des tarifs et des conditions liées pour le traitement des chèques remis aux fins d'encaissement. La décision de la Cour de Cassation clôt définitivement ce contentieux en faveur des banques, en reconnaissant l'absence d'accord entre elles qui aurait eu pour effet de fausser, restreindre ou empêcher le jeu normal de la concurrence.

9 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement universel, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

Par voie électronique sur le site internet de la BFCM

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

- Les informations financières historiques de la BFCM et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.
 - Le présent document d'enregistrement universel et ceux des deux exercices précédents.
- Les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

Sur support physique

- L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur.
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement universel.
- Les informations financières historiques des filiales de la BFCM pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.

En adressant une demande par courrier à :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Secrétariat Général Groupe

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 STRASBOURG Cedex 9

+ 33 (0)3 88 14 88 14

9.2 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

M. Alexandre Saada

Directeur général adjoint de la BFCM

Directeur du Pôle Finances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Email : alexandre.saada@creditmutuel.fr

9.3 RESPONSABLE DU DOCUMENT

M. Daniel Baal,

Directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Attestation du responsable

J'atteste, que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité constitué des sections indiquées dans la table de concordance située à la fin de ce document, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Strasbourg, le 10 août 2023

9.4 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG SA, membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre – représentée par Mme Sophie Sotil-Forgues et M. Arnaud Bourdeille - Tour Eqho - 2 avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense Cedex.

Début du premier mandat : 10 mai 2022.

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 10 mai 2022.

L'assemblée générale du 10 mai 2022 a désigné le cabinet KPMG SA en remplacement du cabinet Ernst & Young et Autres comme commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

PricewaterhouseCoopers France, membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre – représentée par M. Laurent Tavernier – 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.

Début du premier mandat : 11 mai 2016.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 10 mai 2022.

L'assemblée générale du 10 mai 2022 a renouvelé le mandat du cabinet PricewaterhouseCoopers France comme commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

9.5 TABLES DE CONCORDANCE

9.5.1 Table de concordance du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

	N° de page de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 10 août 2023	N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 13 avril 2023
Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 :		
« Document d'enregistrement pour les titres de capital »		
1. Personnes responsables	263-264	718-719
2. Contrôleurs légaux des comptes	264	719
3. Facteurs de risque	78-87	298-305
4. Informations concernant l'émetteur	269	713-714
5. Aperçu des activités		
5.1 Principales activités	12-34	6-7 ; 22-41
5.2 Principaux marchés	12-34	6-7 ; 53-54 ; 517-523 ; 530
5.3 Événements importants dans le développement des activités	N/A	72 ; 81
5.4 Stratégie et objectifs	2-4	10-11
5.5 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A	714
5.6 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	N/A	22
5.7 Investissements	N/A	N/A
6. Structure organisationnelle		
6.1 Description du groupe	5	16-19
6.2 Principales filiales	5	16-19
7. Examen de la situation financière et du résultat		
7.1 Situation financière	12-34	45-85
7.2 Résultats d'exploitation	12-34	45-85
8. Trésorerie et capitaux		
8.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	92-93 ; 175-176	492 ; 586
8.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	94 ; 177	493 ; 587
8.3 Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	26-28	64-67
8.4 Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	N/A	N/A
8.5 Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2	N/A	N/A
9. Environnement réglementaire	8-11	47-49
10. Informations sur les tendances	31-34	72 ; 81
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	N/A
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
12.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la BFCM	56-75	235-253 ; 266-283
12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	51-52 ; 74	255 ; 284-285
13. Rémunération et avantages	N/A	263-265 ; 287
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	37-51 ; 58-73	239-253 ; 270-283
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à une de ses filiales	N/A	255 ; 285
14.3 Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	53-54	258-261 ; 287
14.4 Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	N/A	236 ; 267
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	267

	N° de page de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 10 août 2023	N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 13 avril 2023
Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »		
15. Salariés		
15.1 Nombre de salariés	162 ; 247	565 ; 657 ; 699
15.2 Participations et <i>stock-options</i>	N/A	N/A
15.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	N/A	N/A
16. Principaux actionnaires		
16.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	N/A	710
16.2 Existence de droits de vote différents des actionnaires susvisés	N/A	N/A
16.3 Contrôle de l'émetteur	N/A	711
16.4 Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A	711
17. Transactions avec des parties liées	167-168 ; 252-253	569 ; 661
18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1 Informations financières historiques	88-168 ; 171-253 ; 266-267	488-572 ; 582-664 ; 674-703
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	88-168 ; 171-253	N/A
18.3 Vérification des informations financières historiques annuelles / semestrielles	169-170 ; 254-255	575-578 ; 665-670 ; 704-707
18.4 Informations financières <i>pro forma</i>	95-101 ; 178-185	N/A
18.5 Politique en matière de dividendes	N/A	711
18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	N/A	714
18.7 Changement significatif de la situation financière	N/A	713-714
19. Informations supplémentaires		
19.1 Capital social	261-262	710
19.2 Acte constitutif et statuts	N/A	713
20. Contrats importants	N/A	714
21. Documents disponibles	263	718

	N° de page de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 10 août 2023	n° de page du document d'enregistrement universel déposé le 13 avril 2023
Rubriques de l'annexe 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement universel »		
1. Informations à fournir concernant l'émetteur		
1.1 Informations requises conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980	voir table de correspondance ci-dessus	voir table de correspondance ci-dessus
1.2 Déclaration de l'émetteur	1	1

En application de l'article 19 du règlement UE n° 2017/1129 du 14 juin 2017, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 413 à 491, 42 à 60, 75 à 210, 265 à 411 et 492 à 494 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2021 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/0245fa3c-217d-4271-ad4e-c3d5e3362d82>), déposé à l'AMF le 13 avril 2022 sous le numéro D.22-0284 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2021, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 497 à 574, 61 à 72, 75 à 210, 265 à 411 et 575 à 580 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2021 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/0245fa3c-217d-4271-ad4e-c3d5e3362d82>), déposé à l'AMF le 13 avril 2022 sous le numéro D.22-0284 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 359 à 437, 40 à 58, 73 à 154, 207 à 357 et 438 à 439 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2020 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/c05f424a-4b92-441b-9ff5-f9d0762d3517>) déposé à l'AMF le 21 avril 2021 sous le numéro D.21-0334 ;

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2020, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 441 à 517, 59 à 71, 73 à 154, 207 à 357 et 518 à 523 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2020 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/c05f424a-4b92-441b-9ff5-f9d0762d3517>), déposé à l'AMF le 21 avril 2021 sous le numéro D.21-0334 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 325 à 402, 37 à 55, 71 à 139, 187 à 322 et 403 à 405 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2019 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/5190df50-cd90-4d41-a615-d2b44b85ed42>), déposé à l'AMF le 27 avril 2020 sous le numéro D.20-0360 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2019, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 407 à 482, 56 à 70, 71 à 139, 187 à 322 et 483 à 488 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2019 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/5190df50-cd90-4d41-a615-d2b44b85ed42>), déposé à l'AMF le 27 avril 2020 sous le numéro D.20-0360.

9.5.2 Table de concordance du rapport financier semestriel de la BFCM

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel que la BFCM doit publier en tant que société émettrice de titres cotés conformément aux articles L.451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF.

Rapport financier semestriel	Dépôt du 10 août 2023
1. Rapport semestriel d'activité	
- Évènements importants survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	32-34
- Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	78-87
- Principales transactions intervenues entre parties liées	252-253
2. Etats financiers au 30 juin 2022	171-253
3. Attestation du responsable du document	263-264
4. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	254-255

Sites Internet :

www.bfcm.creditmutuel.fr
www.creditmutuelalliancefederale.fr

Responsables de l'information financière

M. Alexandre Saada
Directeur général adjoint de la BFCM

Édition

BFCM

Crédit photos

Photos de couverture : Adobe Stock

Le présent amendement au document d'enregistrement universel est également édité en version anglaise.



Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Société anonyme au capital de 1 688 529 500 €

Siège social : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67913 Strasbourg Cedex 9 – Tél. 03 88 14 88 14

Adresse télégraphique : CREDITMUT – Telex : CREMU X 880034 F – Télécopieur : 03 88 14 67 00

Adresse SWIFT : CMCIFRPA – R.C.S. Strasbourg B 355 801 929 – ORIAS N° 07 031 238

N° d'identification de TVA intracommunautaire : FR 48 355 801 92